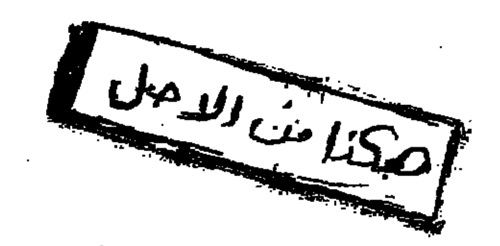


Temps libre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15524 – 7 F

SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

« La deuxième République » italienne mort-née

L'ITALIE a décidément bien du mal à se « normaliser », c'est à dire à se doter d'un système politique en prise sur le pays réel et dans lequel la société civile se reconnaisse. Le 53e gouvernement d'après-guerre est tombé jeudi 22 décembre, après seulement huit mois de vie. La « révolution » italienne n'a donc pas eu lieu et la « deuxième République », que le pays souhaitait voir fleurir sur les ruines de la vieille partitocratie, n'a pas encore commencé. La fulgurante apparition de Silvio Berlusconi dans la vie politique n'a pas guéri l'Italie de la faiblesse chronique de ses institutions : l'instabilité gouvernementale.

Certains verront dans cet échec quelque chose de rassurant pour la démocratie ; la démonstration qu'on ne peut pas s'improviser chef de parti et homme d'Etat en deux mois, qu'on ne peut pas gouverner un pays comme on dirige une entreprise, qu'on ne peut pas substituer le pouvoir audiovisuel aux institutions parlementaires. Silvio Berlusconi est d'abord la victime de ses propres erreurs ; de cette coalition de bric et de broc qu'il avait constituée pour accéder au pouvoir, de ses tentatives de mainmise sur les télévisions publiques, de son incapacité à renoncer à ses intérêts privés pour se mettre au service de l'intérêt général, de la guérilla qu'il a menée aux juges de l'enquête « mains propres ».

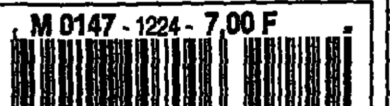
POUR que cette démission soit salutaire, il faudrait que la classe politique ait mieux à proposer. Or elle n'est en mesure aujourd'hui ni de dégager une majorité de rechange, ni apparemment de procéder à cette réforme électorale que l'opposition, pour l'instant incapable d'assurer l'alternance, considère comme la seule voie vers un véritable assainissement. Cette réforme au profit d'un système majoritaire, qui la voterait, alors que deux minorités s'opposent désormais au Parlement ? Les Italiens, d'ailleurs, la souhaitent-ils vraiment, sont-ils prêts à effectuer un tel saut culturel vers un système bipolaire ?

LES turbulences politiques de ces derniers mois n'ont pas nui à la vitalité de l'économie italienne, mais leur aggravation récente commençait à affoler les milieux financiers qui ont plutôt accueilli avec satisfaction la démission du président du conseil. Les patrons souhaitent un régime stable, un pouvoir suffisamment fort pour procéder à l'assainissement financier qui s'impose. Mais qui, à l'heure actuelle, est en mesure de répondre à l'appel ?

Silvio Berlusconi, lui, est suffisamment sûr de sa popularité pour réclamer des élections sans attendre. Vu le climat de haine politique qui règne en Italie, le moment paraît mal choisi pour une telle consultation, qui risquerait de se transformer en un véritable plébiscite. Rien ne dit toutefois que le président de la République pourra l'éviter.

Lire page 3

M 0147 - 1224 - 7,00 F



Alors que les bombardements se poursuivent en Tchétchénie

Les divisions s'accentuent au sein de l'armée russe

Près de deux semaines après le début de l'intervention russe en Tchétchénie, et alors que les bombardements se poursuivent sur la capitale de la République indépendantiste, la crise politique s'accentue à Moscou. La démission de plusieurs militaires de haut rang a aggravé les divisions au sein de l'armée. Quant à Boris Eltsine, il semble être de plus en plus dépendant du chef de sa garde personnelle, le général Alexandre Korjakov.

Qui gouverne à Moscou ?

MOSCOU

de notre correspondante

Alors que Grozny, la capitale tchétchène, a été à nouveau violemment bombardée durant toute la journée de jeudi 22 à vendredi 23 décembre, à Moscou des craquements de plus en plus fréquents se font entendre au sommet de l'Etat. Est-ce la crise ouverte qui a éclaté au sein d'une armée qui refuse de continuer à servir, à ses dépens, un pouvoir politique irresponsable ? Est-ce la parution d'un document à la « une » des *Izvestias*, accablant pour l'éminence grise de Boris Eltsine, le chef de sa garde, Alexandre Korjakov, pourtant réputé intouchable ?

Toujours est-il que, même si cela ne s'est pas traduit sur le terrain, les partisans d'une politique de force en Tchétchénie ont été obligés, jeudi soir, de modérer leur discours. Peut-être est-ce seulement parce que le discours officiel avait atteint, dans la matinée, un sommet d'absurdité ? *« Les hommes de Doudaev ont fait, eux-mêmes, sauter des immeubles dans le centre de Grozny, faisant croire qu'il s'agit de bombardements aériens russes »*, affirmait ainsi le nouveau « politburo » qui semble diriger la Russie. Ses membres avaient pourtant eux-mêmes prévenu, la veille, que de tels bombardements auraient lieu. Et, au même moment, les journalistes sur place voyaient les avions russes revenir bombarder la ville, y compris un des quartiers qu'ils avaient déjà détruit durant la nuit.

Pendant ce temps, les *« membres du gouvernement, du conseil de sécurité et de l'administration présidentielle »*, nom exact de ce qui paraît être la nouvelle instance suprême à Moscou, affirmaient, selon plusieurs agences, qu'il n'y avait pas eu de bombardements russes sur Grozny durant la nuit. Nul ne sait toujours exactement qui fait partie de cette instance. Seule information : elle était présidée, jeudi, par le premier vice-premier ministre Oleg Soskovets. Boris Eltsine est, en effet, toujours dans sa maison de repos et le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, assistait dans l'Oural à l'enterrement d'un de ses frères, avant de partir en Inde.

« Qui dirige la Russie ? Eltsine, Tchernomyrdine ou Korjakov ? », pouvait-on lire, jeudi, dans les *Izvestias*. La réponse semblait déjà claire avant que le journal n'enfonce le clou en publiant une lettre d'Alexandre Korjakov à Viktor Tchernomyrdine. Le général trouve *« utile de proposer »* au premier ministre la création d'une commission, sous la direction d'Oleg Soskovets, visant à réexaminer la politique pétrolière du gouvernement. Qu'un général, fût-il le bien-aimé du président, s'ingère ainsi dans la conduite des affaires du gouvernement est déjà curieux, mais on le savait déjà. Que cette ingérence porte sur le sort des principaux revenus du pays l'est encore plus. Et cela est nouveau.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 4

Lire aussi

- Les bombardements sur Grozny visent à vider la ville de ses habitants
- Coupable indulgence occidentale, par Daniel Vernet

pages 4 et 5

En consultant le Conseil supérieur de la magistrature

M. Mitterrand veut empêcher le dessaisissement du juge Halphen

Le docteur Maréchal, beau-père du juge Halphen, chargé d'instruire l'affaire des fausses factures de la région parisienne, affirme, dans un entretien au « Parisien » du 23 décembre, avoir été l'objet d'une « manipulation » visant à faire dessaisir son gendre. Ses déclarations sont cependant contredites par les aveux qu'il a faits aux policiers lors de sa garde à vue, les 20 et 21 décembre. Voulant empêcher l'éventuel dessaisissement du juge, M. Mitterrand a sollicité l'avis du Conseil supérieur de la magistrature.



L'intervention de M. Mitterrand dans l'affaire Halphen donne à celle-ci une coloration politique inattendue. Obscur imbroglio judiciaire et familial au départ, elle apparaît à présent comme un possible dossier clé de la compétition engagée pour l'élection présidentielle. En même temps, la convocation à l'Elysée du premier ministre et du garde des sceaux, jeudi 22 décembre, donne à penser que le président de la République est plus attentif que jamais aux péripéties de la bataille et qu'il n'a pas renoncé, malgré la décision de Jacques Delors de ne pas être candidat, à l'idée que la partie n'est pas forcément gagnée pour la droite.

Que, deux ans après avoir été sanctionnés, entre autres, pour leur discrédit moral, les socialistes puissent imaginer de prendre leur revanche sur le même terrain, n'est évidemment pas pour déplaire à M. Mitterrand. La mobilisation des proches du président de la République, Roland Dumas en tête, pour dénoncer la manipulation dont pourrait avoir été victime le juge Eric Halphen, est révélatrice des pensées qui ont cours à l'Elysée.

Le chef de l'Etat et son entourage observent d'abord que l'action des juges d'instruction, dans des affaires à caractère politique, provoque manifestement de plus en plus d'impatience et de crainte au sein de la majorité.

PATRICK JARREAU

Lire la suite et nos informations page 8

Le déclin des mollahs iraniens

Difficultés économiques, dispersion des centres de décision : le régime de Téhéran affronte une crise de légitimité

L'Iran s'est bien gardé, au moins publiquement, de jeter de l'huile sur le feu à propos des émeutes qui secouent depuis plus de deux semaines le petit émirat de Bahrein. Les proches du tout-puissant « guide » de la République islamique se sont bornés à inviter les dirigeants bahreinis à entendre *« la voix du peuple »* et à cesser la répression. Le quotidien conservateur *Tehran Times* a pris la peine de préciser que, pour Téhéran, il s'agit d'une *« affaire interne »*, qui, de surcroît, ne concerne pas la seule majorité chiite opprimée, mais l'ensemble des Bahreinis.

Et pourtant, jusqu'à son indépendance, en 1971, l'archipel était présenté dans les manuels scolaires iraniens comme la quatorzième province du pays. Qui plus est, sa population est à près de 60 % chiite et le « guide » Ali Khamenei vient d'*« accepter »* d'être le *marja-e-taghlid* (la source de référence religieuse) pour tous les chiites dans le monde (*le Monde* du 21 décembre).

Même « pudeur » à propos de la Tchétchénie, où la situation n'inspire à Téhéran que des regrets et des inquiétudes dans le plus pur style diplomatique classique. L'Iran ne souhaite certes pas avoir maille à partir avec la Russie, pas plus qu'avec les pays pétroliers du Golfe, auxquels l'oppose déjà un conflit de souveraineté sur l'île d'Abou-Moussa. Mais le régime iranien a aussi trop à faire avec ses propres contradictions et ses luttes internes, pour se mêler de ce qui se passe ailleurs.

Certains spécialistes de l'Iran estiment en effet que le pouvoir des mollahs amorce son *« crépuscule »*, confronté à des *« ruptures intérieures comme le fut le chah dans les années 1978-79 »*. *« L'échec économique, politique et intellectuel du système*, disent-ils, *le conflit entre le pouvoir politique et la hiérarchie religieuse* – qui s'est accentué après la mort du grand ayatollah Ali Araki à la fin de novembre –, *les luttes entre les différentes factions qui dirigent le pays, placent plus que jamais la République islamique devant ses contradictions. »* Tout cela, selon ces experts, rend le changement pratiquement inéluctable.

MOUNA NAÏM

Lire la suite page 6

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $)

AU COURRIER DU MONDE

L'AVIS DU MÉDIATEUR



Le son de la différence

Le « courrier des lecteurs » du Monde *serre l'actualité de près et grossit avec elle, surtout lorsqu'elle se prête au débat. Ainsi en est-il avec la décision de Jacques Delors de ne pas se porter candidat à la présidence de la République : de nombreuses lettres nous parviennent à ce sujet. Nous en avons publiees dans la page du « courrier » du 17 décembre, avec un commentaire sur le rôle des médias dans cette affaire, et nous en produisons d'autres aujourd'hui. Nous ne pouvons pas faire écho à toutes, au risque de décevoir certains correspondants qui estimeraient, à juste titre, que la leur n'aurait pas déparé dans cet ensemble. C'est la loi du genre.*

Un lecteur, M. Hainaut, nous a écrit – et a reposé sa question au colloque sur « Le courrier des lecteurs », que le Monde *et La Poste ont organisé, le 19 décembre, sur les lieux de l'exposition consacrée au cinquantenaire du journal, à l'Ecole des beaux-arts, à Paris – pour suggérer l'instauration d'une procédure d'appel permettant aux auteurs de lettres non retenues pour publication de se voir accorder un nouvel examen et une seconde chance. Une instance qui corrigerait, en somme, ce que la sélection du courrier peut avoir d'arbitraire par rapport au droit d'expression des lecteurs, voués à se sentir « condamnés au silence » !*

La démarche est sympathique car elle est un hommage à la page que nous consacrons à la correspondance. C'est une tribune recherchée qu'il faut prendre pour ce qu'elle est. Elle est un lieu d'expression libre, individuelle, spontanée, contradictoire, surprenante parfois, voire émouvante. Cette page n'est pas organisée comme les tribunes électorales, dont la contrainte est de respecter la diversité de courants d'opinion dûment recensés ; elle n'est pas davantage un tribunal où viendraient s'exprimer les plaignants ; elle n'est pas un concours récompensant les meilleures dissertations.

S'il faut définir les critères de sélection, on dira que, aux caractéristiques qui viennent d'être mentionnées, s'ajoutent le souci de se rattacher à une actualité – qui n'est pas forcément celle diffusée par les médias – et une double volonté : compléter le contenu du journal (par les apports d'informations méconnues, contradictoires ou érudites et par les témoignages) et privilégier l'expression de ce qui n'est pas dit dans le journal, ou pas dit de la même façon. Le « courrier des lecteurs » cherche à refléter les opinions, les réactions, les sentiments de personnes qui n'ont pas naturellement accès aux médias (à la différence des groupes organisés) et qui ne se reconnaissent pas dans le débat général auquel le Monde *fait, par ailleurs, largement écho. Il est l'espace où se perçoit la différence entre la parole des individus et l'orchestration du discours ambiant.*

Les correspondants dont les lettres ne sont pas publiées doivent comprendre qu'ils ne disposent pas d'un droit d'écriture, auquel ne prétendent d'ailleurs pas les rédacteurs du journal : il n'y a jamais assez de place pour accueillir tout ce qu'ils produisent !

Précisons enfin que sont écartés du « courrier » les envois non signés du nom complet, les textes émanant de groupes ayant pignon sur rue, qui relèvent du contenu informatif du journal, les lettres ouvertes, qui s'adressent à des tiers, les poèmes en prose ou en vers, dont nous ne saurions gérer l'afflux, et les contentieux personnels portés devant les tribunaux, car le Monde *ne prétend pas s'instituer en instance juridictionnelle.*

ANDRÉ LAURENS

DELORS

Dérobade

Le vieux lecteur du *Monde* que je suis (depuis 1947 !) n'a guère apprécié la manière très embarrassée dont le journal, dans son numéro daté du 13 décembre, a tenté d'expliquer – faut-il dire d'excuser ? – la dérobade de M. Jacques Delors.

De Gaulle n'a pas attendu d'avoir 51 % d'intentions de vote favorable pour oser le 18 juin. Churchill n'a pas attendu d'avoir 51 % de chances de vaincre pour affronter Hitler au cours des années noires. C'étaient des hommes d'Etat.

PIERRE BROUILLARD
(Paris)

Une vision brisée

La décision de Jacques Delors nous stupéfie et nous consterne à la fois. Elle a radicalement brisé la vision que des étudiants pouvaient se faire d'une évolution possible de la société française pour les années à venir et la résonance qu'une génération comme la nôtre pouvait trouver à son engagement dans le monde qui l'entoure et qui la touche directement.

Vous dites, Jacques Delors, que le rapport de forces politique était peu favorable à votre action en tant que président. Vous savez parfaitement que votre seule élection aurait balayé de faibles calculs politiciens sans plus aucuns liens avec une réalité sociale et politique nouvelle.

Au nom même de l'éthique politique et de la rigueur morale dont vous vous réclamez, vous avez renoncé à vous donner les moyens politiques de voir devenir réalités des idées qui en appellent si puissamment à la dignité humaine.

Victime du syndrome Mendès France, vous avez renoncé à ce qu'un comportement politique qui force le respect puisse devenir une façon nouvelle de faire de la politique.

Vous avez présenté le programme idéal : net, rigoureux, au cœur de l'essentiel, qui est de fonder l'éthique d'une communauté humaine. Sur l'Europe, sur la question du lien social et de la responsabilité, vous êtes le seul homme politique à avoir réellement parlé.

Pouvons-nous nous résoudre à ce que pour la deuxième fois en quarante ans, la gauche perde ainsi le meilleur représentant de son époque ?

Sachez bien qu'une partie de notre génération se sent ainsi démunie et risque de ne pas voir traduire, pour les années à venir, ces principes politiques auxquels elle aspirait tant.

VINCENT DEPLANCHE
et BERNARD GRENNE
(Châtenay)

Un rendez-vous inventé

Les journalistes, sondages à l'appui, auront participé à la fabrication d'un candidat potentiel, entraînant d'ailleurs dans leurs spéculations un parti aux abois. L'intéressé, lui, n'a pas suivi, ne couronnant pas cette construction médiatique (...).

Ces derniers [les sondages] ont déjà pris trop de place dans le jeu politique, ils polluent maintenant la vie démocratique. En tenant lieu de réponse quand ils doivent susciter les questions, en assombrissant et réduisant la réflexion alors qu'ils devraient l'éclaircir, les sondages fourvoient nombre de commentateurs et enchaînent la majorité des décideurs politiques.

Il y a bien eu mystification : c'est celle des sondages, comme outil, qui tiennent lieu de tout : de repère et de conseil, de conviction et d'horizon.

Force est maintenant de reconnaître que, dans l'affaire Delors, il s'agit autant d'un « rendez-vous manqué» que d'un rendez-vous inventé (...).

M. Delors peut se défendre, à juste titre, d'être un « docteur miracle », il n'en reste pas moins un généreux praticien, qui ne lésine pas sur les prescriptions... de cure d'opposition. Et c'est le véritable rendez-vous pour la gauche, le seul qui vaille, celui qu'il ne faudra pas manquer, loin des panels des sondés et puis des préoccupations des Français.

PASCAL RIGAUD
(Le Petit-Quevilly, Seine-Maritime)

Un mot de trop

En 1968, les CRS étaient ignominieusement assimilés à des SS. En 1994, le fondateur du CERES, M. Chevènement, est traité de *« néofasciste »* par le président en exercice de la Commission européenne. Il est vrai que l'élu du Territoire de Belfort, qui n'a jamais eu ni sa langue ni son drapeau dans la poche, aime à suspecter le patriotisme de ses adversaires. Sans toujours un grand souci de justice.

Mais enfin, tout de même, néofasciste ? Le climat délétère des années Vichy qui ressurgit ces jours-ci fait dérailler les plus réfléchis. Triste débat dont les mots dévoyés ajoutent à la confusion.

En entrant au Collège de France, Roland Barthes ne s'est pas grandi en prétendant que *« le langage est fasciste parce qu'il force à dire »*. Jacques Delors non plus, en ne respectant ni les mots ni leur mémoire.

CHRISTIAN DE MAUSSION
(Paris)

Pour Martine

Delors a jeté l'éponge pour de bonnes et de moins bonnes raisons. En effet, s'il avait été élu, il aurait pu dissoudre l'Assemblée nationale et demander aux électeurs de lui donner une majorité lui permettant d'appliquer son programme. Le mal étant fait, il ne s'agit pas de baisser les bras. Delors a une fille, Martine Aubry, qui a les qualités requises : elle est énergique, elle ne parle pas la langue de bois, elle n'est pas impliquée dans les « affaires », elle est pour l'Europe et, ce qui ne gâche rien, elle est jeune et agréable à regarder.

Après l'Inde, Israël, la Grande-Bretagne, la Norvège, l'Islande, le Sri-Lanka, le Pakistan et la Turquie, pourquoi la France n'aurait-elle pas une femme à la tête de l'Etat ?

PIERRE MICHAËLIS
(Condat-sur-Vienne, Haute-Vienne)

Le temps des disciples

Evidemment, nous sommes tristes. L'Europe a perdu son guide et la France une chance de vertu. Nos trente ans à peine avaient besoin d'espace, d'échanges et de solidarité ; vous nous abandonnez aux chiens de garde et aux ventres mous. Puisse votre humanisme européen, cher Jacques Delors, être bientôt porté au pouvoir par l'un de vos disciples. En attendant, *« il tourne et tourne, et le vent reprend ses tours »*.

BERTRAND FERRIÈRE
(Paris)

L'éthique et le rêve

En annonçant qu'il n'était pas candidat à la magistrature suprême, Jacques Delors a certainement servi au mieux l'intérêt du pays.

Cette non-candidature hâtera sans nul doute le processus de décomposition du paysage politique français et, dans la foulée, l'implosion des institutions de la Vᵉ République.

Une victoire de Jacques Delors à l'élection présidentielle aurait octroyé un sursis supplémentaire aux socialistes en leur permettant de rafistoler un édifice gravement endommagé par les séismes successifs des législatives de 93 et les européennes de 94 (...).

En 1995, le parti d'Epinay ne survivra pas à cette nouvelle défaite électorale programmée, inéluctable. Après le peu glorieux spectacle des hiérarques socialistes accrochés à la candidature de Jacques Delors comme à l'ultime bouée de sauvetage, les « éléphants » auront-ils le courage politique de se retirer dignement dans le cimetière du même nom ? N'est-ce pas là le passage obligé pour la renaissance d'un nouveau Parti socialiste ?

La gauche a toujours été « rêvée » dans ce pays. Une authentique pratique du pouvoir de gauche reste à inventer : entre les archaïsmes et le dogmatisme d'un PC depuis longtemps déjà en phase terminale, mais qui ne veut pas lâcher la rampe, et les reniements successifs, suicidaires et honteux d'un PS désormais atomisé, tout reste à faire.

Si la droite peut désormais considérer que l'élection présidentielle ne pourra pas lui échapper, elle devrait réfléchir aux conséquences d'une victoire – par défaut (...). Les déceptions, la frustration, le sentiment d'injustice, le cynisme des hommes politiques pourraient alors conduire les Français à une remise en cause radicale de l'ensemble du système et de nos institutions. Lorsque les citoyens constatent que l'exercice de la démocratie ne permet plus de transformer la société et de l'adapter aux réalités du moment (dans l'intérêt du plus grand nombre) et que les idéaux de la République – Liberté, Egalité, Fraternité – ne sont plus en fait qu'un lointain souvenir, pis, un vague slogan publicitaire, alors les citoyens n'ont d'autre solution que de descendre dans la rue.

On a longtemps moqué les rêveurs du « grand soir ». S'est-on demandé si, pour les cinq millions d'exclus et pour d'autres encore, certains « rêves » ne valent pas mieux que le cauchemar quotidien ?

DOMINIQUE FRANCESCHETTI
(Ceyreste, Bouches-du-Rhône)

ÉLUCIDATION

La Corrèze et le Zambèze

M. Paul Desalmand, auteur, avec Philippe Forest, d'un ouvrage aujourd'hui épuisé sur les citations politiques, nous interroge sur l'origine de la citation *« La Corrèze passe avant le Zambèze »*, que nous avons mentionnée dans *le Monde* du 10 novembre. Cette formule et ses variantes résument la doctrine connue sous le nom de « cartiérisme », que Raymond Cartier, alors éditorialiste de *Paris-Match*, avait exposée dans cet hebdomadaire, en 1964 : elle préconisait de consacrer de manière privilégiée l'effort de l'Etat au territoire national, plutôt que le disperser dans l'aide aux anciennes possessions coloniales.

Dans ses recherches, M. Désalmand n'a pu établir que Raymond Cartier était l'auteur de la formule éminemment réductrice qui lui a, parfois, été attribuée. *Le Monde* en a trouvé une trace officielle dans un compte rendu de la séance du 10 juin 1964 de l'Assemblée nationale, au cours de laquelle Jean Montalat, député socialiste de la Corrèze, maire de Tulle, interrogeait le gouvernement sur sa politique d'aide aux pays sous-développés en soulignant la situation critique de provinces françaises réputées économiquement faibles. Ce qui l'amenait, au début de son intervention, à évoquer *« un slogan à la fois facile et pittoresque »* qui, disait-il, court les rues : *« La Corrèze avant le Zambèze. »*

Si le slogan en cause était alors déjà connu à Tulle, c'est parce que, nous a précisé M. Jean-François Montalat, fils de Jean Montalat, sur la foi de témoignages d'amis de son père, ce dernier l'avait lancé en 1961 à Brive, au cours d'une réunion des acteurs économiques de la région, à laquelle il participait en tant que président du comité régional d'expansion économique et de productivité Marche-Limousin et de la commission de développement économique régionale (CODER) du Limousin, instances qui préfiguraient les actuelles institutions régionales.

ÉNARCHIE

Les deux noblesses

Sous l'ancien régime, avant 1789, il existait deux noblesses, dans la fiction d'unité de toute la noblesse : la haute, dont les présentés au roi, qui cumulait sur elle fortune, faveurs et autres prébendes ; et puis le « reste » de la noblesse, si l'on peut parler ainsi de membres du second corps du royaume. Parmi ces derniers, de pauvres hères comme ce malheureux énarque qui s'est plaint d'être mal aimé (*le Monde* du 19 novembre).

Aujourd'hui, dans notre beau pays, il faut que ce monsieur sache qu'il en est de même parmi ses pairs, qui ont dû oublier de le lui expliquer lors de l'amphi de sortie. Les énarques, que nos concitoyens commencent à ne plus supporter, sont ces petits marquis de la nouvelle noblesse de service, qui, après avoir traîné leur arrogance et leur suffisance dans quelques cabinets ministériels, touchent leurs prébendes sous la forme d'une présidence d'une entreprise d'Etat, où au mieux ils se contenteront de dilapider l'argent public en toute impunité, au pis ils s'y livreront à des pratiques délictueuses, que leurs petits camarades s'efforceront de couvrir ou d'amnistier.

Ce sont eux qu'on peut voir passer en trombe, rue du Bac, tout girophare hurlant, leurs motards repoussant à coups de bottes les voitures qui ne se rangent pas assez vite. Car ils ne prennent jamais le métro, ni le RER, comme notre homme, sauf pour aller s'y donner un côté « peuple » lorsqu'ils briguent les suffrages populaires.

BERNARD PHAN
(Amiens)

TRAIT LIBRE



CHIFFRES

Ainsi va l'actualité

Morceaux choisis :

Le Monde du 26 novembre 1994 (page 14) : L'armée française, qui prévoit actuellement d'acheter trois cent vingt avions Rafale, pour un total prévu de 188 milliards de francs environ, demande une rallonge pour acheter deux cents Rafale supplémentaires.

Le Monde du 10 décembre 1994 (page 13) : La marine nationale française doit signer un contrat d'achat aux Etats-Unis de quatre avions radars Hawkeye, pour un montant total de 5 milliards de francs.

Le Monde des 11-12 décembre 1994 (page 12) : La France prévoit la commande de deux cent soixante-quatre chars Leclerc, entre 1995 et 2000, qui s'ajoutent aux cent soixante-dix-huit exemplaires en cours de commande. Un Leclerc coûte 30 millions de francs.

Le Monde du 13 décembre 1994 (page 14) : Les « restos du cœur » disposent cette année d'un budget de 191 millions de francs, qui devrait leur permettre de distribuer quarante-trois millions de repas à cinq cent mille démunis.

Le Monde du 14 décembre 1994 (page 26) : La SNCF, en déficit de 9 milliards de francs environ, prévoit quatre mille huit cents suppressions de postes pour 1995.

Sans commentaire.

JEAN-LUC DUCHÊNE
(Palaiseau)

La crise politique en Italie après la démission du gouvernement Berlusconi

Sans attendre un vote défavorable du Parlement, Silvio Berlusconi a présenté au président de la République italienne Oscar Luigi Scalfaro, jeudi 22 décembre dans l'après-midi, la démission de son gouvernement miné par les « affaires » et les dissensions internes.

■ DÉFECTION. La défection de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi – mal ressentie par certains élus de ce mouvement fédéraliste – a privé le gouvernement de M. Berlusconi de sa majorité : une coalition entre Forza Italia, le mouvement créé au début de 1994 par le patron de la Fininvest, l'Alliance nationale de Gianfranco Fini, parti d'extrême droite issu du MSI, et la Ligue du Nord.

■ CONSULTATIONS. Le président de la République a commencé les consultations pour la formation d'un nouveau gouvernement, sans accéder, pour l'instant, aux demandes réitérées de Silvio Berlusconi en faveur d'élections législatives anticipées.

■ LIRE. La chute du gouvernement a été saluée par une remontée de la lire, au plus bas depuis plusieurs semaines. La perte de confiance des marchés financiers envers l'homme d'entreprise qu'est Silvio Berlusconi n'est pas le moindre des paradoxes de cette crise, au moment où l'économie italienne connaît un net redressement (lire page 4).

Le président Scalfaro veut éviter des élections législatives anticipées

ROME

de notre correspondante

Décidant finalement de renoncer à demander un vote de confiance au Parlement, le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, a remis, jeudi 22 décembre dans l'après-midi, sa démission au président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. Une démission due aux circonstances – l'explosion de la majorité après le lâchage de la Ligue du Nord – mais qui ne signifie en aucune manière que M. Berlusconi renonce à tout rôle actif dans la crise de gouvernement qui vient de s'ouvrir.

Ses propos à cet égard ont été très clairs : *« Je tiendrai bon*, a-t-il expliqué, *il faut continuer avec ce gouvernement jusqu'aux élections. C'est la seule coalition parlementaire qui ait une authentique légitimité ; toute autre solution serait une caricature de démocratie. »* En d'autres termes, Silvio Berlusconi, qui s'estime *« trahi »*, et avec lui le mandat qui lui a été confié, voudrait mener le pays à des élections législatives anticipées le plus rapidement possible. Dans sa conversation avec le chef de l'Etat, il aurait d'ailleurs même indiqué la date du 26 mars comme une date possible.

En dépit des désirs évidents de « revanche » électorale de M. Berlusconi, c'est toutefois au président de la République de décider, en fonction des consultations qu'il devait commencer ce vendredi matin. Et la tâche ne sera pas facile. A l'occasion du dernier débat parlementaire, les tensions se sont exacerbées à l'intérieur de la classe politique, notamment au sein de la Ligue du Nord, cheville ouvrière de la chute du gouvernement, qui jeudi était à deux doigts de la scission. Dans ces conditions, trouver une majorité alternative, fût-elle de transition, relève de la gageure : au Parlement, il n'y a plus, face à face, que deux minorités.

Pourtant, retourner aux urnes immédiatement, sans opérer la réforme électorale réclamée par une bonne partie de l'opinion, et ce au risque d'une campagne qui s'annonce virulente, n'est pas moins dangereux. La stabilité financière du pays pâtit de toutes ces sautes d'humeur politiques, même si la santé de l'économie s'améliore de mois en mois. C'est, à peu de chose près, le message qu'est venu délivrer, jeudi au Quirinal, le gouverneur de la banque d'Italie Antonio Fazio, en demandant que de *« sérieuses mesures soient prises rapidement pour l'économie nationale. »*

De son côté, l'opposition progressiste et centriste, signataire, avec la Ligue, des trois motions de censure déposées en début de semaine, propose, elle, un gouvernement « de trêve » disposant du plus large consensus politique possible, capable de mener à bien les réformes avant d'aller aux élections. Mais cette solution sous-entend un minimum de coopération de Forza Italia, le parti de M. Berlusconi, lequel pour l'instant refuse tout compromis.

Alors, « revanche » ou « trêve », tout dépendra d'Oscar Luigi Scalfaro, décidé, semble-t-il, à tout tenter pour sauver la législature, et à ne rien brusquer. Ce vendredi, il devait recevoir les ex-présidents de la République Giovanni Leone et Francesco Cossiga (ce dernier faisant partie de l'éventuelle liste des successeurs possibles de M. Berlusconi). Les 27 et 28 décembre, il s'entretiendra avec les présidents des Chambres et ceux des groupes parlementaires.

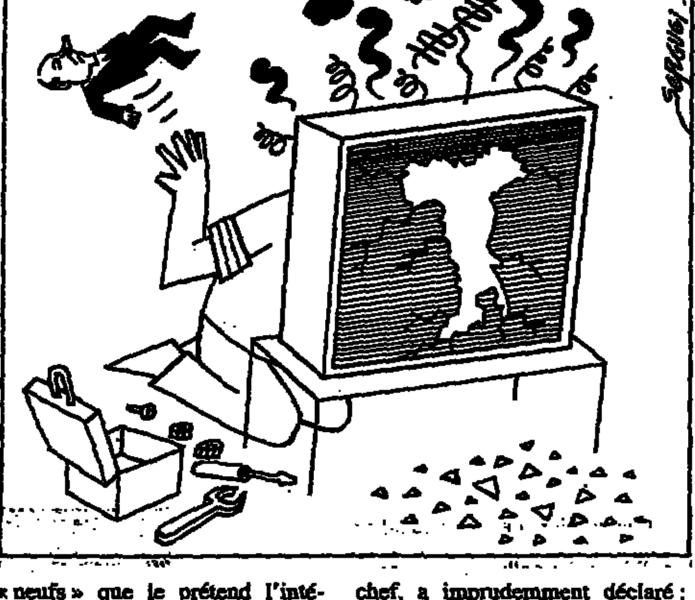
M.-C. D.

Deux cent vingt-six jours de « médiacratie »

ROME

de notre correspondante

A quoi pensait-il, Silvio Berlusconi, ce mercredi 21 décembre, en retouchant d'un stylo rageur le texte de son discours d'adieu, indifférent déjà aux débats qui déchiraient l'hémicycle surchauffé de la Chambre des députés ? La Ligue du Nord, cette alliée si nécessaire, mais dont il s'était toujours méfié, venait de lui retirer son appui. Sans majorité, le reste n'était plus que péripéties : dans moins de vingt-quatre heures, il irait remettre sa démission au président de la République. Avec un peu de chance, les caméras, autorisées à la dernière minute, auraient pu retransmettre le meilleur de ses accusations (*« Voleurs de votes ! Traîtres ! »*) : l'effet serait excellent sur le public. La télévision jusqu'au bout, cette télévision par laquelle tout avait commencé. Peut-être se souvenait-il aussi, le « Cavaliere » Silvio Berlusconi, en ce soir d'amertume, de ces autres caméras qui, dans une autre cohue, joyeuse celle-là, l'avait propulsé, lui, le magnat des ondes, le patron de la Fininvest, un des hommes les plus puissants d'Italie, sur le devant de la scène politique.



C'était le 6 février dernier, pour la première convention de Forza Italia (« En avant, l'Italie »), le parti-slogan qu'il venait de créer, en puisant aux sources du mythe italien par excellence, le football. Ce jour-là, celui que l'on appelle « Sua Emittenza » – un jeu de mots mêlant les termes d'« éminence » et d'« émission » – était tout sourire. Sur un décor bleu paradis, sous-tendu par une musique séraphique, ses candidats à l'élection législative du 27 mars, les « Azzurri », mieux entraînés encore qu'au club du Milan A. C, dont il est propriétaire, partaient en formation serrée droit au but : le pouvoir. Une équipe de « décideurs », dûment selectionnée au cours de force « castings » et débats simulés. Le produit, la « nouvelle droite libérale et optimiste », étudiée par ses équipes de marketing ne pouvait pas rater. N'avait-il pas lui même déjà donné l'exemple, en enregistrant avec succès une cassette pour annoncer sa descente sur le « terrain » électoral, le 26 janvier ?

Sauver l'Italie ?

On n'avait jamais vu pareil blitz cathodique en politique. Mais lorsque l'on possède trois chaînes de télévision, autant les utiliser. Et les Italiens, englués dans la tourmente *« Mani Pulite »* (mains propres), l'interminable enquête sur la corruption qui a décapité le pays, faisant tomber pêle mêle entrepreneurs de prestige et anciennes gloires politiques, découvraient tout à coup sur leur petit écran un invité surprise : leur sauveur. Un Silvio Berlusconi au visage solaire, exsudant d'un populisme bon enfant, qui proposait de défendre *« l'individu, la famille, la libre entreprise, la solidarité, la justice »*. Et même si ce visage – déjà vu à la cour de Bettino Craxi, le puissant leader socialiste déchu – et si ce nom – déjà cité au au moment du scandale de la Loge massonique déviée P2 – ne sont pas aussi « neufs » que le prétend l'intéressé, qu'importe puisqu'il promet des miracles.

Car c'est bien de sauver l'Italie qu'il s'agit dans son programme, même si, au passage, le patron d'une Fininvest grévée de dettes tente aussi un peu de sauver l'entreprise. Mais pour un gestionnaire dont le mot d'ordre est « synergie » et qui vit en symbiose avec ses cadres, y compris en vacances, n'est-ce pas la même chose ? Peuple-Etat-entreprise, on se sauvera tous ensemble, voilà tout.

Se sauver de quoi ? De la vieille « partitocratie », des pesanteurs bureaucratiques, et d'abord bien sûr de la « gauche étatiste », et même un peu « communiste », car « Sua Emittenza » ne lésine pas sur ces notions-là. Cette gauche qui, devant l'effondrement des partis du centre et de la vieille Démocratie chrétienne aux élections municipales à la fin de l'année 1993, a marqué de sérieux points. A Rome notamment, face aux héritiers du parti fasciste, le MSI-Alliance nationale. Une élection en noir et rouge. Le rouge étant exclu, c'est au noir que Silvio Berlusconi va s'allier pour sa campagne electorale, concluant un accord avec le MSI nationaliste au sud. Pour le nord, il n'a pas le choix, ce sera la Ligue, ce mouvement de protestation fédéraliste encore en pleine fibrillation. Naît alors, pour combler le vide laissé à droite, la triple « mésalliance », entre deux alliés ennemis réunis par un catalyseur médiatique. Miracle – et ce sera sans doute le seul miracle berlusconien – le courant électoral passe. Au soir du 27 mars, c'est un triomphe. Malgré tout, le « Pôle des libertés » ne dispose que de deux voix de majorité au Sénat.

Après avoir fait croire à la droite italienne qu'elle pouvait exister, restait à la faire gouverner. Ce ne sera pas le plus aisé. D'autant que Silvio Berlusconi met la barre assez haut : il promet *« un million d'emplois nouveaux », « aucune augmentation d'impôts »*. Former un cabinet devient une épreuve. Rétif, Umberto Bossi, le leader de la Ligue, après avoir crié *« Jamais avec les fascistes ! Jamais avec Berluskaiser ! »*, rentre dans le rang. Mais les cinq ministres issus de l'Alliance nationale font scandale, y compris à l'étranger, d'autant que Gianfranco Fini, leur chef, a imprudemment déclaré : *« Mussolini est le plus grand chef d'Etat du siècle »*. C'est un premier accroc à l'optimisme berlusconien, mais qu'importe : la lune de miel, en direct à l'écran, dure jusqu'à l'été. Silvio Berlusconi, hôte de la réunion du Groupe des Sept à Naples, apparaît heureux comme un enfant parmi les « grands » de ce monde ; le voici aux côtés de Bill Clinton, en visite à Rome ; puis viennent les élections européennes qui sont un vrai plébiscite pour *Forza Italia* (30 % des voix).

« Mani pulite » toujours

La première bataille du gouvernement commence le 13 juillet. Le ministre de la justice, Alfredo Biondi, veut faire passer un décret-loi imposant de strictes limites à la détention préventive, dont l'emploi systématique, dit-il, est excessif. Mais s'il s'agissait plutôt de faire sortir les détenus de *« Mani pulite »*, hommes politiques des vieux partis dont certains, « recyclés », grossissent les rangs de la majorité ? Le tollé est général, les juges milanais menacent de démissionner : le ministre recule mais l'épreuve de force entre justice et gouvernement n'aura plus de cesse. D'autant qu'en août, cette fois, le président du Conseil est obligé d'affronter une question qu'il a jusqu'ici soigneusement évitée : celle du conflit d'interêt entre le groupe Fininvest, dont il n'est plus officiellement le président, et ses fonctions au gouvernement.

A Milan vient de s'ouvrir une enquête sur la corruption de la Brigade financière, et son propre frère, Paolo Berlusconi, arrêté, avouera avoir payé. Et si le président du Conseil lui même était impliqué ? Du coup, la question du « conflit d'interêt », ce péché originel du gouvernement Berlusconi, empoisonnera chacune de ses initiatives : faute de clarté, le soupçon, à juste raison, persiste. Une aubaine pour l'opposition, jusque-là inexistante. Le président du Conseil esquisse-t-il une reprise en main de la RAI, la télévision publique qui fut la citadelle par excellence de la vieille partitocratie, que l'on crie au coup de force anti-démocratique. Et la Ligue, qui déjà joue les opposants internes, se joint au concert général de protestations. Aura-t-il plus de chance avec la loi de finances pour 1995, laquelle, logiquement devrait lui permettre de tenir ses promesses électorales ? La maturation du projet est anormalement longue, et déjà il n'est plus question du « million d'emplois nouveaux ». En revanche, Silvio Berlusconi s'engage à réduire le déficit public de 50 000 milliards de lires (166 milliards de francs), sans augmenter les impôts. Mais le prix à payer pour assainir les finances publiques, passe, entre autres, par une impopulaire réforme du système des retraites : le 14 octobre, trois millions de personnes défilent en protestant sur les places d'Italie ; le 12 nobembre ils seront un million, rien qu'à Rome. *« Dix grèves générales n'y changeront rien ! »*, s'entête M. Berlusconi, dont le sourire est déjà plus crispé : il vient de découvrir que gouverner est plus difficile que gérer un conseil d'administration. Pourtant à l'annonce d'une seconde grève générale, il accepte de revoir sa copie. Mais les mesures d'austérité, écornées par une série d'amendements et un long bras de fer avec les syndicats, ne seront sans doute pas suffisantes. Un nouveau plan d'austérité est à prévoir à court terme, admet le ministre du Trésor et cette fois, il faudra sans doute toucher aux impôts.

Enquête pour corruption

L'automne sera crépusculaire pour le gouvernement. De « fuites » orchestrées à la presse en déclarations à l'emporte-pièce à la télévision, la guérilla s'est exacerbée avec les juges. Jusqu'à ce 22 novembre embarrassant, où Silvio Berlusconi, qui préside un sommet contre la criminalité à Naples, reçoit un avis d'ouverture d'enquête pour « corruption », il aurait lui aussi donné de l'argent à la Brigade financière en échange d'un peu de complaisance dans le contrôle fiscal de trois sociétés : les magistrats n'auraient-ils pu attendre un jour supplémentaire ? Arbitre involontaire, de ce match, la lire plonge un peu plus chaque fois et les marchés s'exaspèrent.

Et puis tout s'accélère : le 6 décembre, le juge Antonio Di Pietro, le père de l'enquête « Mani pulite » démissionne, las, dit-il, de se voir « utilisé ». Réaction excessive, le pays se sent orphelin, mais le gouvernement est mis au banc des accusés. *« J'en ai assez de rentrer chez moi et de trouver mes enfants en larmes, en raison du portrait que l'on fait de moi »*, confesse un Silvio Berlusconi, amer. Une semaine plus tard, il est interrogé. Sept heures de tête à tête avec le procureur de Milan, Francesco Saverio Borelli, dont le président du Conseil, qui se dit innocent, sort la colère au cœur : *« Nous n'accepterons pas un abus et une utilisation infâme de la justice pénale. Je ne démissionnerai pas. »* Rejeté par une classe politique qui, dit-il, *« lui reproche en somme d'avoir eu le mauvais goût de gagner les élections »*, radicalisé sur sa droite auprès de l'allié fidèle, l'Alliance nationale, Silvio Berlusconi, qui de solaire est devenu bien sombre, en appelle à ses supporters : descendez dans la rue.

Les derniers jours ne seront plus qu'un enregistrement ininterrompu de cassettes video, un étonnant monologue télévisé face au pays qui seul le comprend, par dessus les juges, les institutions, les partis. Et même ce Parlement qui lui « vole » le mandat que le « peuple » lui a confié, puiqu'il accueille le 19 décembre, trois motions de censure destinées à le faire tomber. Enfin, le coup de grâce : la trahison de la Ligue. En 226 jours à peine, les combinaisons politiques à l'ancienne ont pris une revanche sur la « médiacratie ».

MARIE-CLAUDE DECAMPS

L'« empire » Fininvest

La « communication » reste l'emblème de l'empire de Silvio Berlusconi, même si, par son chiffre d'affaires de 13,3 milliards de francs, cette activité ne se classe que deuxième, après celle de la « grande distribution ». Mais elle devance celles des autres pôles : « assurances », « édition et presse » et « football ».

Avec environ 40 000 employés, la Fininvest a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de 42 milliards de francs. Un peu moins de la moitié (17,5 milliards de francs) provenait des grandes surfaces, regroupées sous les bannières de La Standa et Euromercato.

Silvio Berlusconi contrôle trois chaînes nationales de télévision, qui bénéficient d'une audience d'environ 45 % dans la Péninsule. Il possède par ailleurs des participations dans le réseau câblé italien Telepiù, ainsi que dans les chaînes Telecinco (en Espagne) et DSF (RFA). Fininvest se classe ainsi deuxième en Europe, après Bertelsmann, géant allemand de la communication.

Autre fleuron : *l'équipe de football du Milan AC, quatre fois championne d'Italie et trois fois championne d'Europe depuis que Silvio Berlusconi veille à sa destinée.*

En outre, Publitalia règne sur le marché publicitaire italien. A tout cela s'ajoutent des sociétés de spectacles et quelques compagnies d'assurances, comme Mediolanum et Istefil. Enfin, dans le domaine de l'édition et de la presse, Fininvest contrôle Mondadori, qui regroupe plusieurs maisons d'édition, dont depuis peu Einaudi à Turin.

D. R.

EUROPE

L'Italie après la démission du gouvernement Berlusconi

L'économie entre crise financière et reprise réelle

Fiducia, la confiance : c'est cet ingrédient psychologique de base qui aura fait et défait en moins d'un an le gouvernement de Silvio Berlusconi. Aux élections du 27 mars 1994, le propriétaire de la Fininvest avait misé – et gagné – sur le thème de l'Italie qui entreprend, travaille et fait de justes bénéfices. Les petits industriels du Nord, oubliant les origines fort politiques de sa fortune, l'avaient pris pour l'un des leurs : il allait les défendre, créer enfin le climat propice au développement de l'activité. L'indice de confiance chez les chefs d'entreprise creva les plafonds.

Quelques mois plus tard, il ne reste plus rien de ce capital de confiance initial, alors que, paradoxalement, l'économie « réelle » italienne se porte de mieux en mieux. Les experts du FMI, qui viennent d'achever leur mission de fin d'année en Italie, ont posé un diagnostic des plus clairs : le pays souffre d'une *« crise de confiance »*. Le mot est cruel pour un gouvernement Berlusconi salué lors de son investiture par une baisse des taux d'intérêt, un rebond de la lire et une bouffée d'euphorie boursière. Depuis, la lire n'a cessé de baisser et, comme le point de référence est le mark allemand, cet effondrement s'exprime par des chiffres... en hausse : une fois franchi le cap psychologique des 1 000 lires pour un mark, les records se sont succédé, pour atteindre 1 048,5 le 20 décembre, juste avant le dénouement de la crise politique. Comble d'humiliation pour le gouvernement sortant, sa démission a provoqué, jeudi après-midi, un sursaut de la devise italienne...

L'affaiblissement de la lire au fil des mois traduit des sorties de capitaux massives qui expliquent aussi la baisse continue de la Bourse de Milan et le renchérissement du loyer de l'argent. En guise de défense, la présidence du conseil a tenté, sans convaincre, d'imputer la crise financière aux *« déclarations continuelles de membres de la majorité et de l'opposition sur d'hypothétiques changements du cadre politique »*.

Des chiffres en nette amélioration

Mais le plus embarrassant pour Silvio Berlusconi, qui prétendait gérer le pays comme une entreprise, c'est que le sauve-qui-peut financier s'est produit alors que les données de base de l'économie italienne étaient en très nette amélioration. La croissance devrait avoisiner 2 % cette année, après une récession de 0,7 % en 1993 : les estimations pour 1995 oscillent entre un bon 2,6 % et un excellent 3,6 %. Les exportations, dopées par la dépréciation de la lire, ont augmenté de 10 % en 1993 et autant en 1994, permettant au pays d'enregistrer pour la première fois depuis des années un fort excédent de la balance des paiements courants. La demande intérieure est venue, au cours de cette année, apporter sa contribution à la reprise.

Au total, l'Italie a traversé sans dégâts majeurs pour son tissu industriel la récession internationale, aggravée chez elle par la déstabilisation due aux enquêtes anticorruption et par la contraction de la demande intérieure. Le choc, néanmoins, a été rude : l'investissement a diminué de 11 %, 1,2 million d'emplois ont été détruits et le taux de chômage a atteint 11,6 % au printemps dernier, pour ensuite amorcer une lente décrue.

Le rapport du FMI décrit presque avec lyrisme le bon état de l'économie réelle : *« La reprise est désormais pleinement en action ; la compétitivité et la rentabilité s'améliorent sensiblement et l'inflation mesurée par les prix à la consommation est au niveau le plus bas depuis vingt-cinq ans. »* Reste l'éternel problème du déficit public, qui est en fait celui de la dette publique. Depuis 1992, le budget aurait été chaque année en excédent s'il n'y avait eu les charges d'intérêt de la dette qui représentent à eux seuls environ 9 % du produit intérieur brut. Il faut impérativement stabiliser dans un premier temps, puis abaisser ce ratio. La hausse mondiale des taux d'intérêt rendait déjà l'exercice difficile, et il s'y est ajouté une « surprime » payée par l'Italie à cause des « turbulences politiques ».

La politique économique du gouvernement Berlusconi a-t-elle été la bonne ? La loi de finances, adoptée le 20 décembre après avoir suscité des réactions de rejet spectaculaires dans l'opinion n'est, pour les experts du Fonds, que *« le minimum indispensable »*. Elle prévoit pour 1995 un déficit de 48 000 milliards de lires (160 milliards de francs) mais *« la qualité de l'exercice, fondé sur des mesures à effet transitoire et aux résultats incertains, suscite la perplexité »*. Pour trouver des recettes, le gouvernement a misé sur le règlement amiable proposé aux fraudeurs du fisc – qui représenterait près de 12 000 milliards de lires (environ 40 milliards de francs) – et aux citoyens ayant à se reprocher des infractions aux règles de l'immobilier (presque 20 milliards de francs). La pratique du *« condonno »* est une spécialité italienne qui n'a pas, dans le passé, démontré son efficacité dans la lutte contre l'évasion fiscale.

A côté de ces mesures à un coup, les économies sur les retraites qui ont jeté dans la rue des centaines de milliers de manifestants cet automne ne représentent finalement qu'un faible montant (moins de 10 millards de francs). Le FMI ne cache pas que le recul du gouvernement sur ce thème est en partie responsable du climat d'incertitude dont souffre l'Italie. *« Le système des retraites italien est l'un des plus coûteux du monde industrialisé »*, constate le FMI. *« Un résultat positif du débat budgétaire pour 1995 est qu'il a fait apparaître une vaste convergence sur la nécessité d'affronter le problème des pensions »*, mais il faudrait qu'une réforme complète soit approuvée avant l'échéance prévue pour juin 1995. Il est d'ores et déjà clair qu'un nouveau tour de vis fiscal est à prévoir dans les mois qui viennent. L'ambitieuse réforme fiscale présentée à la veille de la chute du gouvernement par le ministre des finances, Giulio Tremonti, n'avait d'autre objectif que de prendre date.

SOPHIE GHERARDI

Balance des paiements courants : déficit en novembre. – La balance des comptes courants italienne a enregistré un déficit de 2 023 milliards de lires (6,7 milliards de francs), contre un déficit de 4 182 milliards de lires en novembre 1993. Sur les onze premiers mois de 1994, le solde de la balance des paiements est déficitaire de 4 338 milliards de lires (14 milliards de francs) contre un excédent de 4 454 milliards de lires sur les onze premiers mois de 1993. La balance des capitaux a enregistré la sortie de 17 192 milliards de lires (56 milliards de francs) sur les onze premiers mois de l'année, contre un afflux de 27 369 milliards de lires (90 milliards de francs) pendant la même période de 1993.

L'intervention russe

Les raids sur Grozny visent à vider

L'aviation russe a lancé, vendredi 23 décembre, un nouveau raid sur Grozny, la capitale tchétchène. La veille, des bombardements d'une intensité sans précédent avaient fait au moins une vingtaine de morts parmi la population civile, occupée à extirper, des décombres de maisons rasées, les victimes des raids précédents.

Par ces bombardements, qui gagnent chaque jour en intensité, Moscou semble vouloir obtenir l'évacuation de la plus grande partie de la population de la capitale avant de lancer un assaut terrestre. Deux bataillons d'élite de l'infanterie de marine –, environ un millier d'hommes –, devaient arriver, jeudi, sur le front en prévision de l'assaut, alors que les troupes russes sont bloquées depuis plusieurs jours à une vingtaine de kilomètres au nord de Grozny, selon l'agence Interfax.

Pratiquement toute la population tchétchène a désormais

Qui gouverne à Moscou ?

Suite de la première page

Une lutte féroce se déroule entre deux camps : les réformateurs du gouvernement, qui veulent supprimer les licences et les quotas d'exportation de pétrole, comme ils s'y étaient engagés envers les organismes d'aide internationaux ; et ceux qui veulent continuer à profiter des énormes revenus occultes que procure ce système depuis des années. Alexandre Korjakov montre ainsi qu'il se trouve du côté de ces derniers.

Dans sa lettre, il dénonce le rôle qui serait donné à la BERD – la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, basée à Londres – dans la modernisation des infrastructures pétrolières en cas de suppression des licences. *« L'économie nationale ne peut pas se renforcer avec des interventions étrangères (...) qui réduiraient l'activité des raffineries nationales, ce qui est inadmissible du point de vue politique et économique »*, affirme l'« éminence grise » du président.

Alexandre Korjakov a aussi été accusé, du moins par ses victimes, d'avoir lancé les « barbouzes du Kremlin », le 2 décembre, contre la banque Most à Moscou. Cette dernière finance la seule télévision privée russe, NTV, qui continue, avec des hauts et des bas, à ne pas se limiter à la désinformation officielle dans la couverture de la guerre en Tchétchénie. Cette attaque avait montré que ni le ministère de l'intérieur ni même le FSK (ex-KGB) ne pouvaient s'opposer aux hommes de la garde de Korjakov, comme à ceux du « département principal de protection » qui l'englobe. Quand on connaît l'emprise de ces services prétoriens du régime, dont aucune loi ne souffle mot, sur les divers systèmes de communications et sur plusieurs unités militaires d'élite du pays, on comprend mieux la réponse suggérée par les *Izvestia*, celle d'un Boris Eltsine qui apparaît, de plus en plus, comme l'otage de ses gardes.

Reste l'armée. Si son ministre, Pavel Gratchev, ne pouvait qu'être dans le camp des Korjakov, Soskovets, Ierine, Egorov, Stepachine et autres membres du « parti de la guerre », la liste de ses subordonnés qui ont donné leur démission, ou qui ont été démis, pour refus de suivre l'escalade en Tchétchénie s'est brusquement allongée jeudi. On savait déjà que le vice-ministre de la défense, Boris Gromov, et le célèbre général Alexandre Lebed, basé en Transnistrie, s'étaient prononcés contre cette guerre. Ils sont désormais suivis par un autre vice-ministre de la défense, le général Kondratiev, par le premier adjoint au commandant de l'armée de terre, Vorobiev, et les trois principaux commandants de la région militaire du Caucase du Nord.

Pavel Gratchev a donc pris lui-même, *« temporairement »*, la direction des opérations en Tchétchénie, en ordonnant une « intensification » des bombardements, annonçait dans la matinée l'agence Itar-Tass. Mais, dans la soirée, le ministère de la défense, qui avait refusé tout au long de la journée de commenter ces informations, s'est décidé à les démentir. Un démenti repris à son compte dans la nuit par le « centre de presse » du gouvernement. Les généraux et autres officiers rebelles ne seraient donc pas démis, et la démission de ceux qui ont pris jeudi l'initiative de partir, comme le général Vorobiev, ne serait pas acceptée.

Est-ce à dire que l'escalade militaire peut s'enrayer ? Rien n'est moins sûr, mais d'autres voix, qui se taisaient jusqu'ici, ont été entendues jeudi. Il s'agit notamment du jeune sociologue Marc Ournov, le nouveau chef du « centre analytique » de la présidence, lui-même démocrate éclairé, mais dont les « experts » en matière de minorités ont dressé des analyses ineptes sur la Tchétchénie, peu différentes sans doute de celles des divers services secrets ayant monté l'expédition militaire. Marc Ournov s'est prononcé pour une reprise des négociations avec les Tchétchènes, en commentant : *« Plus il y aura de sang, plus il y aura de résistance. »* Il est vrai qu'un de ses experts militaires venait aussi de démissionner.

En même temps, on annonçait qu'un groupe *« d'adjoints et d'experts » de la présidence élaborait, au Kremlin, des plans de « solution pacifique »* du conflit. Etant donné que ces hommes, de leur propre aveu, n'avaient plus, ces derniers temps, accès au président, l'information pourrait être négligeable, n'était un début de revirement de leur chef, Sergueï Filatov. Ce dernier, qui déclarait, il y a deux jours encore, qu'il n'était plus question de négociations, a affirmé, toujours jeudi, que celles-ci *« n'avaient pas perdu toutes leurs chances »*.

Le clou de la soirée est pourtant resté l'annonce que Boris Eltsine en personne allait *« bientôt »* s'adresser à ses concitoyens. Dans une lettre adressée aux députés de la Douma, le président russe dit son intention d'exposer une *« issue au conflit, fondée en premier lieu sur l'utilisation de méthodes politiques »*. Cette lettre avait cependant pour premier objet d'opposer une fin de non-recevoir aux députés de la Douma, qui avaient décidé, le même jour, de l'inviter samedi à une réunion conjointe avec la Chambre haute du Parlement, ce que la missive présidentielle refuse.

Le plus probable est que les hommes qui « entourent » Boris Eltsine comptaient sur une chute de Grozny avant d'avoir à faire parler le président en public. Les révoltes dans l'armée gênent ces calculs. Mais l'objet réel des réticences de la hiérarchie militaire semble être non pas tant la guerre menée à la Tchétchénie que la façon de la conduire. Un nouveau ministre de la défense et quelques propagandistes moins primaires suffiraient alors à mettre en selle un *« parti de la guerre modéré »*, qui a déjà donné de la voix jeudi dans les couloirs du Kremlin. Mais cela ne lèverait pas l'hypothèque que fait peser sur le pays l'existence d'un président *« démocratiquement élu »*, mais qui paraît de plus en plus dépendant et discrédité. Ni à sauver le peuple tchétchène.

SOPHIE SHIHAB



L'ONU tente de concrétiser l'accord de cessez-le-feu en Bosnie

« Dès que l'on parle de paix, la guerre revient »

SARAJEVO
de notre correspondant

Le vieux Hajrudin, la cigarette au coin des lèvres, se tient devant son échoppe intacte. La boutique contiguë à la sienne a été pulvérisée. Vitrine brisée, grillage crevé, mur vacillant. De l'autre côté de la rue, des flaques de sang recouvrent la première neige de l'hiver. Le marché aux puces de Telale a été déserté ; policiers bosniaques et « casques bleus » mènent l'enquête, cueillent les derniers débris meurtriers. Hajrudin Sehic, marchand de chapeaux, est un survivant. Le premier obus de canon s'est abattu à cinq mètres de lui. Puis il a entrevu un éclair et s'est étendu sous son poêle à gaz afin d'échapper à la seconde explosion. *« J'ai entendu des cris, il y avait des morts,* raconte Hajrudin. *Des chauffeurs de taxis sont arrivés et ils ont emmené les blessés vers l'hôpital. Mon voisin était dans la rue et, quand il a vu son magasin détruit, il s'est évanoui. »*

Le vieux commerçant a déjà été blessé à deux reprises par des obus, dans ce vieux quartier ottoman de Sarajevo, et il a survécu. Un jour aussi, une bombe s'est abattue sur sa maison. Hajrudin était dans le jardin, sa femme a été tuée, lui a survécu. *« Jimmy Carter est parti, la guerre revient »*, dit Hajrudin, le visage las. *« C'est toujours pareil. Dès qu'ils parlent de paix, les obus s'abattent sur la ville, et nous devons rejoindre les abris. »*

Au même moment, Yasushi Akashi, le représentant spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, se trouve à la présidence bosniaque. Il tente de finaliser l'accord de cessez-le-feu obtenu par M. Carter et qui devait entrer en vigueur vendredi 23 décembre à midi. M. Akashi ne commente pas l'attaque du marché de Telale, pas plus qu'il n'avait commenté le tir par les forces serbes de plusieurs roquettes sur le bâtiment où il rencontrait le président Izetbegovic, lors de sa dernière visite à Sarajevo.

Dans l'après-midi, Hajrudin est rentré chez lui. Il ne vendra pas de chapeaux aujourd'hui, le quartier est toujours bouclé par la police. Le bilan de l'attaque est de deux morts et de sept blessés. Hajrudin n'est donc pas le seul miraculé. Près d'une centaine de personnes se trouvaient sur le marché et dans la rue adjacente lorsque les explosions ont retenti. Les projectiles se sont abattus l'un sur une échoppe et l'autre contre un mur, aucun au milieu du marché. Le carnage a été évité... En février, un obus sur le marché central de Markale avait causé la mort de soixante-huit personnes et en avait blessé environ deux cents. A la suite de ce bombardement, l'OTAN avait lancé un ultimatum aux Serbes, leur ordonnant de retirer toutes leurs armes lourdes hors d'un périmètre de 20 kilomètres autour de Sarajevo. Jeudi, le marché de Telale a été victime d'une telle arme lourde, vraisemblablement un canon de 100 millimètres.

Pendant que la FORPRONU mène une enquête scrupuleuse afin de savoir d'où est exactement parti le tir, aucune protestation n'est émise. L'ONU et l'OTAN sont silencieuses, et la radio serbe de Pale annonce que *« les Musulmans continuent de se bombarder eux-mêmes afin d'empêcher la conclusion de l'accord de cessez-le-feu »*. Yasushi Akashi est justement à Pale, où il poursuit ses discussions avec les séparatistes serbes. A Sarajevo, un homme tombe sur l'avenue principale, victime cette fois de la balle d'un franc-tireur. A l'ouest de la capitale bosniaque, dans les monts Igman, les Serbes seraient en train d'acheminer troupes et armements afin de reconquérir les quelques kilomètres que l'armée bosniaque leur a pris la semaine dernière. *« Une bataille est en préparation »*, certifie un observateur militaire. M. Akashi rentre à Sarajevo, les négociations continuent le lendemain. Vendredi matin, Hajrudin Sehic ouvre son échoppe, comme chaque jour, et espère vendre quelques chapeaux.

RÉMY OURDAN

COMMENTAIRE

Les gaffes de Jimmy Carter

SANS doute faut-il souhaiter à l'ancien président américain, Jimmy Carter, qui vient de proposer sa médiation dans le conflit paralysant le base-ball professionnel depuis quatre mois dans son pays, autant de succès qu'en Bosnie... quelques gaffes en moins.

Certes, M. Carter ne sera pas le premier à accumuler les perles lors d'un voyage en Bosnie. Constantin Mitsotakis, le chef de la diplomatie grecque, avait, en son temps, compati aux souffrances des Serbes de Bosnie... en traversant des villages musulmans en ruines et en cendres. Mais l'ancien président américain a fait mieux encore. *« Vous avez là une très jolie maison »*, a-t-il lancé au premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, qui le recevait à l'ambassade de Bosnie-Herzégovine à Zagreb. La maison était, assurément, superbe, mais M. Silajdzic a dû expliquer qu'il habitait à Sarajevo.

Quant aux Serbes de Bosnie, qui l'avaient généreusement remercié d'avoir répondu à leur invitation avec des gerbes de fleurs, M. Carter les a appelés *« les Serbes croates »*. *« Je vais quitter ce pays et retourner à Sarajevo »*, a-t-il encore dit en quittant Pale, le fief des Serbes sécessionnistes qui surplombe la capitale de la Bosnie-Herzégovine, Etat internationalement reconnu et membre des Nations unies ! La grève des joueurs de base-ball pourrait encore durer quelque temps.

FLORENCE HARTMANN

EUROPE

en Tchétchénie
la capitale de ses habitants

quitté la capitale pour se réfugier à la campagne ou dans les Républiques voisines d'Ingouchie et du Daghestan. Paradoxalement, les habitants russes de Grozny, qui contrairement aux Tchétchènes n'ont pas de pied-à-terre à la campagne, restent bloqués sous les bombardements. D'après M. Kovalev, le chef de la délégation parlementaire russe qui se trouve à Grozny, quarante-cinq civils ont trouvé la mort dans la capitale depuis le début de l'intervention russe, le 11 décembre. De plus, les raids effectués dans la nuit de mercredi à jeudi ont fait dix-sept morts et ceux de jeudi au moins quinze. Une chaîne de télévision russe a estimé jeudi à soixante le nombre de militaires russes tués depuis le début du conflit. – (AFP, Interfax.)

Trois bombes à la minute sur le centre-ville

GROZNY

des envoyés spéciaux de l'AFP

Les bombes russes explosaient jeudi au rythme de trois à la minute dans le centre de Grozny, la capitale tchétchène. Rue Krasny-Frontovikov, un avion a lâché au moins deux bombes qui ont fait cinq victimes, selon des témoins. Un camion et deux voitures étaient en feu, près de deux cadavres décapités gisant sur la neige et des taches de sang signalaient trois autres victimes.

Des avions ont également bombardé le quartier résidentiel de Microrayon, à trois kilomètres au nord du palais présidentiel pour la seconde fois en vingt-quatre heures, tuant ou blessant au moins quinze personnes, dont une photographe indépendante américaine, Cynthia Elbaum, âgée de vingt-huit ans.

Une quarantaine de Tchétchènes fouillaient les décombres d'une maison pour tenter de retrouver le corps d'une femme tuée dans des bombardements de la nuit de mercredi à jeudi quand les avions ont lâché de nouvelles bombes. Des femmes pleuraient, tandis que des hommes juchés sur les décombres extrayaient des affaires personnelles de la victime, une carte, une peinture et une poupée aux cheveux blonds sous un chapeau rouge. *« Les Russes devraient partir. Pourquoi est-ce qu'ils tuent des civils ? »*, demandait une vieille femme en larmes.

A 100 mètres du palais présidentiel, le restaurant Okeyan, une boutique et un immeuble d'habitation ont été éventrés par le raid de la nuit. Jeudi matin, des Tchétchènes abasourdis contemplaient les cratères de bombes et les flaques de sang gelé là où deux personnes avaient été tuées. *« Ce fut un vrai carnage »*, commentait Paul Lowe, un photographe de l'agence Magnum

SEBASTIAN SMITH et MARIELLE EUDES

COMMENTAIRE

Coupable indulgence occidentale

PEUT-ÊTRE le temps est-il venu de rappeler une phrase d'Alain Juppé à propos des relations avec Moscou : *« On peut comprendre que la Russie s'intéresse à ce qui se passe autour d'elle (...) Mais pas n'importe comment. Elle n'a pas vocation à s'ériger en gendarme tous azimuts. »* Ce jugement, qui date du mois de mars (1), avait trait au durcissement russe en Bosnie, mais on ne voit pas pourquoi il ne serait plus valable quand l'aviation de Moscou bombarde les populations civiles de Tchétchénie.

La première réaction de la diplomatie française a été à l'image de celle des Américains : ce qui se passe dans le Nord-Caucase est une « affaire intérieure » russe. Cette position a été répétée par les dirigeants de Washington à plusieurs reprises, par le président Clinton comme par le secrétaire à la défense, William Perry, ou le vice-président Al Gore, qui de passage à Moscou a déclaré, après avoir eu des mots chaleureux pour Boris Eltsine, que l'affaire tchétchène ne constituait pas *« une matière à discussion entre les deux pays »* et n'affecterait donc pas leurs relations. La France a employé un ton sensiblement plus ferme au cours des derniers jours, mais c'est un dérisoire euphémisme de refuser *« toute effusion de sang »*, alors que les bombardements s'intensifient.

Face au monde islamo-turc

Sans doute les Occidentaux ont-ils quelques arguments juridiques pour soutenir que « la Tchétchénie, c'est la Russie », comme on disait jadis « l'Algérie, c'est la France ». Mais le problème tchétchène ne peut être jugé avec les seuls critères formels du droit international. Ni le conflit yougoslave ni la dissolution de l'URSS n'ont visiblement servi de leçon. Au printemps 1991, quand la Slovénie et la Croatie voulaient quitter la fédération yougoslave, la majorité des Etats européens et les Américains vantaient les mérites de l'unité ; quelques mois plus tard, à Kiev, alors que l'Union soviétique était travaillée par des poussées nationalistes, le président Bush mettait les Ukrainiens en garde contre les tentations de l'indépendance. Ces prises de position à contretemps ont été symptomatiques de l'incompréhension des Occidentaux face à l'écroulement des ensembles multiethniques dont l'idéologie communiste avait pendant des décennies constitué le principal ciment.

Que la conquête de la Tchétchénie par les Russes remonte aux XVIII[e] siècle complique l'affaire mais ne change pas sa nature fondamentale. Certes la Russie défend dans le Caucase du Nord des intérêts géostratégiques, économiques, et militaires que les Occidentaux auraient mauvaise grâce à ne pas prendre en compte, eux qui ont, dans un passé pas très lointain, utilisé les mêmes arguments que le Kremlin aujourd'hui pour remettre de l'ordre dans leurs empires coloniaux ou dans leurs arrière-cours. Le général Doudaiev n'est pas le type même du héros national qui attire spontanément la sympathie des défenseurs des droits de l'homme. Mais ces considérations ne justifient pas le bombardement par l'aviation, les tirs contre les civils, à la lisière d'une Europe qui depuis la fin de la guerre froide fait des efforts désespérés pour établir des codes de bonne conduite.

Les dirigeants russes se sont engagés, à la CSCE par exemple, à les respecter. Leur souci – compréhensible – d'empêcher un démembrement de leur fédération ne justifie pas le retour aux méthodes impériales dans des régions qui n'ont pas oublié les persécussions staliniennes. C'est ce langage que les Occidentaux pourraient tenir, sans risquer pour autant de mettre en cause la « stabilité » de toute la région. Edouard Chevardnadze, qui a pourtant eu l'occasion de constater à ses dépens l'efficacité des méthodes subversives des succédanés du KGB, a tort de condamner les Tchétchènes au nom de l'intégrité territoriale russe ; l'histoire de la Géorgie est là pour lui rappeler que la conquête des marches caucasiennes par les Russes va de pair avec le contrôle de son pays. Face au monde islamo-turc, Moscou a toujours cherché à constituer un glacis. En ce sens, Boris Eltsine se situe dans la lignée de ses prédécesseurs, qu'ils aient été tsars ou secrétaires généraux.

Est-ce suffisant pour manifester à son égard une coupable indulgence, sous prétexte que « après lui, ça risque d'être pire » ? Les Occidentaux, les Américains au premier chef, ont commis deux erreurs dans leurs relations avec l'URSS finissante et avec la Russie de la réforme : ils ont trop misé sur les rapports personnels, comme si de bonnes relations entre George Bush et Mikhaïl Gorbatchev ou entre Bill Clinton et Boris Eltsine gommaient les divergences d'intérêts ; et ils ont cru qu'ils pouvaient juger la politique extérieure de la Russie en fonction de son régime intérieur, autrement dit qu'une Russie démocratique cesserait d'avoir les comportements d'une grande puissance, rivale des Etats-Unis.

Que ce soit en Bosnie ou en Europe centrale, quand s'est posée la question de l'extension éventuelle de l'OTAN, ils ont dû déchanter. Mais ces expériences décevantes – et d'autres, en Géorgie, Azerbaïdjan, etc. – ne les ont pas dissuadés de continuer à soutenir Boris Eltsine. Sans beaucoup de discernement. Ils ont imaginé pendant longtemps que des critiques contre sa politique encourageraient les tendances nationalistes. Or, cette retenue n'a pas empêché les dirigeants de Moscou, et notamment le ministre des affaires étrangères Andreï Kozyrev, qui passait naguère pour un parangon de libéralisme, d'opter pour un durcissement manifeste en diverses circonstances ; elle a eu l'effet contraire à celui recherché en laissant croire aux Russes qu'ils pouvaient impunément revenir à leurs vieilles méthodes.

Le risque de l'autoritarisme

La volonté de ménager les réformateurs en herbe ne peut même plus être invoquée puisque les démocrates et les libéraux se sont détournés d'Eltsine et de son entourage depuis la crise tchétchéne. Ce qui n'avait pas été le cas à l'automne 1993 lors de l'assaut contre le Parlement. Boris Eltsine est de plus en plus isolé et l'intervention en Tchétchénie ne l'a pas rendu plus populaire. Bien au contraire. Loin de s'attirer les faveurs des militaires, il a inquiété quelques généraux qui n'ont pas oublié le fiasco afghan. Alors qu'ils craignent, non sans raison, un glissement du régime russe vers l'autoritarisme, les démocrates russes attendent, pour leur part, sans grande illusion un mot d'encouragement de l'Ouest. Ils ne méconnaissent pas les risques contenus dans une désagrégation de la Russie ; selon l'expression de Grigori Iavlinski, ils sont *« pour l'unité de la Russie, mais pas à n'importe quel prix »* !

Les Occidentaux pourraient adopter sans grand dommage la même position. Les bombardements de Grozny constituent aussi un test de leur fermeté ; s'ils restent sans réponse, la Russie en tirera des conclusions hors de ses frontières, dans son « étranger proche », voire au-delà. Il ne s'agit ni d'aller rétablir l'ordre dans l'ex-URSS ni de rompre avec Moscou, ni même de suspendre une aide dont l'efficacité est par ailleurs douteuse. Il s'agit simplement de rappeler au Kremlin que sans respect de quelques règles élémentaires il ne saurait compter sur un véritable partenariat avec les démocraties occidentales envers lesquelles il a déployé tant de séduction.

DANIEL VERNET

(1) *La Croix* du 22 mars.

REPÈRES

ARMÉNIE
L'assassinat de l'ancien maire d'Erevan exacerbe la crise politique

Dix députés ont démissionné, jeudi 22 décembre, du Parlement arménien, et une trentaine d'autres ont annoncé leur intention de le faire. Dans une ambiance de crise économique profonde, alimentée par la guerre avec l'Azerbaïdjan, l'autoritarisme des dirigeants et la multiplication des assassinats politiques (cinq députés ont été tués depuis 1991) ont considérablement dégradé, ces derniers mois, le climat politique. Le meurtre d'Ambartsoum Galstian, trente-neuf ans, maire d'Erevan de 1990 à 1992 et ancienne figure charismatique du comité Karabakh (*le Monde* du 22 décembre), a encore aggravé la crise.

Les principaux partis d'opposition, l'Union nationale démocrate de Vazguien Manoukian, autre figure du comité Karabakh, et le Dachnaktsoutioun (Dachnak), parti historique révolutionnaire arménien, proche de l'Internationale socialiste, exigent maintenant la démission du président Levon Ter-Petrossian, premier chef d'Etat de l'Arménie indépendante, élu en 1991. Des élections législatives sont prévues en mai prochain. – (AFP.)

CORÉE DU NORD
Pyongyang annonce l'ouverture de son espace aérien

Pyongyang a annoncé jeudi 22 décembre avoir récemment accepté l'ouverture de l'espace aérien du pays aux liaisons internationales. Si ce mouvement se concrétise, il serait un premier signe de changement du régime communiste après la mort en juillet du maréchal Kim Il-sung. Cette offre a été faite le 8 décembre par le directeur de l'aviation civile de Corée du Nord à l'Organisation internationale (OACI), à Montréal. Les avions de *« tous les pays du monde »* pourraient atterrir, décoller, faire des vols de transit ou traverser l'espace aérien national, a rapporté l'agence nord-coréenne KCNA. Pyongyang a des accords aériens avec la Chine, la Russie et la Thaïlande. La seule compagnie étrangère desservant Pyongyang régulièrement est l'Aeroflot, avec un vol hebdomadaire de Khabarovsk, en Sibérie orientale. – (AFP.)

INDE
Démission de trois ministres accusés de corruption

Le président M. Sharma a accepté jeudi 22 décembre la démission de MM. Shankaranand et Rai, ministres de la santé et du ravitaillement, et de M. Thakur, secrétaire d'État au développement rural. Les trois hommes sont soupçonnés de corruption. Leur geste survient après une vive campagne de l'opposition, et alors que le ministre des ressources humaines, Arjun Singh, – virtuel « numéro deux » du gouvernement et l'un des grands rivaux de M. Rao au sein du Congrès, la formation au pouvoir – menaçait d'ouvrir la crise en démissionnant.

Encouragée par la récente déroute électorale du Congrès dans deux importants Etats du sud, l'opposition – notamment le BJP hindouiste – a paralysé les travaux du Parlement, cherchant, à travers le cas des trois ministres, à mettre en difficulté le chef du gouvernement, M. Rao. Une instance parlementaire avait accusé MM. Shankaranand et Thakur d'être impliqués dans un scandale financier qui avait secoué la Bourse de Bombay en 1992. M. Rai, quant à lui, avait été désigné dans un rapport comme responsable dans une affaire de pénurie de sucre. – (AFP.)

PORTUGAL
Rumeurs de démission du premier ministre

Les rumeurs persistantes selon lesquelles le premier ministre quitterait ses fonctions ont créé un réel malaise dans la classe politique portugaise. M. Anibal Cavaco Silva a fait savoir qu'il attendrait le mois de février pour décider de son avenir.

A cette date doit se tenir le congrès du Parti social démocrate (PSD, centre-droit) qui détient la majorité absolue au Parlement et dont il est le président. La presse multiplie les scénarios les plus contradictoires. Selon certains, M. Cavaco Silva s'apprêterait à reprendre son poste de professeur d'économie à l'université. D'autres affirment que le chef du gouvernement se limiterait à abandonner la présidence du PSD pour prendre ses distances par rapport au parti, de façon à mieux préparer sa candidature à l'élection présidentielle de début 1996.

Dernière hypothèse : M. Cavaco Silva, qui commence à être contesté au sein d'un parti à la tête duquel il a régné sans partage pendant dix ans, tenterait de provoquer un climat émotionnel lui permettant de créer une vague de fond auprès de l'électorat de façon à obtenir une troisième majorité absolue aux élections législatives d'octobre 1995. – (AFP.)

SUÈDE
Stockholm demande le statut d'observateur à l'Union de l'Europe occidentale

La Suède a décidé, jeudi 22 décembre, de demander le statut d'observateur au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'instance européenne compétente en matière de défense. Ce statut n'implique aucune obligation militaire et est donc compatible avec la doctrine officielle de *« non-alliance militaire »*, a souligné le ministère des affaires étrangères suédois. Selon lui, le pays pourra désormais participer aux discussions au sein de l'UEO sur ses *« missions humanitaires et de maintien de la paix »*, ainsi qu'au *« dialogue avec les pays d'Europe centrale et orientale »*. – (AFP.)

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Le Parti républicain veut limiter l'aide au tiers-monde

WASHINGTON

de notre correspondant,

De nombreux gouvernements de pays en développement redoutent l'arrivée au Congrès, le 4 janvier, de la nouvelle majorité républicaine. Les propos de Jesse Helms et Mitch McConnell, qui présideront respectivement la commission des affaires étrangères du Sénat, et la sous-commission d'attribution des crédits, confirment qu'un changement de politique est en cours. Les deux hommes vont en effet disposer d'une influence déterminante pour réduire et réorienter l'aide extérieure des Etats-Unis. Or ils ne font pas mystère de leurs intentions : ce sont les pays en développement qui vont faire les frais d'une conception beaucoup plus « idéologique » de l'assistance économique de Washington.

Autant les démocrates estiment que l'aide américaine en faveur des pays pauvres se justifie sur les plans moral et économique, autant les républicains affichent leur volonté de privilégier les intérêts stratégiques de l'Amérique. Celle-ci est riche, estiment les premiers, elle a donc le devoir d'épauler les pays qui souffrent de fléaux comme la malnutrition et l'analphabétisme. Aider les pays africains aujourd'hui, ajoutent-ils, c'est œuvrer en faveur de leur stabilisation économique et politique, et donc, s'épargner de futures interventions américaines que risque de provoquer des crises graves.

Telle est la philosophie qui guidait jusque-là l'Agence pour le développement international. Pour Mitch McConnell, en revanche, la « sécurité nationale » et les *« intérêts économiques »* de Washington doivent primer. En vertu de ce principe, l'aide annuelle de 3 milliards de dollars que reçoit Israël, celle de 2,1 milliards de dollars perçue par l'Egypte, ne seront pas remises en cause. L'Etat hébreu est l'allié historique de l'Amérique, et ces deux pays aident à la stabilisation de la région du Proche-Orient, où les « intérêts vitaux » de l'Amérique sont clairement en jeu. L'Europe devrait également sortir indemne de cette réévaluation sélective du budget de l'aide extérieure américaine, qui atteint quelque 13,7 milliards de dollars, soit moins de 1 % du budget fédéral.

Cela ne signifie pas, par exemple, que la Russie continuera à bénéficier d'une aide économique automatique (environ 700 millions de dollars par an). Si le Congrès et la Maison Blanche devaient suivre Jesse Helms, l'ex-Union soviétique recevrait certes une assistance réduite. Mais la politique mise en œuvre par Bill Clinton, consistant à aider le président Boris Eltsine et à consolider son assise politique par l'octroi d'une forte assistance économique, est partagée, par plusieurs responsables républicains. Selon une proposition de loi de M. McConnell, l'aide à la Russie pourrait cependant être réduite si Moscou se lançait dans des *« aventures »* militaires contre ses voisins.

L'Afrique perdante

C'est l'Afrique qui, au bout du compte, va être la grande perdante de cette réévaluation des priorités de l'Amérique. Le continent noir, qui reçoit environ un milliard de dollars d'aide annuelle, ne constitue pas une région stratégique, estime le Grand Old Party. *« La plupart des pays pauvres sont toujours pauvres »*, constatait récemment le sénateur McConnell, faisant écho aux thèses de Jesse Helms. Dans la pratique, ce sont les crédits du Fonds de développement pour l'Afrique qui seront les premiers touchés. Le président Clinton pourra certes s'opposer au couperet du Sénat, mais il ne pourra gouverner par veto successifs.

C'est ce langage réaliste que son conseiller pour la sécurité nationale, Anthony Lake, a récemment tenu aux dirigeants africains, lors d'une tournée qui l'a conduit dans huit pays du continent. Mais l'Afrique ne sera pas la seule visée : la nouvelle majorité entend en effet réduire le montant des crédits alloués aux programmes de stabilisation des populations, ainsi que les contributions des Etats-Unis à différentes organisations internationales (Nations unies, Fonds monétaire international et Banque mondiale) qui, selon Jesse Helms, *« escroquent »* les contribuables américains.

Le sénateur de Caroline du Nord se réserve, d'autre part, le soin de revoir les relations entre les Etats-Unis et les pays latino-américains. Son intérêt pour cette région est ancien et sans ambiguïté : ardent défenseur, depuis plus de trente ans, de tous les régimes « forts » du continent, M. Helms va mettre à profit son nouveau pouvoir pour que l'aide économique de Washington devienne nettement sélective : si les pays qui ont à leur tête des régimes *« convenables »*, tel le Salvador, n'ont rien à craindre, d'autres gouvernements, plus ou moins *« progressistes »*, comme le Nicaragua, le Costa-Rica et le Guatemala, ont des raisons d'être inquiets.

LAURENT ZECCHINI

Polémique autour d'un contrat d'édition pour M. Gingrich. – Le futur président républicain de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, a signé un contrat de 4 millions de dollars avec un éditeur du groupe de Rupert Murdoch, pour deux livres de pensées, dont l'un aura pour titre *Pour une nouvelle Amérique*. La Maison Blanche et des députés démocrates ont manifesté leur étonnement, sachant que M. Murdoch est sous le coup d'une enquête fédérale pour violations des lois interdisant qu'une chaîne de télévision américaine devienne une propriété étrangère.– *(AFP.)*

Menace sur les procès abusifs et lucratifs. – Eldorado des procéduriers tatillons à l'affût de dommages et intérêts fabuleux, les Etats-Unis pourraient prochainement changer les règles de ce « sport national » qui permet, par exemple, d'obtenir 2,7 millions de dollars pour un café trop chaud. Désormais tout puissants au Congrès, les républicains prévoient dans leur « Contrat avec l'Amérique » des mesures contre les procédures judiciaires abusives en limitant notamment le montant des dommages et intérêts réclamés aux entreprises pour des produits défectueux. – *(AFP.)*

Inculpation dans l'affaire de l'attentat du métro de New-York. – Un homme de 49 ans a été inculpé de tentative de meurtre, jeudi 22 décembre, dans l'enquête sur l'attentat à la bombe qui, la veille, avait fait 45 blessés dans le métro de New-York. La police a indiqué que le suspect, un informaticien au chômage, préparait vraisemblablement d'autres attentats pour obtenir une rançon. Brûlé au troisième degré sur près de la moitié du corps, Edward Leary a été appréhendé moins d'une heure après l'explosion. – *(Reuter.)*

COLOMBIE : dix morts et quinze blessés dans une attaque à la bombe incendiaire. – Dix personnes ont été tuées et quinze blessées dans quatre autocars détruits, jeudi 22 décembre, par des bombes incendiaires à Cartagène (port du nord-ouest). Les « rebelles » de l'Armée de libération nationale (ELN) sont soupçonnés de cette attaque qui a eu lieu dans une ville connue pour son attrait touristique. – *(AFP, Reuter.)*

Suppression des visas entre la France et le Chili. – Les visas entre la France et le Chili seront supprimés à partir du 24 décembre, a précisé l'ambassade chilienne à Paris, jeudi 22 décembre. Le principe de cet accord de réciprocité avait été arrêté, en septembre, lors de la visite à Santiago du ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé.

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le FLN discute de l'opportunité d'une élection présidentielle

La session ordinaire du comité central du FLN (ancien parti unique) s'est ouverte, jeudi 22 décembre, à Alger. Parmi les principaux sujets abordés figure la perspective de l'élection présidentielle, prévue avant la fin 1995. Le bureau politique de l'ancien parti unique avait exprimé, le 8 novembre, son opposition à ce scrutin, n'y voyant qu'une *« tentative d'un pseudo-retour à la volonté du peuple »* qui permettrait au pouvoir, *« sous le couvert d'une légitimité présidentielle »*, de poursuivre sa *« politique d'éradication »* à l'encontre de la mouvance islamiste. Les travaux du comité central, qui se déroulent à huis clos, devaient s'achever vendredi soir.

Selon un bilan officieux récemment publié par le quotidien francophone *El Watan*, le FLN apparaît comme le parti le plus touché par les attentats islamistes. Au cours des deux dernières années, sur un total de deux cents militants politiques tués, une cinquantaine étaient membres du FLN. De son côté, le quotidien *le Matin* a indiqué, jeudi, que deux cent onze femmes ont été tuées, en seize mois, en Algérie, dans des attentats attribués aux groupes islamistes.

A Paris, l'ambassadeur d'Algérie en France, Hocine Djoudi, s'est félicité, jeudi, de l'*« amélioration très nette »* de la situation sécuritaire, qui pourrait permettre, *« si des conditions de normalité étaient retrouvées très tôt »*, d'avancer la date de l'élection présidentielle. Le diplomate a démenti l'existence d'exécutions extra-judiciaires, dénoncées par des organisations de défense des droits de l'homme et des partis de l'opposition démocrate algérienne. *« Si dépassements il y a eu, ou cas de torture (...), ils ont été instruits par des magistrats spécialement désignés »*, a-t-il souligné. Selon lui, certains assassinats ou exactions, hâtivement attribués aux forces de sécurité, sont le fait des *« groupes intégristes »* dont les membres sont *« déguisés en militaires »*.

MAROC : près de 7 tonnes de haschisch saisies à Casablanca. – Les douaniers de Casablanca viennent de réaliser la plus grosse saisie de haschisch dans l'histoire du port de la capitale économique, en interceptant, lundi 19 décembre, 6,73 tonnes de ce stupéfiant, dissimulées dans des sacs de grain, a indiqué, mercredi 21, le quotidien *l'Opinion*. La drogue avait été placée dans un conteneur en instance d'embarquement à destination de la Belgique. – *(AFP.)*

ANGOLA : rencontre entre les chefs militaires de l'UNITA et de l'armée gouvernementale. – Le chef d'état-major de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA, opposition armée), Arlindo Chiedea Ben-Ben, et le chef d'état-major de l'armée gouvernementale, Joao Dos Matos, sont convenus de se rencontrer à Sao Tomé afin de discuter de l'application des accords de paix. La radio gouvernementale de Luanda et l'UNITA ont annoncé cette décision, jeudi 22 décembre, en précisant que la réunion aurait lieu dans un délai de quarante-huit heures. – *(AFP.)*

Report de la création d'une nouvelle union économique en Afrique centrale. – Réunis à Yaoundé (Cameroun) pour célébrer le trentième anniversaire de l'Union des Etats d'Afrique centrale (UDEAC – Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad), les chefs d'Etat de la région ont tiré un premier bilan de la dévaluation du franc CFA. Malgré une appréciation globalement positive, les participants ont reporté la création de la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), qui devait accompagner des mesures d'assainissement financier et économique. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Le déclin des mollahs iraniens

Suite de la première page

Les plus pessimistes font toutefois observer que depuis le renversement du chah, en 1979, la chute du régime islamique a été maintes fois annoncée, mais force est de constater qu'il est toujours en place ; que les querelles internes ne sont, pour reprendre une expression iranienne, qu'un *« conflit d'orfèvres »*, c'est-à-dire que les différentes factions du régime sont tellement interdépendantes que la chute de l'une entraînerait celle des autres ; et qu'enfin l'opposition est expatriée, disparate et désorganisée.

Aujourd'hui plus que jamais, souligne un observateur occidental qui vit en Iran, *« c'est le chaos »*. Aucune décision n'est prise parce qu'il n'y a pas de centre de décision, l'administration est doublée par les puissantes fondations, en principe caritatives, qui constituent un véritable pouvoir parallèle – riche de surcroît –, et la crise économique est très aiguë. L'absence de projet clair et les déceptions engendrées par la douche écossaise à laquelle est soumise la population – *« l'Iran est le cimetière de projets inachevés »*, commente, dépité, un Iranien en exil en France – ont abouti à une grande désaffection à l'égard du régime, voire, à une perte de légitimité de ce dernier, *« miné par une corruption »* que tout le monde dénonce.

C'est qu'en l'espace de cinq ans, c'est-à-dire depuis l'accession de M. Rafsandjani au pouvoir en 1989, l'Iran est passé d'une volonté d'ouverture politique et économique, d'une tentative de faire primer le pragmatisme sur l'idéologie, de sortir le pays de son isolement diplomatique, à un retour brutal à une économie contrôlée par l'Etat, un refus de *« contamination par l'Occident »* et donc un repli sur soi et un retour aux thèmes de la révolution.

Le poids de la dette

Ce brusque changement de cap n'est pas seulement le résultat de la « victoire » de l'aile radicale du régime, emmenée par le « guide » de la République, sur les plus « pragmatiques » conduits par M. Rafsandjani. A ce jeu des rivalités, par parenthèse, M. Khamenei vient de marquer un nouveau point en se faisant littéralement introniser « grand ayatollah » par deux groupes importants de religieux iraniens. Ce changement est aussi la conséquence de difficultés financières concrètes que les deux factions ont dû reconnaître.

Au premier rang de ces problèmes, le poids d'une dette à court et moyen terme, contractée en période d'ouverture économique – laquelle s'était essentiellement traduite par une politique débridée d'importations en tout genre – et dont le montant est évalué à quelque 33 milliards de dollars (environ 178 milliards de francs). Le gouvernement a, il est vrai, réussi à conclure avec une vingtaine de pays des accords de rééchelonnement, mais ils portent uniquement sur les arriérés. Le principal court toujours et, pour qu'il n'obère pas davantage le budget, Téhéran vient de faire le pari de le rembourser avant l'an 2000. Pari ambitieux, car s'il est vrai que l'Iran est un pays riche de ses ressources pétrolières et de son agriculture, la marge de manœuvre des autorités est limitée par une infrastructure qui a subi l'usure du temps et de la guerre de huit ans contre l'Irak.

A ce jour, seul le terminal pétrolier de Kharg, au nord du Golfe, d'où sont exportés 97 % de la production pétrolière, a été remis en état. Et le complexe pétrochimique de Bandar Khomeiny, dont les travaux avaient été suspendus durant la guerre contre l'Irak, a enfin été inauguré cette année. Mais les travaux auront coûté 4 milliards de dollars, dont près de 1 milliard a été assuré par la vente anticipée d'une partie de la production.

Et si l'Iran a accepté la récente décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de maintenir le plafond actuel de production pour encourager un renforcement des prix du brut, c'est tout simplement parce que le pays a atteint le maximum de sa capacité de production, c'est-à-dire une moyenne de 3,6 à 3,8 millions de barils par jour, explique un spécialiste. Téhéran semble en revanche miser sur une augmentation des prix, puisque, en dépit d'une chute prévue de 5 % de ses exportations pétrolières – 2,235 millions de barils par jour en 1995-1996 –, le gouvernement prévoit un accroissement de ses ressources dans ce secteur. Simultanément, le marché unique des devises a été réimposé, et des restrictions ont été mises à l'exportation des mêmes devises. Enfin, pour la première fois, l'emprunt public, qui avait été banni du système bancaire « islamique », a été autorisé pour financer des projets de développement.

Dans le domaine agricole, les choses ne vont pas beaucoup mieux, puisque, de l'aveu même de responsables de ce secteur, 30 % de la production sont perdus du fait des problèmes de stockage, de transport et de distribution. Résultat : le gouvernement est obligé d'importer, notamment des céréales, pour nourrir une population de 60 millions d'habitants.

Ménager la population

Conscient des risques qu'il prend en demandant à une population désabusée de se serrer à nouveau la ceinture pour contribuer au sauvetage, le régime manie la carotte et le bâton : *« On harcèle moins pour non-respect des normes islamiques, mais on se prépare à sévir contre tout trouble dans la rue »*, rapporte un observateur occidental, qui, comme nombre de spécialistes de l'Iran, préfère garder l'anonymat. Le débat au Parlement qui a précédé la récente interdiction des antennes paraboliques fut difficile, le souci déclaré de nombre de députés étant d'essayer de ménager la population. Même aujourd'hui, le régime hésite à faire respecter cette interdiction par la force. Il sait au demeurant que la doctrine rigoriste n'a pas d'écho au sein d'une jeunesse qui attend ouverture et réalisations.

En revanche, parce qu'à leurs yeux les élites, intellectuelles surtout, sont par définition subversives, les autorités ont réagi avec virulence à la demande de plus de cent intellectuels de lever la censure ; elles n'ont pas hésité à jeter en prison – sous des accusations aussi humiliantes que fausses, de proxénétisme, d'ivrognerie, d'espionnage et de consommation de drogue... entre autres – l'écrivain protestataire Ali Akbar Saidi Sirjani, décédé dans des conditions suspectes selon les siens, ou l'ancien général Azizollah Amir-Rahimi, qui a « osé » demander au pouvoir de tirer les conclusions de son échec et réclamé un *« gouvernement de salut national »*. Le comité de surveillance islamique, qui avait été supprimé par M. Rafsandjani, a été rétabli à l'université de Téhéran. Parallèlement, les forces de la répression, celles des « gardiens de la révolution » ou le corps des *bassidj*, ces volontaires embrigadés à l'origine pour combattre l'Irak, ont été mobilisées pour faire respecter la loi et l'ordre.

Cette situation peut-elle durer indéfiniment faute d'alternative ? Oui, comme ce fut le cas depuis l'avènement de la révolution en 1979, répondent les plus sceptiques. D'autres experts des affaires iraniennes estiment qu'on n'en est plus là, et que l'impasse est aujourd'hui totale. Selon Bernard Hourcade, maître de recherche au Centre national de la recherche scientifique, une solution, envisagée même par une partie du clergé – consciente des risques que celui-ci encourt en laissant rejaillir sur lui les conséquences d'une expérience de pouvoir qui a fait la preuve de son échec –, serait l'émergence d'un *« national-islamisme »*, ou d'un *« nationalisme islamique »*. Le nationalisme est en effet le seul dénominateur commun à l'ensemble des forces politiques et peut *« être un facteur assez puissant pour former un gouvernement de coalition »*. Celui-ci n'écarterait pas totalement les mollahs, puisqu'il n'est pas question de faire l'économie de l'islam dans un pays dont les citoyens n'ont jamais renié leur appartenance religieuse, et aussi parce que, après tout, *« l'imam Khomeiny a quand même réussi quelque chose »*.

MOUNA NAÏM

ISRAËL : Martin Indyk nommé ambassadeur des Etats-Unis. – Le président Bill Clinton a proposé, jeudi 22 décembre, Martin Indyk pour être le nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Israël. Cette nomination doit encore être approuvée par le Sénat. M. Indyk, quarante-trois ans, est, depuis l'arrivée de M. Clinton à la Maison Blanche, assistant du président et directeur du département du Proche-Orient et d'Asie du Sud au Conseil national de sécurité. Il a été l'un des principaux artisans de la politique américaine au Proche-Orient, au même titre que Dennis Ross, le conseiller spécial du secrétaire d'Etat Warren Christopher. – *(AFP.)*

EN BREF

PAKISTAN : neuf victimes de violences en deux jours à Karachi. – La police a découvert jeudi 22 décembre, à l'est de Karachi, les cadavres de quatre hommes criblés de balles après avoir été torturés. La veille, cinq personnes, dont deux soldats, avaient été découvertes assassinées. Ces violences portent à quelque cent soixante le bilan des morts dans la capitale économique du Pakistan, prise depuis le début du mois dans une spirale de violences ethniques et religieuses. Le président Leghari doit y mener, cette fin de semaine, des discussions avec des représentants du MQM, le mouvement qui représente les *mohadjirs*, musulmans émigrés d'Inde en 1947. – *(Reuter.)*

SINGAPOUR : exécutions pour trafic de drogue. – Deux citoyens singapouriens convaincus d'avoir participé à un trafic de drogue ont été pendus, vendredi 23 décembre, dans la capitale de la « cité-Etat » d'Asie du Sud-Est. Une femme originaire de Hongkong, elle aussi condamnée à mort, pour le même chef, n'a, en revanche, pas été exécutée. Li Choon Chye et Leong Wing Kong sont les 93e et 94e trafiquants à subir les effets d'une loi draconienne passée en 1975. Trouvés en possession d'héroïne en 1992, ils avaient été condamnés en 1993. – *(Reuter.)*

NOUVELLE-ZÉLANDE : restitution de terres aux tribus maories. – Le gouvernement néo-zélandais a annoncé jeudi 22 décembre la restitution de 66 000 hectares de terres à plusieurs tribus maories, suite à un accord conclu avec leurs représentants. Le ministre de la justice, Doug Graham, a précisé sur Radio New Zeland que l'accord prévoyait la restitution de terres volées en 1863, avec les excuses officielles du pays, ainsi que le versement d'une indemnité. D'autres accords doivent être conclus avec d'autres tribus maories. Le premier ministre, Jim Bolger, a déclaré que cette restitution était *« le plus beau cadeau de Noël possible pour la Nouvelle-Zélande »*. – *(Reuter.)*



Le nouveau dispositif de lutte contre la corruption

Le Sénat est réservé sur la transparence du patrimoine des élus

Les sénateurs ont adopté, jeudi *22 décembre, l'ensemble* des propositions de loi issues du groupe de travail parlementaire sur les *rapports entre la politique* et l'argent. La majorité sénatoriale a entériné la principale innovation, *relative à l'interdiction du finance*ment de la vie politique par les entreprises. Elle s'est montrée *beaucoup plus réticente sur* les deux autres volets de la lutte contre la corruption : la transpa*rence du patrimoine des élus et* le renforcement des contrôles dans le domaine des marchés publics et des délégations *de* service public.

Une commission mixte paritaire (composée de sénateurs et de députés) devait se *réunir* vendredi pour tenter de parvenir à un texte commun aux deux Assemblées sur ces textes. Au cours des débats, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a annoncé que le premier ministre soumettra l'ensemble du dispositif législatif au Conseil constitutionnel.

Les sénateurs ont apporté plusieurs modifications à la version issue des travaux de l'Assemblée nationale.

■ **Financement de la vie politique :**

La proposition de loi interdisant le financement de la vie politique par les entreprises a été adoptée par la majorité sénatoriale RPR-UDF avec le soutien du groupe socialiste, le PC votant contre.

– **Abaissement du plafond des dépenses électorales :** les sénateurs ont adopté un amendement du gouvernement qui prévoit des mesures transitoires pour les élections municipales de juin 1995.

Pour tenir compte des dépenses qui ont déjà pu être engagées par les candidats à ces élections – depuis le 1er juin 1994 – l'amendement précise que les dépenses totales seront plafonnées selon les dispositions législatives antérieures, qui sont plus favorables.

En revanche, les dépenses engagées après la promulgation de la nouvelle loi ne pourront dépasser le plafond prévu par celle-ci.

– **Aide financière de l'Etat aux « petits » partis politiques :** les sénateurs ont complété le dispositif d'aide aux petits partis, introduit par le gouvernement lors de l'examen des textes à l'Assemblée nationale. Afin de prévenir *les détournements, il* était prévu d'accorder cette aide, d'un montant de 2 millions de francs annuels, aux partis ayant perçu, au cours de la même année, des dons de la *part d'au moins dix mille* personnes, réparties entre au moins trente départements, territoires ou collectivités territoriales d'outre-mer, et cinq cents élus, pour un montant minimal de 1 million de francs.

Les sénateurs ont précisé que les élus devaient eux aussi être répartis entre au moins trente départements. Comme à l'Assemblée nationale, les socialistes se sont opposés à ce dispositif d'aide de l'Etat, qui contient, selon eux, *« des risques d'abus »*.

– **Rétablissement du cautionnement pour les élections européennes :** ce cautionnement (100 000 francs pour une liste de quatre-vingt-sept candidats), supprimé par l'Assemblée nationale, a été rétabli au Sénat, à la demande de M. Pasqua, *« afin d'éviter la multiplication des candidatures fantaisistes »*. M. Pasqua a souligné que ce cautionnement, exigé par la législation antérieure, n'avait pas empêché l'augmentation des listes : onze en 1979, quinze en 1989 et vingt en 1994.

■ **Transparence du patrimoine et incompatibilités :**

La majorité sénatoriale a voté pour, le PS s'est abstenu, le PC a voté contre.

– **Suppression de l'obligation de déclaration du patrimoine pour les fonctionnaires :** le texte adopté par l'Assemblée nationale avait étendu l'obligation de déclaration de patrimoine aux fonctionnaires *« qui exercent des fonctions d'autorité, comportant notamment des prérogatives de puissance publique ou des pouvoirs en matière de passation de marchés et de conlusion des conventions de délégation de service public »*, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprise publique et d'établissement public et commercial, aux dirigeants d'office HLM de plus de mille logements et de sociétés d'économie mixte réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs.

Le gouvernement, qui s'était vigoureusement opposé à l'extension de cette obligation aux fonctionnaires, a renouvelé l'expression de son désaccord, le 21 décembre devant les sénateurs, en soulignant, par la voix de M. Pasqua, qu'une telle mesure *« serait un aveu d'incapacité du pouvoir exécutif à contrôler les fonctionnaires »*. Il a reçu le soutien du rapporteur du texte, Christian Bonnet (Rép. et ind.), qui a fait adopter un amendement de suppression de cette disposition.

Les sénateurs ont également supprimé cette obligation pour les élus locaux titulaires d'une délégation de pouvoir dans les collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, adjoints aux maires de communes de plus de *cent mille habitants*).

– **Incompatibilité entre la fonction de membre du Conseil constitutionnel et la détention d'un mandat électif :** les sénateurs se sont opposés à cette mesure, adoptée par l'Assemblée. Un accord pourrait cependant être trouvé entre les deux Assemblées, puisque les députés, saisis en deuxième lecture de cette proposition de loi organique, jeudi, ont adopté une nouvelle rédaction, maintenant le principe de cette incompatibilité, mais en excluant les membres actuels du Conseil constitutionnel. Cette mesure concerne *Marcel Rudloff, pré*sident du conseil régional d'Alsace, et Noëlle Lenoir, maire de Valmondois (Val-d'Oise).

■ **Marchés publics et délégations de service public :**

Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC se sont prononcés contre. La majorité sénatoriale a rejeté un amendement du groupe communiste, qui préconisait la nationalisation de la Compagnie générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux. Cet amendement avait reçu l'approbation du groupe socialiste.

– **Prolongation des délégations de service public :** les sénateurs ont adopté une définition beaucoup plus large que celle de l'Assemblée, en substituant à la notion d'*« investissements matériels »*, celle d'*« investissements »* tout court. Cette nouvelle définition réintroduit donc les études *dans les investissements pouvant* donner lieu à une prolongation de la délégation. Ils ont également rétabli la législation antérieure concernant le seuil en deçà duquel *les délégations ne sont pas* soumises aux mêmes contraintes d'appel d'offres (*1 350 000* francs au lieu de 400 000 francs par an, pour une durée n'excédant pas trois ans).

– **Contrôle des avenants aux contrats de marchés publics :** le texte adopté par le Sénat adoucit là encore la version de l'Assem*blée nationale*, en limitant le contrôle des avenants par la commission d'appel d'offre, à ceux qui entraînent une hausse globale du montant du marché *supérieure à 5 %. L'amendement* adopté prévoit toutefois que cet avenant *« ne doit pas modifier l'objet initial du marché »*. Ils ont supprimé l'obligation de présenter *un nouveau projet* d'avenant à la commission d'appel d'offres, en cas d'avis défavorable de celle-ci.

– **Suppression des pouvoirs d'enquête reconnus aux magistrats de la Cour des comptes :** les sénateurs ont supprimé l'article 8 du texte de l'Assemblée qui conférait aux magistrats de la Cour des comptes un droit d'enquête *et de vérification* des comptes auprès des entreprises délégataires de service public identique à celui dont disposent les agents de l'administration des *impôts*.

– **Publicité des cessions de terrains par les collectivités locales :** les sénateurs ont abaissé aux communes de plus de deux *mille* habitants (au lieu de trois mille cinq cents) l'obligation de soumettre à une *délibération* et de publier au compte administratif de la collectivité concernée toute cession de terrain lui appartenant.

PASCALE ROBERT-DIARD

Les points de désaccord avec l'Assemblée nationale

Une commission mixte paritaire (Assemblée-Sénat) devait se réunir, vendredi 23 décembre, pour tenter de parvenir à une rédaction commune sur l'ensemble des propositions de lutte contre la corruption. Si un accord paraît acquis sur la proposition de loi relative au financement public de la vie politique, adopté quasiment conforme par les deux Assemblées, il n'en va pas de même sur les deux autres volets du texte, relatifs à la transparence du patrimoine et aux incompatibilités, ainsi que sur les marchés publics et les délégations de service public.

La première difficulté concerne l'extension du contrôle des patrimoines aux *fonctionnaires d'autorité*. Les sénateurs se sont montrés particulièrement acerbes contre *leurs collègues députés* au sujet de cette mesure qui avait été adoptée en dépit de l'opposition du gouvernement.

Un retour « aux normes de la raison »

La commission mixte paritaire risque également d'échouer sur les propositions relatives aux marchés publics et aux délégations de service public. L'Assemblée *nationale s'était* montrée très attachée à un renforcement des contrôles et elle s'était opposée, à plusieurs reprises, à des amendements du gouvernement (*le Monde* du *17 décembre*). Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission des lois du Sénat, a *déclaré*, jeudi 22 décembre : *« Un vent mauvais souffle sur l'opinion publique, attisé, à l'Assemblée nationale, par des propositions rapides, pour s'emparer de ces préoccupations. Nous avons remis ces textes aux normes de la raison et du bon sens. Il y a des limites que nous ne saurions franchir. »* Il a précisé qu'il faudra assumer, sur ces questions, *« une décision politique »*. Si la commission mixte paritaire *échoue sur* ce point, il reviendra à l'Assemblée nationale de se prononcer *définitivement*.

P. R.-D.

En deux heures à peine

Les députés adoptent sans difficulté le projet de loi sur l'école

« Monsieur le ministre, c'est une primaire, euh, une première ! » Emporté par son enthousiasme et sans doute encore troublé par les controverses récentes au sein de la majorité, Pierre Lequiller (UDF, Yvelines) a commis un lapsus, jeudi 22 décembre, en apportant à François Bayrou les voix de l'UDF, lors du vote de la première loi de programmation pour l'école. Celle-ci a été adoptée par le RPR et par l'UDF, alors que le PS et le PC votait contre.

En deux heures à peine, le texte a été expédié par des députés fatigués, qui n'avaient aucun doute sur l'issue de cette discussion. Après le baroud d'honneur des élus socialistes la veille (*le Monde* du 23 décembre), Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées) est demeuré seul du PS pour expliquer qu'il ne voterait pas un texte qui portait *« un coup dur à l'idée de programmation »*. *« Rarement le Parlement aura été saisi de tant de vent »*, a-t-il ajouté. Contrairement à la *discussion générale* de mercredi 21 décembre, celle de jeudi fut essentiellement technique : on parlait boutique entre spécialistes. Mais aucun obstacle de taille ne s'est dressé sur le chemin du ministre de l'éducation nationale : *en choisissant de ne* déposer aucun amendement, ou presque, les députés de la majorité lui avaient clairement signifié que la route était libre.

La défense des intérêts des psychologues scolaires

M. Bayrou a donc pu supporter sans trop de peine l'assaut de Simone Rignault (RPR, Nièvre), défendant avec obstination les intérêts des psychologues scolaires, soutenue par René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine) et par deux députés socialistes. Le ministre a refusé l'instauration d'un statut spécifique à la profession mais a promis... qu'il réfléchirait. Dans cette première étape du processus législatif, il s'est nettement placé sur le terrain du symbolique et de l'affichage politique.

Mais il est le premier à savoir que les syndicats enseignants, avec lesquels il a si longuement négocié, ne supporteront guère la déception. Rendez-vous est pris pour janvier, au cas, très improbable, où le projet de loi de programmation serait inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire, ou après la présidentielle.

B. G.

Tandis que François Mitterrand sollicite l'avis du CSM sur un éventuel dessaisissement du magistrat instructeur

Les dénégations du beau-père du juge Halphen sont contredites par l'enquête de police

Le président de la République a décidé, jeudi 22 décembre, de solliciter l'avis du Conseil supérieur de la magistrature sur l'éventualité d'un dessaisissement du juge Eric Halphen. Les déclarations du beau-père de ce dernier, Jean-Pierre Maréchal, affirmant avoir fait l'objet d'une « manipulation », sont contredites par l'enquête policière et ses propres aveux. Mais, l'intégrité du juge n'étant pas mise en cause, l'hypothèse que, dans l'entourage du RPR, on ait tenté d'exploiter les faiblesses de M. Maréchal pour discréditer M. Halphen, ne saurait être exclue.

« *J'ai été manipulé.* » En affirmant, vendredi 23 décembre dans un entretien au *Parisien*, avoir été la victime d'un « *plan diabolique* » conçu « *en haut lieu* » pour provoquer le dessaisissement de son gendre, le docteur Jean-Pierre Maréchal a, somme toute, prononcé les paroles que beaucoup souhaitaient entendre. En affirmant ne pas être à l'origine de la tentative d'extorsion de fonds qui lui vaut d'avoir été mis en examen, et n'avoir jamais avoué les faits qui lui sont reprochés, M. Maréchal donne corps à un soupçon publiquement formulé, depuis deux jours, par nombre de magistrats et de politiques, troublés par cette coïncidence : c'est au moment où les investigations du juge Halphen le conduisaient vers deux bastions du RPR – la mairie de Paris et le département des Hauts-de-Seine – que ce rebondissement rocambolesque est venu donner un coup d'arrêt, au moins provisoire, à son enquête.

Pourtant, si les déclarations du docteur Maréchal ajoutent au trouble plus qu'elles ne l'atténuent, c'est qu'elles recèlent bon nombre de contradictions profondes avec ses propres aveux formulés, quoi qu'il en dise, les 20 et 21 décembre devant la police judiciaire, et recueillis sur une série de quatre procès-verbaux qui portent bel et bien sa signature.

« *J'ai nié tout le temps* », dit ainsi M. Maréchal au *Parisien* : devant les policiers, il commença bien par contester avoir reçu un million de francs des mains du conseiller général Didier Schuller, prétendant qu'il rapportait cette somme d'Anguilla, où il se trouvait en vacances. Dans un procès-verbal du 21 décembre, le psychiatre explique d'abord que « *le sac m'a été remis à Anguilla par un patient dont je ne souhaite pas déclarer l'identité par secret médical* », précisant « *qu'il y a un million de francs* » au titre d'honoraires versés par « *un couple de patients* ». Puis, lorsqu'il devint évident que les numéros des billets trouvés en sa possession correspondaient à ceux des billets retirés à la Banque de France en présence des policiers, le psychiatre n'eut d'autre choix que d'admettre qu'il avait menti. Changement de version : « *Didier Schuller m'a remis l'argent ce matin à l'aéroport*, admet M. Maréchal dans le même porcès-verbal. *J'ai effectivement vu qu'il s'agissait d'argent* ».

Les preuves des policiers

De la même manière, M. Maréchal affirme au *Parisien* avoir été sollicité par Didier Schuller, ébranlé par la menace que pouvait faire peser sur sa carrière politique l'instruction menée par le juge Halphen. Savoir qui, de l'élu RPR ou du beau-père du magistrat, a pris l'initiative de ces contacts, sera difficile à déterminer. Selon M. Schuller, le premier contact aurait commencé le 10 octobre par un appel de M. Maréchal. Mais, « *parce qu'il ne croyait pas à cette histoire* », indique son avocat Mᵉ François Gibault, le conseiller général n'a déposé plainte que le 15 décembre, au lendemain de la perquisition conduite par le juge Halphen au siège de son journal électoral, à Clichy. C'est à partir du dépôt de la plainte que la procédure a été suivie par la police judiciaire sous le contrôle permanent du parquet de Paris.

L'enquête s'attacha d'abord à vérifier la réalité des contacts entre les deux hommes. Le 15 décembre, Didier Schuller a appelé le directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, après avoir semble-t-il déjà évoqué cette affaire avec Charles Pasqua. Quelques mots – fausses factures, RPR, chantage, beau-père du juge Halphen – suffisent. Accompagné de son chef d'état-major et du chef de l'Office « anti-stups » Gilles Leclair, de permanence ce jour-là, le directeur de la PJ se rend aussitôt au conseil général des Hauts-de-Seine pour rencontrer M. Schuller dans le hall. C'est, indique-t-on place Beauvau, pour éviter des « fuites » en direction du juge Halphen que le directeur de la PJ a confié cette enquête préliminaire à l'office des « stups », de préférence aux sections financières. M. Schuller ayant alerté, dès le mois d'octobre, deux amis avocats – Mᵉˢ Francis Szpiner et Jean-Yves Cavallini, par ailleurs maire-adjoint (RPR) de Levallois –, les enquêteurs ont entendu ces deux témoins, qui ont confirmé la version du conseiller général. Les enquêteurs ont saisi un mot manuscrit de M. Maréchal – « *J'attends de vos nouvelles* » – adressé à Mᵉ Cavallini : le psychiatre aurait ainsi manifesté son impatience face à l'absence de réaction de M. Schuller.

Un stratagème va alors être monté par le conseiller général et les enquêteurs pour confondre M. Maréchal. Des locaux de police, M. Schuller appelle ainsi le psychiatre sur sa ligne directe à l'hôpital américain de Neuilly. La secrétaire de M. Maréchal lui ayant répondu que celui-ci était en vacances, M. Schuller laisse ce message sybillin, selon un code convenu entre les deux hommes auparavant : « *Demandez-lui de rappeler le docteur Oppenheimer* », sans plus de précision. La secrétaire fait alors parvenir une télécopie au docteur Maréchal – qui a été saisie par les enquêteurs – pour lui faire part de cet étrange appel...

Une heure et demie plus tard, toujours en présence des policiers, M. Schuller recevra, en provenance d'Anguilla et sur son téléphone portable, un appel d'un « *docteur Meyer* », nom de code de M. Maréchal. L'enregistrement de cette conversation téléphonique, transcrit sur un procès-verbal du 17 décembre, est éloquent. Évoquant notamment « *le gendre* », les deux hommes parlent d'un « *problème de biscuit* » : « *Appelons un chat un chat*, dit le « *docteur Meyer* ». *Pour démarrer, il me faut un biscuit.* » « *Pour le biscuit, c'est 1 MF ?* » interroge le « *docteur Oppenheimer* ». « *Oui, quelque chose comme ça* », répond le premier.

La sincérité des dernières déclarations du docteur Maréchal est donc sujette à caution. Même si une « *manipulation* » peut en cacher une autre : l'hypothèse d'une manœuvre politique, exploitant au mieux les failles d'un beau-père indélicat dans le but d'écarter un gendre devenu gênant, ne peut être totalement exclue. Chargés d'enquêter sur le trafic d'influence et la tentative d'extorsion de fonds reprochés à M. Maréchal, les juges d'instruction Jean-Pierre Zanoto et David Peyron auront à cœur de clarifier toutes les zones d'ombre de cette ténébreuse « affaire dans l'affaire ». Une seule chose est, d'ores et déjà, certaine, confirmée par tous les protagonistes : l'intégrité du juge Halphen n'est aucunement en cause.

HERVÉ GATTEGNO et ERICH INCIYAN

Didier Schuller, le protégé de M. Balkany

Front et tempes dégarnies, cheveux ondulés, la démarche légèrement voûtée, Didier Schuller arrive dans les Hauts-de-Seine au milieu des années 80. Le président de l'Office HLM du département, Patrick Balkany, député RPR et maire de Levallois-Perret, le nomme à la direction générale de cet office en septembre 1986. Mais cet énarque de quarante-sept ans est avant tout un politique. Son but, avec le soutien de Charles Pasqua, est de ravir aux socialistes la mairie de Clichy, ville voisine de Levallois-Perret.

Opiniâtre, la poignée de main facile, ce franc-maçon originaire de l'Est installe une permanence à Clichy, où il édite un journal *le Clichois*, qui, à longueur de colonnes, met en cause la gestion du socialiste Gilles Catoire. M. Schuller tente sans relâche de rallier a sa cause tous ceux qu'il rencontre. En 1988, il se lance dans la bataille électorale des cantonales, en vain. En 1989, il perd aussi celle des municipales.

L'office des HLM connaît alors son heure de gloire : un parc de 27 000 logements sur 27 des 36 communes du département et un budget de plus d'un milliard et demi de francs. Quant aux personnalités de gauche de Clichy, elles multiplient leurs attaques sur le train de vie de M. Schuller. Epicurien, amateur de bons vins, de cigares et de chasse, le nouveau conseiller municipal n'en a cure et poursuit sa conquête de la ville. En 1992, il fait son entrée au conseil régional d'Ile-de-France et, dès lors, prépare activement les élections cantonales de mars 1994.

Une campagne de tracts et de rumeurs

Il sait que la victoire pourrait faire disparaître du paysage politique départemental le PS. Au deuxième tour, Didier Schuller ouvre une première brèche, en battant Gilles Catoire. M. et Mᵐᵉ Balkany sont là pour savourer la victoire. Charles Pasqua a été omniprésent dans la campagne. Après avoir gagné le premier round, M. Schuller promet le K.-O. pour mars 95 et se remet patiemment au travail.

Mais le vent a tourné. Au mois d'août, l'office des HLM des Hauts-de-Seine est soupçonné, comme celui de Paris, d'être lié à un système de fausses facturations au profit du RPR. M. Schuller perd de sa superbe. Le 13 décembre, c'est la perquisiton dans les locaux de son journal électoral où des documents sont saisis. Deux jours plus tard, lors de la séance du conseil général, il apparaît plus tendu qu'à l'habitude, manipulant nerveusement ses lunettes à monture dorée et allant chuchoter à plusieurs reprises avec sa voisine, Isabelle Balkany.

Il sent qu'une partie des regards est braquée sur lui. Après la pause du déjeuner, il ne rejoint pas son pupitre en séance. M. Pasqua est également absent. Et pour cause : il a rendez-vous avec M. Schuller. C'est à ce moment que ce dernier aurait confié au ministre de l'intérieur la démarche entreprise par Jean-Pierre Maréchal. Mardi 20 décembre au soir, alors qu'une campagne de tracts, de rumeurs et de lettres anonymes le mettant en cause s'intensifiait à Clichy, M. Schuller poursuivait son rôle d'opposant à l'occasion du vote du budget municipal.

Didier Schuller ne laissait rien apparaître ; il profitait d'une interruption de séance pour aller saluer ses amis venus le soutenir dans le public. Une salle où ses opposants étaient aussi en nombre, lançant des slogans « *Schuller comme Carignon* » ou faisant allusion au récent déplacement clichois du juge Halphen. Il se contentait de sourire, mais gardait son calme et son secret. Douze heures plus tôt, il était dans le hall de l'aéroport de Roissy, avec un million de francs en billets.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

L'intervention du chef de l'Etat

Suite de la première page

La mise en cause du juge Philippe Courroye, chargé à Lyon des dossiers Noir et Carignon et cible d'une calomnie organisée, il y a quelques semaines, au sujet de prestations universitaires tout à fait normales, avait montré que les entreprises de déstabilisation commençaient.

L'arrivée inopinée, en cours d'examen parlementaire de textes sur la justice, d'un amendement d'Alain Marsaud (RPR) visant à interdire la diffusion d'informations sur les instructions en cours, avait conforté l'Elysée dans l'idée que la majorité était à la recherche des moyens d'enrayer la mise à découvert de systèmes de financement illicites. Il s'agissait, à l'évidence, de mettre fin au jeu de massacre dont trois ministres – Alain Carignon, Gérard Longuet et Michel Roussin – avaient déjà fait les frais. L'amendement Marsaud a finalement été supprimé par le Sénat, mais la présence de l'ancien juge d'instruction, devenu député de Haute-Vienne et connu pour ses liens avec M. Pasqua, à la réunion des parlementaires RPR balladuriens en présence du premier ministre, le 20 décembre, montre où vont, aujourd'hui, ses sympathies et à qui, sans doute, il s'était proposé de rendre service.

Le dossier des HLM de la région parsiennne met certes en cause la Mairie de Paris – deux proches collaborateurs de Jacques Chirac ont été entendus, et Georges Pérol, ancien directeur de l'OPAC, proche du maire, est dans la ligne de mire –, mais aussi les Hauts-de-Seine, département dont le conseil général est présidé par Charles Pasqua et où se concentrent les principaux soutiens d'Edouard Balladur : Nicolas Sarkozy (Neuilly), Patrick Balkany (Levallois), Jacques Baumel (Rueil-Malmaison), Jean-Yves Haby (député de la circonscription de Courbevoie).

La personnalité de Didier Schuller, ancien radical de gauche passé à droite, favorise le soupçon d'une affaire Halphen, sinon montée de toutes pièces, du moins exploitée sans retard par ceux que les investigations de ce magistrat inquiètent. M. Schuller est en effet un spécialiste des « retournements » – un ancien premier secrétaire fédéral des Hauts-de-Seine du PS, *délégué par le préfet* au conseil d'administration de l'office d'HLM que dirigeait M. Schuller, a ainsi rallié le RPR – et un expert en réseaux de tous ordres – propriétaire foncier en Alsace, il organise des chasses où il invite le Tout-Paris politique...

La droite vulnérable

Après avoir eux-mêmes, quand ils étaient au gouvernement, critiqué l'action de certains juges, les socialistes et, principalement, les mitterrandistes n'hésitent pas à se poser en défenseurs des magistrats alors que l'action de ceux-ci embarrasse aujourd'hui la droite. Son statut de protecteur de l'indépendance des juges permet à M. Mitterrand de se saisir du dossier, tout en désignant à la suspicion générale le gouvernement. Convoqués à l'Elysée, MM. Balladur et Méhaignerie ont dû, non sans humeur, subir la leçon du chef de l'Etat.

Celui-ci a toujours soutenu à ses interlocuteurs socialistes que les contradictions au sein de la droite la rendent vulnérable et pourraient permettre à un candidat de gauche solide de lui disputer la présidentielle avec quelque chance de succès. A présent, il montre le chemin.

PATRICK JARREAU

Le poids symbolique du Conseil supérieur de la magistrature

Pour s'adresser au Conseil supérieur de la magistrature (CSM), François Mitterrand s'appuie sur l'article 64 de la Constitution. Le texte fondateur de la Vᵉ République précise, en effet, que le chef de l'Etat est « *garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire* » et qu'il « *est assisté* » dans cette fonction par le CSM. Aucun texte ne prévoit formellement la démarche engagée par le président de la République, mais aucun ne l'interdit non plus. « *En précisant que le président est le garant de l'indépendance, la Constitution lui donne implicitement le pouvoir de solliciter l'avis du CSM*, estime le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). *On ne peut que se féliciter de ce geste, qui signifie que M. Mitterrand se préoccupe de l'indépendance des juges d'instruction.* »

Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, les pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature ont été légèrement étendus et sa composition a été modifiée. Le CSM n'est plus seulement composé de personnalités et de magistrats désignés par le président de la République. Outre le chef de l'État, le garde des sceaux, un conseiller d'État, trois personnalités désignées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, le CSM compte désormais six magistrats élus par leurs pairs au terme d'un scrutin complexe à deux degrés.

Le geste de François Mitterrand n'est pas sans précédent : en 1979, après le suicide de Robert Boulin, alors ministre du travail, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, s'était lui aussi adressé au CSM. S'appuyant sur la dernière lettre de Robert Boulin, qui dénonçait le « *dévoiement* » de l'instruction et mettait en cause le ministre de la justice, Alain Peyrefitte, M. Giscard d'Estaing avait demandé au Conseil de « *s'assurer du total respect de l'indépendance de l'autorité judiciaire dans le déroulement de la procédure* ». Dans un avis rendu le 13 mars 1980, le CSM avait estimé que le juge d'instruction exerçait « *en toute indépendance les prérogatives qu'il tient de la loi* ». « *Aucune pression n'a été exercée*, notait-il, *aucune manœuvre n'a été entreprise, aucune tentative n'a été commise pour modifier le cours de l'information ou influer sur la liberté de jugement du magistrat.* » Le juge en question s'appelait... Renaud Van Ruymbeke.

Un avis consultatif

Il y a un an, les avocats d'Henri Emmanuelli, alors président de l'Assemblée nationale, avaient tenté de rééditer cette procédure. Dans une lettre transmise en septembre 1993 au CSM, ils reprochaient à Renaud Van Ruymbeke d'instruire l'affaire Urba de façon « *politique* » : selon eux, le conseiller rennais avait proposé, dans une lettre à M. Emmanuelli, de reporter son audition après le référendum sur Maastricht, sans prévenir le procureur général. « *Nous avons transmis* [la lettre du juge] *pour information au CSM, qui est chargé de surveiller le comportement des magistrats, pour savoir si ce comportement est normal* », déclaraient alors les avocats du PS. Un mois plus tard, le CSM se disait incompétent tout en s'interrogeant sur les arrière-pensées des défenseurs d'Henri Emmanuelli. Le recours, constatait-il, « *a été accompagné d'une publicité dans la presse qui ne laisse pas d'accroître le caractère ambigu de cette démarche* ».

Techniquement, l'avis du CSM sur le juge Halphen n'aura pas d'influence directe sur l'éventuelle procédure de dessaisissement : en termes juridiques, rien n'oblige la chambre criminelle de la Cour de cassation, compétente pour dessaisir un juge d'instruction au nom de « *l'intérêt de la bonne administration de la justice* », à prendre en compte cet avis. La décision du CSM aura cependant un poids symbolique considérable. « *Nous critiquons la légitimité du CSM depuis longtemps puisque nous avions boycotté les élections du printemps*, souligne le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier. *Nous appuyons cependant cette démarche parce qu'en saisissant le CSM, François Mitterrand fait comprendre à tous que les pressions en faveur du dessaisissement sont très fortes. Si le CSM s'y oppose, il sera difficile de le faire car la symbolique est très forte.* »

Si le juge Halphen devait un jour être dessaisi, il est clair que l'enquête sur les fausses factures des HLM de la région parisienne serait ralentie, voire menacée : le nouveau juge d'instruction, qui ne serait pas saisi immédiatement, devrait prendre connaissance d'un dossier à la fois complexe et sensible qui compte déjà plusieurs centaines de cotes. L'expérience montre en outre que certains magistrats sont plus diligents que d'autres : après le spectaculaire dessaisissement du juge Jean-Pierre, en 1991, le dossier des fausses factures du Mans avait été transmis à un conseiller de la chambre d'accusation de Rennes qui s'apprêtait à partir à la retraite. Pendant six mois, le dossier n'a pas avancé d'un pouce, mais, après le départ à la retraite de ce magistrat, il a été confié au conseiller Van Ruymbeke, qui lui a donné ensuite l'impulsion que l'on sait...

ANNE CHEMIN

Les nuances du procureur général de Paris

Le parquet général de la cour d'appel de Paris estimait, jeudi 22 décembre, qu'il était souhaitable que le juge Halphen se dessaisisse lui-même du dossier des fausses factures de la région parisienne. « *Il paraît difficile que l'instruction se poursuive sereinement dans une telle atmosphère,* soulignait-on au parquet général. *Nous attendons cependant que le geste vienne du juge. Sinon, nous prendrons l'initiative d'une procédure de dessaisissement au nom de « l'intérêt de la bonne administration de la justice ». La chambre criminelle de la Cour de cassation sera alors saisie.* »

Invité d'Europe 1, vendredi, le procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, a nuancé ces propos. « *Dans une affaire aussi complexe et aussi évolutive, il est évident que l'appréciation de la notion de « bonne administration de la justice » peut évoluer,* notait-il. *Ce qui peut sembler nécessaire aujourd'hui peut ne pas l'être demain.* »

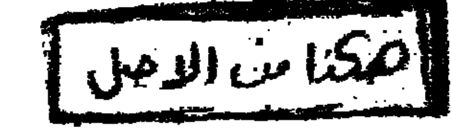
Les réactions politiques

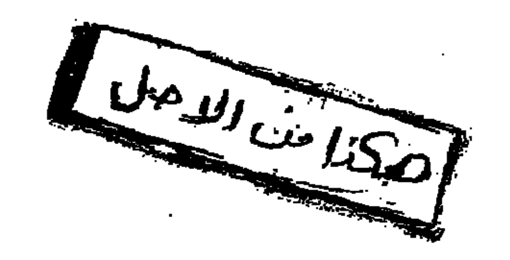
Interrogé, jeudi 22 décembre, sur LCI, le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy, a affirmé qu'il n'interprétait pas « *comme une attaque contre le premier ministre* » la décision de François Mitterrand de solliciter l'avis du Conseil supérieur de la magistrature. « *Le président de la République est président du Conseil supérieur de la magistrature* », a-t-il déclaré, estimant normal qu'« *il lui demande de se prononcer* ». « *Dans le même temps, le parquet général de Paris se prononcera, la Cour de cassation* » aussi, a-t-il cependant précisé, ajoutant : « *Que ceux qui ont à dire le droit le disent* ».

Martin Malvy, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a estimé que, si le juge devait être dessaisi, « *en l'état actuel de la procédure, et compte tenu des actions mises en œuvre par M. Halphen pour faire avancer son enquête, la manœuvre politique deviendrait la seule explication possible* ».

« *Cela jetterait un éclairage nouveau et tout à fait particulier sur les remplacements simultanés, le 8 décembre dernier, des deux principaux policiers qui menaient l'enquête* », a renchéri le premier secrétaire du Parti socialiste, Henri Emmanuelli. Pour lui, « *cette succession d'événements plus ou moins fortuits* » pourrait donner l'impression « *d'une stratégie d'enlisement visant à empêcher la justice d'accomplir son devoir* ». L'ancien ministre socialiste Roland Dumas a évoqué, au « Forum RMC-*L'Express* », « *une opération qui sent le coup monté, suivie immédiatement d'une tentative de dessaisissement du juge parce qu'il conduit trop bien son instruction* ». Ce dossier, a-t-il conclu, « *est un ensemble qui peut constituer une affaire d'Etat* ».

Robert Hue, secrétaire national du PCF, a déclaré sur France 3 que tout cela « *sent à plein nez la manipulation* », ajoutant que « *la situation* [était] *gravissime* ».





(Publicité)



Le 23 décembre 1994

A tous les possesseurs d'ordinateurs équipés d'un processeur Pentium® et à toute l'industrie micro-informatique:

Nous, Intel, voulons sincèrement présenter nos excuses pour la façon dont nous avons traité l'affaire relative au processeur Pentium.

Le symbole Intel Inside® signifie que votre ordinateur contient un microprocesseur incomparable en qualité et en performance. Des milliers de collaborateurs d'Intel s'emploient chaque jour pour faire de cette promesse une réalité, mais aucun microprocesseur ne peut prétendre à la perfection totale.

Ce que nous continuons de penser, c'est qu'un problème technique extrêmement mineur s'est trouvé démesurément amplifié.

Bien que nous ayons une entière confiance dans la qualité de la version actuelle du processeur Pentium, nous reconnaissons que de nombreux utilisateurs sont inquiets.

Nous tenons à les rassurer.

Intel procédera à l'échange de la version actuelle du processeur Pentium contre une version mise à jour corrigeant le défaut identifié sur l'unité de calcul en virgule flottante. Cette proposition s'adresse à tous les utilisateurs qui en feront la demande, et cela gratuitement pour toute la durée de vie de leur ordinateur. Il vous suffit de téléphoner au 05 90 81 79 les jours ouvrables (sauf le 26 décembre) entre 9 heures et 19 heures.

Sincèrement,

Andrew S. Grove President and Chief Executive Officer	Craig R. Barrett Executive Vice President and Chief Operating Officer	Gordon E. Moore Chairman of the Board

intel.

Tout en dénonçant l'« arrogance » des juges

Le Sénat lève l'immunité parlementaire de MM. Pradille (PS) et Bécart (PC)

Le Sénat a décidé, jeudi 22 décembre, de lever l'immunité parlementaire de Claude Pradille (PS, Gard) et Jean-Luc Bécart (PC, Pas-de-Calais) mis en cause dans deux affaires distinctes (1). Très mécontents des conditions dans lesquelles ils avaient été saisis, les sénateurs ont dénoncé *« l'arrogance »* des juges.

Un vent de fronde a soufflé, jeudi 22 décembre, au Sénat à l'occasion de l'examen de deux demandes de levée de l'immunité parlementaire visant Claude Pradille (PS, Gard) et Jean-Luc Bécart (PC, Pas-de-Calais). Si les sénateurs ont finalement voté la levée de l'immunité de leurs deux collègues – les communistes et les groupes de la majorité ont voté pour, tandis que les socialistes n'ont pas pris part au vote –, l'attitude des juges a été très sévèrement mise en cause dans l'hémicycle.

Les propos incisifs ont fusé de toutes parts. Etienne Dailly (Rass. dém., Seine-et-Marne) a fustigé *« l'arrogance des juges »*. Guy Allouche (PS, Nord) a jugé *« gravissime »* que les deux sénateurs mis en cause deviennent *« les boucs émissaires d'une justice qui veut prouver son indépendance en s'attaquant aux puissants »*. Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) a dénoncé une magistrature qui *« manque à ses devoirs en se laissant prendre par le tourment médiatique »*.

La règle et la coutume

Ce courroux a pour motif les conditions dans lesquelles le Sénat a été saisi des ces deux affaires. Dans le cas de M. Pradille, la procédure avait été très mal engagée dès le début puisque René Monory, président du Sénat, avait éconduit deux gendarmes qui s'était présenté aux portes du Palais du Luxembourg, le 5 décembre, porteurs d'une demande de levée d'immunité parlementaire rédigée par deux magistrats instructeurs.

M. Monory avait jugé cette demande *« irrecevable »* en arguant qu'il revenait au garde des sceaux, saisi par le procureur général près la cour d'appel de Nîmes, de transmettre une requête au Sénat. Les sénateurs ont admis, jeudi, que cette dernière procédure n'avait jamais été codifiée dans aucun texte interne au Sénat, contrairement à l'Assemblée nationale, mais ils ont souligné que la *« coutume constitutionnelle »* l'avait toujours voulu ainsi. Que des magistrats aient décidé de l'ignorer a donc été ressenti comme le comble de l'*« arrogance »*. Le Sénat a finalement obtenu gain de cause en contraignant les magistrats à emprunter les sentiers plus tortueux de la *« coutume »*.

La grogne ne s'est pas arrêté là. C'est la rédaction même des deux requêtes visant MM. Pradille et Bécart qui a ensuite été vertement contestée. Les sénateurs ont en effet souhaité gommer toute référence à l'éventualité de *« mesures coercitives »* qu'envisageaient dans leur requête les procureurs généraux de Nîmes et Douai. *« Que les juges prennent leurs responsabilités ! »* a tonné M. Dailly, qui a rappelé que le Sénat ne devait se prononcer que sur la seule demande de levée de l'immunité. Il a précisé que dans l'hypothèse d'une détention provisoire, le Sénat se réserve la possibilité d'en exiger la *« suspension »* (l'article 26-4 de la Constitution) si elle s'avère *« contraire à la loi »*.

Tant de ressentiments dans les travées n'ont pas empêché M. Bécart de prononcer à la tribune un discours empreint d'une grande sérénité. *« C'est un élu local meurtri par une avalanche de suspicions qui parle devant vous,* a-t-il déclaré. *J'affirme que je suis en mesure de faire litière, devant la justice, de ces accusations et de défendre mon honneur et ma réputation. Rien de ce qui m'est reproché ne concerne un enrichissement personnel. Je n'ai pas ni la mentalité ni le train de vie d'un corrompu. »*

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) M. Pradille est mis en cause pour sa gestion de l'office public HLM du Gard, dont il a été le président de 1983 à 1993 (*le Monde* daté 11-12 décembre), tandis que M. Bécart est cité pour des irrégularités commises dans la gestion de la ville d'Auchel (Pas-de-Calais), dont il est le maire (*le Monde* du 16 décembre).

La préparation de l'élection présidentielle

M. Emmanuelli engage les consultations pour le choix d'un candidat socialiste

Au cours d'une conférence de presse, jeudi 22 décembre, Henri Emmanuelli a précisé le processus de désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle. Le premier secrétaire du PS a expliqué qu'il engageait des consultations, à l'intérieur et à l'extérieur du parti, afin *« d'offrir aux militants socialistes le choix le plus élaboré possible, c'est-à-dire le profil d'une femme ou d'un homme qui corresponde à la fois à ce que nous croyons être le vœu majoritaire du parti et, en même temps, aux circonstances politiques et à l'opinion des autres »*.

Une lettre à l'ensemble des partis de gauche a été envoyée, le 21 décembre, pour *« recréer une dynamique de rassemblement »*. Relevant *« un scepticisme de plus en plus grand vis-à-vis de M. Balladur »* et *« une régression sociale »* de plus en plus pesante, M. Emmanuelli ne veut pas croire que *« le combat est perdu d'avance »* et espère offrir aux Français *« la possibilité d'un véritable choix »*. Il compte soumettre le résultat de ses consultations au bureau national du parti avant une convention nationale qui se réunira le 28 janvier ou le 4 février.

« La sagesse voudrait que nous parvenions à une proposition commune », estime le premier secrétaire. Si ce n'est pas le cas, a-t-il rappelé, les militants, *in fine*, départageront les candidats en lice. Le 10 janvier, il est prévu que soit arrêté le contenu de la plateforme présidentielle, qui devra *« laisser au candidat une capacité d'autonomie et d'action »*. D'ici là, le premier secrétaire du PS souhaite que cessent *« les agitations de sommets »*, *« le petit jeu des appels et des pronostics »* ainsi que *« les nombreuses attaques venant de l'extérieur et parfois, aussi, de l'intérieur »*.

D. C.

Adoption définitive de l'abaissement du plafond des dépenses. – Le projet de loi organique relatif à l'élection du président de la République et à celle des députés a été définitivement adopté par le Parlement. Ce texte comporte une disposition, introduite à l'initiative du gouvernement, visant à réduire de 30 % le plafond des dépenses des candidats à l'élection présidentielle.

La fin de la session parlementaire d'automne

Adoption des projets de M. Méhaignerie sur la justice...

Le Parlement a adopté, jeudi 22 décembre, trois textes sur la justice présentés par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les députés et les sénateurs étaient parvenus à un accord en commission mixte paritaire (CMP). Les amendements introduits, au fil des navettes, depuis le début de l'examen des textes, au printemps, concernent notamment les points suivants.

Magistrats non professionnels. Une querelle de mots a opposé les députés et les sénateurs à propos de ces magistrats non professionnels, qui auront pour mission d'épauler les juges d'instance. Les députés souhaitaient maintenir l'appellation de « juges de paix » proposée par le gouvernement, tandis que les sénateurs préféraient la formule plus prosaïque de « magistrats recrutés à titre temporaire ». L'Assemblée s'est finalement ralliée à cette expression. Agés de moins de soixante-cinq ans, recrutés parmi les titulaires d'un bac + 4 et pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de sept ans, ces magistrats « temporaires » pourront également être assesseurs dans les formations collégiales des tribunaux de grande instance.

Injonction pénale. Principale innovation de la réforme de M. Méhaignerie, l'injonction pénale – initialement baptisée « transaction pénale » – vise à enrayer les classements sans suite massifs dans les affaires de petite délinquance. Selon cette formule, qui est inspirée du « plaider coupable » à l'anglo-saxonne, le procureur de la République peut proposer au contrevenant le paiement d'une amende qui évitera le déclenchement de l'action publique. La victime peut toutefois faire obstacle à cette « injonction pénale » en se constituant partie civile.

Surendettement. La loi Neiertz de 1989 sur le surendettement des ménages avait confié aux juges la tâche d'arrêter un plan de redressement en cas d'échec d'une tentative de règlement à l'amiable menée préalablement par une commission d'examen des situations de surendettement. Afin d'alléger la charge de travail des magistrats, le projet initial de M. Méhaignerie proposait d'habiliter cette commission – purement administrative – à élaborer elle-même le plan de redressement et lui ouvrait donc la possibilité de se substituer au juge pour prendre des mesures coercitives. Conscients du risque de « déjudiciarisation » d'une procédure mettant en cause des familles socialement précaires, les députés et les sénateurs ont tenu à limiter les compétences de cette commission.

L'irresponsabilité pénale. Afin d'éviter qu'un non-lieu fondé sur l'état de démence de l'auteur des faits ne soit mal compris par la partie civile, les députés avaient souhaité que le juge ne prenne son ordonnance qu'après avoir entendu, *« au cours d'un débat contradictoire »*, les observations du ministère public, de la personne mise en examen, de la victime et de la partie civile. L'Assemblée s'est finalement rangée à l'avis du Sénat, qui a supprimé l'obligation de ce débat contradictoire au profit d'une autre formule, prenant également en compte les droits de la partie civile : elle pourra exiger une contre-expertise et demander la comparution personnelle de la personne mise en examen devant la chambre d'accusation en cas d'appel d'une ordonnance de non-lieu.

F. B.

... et de celui de M. Pasqua sur la sécurité

Le Parlement a définitivement adopté, jeudi 22 décembre, le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, présenté par Charles Pasqua. La commission mixte paritaire était auparavant parvenue à un accord sur les derniers points restant en discussion. Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a l'intention de déférer ce texte au Conseil constitutionnel en raison de ses dispositions sur la vidéosurveillance et la fouille des véhicules.

Vidéosurveillance. Le texte donne un cadre légal à la vidéosurveillance. La compétence de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est écartée, sauf dans le cas où les enregistrement visuels sont *« utilisés pour la constitution d'un fichier nominatif »*. L'installation d'un système de vidéosurveillance est subordonnée à l'autorisation du préfet, accordée après avis d'une commission départementale. Elle pourra être mise en œuvre par *« les autorités publiques compétentes »*, ce qui inclut les collectivités exerçant des prérogatives de service public, même industriel et commercial. La vidéosurveillance de la voie publique et des lieux et établissements ouverts au public pourra avoir pour objectif, outre la protection des installations publiques et de leurs abords et la régulation du trafic routier, *« la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol »*.

Fouille des véhicules. *« Si les circonstances font craindre des troubles graves à l'ordre public »*, le préfet peut interdire le port et le transport d'objets susceptibles d'être utilisés comme projectiles ou comme armes par destination. La durée de cette interdiction a été limitée aux vingt-quatre heures qui précèdent la manifestation et jusqu'à sa dispersion. Elle ne vaut que pour les *« lieux de la manifestation »*, les lieux avoisinants, et leurs accès. Les parlementaires ont introduit une clause de proportionnalité de l'aire géographique avec *« les nécessités que font apparaître les circonstances »*. Pour s'assurer du respect de cette interdiction, le préfet pourra autoriser la police à fouiller les véhicules. Le procureur de la République sera informé des instructions données par le préfet.

Marquage des véhicules. Des dispositifs de sécurité ou de marquage des véhicules pourront être rendus obligatoires. Ils ne devront pas permettre de localiser à distance des véhicules non signalés comme volés.

Identité des fonctionnaires. La révélation, *« par quelque moyen d'expression que ce soit »*, de l'identité de policiers, de gendarmes ou de douaniers *« appartenant à des services ou unités désignés par arrêté du ministre intéressé et dont les missions exigent, pour des raisons de sécurité, le respect de l'anonymat »*, est interdite sous peine d'une amende de 100 000 francs.

Gardiennage des immeubles. Les responsables de certains immeubles d'habitation ou de bureaux pourront être obligés d'assurer le gardiennage ou la surveillance de ces immeubles. Les responsables d'immeubles d'habitation pourront accorder à la police et à la gendarmerie une *« autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes »*.

Distributeurs de confiseries. M. Pasqua a fait adopter le principe de l'interdiction des distributeurs de confiseries, transformés par certains cafetiers en machines à sous clandestines.

CÉCILE CHAMBRAUD

Une décision du Conseil constitutionnel

La Corse conserve son statut fiscal dérogatoire

Le Conseil constitutionnel, dans une décision rendue publique mercredi 21 décembre, n'a rien trouvé à redire à la loi portant statut fiscal de la Corse (*le Monde* daté 16-17 octobre). A l'initiative de Michel Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme et conseiller du président de la République, le groupe socialiste du Sénat avait contesté la possibilité de reconnaître aux habitants de l'île un statut dérogatoire en matière de droit de succession. Les gardiens de la Constitution ont rappelé que leur jurisprudence constante ne permettait le contrôle de dispositions législatives en vigueur qu'à l'occasion de leur modification ou de leur complément. Or ils ont constaté que cette nouvelle loi sur la Corse ne faisait que maintenir, sans rien y changer, la législation actuelle, le nouveau texte étant ainsi *« dépourvu d'effet normatif »*. Le même jour, le Conseil a validé la loi organique relative à certaines dispositions législatives des livres premier et deuxième du code des juridictions financières.

Droit de reproduction

La photocopie est réglementée par le Parlement

Le projet de loi relatif à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie, présenté par Jacques Toubon, ministre de la culture, a été définitivement adopté jeudi 22 novembre, après son examen en commission mixte paritaire (CMP). Le PS, qui s'était abstenu, comme le PC, lors du vote à l'Assemblée et au Sénat, a finalement voté ce texte.

Celui-ci confie la gestion des droits de reproduction par reprographie à des sociétés de gestion collective. Concernant la gestion de l'usage commercial de la reprographie, la version définitive est celle du Sénat, qui donne un droit de regard à l'auteur pour toute reprographie de cette nature.

RECTIFICATIF : « le Monde » et la crise du logement en 1958. – C'est par erreur que, dans notre commentaire intitulé « La politique du ridicule » (*le Monde* du 23 décembre), nous avons daté d'avril 1957 l'enquête parue dans nos colonnes sous le titre « Logement, notre honte ». Cette série de sept articles de Gilbert Mathieu est en fait parue un an plus tard, dans les éditions du 11, 12, 15, 16, 17, 18 et 19 avril 1958.

Le Monde

Edité par la SA *le Monde*
Société anonyme
avec directoire et conseil de surveillance

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
président du directoire,
directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Conseil de surveillance :
Président : Alain Minc
Vice-président : Olivier Biffaud

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Inde, Malaisie, Philippines, Hong-Kong, Indonésie...

En décembre, Alcatel Alsthom poursuit son développement international

Dans notre groupe où déjà un salarié sur deux travaille pour l'exportation, le mois de décembre a été marqué par la signature de plusieurs contrats significatifs sur un continent en plein développement économique :

- en Inde : des réseaux de télécommunications publiques
- en Malaisie : un réseau de communications mobiles
- aux Philippines : des liaisons sous-marines de transport d'énergie
- à Hong-Kong et en Indonésie : des systèmes de signalisation ferroviaire.

Après les récents succès en Chine, en Corée et aux États-Unis, ces nouveaux contrats ont été obtenus dans une conjoncture difficile, face à une concurrence toujours plus agressive. Ils soulignent avant tout le dynamisme de l'ensemble de nos équipes.

Prenant acte de ces nouvelles évolutions, le Conseil d'Administration d'Alcatel Alsthom, réuni le 21 décembre, a renouvelé unanimement sa confiance à son Président, Pierre Suard.

Alcatel Alsthom, nous apportons mieux que des technologies : de la vie en plus.



54, rue La Boétie - 75008 PARIS

DÉFENSE

Pour mieux maîtriser le coût des matériels

La délégation générale pour l'armement va être réorganisée

La délégation générale pour l'armement (DGA) a présenté à l'approbation du Conseil d'Etat une série de textes – sous la forme de décrets et d'arrêtés d'application – qui visent à modifier l'organisation actuelle de cette administration du ministère de la défense pour en améliorer l'efficacité. Cette réforme doit être annoncée en janvier 1995 par François Léotard.

Dans un entretien paru, jeudi 22 décembre, dans la revue officielle *Armées d'aujourd'hui*, Henri Conze, le délégué général pour l'armement, précise que la réorganisation de la DGA permettra de réduire le coût des armements pour éviter ce qu'il appelle, après les Américains, *« un désarmement structurel »*, faute des crédits suffisants pour faire face à une augmentation continue et mal contrôlée du prix des armements modernes à l'avenir.

« Une révolution culturelle doit s'opérer », indique M. Conze, au travers d'*« un meilleur dialogue »* entre la DGA, les états-majors et les industriels. *« L'axe principal qui nous a poussés à nous lancer dans l'aventure de la réorganisation de la DGA a été le problème de la maîtrise des coûts »*, ajoute le délégué général pour l'armement qui rapporte une prévision – connue – des Américains selon laquelle les Etats-Unis ne disposeraient plus que d'un avion de combat en 2043 à partager entre l'armée de l'air et l'aéronavale, au rythme où les coûts de la technologie militaire évoluent depuis quelque vingt ans.

M. Conze estime que – outre les états-majors, qui n'ont de cesse de vouloir des matériels de plus en plus perfectionnés, et les industriels, qui résistent à la perspective affichée par la programmation militaire 1995-2000 d'accroître de 2 % par an leur productivité – la DGA elle-même doit donner l'exemple *« en prenant sa part dans cet effort collectif de maîtrise des coûts »*. Par ses interventions au titre de l'Etat pour le compte duquel elle est censée agir, la DGA, qui gère un budget annuel de 100 milliards de francs environ, est elle-même génératrice de coûts : les industriels l'accusent de prélever une marge de quelque 10 % sur les contrats passés.

Pour cette raison, la réorganisation projetée de la DGA consiste à créer une direction de la qualité, qui stimulera les activités industrielles et les processus administratifs concernant les 50 000 salariés de l'institution. Elle pourra surveiller les réalisations industrielles de la DGA – soit près de cinquante établissements en France – par le biais du service de la surveillance industrielle de l'armement (SIAR).

« Renforcer la synergie entre les états-majors »

De même, il sera créé une direction de l'administration et des ressources humaines pour *« mettre en place une véritable politique d'orientation et d'emploi des compétences »*, dit M. Conze. Enfin, une direction de la stratégie industrielle et technologique sera instaurée, qui sera responsable en matière de politique industrielle et d'orientation de la recherche. La DGA gère, en effet, quelque 30 milliards de francs de crédits de recherche et développement (soit le quart de la recherche et du développement en France, tous financements confondus).

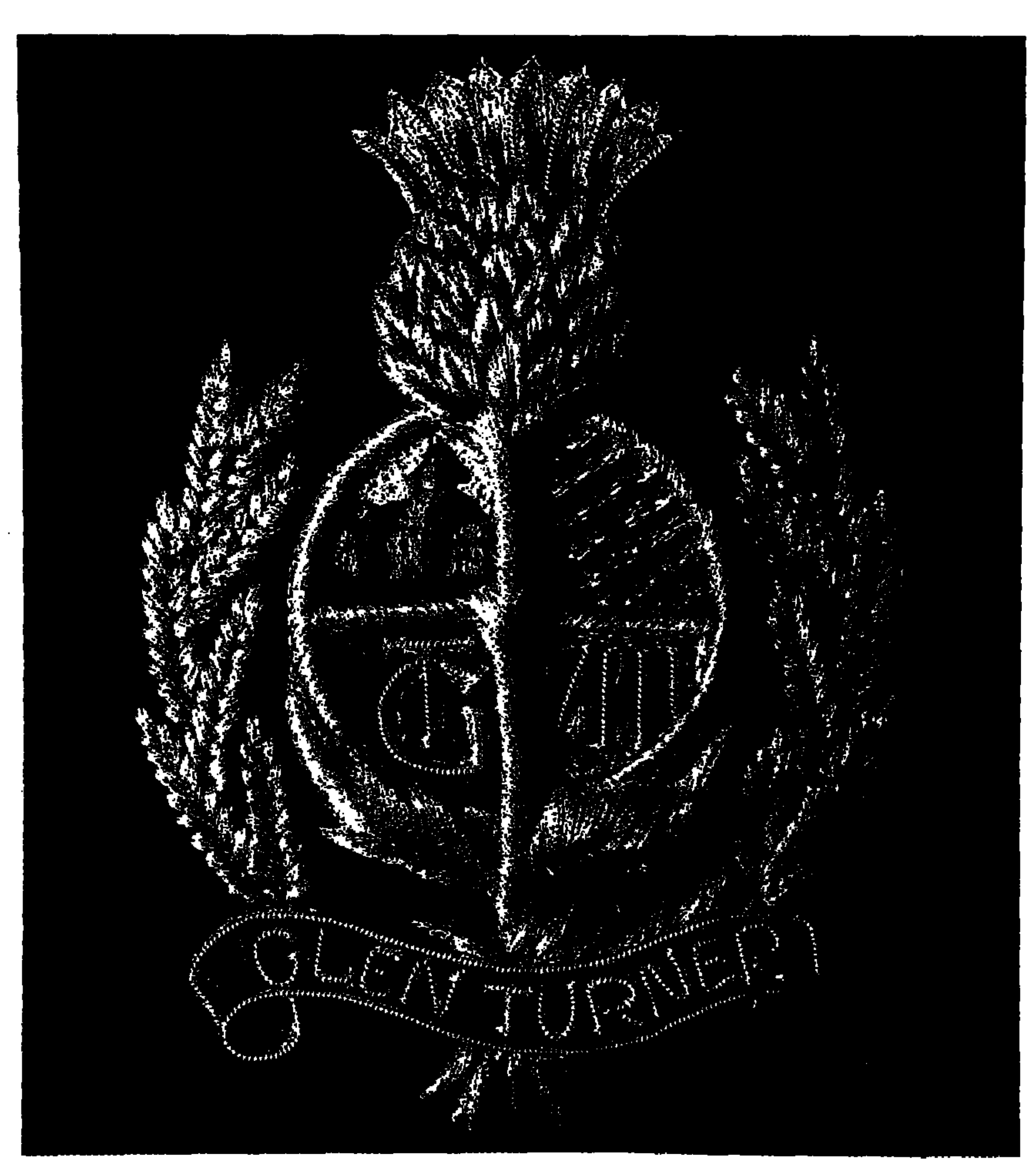
Dans la pratique, la DGA s'oriente, vis-à-vis de l'industrie, vers la généralisation des contrats forfaitaires. C'est un système imité de celui que le Pentagone a déjà mis en place et qui, en principe, contraint l'industriel à devoir respecter l'enveloppe budgétaire fixée lors du lancement du programme. L'expérience a cependant montré, aux Etats-Unis, que les coûts continuent malgré tout de « déraper », sauf dans le cas où, comme on croit pouvoir l'imaginer à la DGA, il sera possible d'interdire à des officiers de perfectionner leurs matériels sans l'avis – préalable à toute décision – des ingénieurs.

M. Conze convient qu'il s'agit là d'un *« véritable défi »* du ministère de la défense, qui passe par la rédaction, en cours, d'une *« charte »* sur la maîtrise des coûts pour *« permettre de renforcer la synergie entre les états-majors et la DGA »*.

Le délégué général pour l'armement attend, d'autre part, beaucoup d'une intensification de la coopération européenne pour partager *« les investissements en amont »* et, donc, pour obtenir une réduction concertée des coûts. La France aura, à partir de 1995, la présidence du Groupe d'armement d'Europe occidentale (GAEO) qui tente, au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), d'harmoniser les besoins en fournitures militaires des Etats membres. La présidence du GAEO devrait être confiée à Emile Blanc, lui-même ancien délégué général pour l'armement et ancien PDG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Le ministre français de la défense a, dit-on, prévu de lui demander d'obtenir des pays du GAEO qu'ils portent leur effort sur la recherche, les moyens d'essais et la standardisation des procédures de décision.

Dans *Armées d'aujourd'hui*, M. Conze reconnaît néanmoins que la coopération européenne en ce domaine avance moins vite que ses promoteurs l'espéraient. *« Les pays européens*, explique le délégué général pour l'armement, *ne répondent pas tous de la même façon. Un gros effort est entrepris actuellement, avec tout le soutien politique nécessaire, pour aller de l'avant vers les objectifs définis par le traité de Maastricht, en particulier l'Agence européenne de l'armement. Mais nous rencontrons des difficultés*, conclut M. Conze, *et c'est une évolution qui ne se fera, hélas, que très lentement »*.

JACQUES ISNARD



EN BREF

SOLIDARITÉ : deux sans-logis meurent de froid à Marseille. – Deux personnes sans domicile fixe (SDF), victimes d'une hypothermie, ont été retrouvées mortes, jeudi matin 22 décembre, à Marseille, après la première nuit de grand froid qui a sévi dans cette région. Les corps de Patrice Heurtz, un Belge âgé de quarante-cinq ans, et d'un ressortissant allemand âgé de cinquante-deux ans – dont l'identité n'a pas encore été formellement établie – ont été respectivement découverts sur un banc public près de la Canebière et dans un quartier est de la ville. Selon la municipalité, de six cents à huit cents SDF errent dans les rues de Marseille, où a été mis en place un SAMU social, qui doit assurer le ramassage des sans-abri, la ville disposant au total de six cent soixante « places d'urgence ».

TRANSFUSION : le directeur du CRTS de Rennes démissionne. – Le professeur Bernard Genetet, directeur du Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de Rennes (Ille-et-Vilaine), a démissionné de son poste, mercredi 21 décembre, pour protester contre le projet de restructuration du centre voté par le conseil d'administration. Ce projet prévoit notamment le transfert du laboratoire d'immunologie cellulaire, dont l'activité est insuffisamment financée, ainsi qu'une diminution d'effectifs destinée à économiser 2,2 millions de francs par an, soit de quinze à vingt postes selon les syndicats. En contrepartie, l'Agence française du sang se serait engagée à verser une subvention exceptionnelle de 11 millions de francs au CRTS.

SKI ALPIN : cinq victoires consécutives pour Alberto Tomba. – Alberto Tomba s'est imposé, jeudi 22 décembre, dans le slalom géant d'Alta Badia (Italie) devant le Suisse Kaelin, signant ainsi une cinquième victoire consécutive en Coupe du monde cette saison. Le champion italien avait remporté ses quatre premiers succès en slalom. Entraîné par l'ancien champion olympique Gustavo Thoeni, Alberto Tomba, surnommé la « Bomba », a gagné trente-huit fois en slalom et en géant depuis sa première victoire à Sestrières en 1987. Le record de victoires appartient toujours au Suédois Ingemar Stenmark, qui s'est imposé à quatre-vingt-six reprises. Alberto Tomba occupe la tête du classement provisoire de la Coupe du monde devant le Norvégien Kjetil-André Aamodt.

FOOTBALL : l'OM condamné à payer 4 millions de francs d'arriérés de loyer. – Les dirigeants de l'Olympique de Marseille ont été condamnés jeudi 22 décembre par le tribunal de commerce à payer 4 millions de francs à la SEM « Le Stade ». Cette somme correspond aux loyers du Stade-Vélodrome impayés en 1993 et 1994, à la société d'économie mixte dont le président est Robert Vigouroux, maire de Marseille (*le Monde* du 4 novembre).

Rejoignant le cadre de réserve à sa demande

Le « patron » des arsenaux quitte le service de l'Etat

L'ingénieur général de l'armement Jacques Grossi, directeur des constructions navales (DCN) à la délégation générale pour l'armement (DGA), a demandé à quitter son poste par anticipation. Le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a accédé à sa requête. Son successeur n'a pas été désigné. Le nom le plus souvent avancé pour le remplacer est celui de l'ingénieur général de l'armement Gérald Boisrayon, l'actuel « patron » de l'arsenal d'Indret (Loire-Atlantique), chargé notamment de la propulsion nucléaire navale.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une démission, mais de ce qu'on appelle, dans les armées, *« une demande d'admission en deuxième section* [cadre de réserve] *par anticipation »*. M. Grossi était en fonctions à la tête de la DCN (2? 000 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 19 milliards de francs) depuis septembre 1991. Il pouvait rester en activité à la DGA jusqu'en 2002, année où il aurait atteint l'âge limite de son rang. Il quittera officiellement son poste au 1er février 1995, avec sept ans d'avance sur la date normale.

Les échéances électorales

Ce départ se fait, en réalité, à l'amiable et sur sa propre initiative. Il aura été l'auteur (*le Monde* du 20 juillet 1992) d'une restructuration majeure de la DCN, qui a permis de mieux distinguer – dans les responsabilités attribuées aux arsenaux – ce qui est le service de l'Etat et ce qui relève de l'outil industriel proprement dit. Mais cette réorganisation n'a pas été conduite jusqu'à son terme, en particulier dans un domaine très sensible qui touche aux statuts des personnels.

Tirant les conséquences de cet état de fait, M. Grossi avait déjà demandé à quitter ses fonctions il y a un an. Le ministre de la défense avait alors souhaité que le « patron » de la DCN retarde sa décision pour préparer une réforme. Mais, en raison de ses répercussions sociales éventuelles sur les échéances électorales de mai 1995, cette réflexion est plutôt passée temporairement au énième rang des priorités gouvernementales.

Le départ de l'ingénieur général Grossi n'a donc pas de rapport avec le projet d'Henri Conze, le délégué général pour l'armement, de réorganiser de fond en comble l'ensemble de son administration.

J. I.

[Né le 21 mars 1941 à Sète (Hérault), ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure du génie maritime, Jacques Grossi a notamment été chargé, à Brest, de la construction des sous-marins classiques de la classe des *Daphné*. Il a servi auprès du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération. En 1985-1986, il appartient au cabinet de Charles Hernu, puis à celui de Paul Quilès au ministère de la défense. Après avoir été directeur adjoint de l'arsenal de Brest, il devient, en 1990, directeur du service central des affaires industrielles de l'armement (SCAI). Depuis septembre 1991, il était directeur des constructions navales.]

SCIENCES

ESPACE : les tirs d'Ariane pourraient reprendre en février 1995. – Le prochain tir de la fusée européenne Ariane, clouée au sol après son échec du 1er décembre, pourrait avoir lieu *« avant la fin du mois de février »*, a annoncé, jeudi 22 décembre, Charles Bigot, PDG de la société Arianespace. Les experts de la commission d'enquête ont confirmé que l'accident avait été provoqué par un manque de puissance du troisième étage du lanceur, dû à une sous-alimentation en oxygène liquide du générateur de gaz du moteur. Cette défaillance provenait *« très probablement »* d'une pollution du circuit d'alimentation, mais *« l'éventualité d'une fuite »* a aussi été étudiée et *« les investigations se poursuivent »*. M. Bigot a tenu, cependant, à préciser que la commission a *« clairement établi le caractère accidentel de la panne »*.

هكذا من الاصل

RELIGIONS

Un entretien avec le secrétaire général de l'Union des organisations islamiques de France

Abdallah Ben Mansour : « Il n'y a pas d'incompatibilité entre l'islam et la République »

Abdallah Ben Mansour, personnalité montante de la communauté musulmane de France, âgé de trente-cinq ans, d'origine tunisienne, ingénieur électromécanicien, est secrétaire général de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) depuis sa création en 1983. Cette fédération, qui compte plus de deux cents associations, organise au Bourget du vendredi 23 au dimanche 25 décembre un congrès national sur le thème de la représentation de l'islam, qui devrait attirer quelque trente mille musulmans. Dans un entretien au « Monde », il décrit sa vision de l'organisation et de l'intégration de l'islam en France.

« En réunissant trente mille musulmans au Bourget sur le thème de l'organisation de l'islam, quel objectif poursuivez-vous ?

– La communauté musulmane de France est divisée et on ne pourra résoudre cette difficulté qu'à deux conditions : d'abord, préparer l'opinion musulmane à la nécessité d'une juste représentation et de mécanismes électoraux visant à faire émerger une instance religieuse, non politique. Ensuite, rassurer l'opinion française, et, pour ce faire, lui expliquer que ce n'est pas un parti ou un lobby politique que nous voulons créer, mais une sorte de Consistoire religieux chargé de résoudre les problèmes quotidiens qui se posent à l'exercice de notre culte.

– Sur cette question de la représentation, n'êtes-vous pas souvent en conflit avec la Mosquée de Paris, récemment encore à propos de l'adoption d'une charte de l'islam en France (le Monde daté des 11-12 décembre) ?

– La Mosquée de Paris et l'UOIF sont membres de la Coordination nationale des musulmans de France que nous avons créée, en 1989, au beau milieu des tensions liées à l'affaire Rushdie et à celle du voile de Creil. Il appartenait à cette Coordination, après une large consultation, de rédiger les grandes lignes d'une charte de l'islam de France. Or, à nouveau, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, a voulu faire cavalier seul, faisant ratifier cette charte par un Conseil consultatif dont la représentativité est contestée et tout entier à sa dévotion.

» M. Boubakeur bénéficie de la symbolique historique de la Mosquée de Paris qui, à tort, fait figure d'unique instance officielle que fréquentent ministres et personnalités avec la complicité du gouvernement algérien, qui finance cette Mosquée et hériterait de ses biens, en cas de dissolution de l'actuelle société propriétaire. La Mosquée de Paris ne peut pas représenter à elle seule l'islam de France. C'est peut-être le partenaire le plus ancien et le plus important, mais c'est un partenaire parmi d'autres.

– On oppose souvent l'islam modéré de la Mosquée de Paris, plutôt courtisé par les gouvernements de droite, à l'islam plus radical, celui des jeunes beurs de banlieue ré-islamisés, dont l'UOIF serait le symbole. Quelle est votre vision de l'intégration de la communauté musulmane ?

– Elle est double. Les musulmans doivent admettre leur situation de minoritaires, tenus de respecter le cadre de la société, les lois et la laïcité françaises. Il n'y a pas d'incompatibilité entre l'islam et la République. Or, il y a encore des imams qui prêchent le contraire, qui appellent à la guerre contre la France, veulent leur revanche de la colonisation et vivent dans un autre siècle. C'est pourquoi nous avons fondé à Bouteloin, dans la Nièvre, un institut pour former des imams français ou adaptés aux réalités françaises.

» En contrepartie, la France doit admettre des aménagements pour faciliter l'exercice de notre religion. Elle ne peut pas continuer à traiter l'islam comme un phénomène étranger. Elle compte déjà deux, voire trois générations de musulmans nés en France et ne connaissant que la France. L'actuel traitement politique et médiatique de l'islam, fondé sur l'hostilité, doit cesser.

» Des maires ne font-ils pas systématiquement jouer leur droit de préemption pour empêcher toute construction de lieux de culte ? Et que penser des exclusions de jeunes lycéennes portant le foulard ? Le Conseil d'Etat a dit que le foulard n'était pas incompatible avec la laïcité. Celle-ci s'applique aux programmes – et s'abstenir de tel ou tel cours n'est pas admissible – et non au comportement des élèves, qui peuvent venir librement à l'école en jean, en mini-jupe ou avec un foulard sur la tête. Je sais bien que le foulard peut exprimer une symbolique politique très forte, mais en l'interdisant en France comme le fait M. Bayrou, on pousse des centaines de jeunes filles à se radicaliser.

– La frontière n'est-elle pas difficile à établir parfois entre les mouvements de ré-islamisation, que vous encouragez, et les mouvements islamistes proprement dits ?

– C'est faux. Je dirai même que les associations musulmanes sont plus efficaces que la DST de M. Pasqua pour prévenir les infiltrations islamistes en France. Les groupes extrémistes et terroristes, qui recrutent des anciens délinquants et des trafiquants de drogue, ne trouveront aucun soutien logistique dans les mosquées et associations dûment reconnues de l'islam de France.

» Par ailleurs, nos associations n'ont aucun programme, aucun objectif à caractère politique, à la différence du FIS qui, dès le début en Algérie, s'était prononcé pour la conquête du pouvoir. On ne peut pas être musulman en France et dépendre d'obédiences partisances et de préférences extranationales. Notre seule ambition est de devenir à la fois de bons musulmans et de bons Français. Nous le sommes quand nous aidons des élus locaux à nettoyer les quartiers de certains « dealers ». Mais tant qu'on fera campagne sur le « péril » de l'islam, qu'on laissera s'accumuler rancœurs et frustrations, on encouragera toutes les radicalisations. »

Propos recueillis par
HENRI TINCQ

JUSTICE

En présence de plus de mille victimes

Le procès de la catastrophe de Furiani s'ouvrira le 4 janvier 1995 à Bastia

Le drame de Furiani aura finalement fait dix-sept morts, après la mort, dans la nuit du 17 décembre à Bastia, des suites des blessures qui l'avaient rendue paraplégique, d'une jeune femme de vingt-trois ans, Alexandra Drillaud, et celle, le 11 novembre, de Jean-Baptiste Dumas, journaliste à RTL, lui aussi blessé dans la catastrophe. Au total, 2 357 personnes auront été victimes de l'effondrement d'une tribune provisoire le 5 mai 1992, à l'occasion de la demi-finale de la Coupe de France opposant l'équipe du Sporting Club de Bastia à l'Olympique de Marseille. Le procès de cette catastrophe s'ouvrira le 4 janvier devant le tribunal correctionnel de Bastia. Il devrait durer trois semaines.

BASTIA

de notre correspondant

Christian Raysseguier, procureur général de la cour d'appel de Bastia, considère que ce procès *« sera un procès unique dans l'histoire judiciaire française et même européenne »*, d'abord parce que *« le public sera intégralement constitué par des victimes »*. M. Raysseguier a tout mis en œuvre pour que le procès se tienne en Corse. Mais cette volonté s'est heurtée à la réalité matérielle du site de Bastia. La réalité est que 2 357 victimes ont été prises en compte dans la procédure de règlement amiable. Parmi elles, 1 954 ont été entendues dans le cadre de la procédure pénale et 200 se sont constituées parties civiles.

L'enceinte judiciaire sera donc étendue à un local extérieur, la grande salle du théâtre municipal de Bastia situé à trois cents mètres du palais de justice et d'une capacité de 500 places. Ces différentes salles seront servies par un système vidéo de retransmission directe par faisceau hertzien. Elle répondra à un cahier des charges très strict en matière de piratage, de qualité d'image, de son et de régie technique.

Trente mois de conciliations

Le choix de la salle du théâtre municipal soulève la protestation du « Collectif des victimes de Furiani » qui refuse *« la justice spectacle »*. Souvent, la nuit, des inscriptions hostiles à ce choix sont tracées à la peinture sur les murs du palais de justice et du théâtre. *« Nous avons opté pour cette salle annexe pour des raisons de proximité, de confort et de sécurité, l'utilisation de cette salle reste subsidiaire »*, explique le procureur général.

Mais les victimes ajoutent à leur argument *« moral »* celui des chiffres : *« Il y a 2 357 victimes. Vous offrez au total 1 000 places y compris celles des quatorze prévenus, des magistrats, des policiers, des 80 journalistes et de la centaine d'avocats. »* Inlassablement, Christian Raysseguier explique que la recherche de l'intérêt des victimes a été une préoccupation constante. Aussi, la rapidité a-t-elle été la règle :. *« Nous avons tout fait pour traiter sur le plan transactionnel ou judiciaire les conséquences de ce drame dans les meilleurs délais possibles. L'instruction pénale du dossier, complexe s'il en est, a été terminée en moins de deux ans, recours en cassation compris. »*

L'indemnisation des victimes aussi a été menée rapidement. Dès le 5 mai 1992, un processus unique a été mis en œuvre. Les cinq compagnies d'assurance des présumés responsables de la catastrophe ont convenu de provisionner les blessés sans attendre le partage des responsabilités qu'aura à trancher le procès du 4 janvier 1995. Un comité de pilotage, placé sous l'égide de l'Institut d'aide aux victimes et médiations (INAVEM) a été constitué sous la direction du juge Alain Damecour.

Ce magistrat a conduit pendant trente mois les conciliations et transactions entre assureurs et victimes. Au total plus de 215 millions de francs ont été versés. Toutes les victimes ont reçu au moins une provision. Sur les 2 357 personnes concernées 2 148 ont été définitivement indemnisées, sous réserve d'aggravation de leur cas. 157 dossiers sont en cours d'évaluation. Cinquante-deux victimes ont refusé de transiger avec les assureurs et attendent le résultat de procédures judiciaires particulières.

Mais ce bilan est aujourd'hui contrarié d'un côté par l'augmentation récente des dossiers, d'un autre côté par l'aggravation de l'état de santé d'au moins vingt-six victimes pourtant définitivement indemnisées. Et enfin, par l'apparition de graves traumatismes d'ordre neuropsychiatrique. Cette dernière catégorie d'aggravation préoccupe les responsables de l'INAVEM. Ils estiment que le système classique d'examens contradictoires par médecins-experts des assureurs et des victimes n'est plus suffisant *« car les conséquences neuropsychiatriques à long terme des catastrophes n'ont rien à voir avec les sinistres habituels qu'ont à traiter les assureurs »*.

C'est pourquoi deux magistrats, Mme Sabatini, premier président honoraire de la cour d'appel de Reims, et M. Lelièvre, conseiller honoraire à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, sont chargés depuis quelques semaines de la conciliation des dossiers en cours mais aussi des cas nouveaux. Dans cet esprit, les litiges entre médecins-experts pourront être arbitrés par un médecin de la Cour de cassation. *« Cette innovation a pour but de défendre les intérêts des victimes de Furiani mais aussi de mieux préparer la prise en compte des victimes de catastrophes à venir »*, explique le juge Alain Damecour.

MICHEL CODACCIONI

ILE-DE-FRANCE

Opération SOS-Sans-abri dans les Hauts-de-Seine

La nuit des bénévoles de l'assistance aux personnes en détresse

En un mois, l'opération SOS-Sans-abri, lancée le 15 novembre dernier par la préfecture des Hauts-de-Seine, a porté assistance à une centaine de personnes en détresse sociale. Elle se poursuivra jusqu'au 31 mars. Mais les bénévoles manquent.

Depuis le 15 novembre, les équipes de SOS-Sans-abri sont prêtes à porter assistance aux personnes signalées par les commissariats des Hauts-de-Seine, les particuliers ou les sans-domicile-fixe eux-mêmes. A tour de rôle, Didier et François répondent aux appels et envoient une équipe mobile qui conduira les sans-abri vers un centre d'hébergement, des chambres d'hôtel réservées par la préfecture ou les hôpitaux si leur état de santé le nécessite.

Ce soir-là, il est à peine 21 heures quand le téléphone sonne pour la première fois dans les locaux du centre 15 de l'hôpital Raymond-Poincaré. C'est un couple d'une quarantaine d'années qui appelle de Suresnes. Ils ne savent pas où passer la nuit. D'une voix rassurante mais ferme, Didier leur rappelle que c'est la troisième fois depuis le début de l'opération qu'ils s'adressent à lui. Il va leur trouver une chambre pour la nuit mais leur fait promettre de se rendre, dès le lendemain, à la permanence sociale pour chercher une solution durable. Contactée par radio, l'ambulance mise à la disposition de l'opération par la Croix-Rouge se rend sur place. A son bord, le chauffeur, Florent, et deux infirmières détachées par l'hôpital de Nanterre. Après avoir pris en charge leurs passagers, ils se rendent dans un hôtel de Puteaux où ils les installent pour la nuit.

Malgré les premières gelées, les appels ne sont pas nombreux ce soir-là. L'ambulance rentre à Garches, car le préfet du département, Bernard Monginet, est venu se rendre compte sur place de l'efficacité du dispositif. Le temps d'échanger quelques mots et l'équipe repart car, en dehors des interventions, elle sillonne le département pour aller au-devant des sans-abri. *« J'avais réussi à mettre en confiance un Zaïrois qui restait assis toutes les nuits sur un trottoir d'Issy-les-Moulineaux,* explique Florent, *mais depuis quelques jours j'ai perdu sa trace. »*

La lampe de poche à la main

A faible allure, le véhicule traverse les rues désertes de Meudon, Sèvres et Chaville. Il s'engage dans une impasse : *« au bout de la rue, il y a un petit parc »*, explique l'une des infirmières. Les trois jeunes, lampe de poche à la main, s'aventurent dans le bosquet, mais les sans-abri qui avaient été signalés dans ce secteur ont disparu. Le véhicule repart, direction Issy-les-Moulineaux, puis Boulogne. Il est 23 h 30, ils circulent sur le quai du Point-du-Jour. Florent surveille la route et scrute les trottoirs. Il vient de repérer une forme et s'arrête quelques mètres plus loin.

C'est un homme d'une quarantaine d'années qui est couché sur un tas de feuilles mortes à proximité d'une bouche de chaleur. Les trois membres de SOS-Sans-abri s'approchent et le réveillent doucement. Un peu éberlué et méfiant, il n'accepte pas tout de suite de poursuivre sa nuit dans une chambre d'hôtel. Finalement, son chapeau délavé vissé sur la tête et ses deux sacs plastique à la main, il se laisse faire mais fait un pas en arrière au moment de monter dans l'ambulance. A l'intérieur, l'une des deux infirmières lui offre des gâteaux secs pendant que l'autre remplit un dossier. Par téléphone, le chauffeur demande au centre de régulation de Garches une chambre d'hôtel.

Trente minutes plus tard, le passager arrive à destination, un hôtel proche de la gare de Nanterre. Le gardien lève les yeux au ciel en voyant arriver ce curieux locataire. Il est bien vite rabroué par les deux jeunes femmes qui conduisent l'homme, qui a retrouvé le sourire, vers sa chambre. La nuit n'est pas terminée et l'équipe poursuit son voyage vers le nord du département cette fois.

En un mois, SOS-Sans-abri a porté assistance à une centaine de personnes, dont plus de la moitié étaient âgées de plus de quarante ans. Mais le plus dur reste à faire avec l'approche des fêtes et des grands froids. Prévu sur la base de deux véhicules circulant chaque soir dans le département, le dispositif a dû être allégé puisque les soixante-dix bénévoles escomptés pour renforcer les équipes font jusque-là cruellement défaut.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

▶ Tél. : 05-46-01-51. (numéro vert) de 20 h 30 à 4 h 30.

Pour créer un centre d'accueil pour handicapés

Le département de l'Essonne va vendre une de ses propriétés à la Fondation Dassault

Laissé inachevé à la suite de la faillite de ses promoteurs, le bâtiment Arc-en-Ciel à Mennecy (Essonne) attend un nouveau propriétaire. Ce devait être une luxueuse clinique puis une annexe de l'université d'Evry-Val-d'Essonne, ce sera vraisemblablement un centre d'accueil pour handicapés adultes. Le conseil général de l'Essonne, qui l'a acquis mais n'a pas vu aboutir son projet d'antenne universitaire, s'apprête en effet à le céder à la fondation créée par Serge Dassault qui est aussi conseiller général (RPR) du département.

C'est en novembre 1993 que le département a acheté l'édifice pour 11,9 millions de francs au titre de sa participation au développement de l'université d'Evry-Val-d'Essonne, pour résoudre les besoins en locaux de cette jeune structure universitaire. Mais les instances universitaires n'ont pas donné suite à ce projet d'implantation, notamment parce que les étudiants s'étaient émus de l'éloignement du futur site de Mennecy par rapport au pôle principal d'Evry (une dizaine de kilomètres) sans transports en commun pratiques.

Que faire alors de l'immeuble ? La Fondation Serge-Dassault a fait une offre d'acquisition pour y réaliser une annexe de son centre de Corbeil-Essonnes. *« Notre objectif est de créer à Mennecy une structure pouvant accueillir une population spécifique entre le foyer occupationnel et la maison d'accueil spécialisée. Cela concerne des handicapés adultes qui ne trouvent pas de place dans les établissements ordinaires »*, avance Bernard Dezé, le directeur général de la Fondation. Celle-ci est surtout intéressée par l'aménagement du bâtiment avec de nombreuses grandes chambres permettant d'accueillir soixante-dix personnes (cinquante en internat et vingt en semi-internat).

Avec cette proposition, le président du conseil général, Xavier Dugoin, qui est aussi député RPR et maire de Mennecy, estime avoir trouvé une porte de sortie honorable.

L'opposition de la gauche

Mais, avant que, mercredi 21 décembre, la majorité de l'assemblée départementale n'autorisât l'ouverture des négociations, la gauche a fait part de son opposition à cette vente. *« Le projet tel qu'il nous est soumis ne répond pas à nos interrogations et pose des problèmes même pour ceux qui, comme nous, sont d'ardents défenseurs des handicapés. N'est-on pas en train de faire un cadeau électoraliste ? »*, a souligné Yves Tavernier au nom du groupe socialiste.

Les conseillers généraux de gauche ont surtout remarqué que l'établissement aurait une vocation interdépartementale. *« Quels sont les besoins réels des handicapés essonniens ?* s'est interrogé Claude Vazquez (PC). *Ce n'est pas à nous de trancher cette question. Avant de vendre, il vaut mieux attendre pour avoir le temps de se concerter. »* L'opposition s'est aussi inquiétée des conditions financières de l'opération. D'autant que l'exécutif, avant même d'être autorisé à vendre cette propriété départementale, avait inscrit dans le budget primitif 1995 une recette de 11,9 millions de francs correspondant à cette vente. *« C'est une somme plancher,* a rassuré Xavier Dugoin. *Nous allons évaluer finement les coûts des petits travaux effectués, et le prix de vente se situera entre 11,9 millions de francs et 15 millions de francs. »*

PATRICK DESAVIE

Les offices de Noël

Les catholiques et les protestants de Paris et de l'Ile de France célébreront la fête de Noël les 24 et 25 décembre. Ils trouveront tous les horaires des messes et offices sur le Minitel des Eglises chrétiennes : 3615 Gabriel. Pour Paris, par le code HOR75 (comme horaires) ; pour les départements, code DIOC (comme diocèse), suivi du numéro du département. Voici toutefois les horaires des célébrations de Noël dans les principaux lieux de culte de Paris.

● **Saint-Eustache** (place du Jour, 1er). Samedi 24 décembre : 19 heures, veillée pour enfants et spectacle ; 22 30, veillée avec les chœurs de Saint-Eustache et messe de minuit. Dimanche 25 : messes à 9 h 30, 11 heures et 18 heures.

● **Notre-Dame de Paris** (6, place du Parvis-Notre-Dame. 4e). Samedi 24 décembre : 21 h 30, veillée, avec la maîtrise de Notre-Dame, la maîtrise de Paris et l'orchestre de l'Opéra de Paris. 0 heure, messe solennelle de minuit, présidée par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris. *L'accès à la cathédrale est libre tout au long de la soirée dans la mesure des places disponibles.* Dimanche 25 : messes à 8 heures, 8 h 45, 10 heures (grégorienne), 11 h 30 (messe solennelle), 12 h 30, 18 h 30.

● **Saint-Gervais** (place Saint-Gervais, 4e) : samedi 24 décembre : 21 heures, veillée chantée par les moines et les moniales de la Fraternité monastique de Jérusalem. 23 heures, messe de minuit. Dimanche 25 : messe à 11 heures.

● **Saint-Louis d'Antin** (, rue du Havre, 9e). Samedi 24 décembre : 21 h 30, veillée suivie de la messe. Dimanche 25 : messes de Noël à 9 h 30, 10 h 30 (grégorien), 12 heures, 18 h 30, 21 heures.

● **Saint-Germain-des-Prés** (3, place Saint-Germain-des-Prés 6e). Samedi 24 décembre : 22 h 30, veillée et messe de minuit. Dimanche 25 : messes à 9 heures, 10 heures, 11 h 15, 19 heures.

● **Sacré-Cœur de Montmartre** (35, rue du Chevalier-de-la Barre. 18e). Samedi 24 décembre : 21 h 30-24 heures, veillée et messe à la basilique ; 23 heures : concert et 0 heure : messe de minuit à la crypte. Dimanche 25 : messes à 7 heures, 8 heures, 9 heures, 9 h 45 (grégorien), 11 heures (messe solennelle). 16 heures vêpres.

Paroisses de rite oriental

● **Notre-Dame du Liban** (paroisse maronite) (17, rue d'Ulm. 5e). Samedi 24 décembre : 21 h 30, Veillée ; 22 h 30, messe de minuit. Dimanche 25 : 11 heures et 18 heures.

● **Saint-Julien-le-Pauvre** (paroisse grecque-melchite) (1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 5e). Samedi 24 décembre : 23 heures office ; 0 heure, messe de minuit. Dimanche 25 : 10 h 30, matines, suivies de la messe.

Paroisses protestantes

● **Eglise réformée d'Auteuil** (53, rue Erlanger 16e). Samedi 24 décembre : 20 h 45, veillée. Dimanche 25 : 10 h 30, culte de Noël.

● **Eglise réformée du Saint-Esprit** (5, rue Roquépine. 8e). Samedi 24 décembre : 18 h 30, célébration de la Sainte-Cène. Dimanche 25 : 10 h 30, service de Noël avec célébration de la Sainte-Cène.

● **Paroisse luthérienne des Billettes** (24, rue des Archives. 4e). Samedi 24 : 20 heures, vigile de Noël. Dimanche 25 : 10 h 30, office de Noël.

Les restaurants de la Ville de Paris

La concession de Ledoyen est prolongée jusqu'en 2013

La Ville de Paris possède des restaurants, dont elle concède l'exploitation à des sociétés spécialisées. Ainsi, au cours de sa séance du 12 décembre, le Conseil de Paris a voté une modification du contrat de concession du restaurant Pavillon Ledoyen. Fondé en 1791 par Pierre-Michel Doyen, ce restaurant installé dans les jardins des Champs-Elysées, tout près du Grand Palais, a été concédé à la société Le Carré des Champs-Elysées jusqu'en 2013.

Un premier contrat avait été signé le 27 juin 1988, pour une durée de quinze ans, avec cette société dont la chanteuse Régine était, à l'époque, le principal actionnaire. Après trois ans d'une gestion difficile, cette dernière avait décidé de céder ses parts à la Compagnie immobilière Phénix.

Le nouveau propriétaire, filiale de la Compagnie générale des eaux, a décidé d'y entreprendre des travaux de rénovation pour un montant de 15 millions de francs. La mise aux normes d'hygiène et de sécurité et, surtout, la réfection de la décoration intérieure, confiée au décorateur Jacques Grange pour un coût de 6 millions de francs, devaient redonner à ce lieu un décor rappelant ses heures de gloire sous le Second Empire.

Pour être certains de bénéficier des retombées financières de cette opération, les responsables du Carré des Champs-Elysées ont demandé à la Ville une prolongation de dix ans du terme de leur concession. Cependant, ils n'ont pas attendu le vote des conseillers de Paris pour entamer les travaux puisque l'inauguration a eu lieu... en septembre. La modification de cette concession n'est pas du goût des socialistes parisiens, qui ont voté contre en précisant qu'ils ne voyaient pas *« quel intérêt aurait la Ville d'accorder des facilités supplémentaires à une société qui n'en a pas besoin »*.

Ce restaurant n'est pas unique en son genre. La Ville de Paris est en effet propriétaire de plusieurs dizaines de restaurants, dont certains sont parmi les plus renommés de la capitale. Ils sont généralement situés dans des lieux de promenade ou de verdure. C'est le cas de Laurent, du Pavillon Gabriel et du Pavillon de l'Elysée, situés sur les Champs-Elysées, ou du Pré-Catelan et de la Grande Cascade, au Bois de Boulogne.

FRANÇOISE CHIROT

La préparation des élections municipales dans le Val-de-Marne

Génération Ecologie se rapproche de l'UDF

Dans une lettre adressée le 9 décembre à Jean-Jacques Jegou, maire (UDF-CDS) du Plessis-Trévise et député du Val-de-Marne, Patrice Hernu a confirmé son intention de constituer une liste sur Cachan en vue des municipales, avec *« des personnalités locales proches des milieux centristes, « barristes notamment », ou issues de la droite »*.

Il se déclare candidat pour *« mener une liste ayant le soutien de l'UDF »*. En votant contre le budget départemental, lundi 19 décembre, le fils de Charles Hernu, qui fut le premier adjoint socialiste du maire de Cachan, et qui est aujourd'hui conseiller général Génération Ecologie, a confirmé sa rupture avec la gauche. Il annonce même que *« les écologistes réalistes sont prêts à discuter d'un soutien à des des listes de la majorité dans de très nombreuses villes du Val-de-Marne, sinon dans la totalité »*.

Lors de négociations avec le RPR, l'UDF a donc soutenu la candidature à Cachan de M. Hernu. Mais le mouvement néogaulliste, qui escomptait la tête d'une liste unique pour Jean-Raphaël Notton, conseiller municipal de Chennevières, l'a repoussée avec force. Il est d'autant plus rigide qu'il doit refaire son handicap sur l'UDF, au plan départemental, s'il veut espérer briguer la présidence du conseil général au cas où celui-ci basculerait aux prochaines cantonales.

Les douze conseillers généraux du groupe UDF et non-inscrits du conseil général ont pris acte, jeudi 22 décembre, de l'appartenance de Patrice Hernu à l'opposition départementale. L'UDF récupère ainsi un siège de conseiller général, qui réduit à deux la différence de voix entre majorité et opposition départementale. Elle gagne aussi un poste de président de commission, puisque Patrice Hernu avait été élu par la majorité de gauche à la tête de la commission de l'environnement.

FRANCIS GOUGE

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

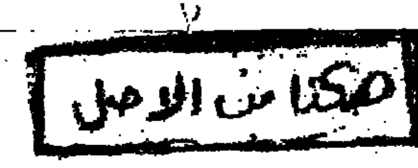
ENTRETIEN AVEC UN VAMPIRE. (*) Film américain de Neil Jordan, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LE FILS PRÉFÉRÉ. Film français de Nicole Garcia : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON. Film franco-suisse d'Anne-Marie Mieville : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT. Film britannique de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, Peter Lord, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

3615 LE MONDE (minitel) ou 36-68-03-78 (téléphone)
Tous les films, toutes les salles (Paris-Province) 2,19 F TTC/mm



PATRIMOINE

Les trésors oubliés de la Bibliothèque de Prusse

Longtemps on avait cru perdus des manuscrits de Beethoven, Mozart, Bach... Evacué en Pologne par les nazis en 1943, disparu ensuite, retrouvé à Cracovie au début des années 80, ce fonds inestimable fait l'objet de négociations difficiles entre Berlin et Varsovie

VARSOVIE

(correspondance)

Depuis la fin de la guerre, les musicologues s'interrogeaient. Dès août 1945, le *New York Times* publia les premières informations sur l'ampleur des pertes représentées par la disparition des manuscrits prussiens. Les années passèrent. On crut le fonds musical de la Bibliothèque de Prusse disparu à jamais, peut-être brûlé par l'armée rouge. L'Américain Carlton Smith, critique musical qu'avait enthousiasmé, avant guerre, la rareté des documents de la bibliothèque prussienne, fit tous ses efforts pour les retrouver, aidé par le président Harry Truman. En 1955, il reçut une réponse définitive du ministère de la culture soviétique : aucun des manuscrits recherchés ne se trouvait en URSS.

En 1956, les autorités polonaises lui firent à peu près la même réponse. Il fallut attendre les années 70 pour que l'existence et la localisation du trésor soient attestées. Le 29 mai 1977, ce fut l'évidence : Edward Gierek, alors premier secrétaire du Parti polonais et Piotr Jaroszewicz, chef du gouvernement, offraient à Erich Honecker, président du conseil de la République démocratique allemande, trois boîtes rouges. La première contenait les manuscrits de la *Neuvième Symphonie* et du *Troisième Concerto pour piano* de Beethoven ; la seconde, des autographes de la *Grande Messe en ut* de Mozart, de la *Symphonie « Jupiter »* et de *la Flûte enchantée* ; la troisième, un manuscrit de Bach dont l'identification n'a pas été diffusée. Un journaliste du *Sunday Times*, Nigel Lewis, eut l'occasion alors de tenir en mains ces manuscrits. Leur provenance ne laissait aucun doute. Les volumes contenaient encore des fiches de consultation établies par la bibliothèque prussienne en 1937.

Le président du conseil, Piotr Jaroszewicz, décida peu après de fonder une commission *ad hoc*. En 1981, celle-ci accorda l'accès de la collection aux chercheurs et aux musicologues – sans que cela fût rendu public. Les spécialistes ne purent consulter les documents que sur microfilms, sans explications sur leur provenance. Résultat : ce fonds, l'un des plus importants au monde, allait rester méconnu, voire inconnu, des milieux autorisés, y compris des conservateurs de musée.

L'existence d'inédits

Fondée en 1661 par le Grand Electeur du Brandebourg, Friedrich Wilhelm, la bibliothèque fut construite la même année que l'avenue *Unter den Linden*, l'avenue « Sous les tilleuls » du centre de Berlin. Elle n'était alors qu'électorale. Elle devint royale en 1701 par la volonté de Friedrich Wilhelm, devenu premier roi de Prusse.

Le joyau de cette bibliothèque – la collection de manuscrits musicaux, mais aussi un ensemble inestimable de publications philosophiques – se constitua dès l'ouverture pour s'enrichir ensuite de nombreuses donations et acquisitions. En 1823, elle acquit ainsi les collections du chercheur allemand Georg Polchau qui contenaient plusieurs œuvres, apparemment sous forme manuscrite, de Jean-Sébastien Bach. Trois ans avant la mort de Beethoven, en 1824, l'établissement recueillit tous les manuscrits alors accessibles de l'auteur de *Fidelio*. Elle acquit aussi la collection de Rachel Varnhagen dont le salon berlinois avait été fréquenté au dix-neuvième siècle par Heine, Hegel et Goethe, puis la collection d'Ernest von Mendelssohn, descendant du compositeur. Ce n'est qu'après la premiere guerre mondiale qu'elle fut rebaptisée « Bibliothèque d'Etat de Prusse ».

En 1941, les bombardements anglais sur Berlin incitèrent le responsable du fonds musical, Georg Schünemann, à proposer l'évacuation des collections. Le directeur de la bibliothèque, Hugo Krüss, confia cette tâche à Wilhelm Poewe, membre du parti nazi. Ce dernier mit sur pied une gigantesque organisation pour faire sortir de Berlin trois millions de livres, albums, publications, manuscrits, lettres autographes. L'ensemble fut divisé en vingt-neuf livraisons dirigées sur autant de destinations, dans le sud de l'Allemagne, les environs de Berlin et la Prusse orientale. Pour compliquer les choses, certaines œuvres furent dispersées en plusieurs parties (ainsi la *Neuvième Symphonie* de Beethoven dont fut détaché le finale avec chœur).

Les *Musicalia* proprement dites reposèrent alors au château de Fürstenstein, dans des caisses clouées et marquées PSB (Preussiche StaatsBibliothek). Soit 7 500 imprimés des XV[e], XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, 200 manuscrits du XII[e] au XVII[e] siècle et 400 des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Pas moins de 98 œuvres de Mozart s'y trouvaient : outre l'original manuscrit de la *Flûte*, deux actes des *Noces*, un de *Cosi*... Autres originaux : *Elias* et *le Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn, le *Concerto pour violoncelle* de Schumann. En 1943, les caisses, qui contenaient 505 boîtes, furent à nouveau déplacées vers le cloître bénédictin de Grüssau – aujourd'hui Krzeszow, en Pologne.

Les archives administratives de la Bibliothèque furent évacuées en mars 1944 sur Luckau, non loin de Berlin. Hugo Krüss s'y suicida. A la conférence de Postdam, Poewe souligna le rôle qu'il avait joué dans l'évacuation du fonds. Membre du NSDAP, il fut arrêté par les Soviétiques et disparut dans le camp de Sachsenhausen. Quant aux trois moines allemands du cloître de Krzeszow, on les invita à changer de nationalité. Deux d'entre eux moururent en 1954 et 1960, emportant leur secret dans la tombe. Le troisième, fin 1974, affirma qu'il avait vu des Polonais emporter des caisses en 1946 ou 1947. Il ignorait la date exacte et le contenu des colis. Les services de renseignements de la République fédérale, comme ceux de la RDA, s'échinèrent à retrouver la trace du « trésor ». Mais alors que, en 1947, les précieuses caisses étaient bel et bien arrivées à Cracovie, les conservateurs de la bibliothèque de l'université Jagellonne gardèrent le silence.

Ceux qui, aujourd'hui, sont en charge de cette collection entendent la préserver des déferlements médiatiques : *« L'exposition de ces documents si précieux n'est pas souhaitable »*, déclare Krystof Zamorski, actuel directeur de la bibliothèque prussienne. Il confirme l'existence en son sein d'inédits, parmi lesquels un opéra de la période italienne de Cherubini dont la publication est en cours, sous le contrôle d'un musicologue polonais, Michael Bristiger, et avec la collaboration d'Helen Geyer, de l'université de Ratisbonne. Pourtant, en sourdine, les négociations vont bon train entre les autorités des deux pays. Varsovie, à en croire un haut fonctionnaire du ministère de la culture, souhaiterait distinguer deux catégories dans cette manne : la partie bibliophilique, concernant pour l'essentiel des ouvrages du XIX[e] siècle en allemand, que les Polonais accepteraient de restituer si l'Etat allemand leur rendait en contre-partie certaines œuvres d'art que l'armée allemande a pillées pendant la guerre en Pologne.

La seconde partie, musicographique, infiniment plus précieuse, serait considérée comme sa propriété par le gouvernement de Varsovie, en vertu des accords de Postdam intervenus au lendemain de la guerre. Une interprétation du traité que Berlin conteste, évidemment.

FRÉDÉRIK REITZ

Le Musée d'Aubusson acquiert un ensemble important de tapisseries

LIMOGES

de notre correspondant

Le Musée départemental de la tapisserie d'Aubusson (Creuse) vient d'acquérir un ensemble important du dix-septième siècle : une série de six tentures qui illustrent un texte de Georges Scudéry, *Alaric ou Rome vaincue*, poème épique en dix livres et en alexandrins. Les cartons ont été réalisés d'après les gravures de François Chauveau qui illustraient l'édition de 1654. Scudéry, grand rival littéraire de Corneille, fut un auteur très à la mode jusqu'à ce que Boileau lui règle son compte littéraire au nom de l'orthodoxie classique.

Ces tentures forment un ensemble de 3 mètres de hauteur sur 18 mètres de longueur. Elles avaient été commandées pour le château périgourdin du Perrou, près de Bergerac. C'est là que le musée les a acquises. L'achat a coûté environ 300 000 F, réunis pour moitié par le conseil général de la Creuse et par le Fonds régional d'acquisition des musées, cofinancés par le ministère de la culture et par le conseil régional.

Les ensembles de tapisseries à épisodes formant une sorte de bande dessinée monumentale sur des textes religieux ou profanes n'étaient pas rares aux seizième et dix-septième siècles. Mais elles ont généralement été dispersées au détail, au gré des revers de fortune et des héritages successifs. *« Il est très rare aujourd'hui*, souligne Martine Mathias, la conservatrice du Musée d'Aubusson, *de trouver ainsi une série complète. »*

GEORGES CHATAIN

ARTS

CHINE DES ORIGINES au Musée Guimet

Au plaisir du sinologue

Le Musée Guimet n'en finit pas de rendre hommage à ses bienfaiteurs. Excellente politique, assurément : courtoisie et reconnaissance ne sont pas des vertus si constamment cultivées dans le monde des musées. Qui, quel donateur de demain ne serait sensible à tant d'attentions ? Lequel résisterait à tant d'amicale sollicitude et refuserait de céder quelques chefs-d'œuvre de sa collection quand il ne fait aucun doute que, de son vivant ou à titre posthume, il sera célébré avec ce qu'il faut de piété ?

Grâce à cette méthode, grâce plus encore au remarquable travail de prospection des conservateurs et à la réputation de sérieux et de savoir qu'ils ont su donner à leur « maison », cette dernière s'enrichit à un rythme singulièrement rapide. Après Lionel Fournier et Jean Mansion, tous deux épris d'art tibétain, voici Lionel Jacob, grand connaisseur d'archéologie et d'art chinois. Ancien fonctionnaire du ministère des finances, ancien élève de l'Ecole des langues orientales, Lionel Jacob entreprit dans les années 50 de rassembler antiquités et œuvres chinoises et de tenir à jour leur catalogue, déchiffrant, analysant, dessinant. A sa mort, à l'âge de quatre-vingt-deux ans en 1992, il en possédait un millier, dont près de neuf cents étaient promises à Guimet depuis les donations sous reserve d'usufruit auxquelles il avait procédé en 1968 et 1973. D'autres avaient déjà rejoint les salles du Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis en 1977.

Or, Lionel Jacob, à la différence de bien des amateurs sinophiles, avait une spécialité rare : les hautes époques, l'âge du bronze, les premières dynasties. Il avait du reste publié une *Formation de la culture chinoise du néolithique à la fondation de l'empire* et une *Chine des Qin et des Han*. L'exposition, qui révèle les pièces majeures de sa collection, a donc de quoi déconcerter, puisque composée pour l'essentiel de bronzes Shang vieux de trois millénaires et finissant sur des statues d'époque Han au schématisme puissant. Elle exige aussi une connaissance point trop vague de la chronologie des cultures et des royaumes, histoire de ne pas confondre par exemple la phase de Erlitou de la dynastie des Shang de la phase d'Erligang de la même dynastie et de ranger sans hésiter dans l'ordre de leur succession les Xia, les Shang, les Zhou, les Qin et les Han. Des panneaux explicatifs répartis dans les salles s'efforcent d'éclairer le visiteur et de lui apprendre l'origine et l'usage des objets qu'il découvre. Heureuse précaution – d'autant plus heureuse et nécessaire que la tentation est forte de se laisser aller au simple plaisir de la contemplation.

Quête d'équilibre

Ces vases, ces coupes, ces figurines sont en effet, pour la plupart, d'une beauté fort séduisante. Ainsi des bronzes, « jue », « gui » et « zhi », qui tous ont servi entre le dix-huitième et le onzième siècle avant notre ère aux cérémonies de l'alcool. On l'y réchauffait, on l'en versait dans des gobelets ou pour des libations. Trois principes semblent avoir commandé l'exécution : il fallait que l'objet fût d'un emploi aisé, que sa forme fût simple et pleine et que l'ornementation l'enveloppât harmonieusement. De la quête de cet équilibre sont nés des vases tripodes, juchés sur des cônes larges ou effilés, agrémentés pour certains d'éléments en ronde-bosse et gravés de dessins où la stylisation et la fantaisie font alliance. La variété des modèles et des tailles, l'adresse des modeleurs et des graveurs ajoutent à la beauté de l'ensemble. Il s'en dégage l'impression d'une civilisation assez riche et assez stable pour susciter des rites et des plaisirs savants, d'une civilisation définitivement sédentaire et assurée de sa puissance.

Armes et agrafes de la section suivante sont à l'inverse. Un dragon affronte les quatre tigres qui tentent de lui arracher la biche qu'il a tuée. Les épées gagnent en robustesse et en efficacité. A l'apothéose de la dynastie Shang ont succédé les âges troublés dits des printemps et automnes et des royaumes combattants – du huitième à la fin du troisième siècle avant notre ère. Dans l'art si policé des bronziers passent les influences incongrues des nomades, artistes animaliers épris de motifs sanguinaires et tournoyants. D'ordre et de volupté, il n'est plus question, mais de sociétés guerrières et éphémères, de monarchies ennemies, de combats de chars et de cavaliers.

La fondation de l'Empire des Qin, qui dura vingt ans mais détermina de manière décisive la réunion de tant de puissances locales en un ensemble unique et gigantesque, ne se traduit pas par la restauration du grand art d'autrefois, mais par l'invention de formes nouvelles. A sa mort, l'empereur veut que son corps soit accompagné dans l'au-delà par ceux qui l'ont servi vivant. Il faut alors des effigies par centaines : statues de soldats de Xi'an destinées à la tombe de Qin Shi Huangdi et, moins héroïques, cuisiniers, intendants, dignitaires et femmes attentives du genre de ceux qui figurent dans l'exposition – premiers signes d'un art nouveau, épris d'expression, de mouvement et de vérité du détail. Alors commence l'art chinois tel qu'on le connaît et le célèbre d'ordinaire, sans connaître comme il le faudrait sa préhistoire et son premier âge d'or.

PHILIPPE DAGEN

► « Chine des origines. Hommage à Lionel Jacob », Musée Guimet, 6, place d'Iéna, 75116 Paris ; tél. : 47-23-61-65. Jusqu'au 6 mars.

EN BREF

MUSIQUE : *cuivres en liberté*. – L'Association nationale des cornistes français et le Conservatoire national de région du Limousin organisent, du 21 au 29 janvier 1995, une semaine musicale Cuivres en liberté. Six concerts sont programmés et quatre « master-classes » animés par Eric Aubier (trompettiste soliste de l'Orchestre de l'Opéra de Paris, professeur au Conservatoire national de musique de Montreuil), Gilles Millières (tromboniste, professeur au Conservatoire national de Paris), Michel Garcin-Marrou (cor, soliste de l'Orchestre de Paris et professeur au Conservatoire national supérieur de Paris), Daniel Bourgue (professeur au Conservatoire national de région de Versailles).

► *Conservatoire national de région*, 9, rue Fitz-James, Limoges. Renseignements et inscriptions, tél. : 55-79-71-81.

Condamnation de l'INA et de deux maisons de disques pour contrefaçon. – Le tribunal de grande instance de Paris a condamné l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et deux maisons de disques, Esoldun et Wotre Music Distribution (WMD), à 700 000 francs de dommages et intérêts en réparation du préjudice patrimonial et moral subi par les héritiers pour la contrefaçon de disques des pianistes Thelonious Monk et Bill Evans. Ces enregistrements avaient été tirés d'archives de l'INA et utilisés sans autorisation et en violation des droits d'artiste-interprète et du droit d'auteur. Depuis plusieurs années, des compagnies discographiques, principalement basées en Italie, Allemagne et Suède, se sont fait une spécialité du pillage des fonds d'archives de l'INA à partir d'enregistrements de concerts dans le cadre de festivals. – *(AFP.)*

VARIÉTÉS

C'EST MAGIQUE au Lido

Les paillettes de la géopolitique

Un dîner-spectacle au Lido est une excellente manière de se tenir informé de l'état de l'économie mondiale. La clientèle étrangère, attirée par la réputation tenace de la capitale française – toujours considérée comme la meilleure pourvoyeuse de jolies jambes – vient y boire du champagne, ou, plus récemment, du Coca-Cola. Ces convives rembourrent le doux coussin de la rentabilité de la maison Lido, née en 1946.

La famille Clérico racheta alors l'ancien Lido, établissement thermal d'inspiration vénitienne (canaux, plages, gondoles, orchestres de jazz), créé en 1928 un peu plus bas, au 78, avenue des Champs-Elysées, par Louis Volterra, patron du Casino de Paris. Depuis, le Lido a déménagé au 116 *bis*. Récession oblige, il a connu des moments de découragement, mais vient d'investir 70 millions de francs (dont 20 millions pour la rénovation de la salle) pour présenter *C'est magique*, vingt-cinquième revue du célèbre cabaret.

La mise en scène, signée du Californien Bob Turk, suit, tableau après tableau, les lois de la géopolitique vulgarisée : dans un monde dominé par les Américains (Las Vegas, son univers impitoyable, Gershwin, Duke Ellington, Broadway), les Japonais (une jolie danse des fleurs) ont réussi à se tailler une place au soleil. Ils sont talonnés par les Dragons du Sud-Est asiatique (une mignardise extrême-orientale, délicieuse sculpture lumineuse), tandis que les pauvres Sud-Américains sont en pleine décadence (les *« fascinating ninas »* sont calquées sur les héroïnes des comédies musicales des années 50). Pendant ce temps, à Paris, on regarde danser les Bluebell Girls au son de l'accordéon et, parfait syllogisme répété à longueur de chansons : *« Paris est magique, or le Lido c'est Paris, donc le Lido, c'est magique. »* Tout le monde est content.

Le triomphe de la technologie

Il y a de quoi d'ailleurs. Pour redresser des comptes entrés dans le rouge malgré une recette de 250 MF en 1993, le Lido a décidé de se donner une nouvelle image. *C'est magique* est d'abord le triomphe de la technologie. En phase avec l'avenue où il loge, le cabaret s'est payé une nouvelle sono, des éclairages en usage sur les plateaux de télévision, *« un système américain type Vari-Light : 7 tonnes de projecteurs arrivés par avion spécial des Etats-Unis, 32 kilomètres de fibres optiques... 17 000 ampoules, 600 mètres de néons »*, explique le dossier de présentation. Rayons lasers, effets spéciaux : les Girls se retrouvent propulsées dans un jeu vidéo grandeur nature, en train de dégommer au pistolet laser des chevaliers ailés, en costumes de Madmax. Elles gagnent.

A leur manière, les revues du Lido prennent le pouls des phantasmes admis. *C'est magique* entérine la reconnaissance, dans les années 80, du sado-masochisme « soft » : cagoulés et moulés de cuir, ou encore en culotte blanche et torse nu, les hommes se plient sous les fouets imaginaires de femmes aux longues jambes, emplumées de noir, sortant des limbes. Elles murmurent le mot de passe des lieux du plaisir visuel avec des intonations dignes d'Amanda Lear : *« désir »*. Puis, les lumières (signées de l'Américaine Marilyn Lowey) explosent, dévoilent le grand escalier, multiforme et commandé par ordinateur, évidemment. Une immense *Sophisticated Lady*, cernée de plumes, de voiles, de falbalas, apparaît, madonne du rêve franco-américain. Corps impeccables, ballets réglés au millimètre. Les quatre-vingts artistes, dirigés par Pierre Rambert, travaillent avec grâce et acharnement.

Face à cette débauche de son et lumière, le spectateur-dîneur manifeste une préférence pour les choses simples. Les numéros d'artistes : les frères Pellegrini, quatre gymnastes spécialisés dans les exercices de main à main ; le Chinois Ming, tout seul en scène, qui fait danser sur sa tête des poteries que l'on croit précieuses ; Serge Percelly, qui jongle avec des raquettes de tennis. Il y a derrière tout cela un enchanteur, le Français Edwin Piekny, créateur des costumes de *C'est magique*, à qui Folco, son prédécesseur au Lido, avait passé la main avant de mourir au début de cette année.

Cuirs, fourrures, strass, paillettes, tissus précieux, imprimés, brodés, lissés, gonflés, drapés, tendus. Avec l'aide d'une quinzaine d'habilleuses, les quatre-vingts danseurs changent jusqu'à trente fois de costumes dans la soirée. Bleus d'outremer et de Prusse, vert absinthe, vert céladon, jaunes illuminés, violets profonds... une joie pour l'œil. Il y a des fées, des lutins, du *grunge* et du Cendrillon, des cartes à jouer géantes, des marquises en robes à panier, des B-Boys en chemise bariolée, des démons ricanants, des geishas aux éventails de soie, des hommes en frac blanc, des voyous danseurs de claquettes. Sans oublier les plumes, reines de la fête, cousues en cercles sur la tête, réunies en panache à la taille. Et puis surtout, droites, simples, au derrière, comme hier.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Lido, 116 *bis*, avenue des Champs-Elysées. Tous les jours, dîner à 20 heures, à partir de 760 F. Spectacles à 22 heures et minuit, 510 F. Tél. : 40-76-56-10.

CULTURE

MODE

MADELEINE VIONNET au Musée des tissus de Lyon

Le corps divinisé

« Il y a dans les caprices saisonnniers, fugitifs, instables, un élément superficiel qui choque mon sens de la beauté », affirmait Madeleine Vionnet (1876-1975) : sans choc, sans violence, elle a révolutionné la mode, incarnant à elle seule la transition entre les lignes modernistes des années 20 et le mouvement des années 30. Inspirée par la statuaire grecque et romaine, elle s'impose dans la mode comme le chef de file d'une esthétique néo-classique, qui, au nom du *« retour à l'ordre »* introduit par Picasso, influence l'architecture, les arts décoratifs, le théâtre, la mode.

Cannelures, chapiteaux et personnages en péplum succèdent aux figures géométriques des avant-gardes, silhouettes plates de *la Garçonne*, machines à habiter, et meubles fonctionnalistes. *« Madeleine Vionnet est au-dessus de la mode »*, annonçait la *Gazette du bon ton* dès 1924. *« N'entendez point par là qu'elle soit hors mode, mais bien qu'elle annonce la mode de demain. »* »

Sur le thème « Les années d'innovation » (1919-1939), le Musée des tissus de Lyon rend hommage à celle qui incarne dans son domaine la quintessence du goût français. *« Proportions, mouvement, équilibre, vérité »* constituaient les quatre bases de son travail. Née à Aubervilliers dans une famille modeste, elle entre dans le métier à quatorze ans, apprentie dans une maison de lingerie. De fil en aiguille, elle devient première d'atelier, entre chez les sœurs Callot, avant d'ouvrir sa maison de couture en 1912.

La grâce en mouvements

Sa ~~véritable carrière ne~~ commence qu'en 1922, lorsqu'à quarante-six ans elle s'impose comme un maître de la coupe. Pour jouer avec tous les sens du tissu, exploiter la technique du biais, utiliser des tissus traditionnellement réservés aux doublures, elle va bouleverser les règles de la haute couture, à la recherche d'une harmonie absolue entre la technique et le corps, l'artifice et le naturel.

Elle se considérait comme le *« médecin de la ligne »* : *« J'aurais voulu imposer à toutes mes clientes le respect de leur corps, la pratique d'exercices, d'une hygiène rigoureuse qui les débarrasserait à jamais des armures qui les déforment. »* Son influence s'étend bien au-delà d'une époque. Des robes à bandes d'Azzedine Alaïa aux combinaisons de satin noir de John Galliano, en passant par les enroulements asymétriques de Comme des garçons, on ne compte plus les hommages et les clins d'œil. Mais l'école Vionnet survit à toutes les reconstitutions.

Les canons d'une anatomie idéale

L'extraordinaire travail d'atelier n'entrave jamais le corps : il se révèle dans l'invisible complication de tel drapé, de telle robe dont les incrustations s'élargissent selon les canons d'une anatomie idéale, ajoutant aux courbes d'une déesse la stature d'un éphèbe. Mousseline, crêpe, satin, gaze, les matières souples, glissantes, obéissent à des lignes sensibles, volutes, colonnes, toujours au bord de l'abandon. *« J'exige simplement des matériaux de première qualité. Je me suis appliquée, comme pour la femme, à libérer le tissu des contraintes qu'on lui imposait. Elle et lui me semblaient des victimes calomniées... »*

Loin de figer le corps dans une perfection statuaire, Madeleine Vionnet le drape, l'enroule en liberté, avec ses robes couleur de lune ou de nuits d'étoiles, attentive à saisir la grâce en mouvement : *« Quant une femme sourit, sa robe doit sourire aussi. »* Broderies en semis légers, roses de soie ou constellations d'argent, les garnitures ne devaient jamais, pour elle, décorer le vêtement, mais toujours *« seconder l'architecture de la robe »*, constituer comme *« le prolongement et l'exaltation de l'ensemble »*. Loin d'être une rétrospective, l'exposition du Musée de Lyon, riche de soixante-dix robes, auxquelles s'ajoutent dessins, maquettes de tissus, accessoires, carnets d'échantillons et toiles en devenir, rend compte de manière subtile de l'art de Madeleine Vionnet.

Certes, la première partie est livrée à une présentation un peu sombre – les robes, du modèle « essuie-plumes » à la luxueuse « robe haillons » en crêpe de soie noire, sont placées dans des fosses. Mais c'est au premier étage que le spectacle commence. La salle des tapis – dissimulés par un voile champagne – a été transformée, grâce à un plan incliné, en véritable scène, où les robes, même immobiles, semblent descendre le grand escalier des divines : irréelles, elles se dressent, face à des colonnes à l'antique, dans toute leur splendeur. Pas de falbalas aguicheurs, mais l'éclat silencieux d'une robe de soie ivoire toute parcourue de frissons. Elle ne tient que par une seule couture.

Innovatrice, Madeleine Vionnet l'est autant dans la conception de ses robes que dans l'organisation de sa maison de couture : elle est la première à se protéger des contrefaçons grâce au *copyright*. A la tête d'une maison de plus de 1 200 ouvrières dans les années 30, elle se démarque de ses contemporains, en tant que chef d'entreprise d'avant-garde, accordant des congés payés bien avant 1936.

Les cinq étages de l'immeubles de l'avenue Montaigne abritent un restaurant d'entreprise, une infirmerie, le cabinet du dentiste, celui du médecin, une école professionnelle, et dans les ateliers spacieux les ouvrières travaillent sur des chaises, et pas sur des tabourets comme chez Chanel. On regrette qu'un telle exposition, rendue possible par les prêts de l'Union française du costume, auquel Madeleine Vionnet à légué dès 1952 l'ensemble de sa documentation personnelle – 150 modèles et 850 toiles patrons –, n'ait pas fait l'objet d'une rétrospective à Paris. On l'appelait « la grande patronne ».

LAURENCE BENAÏM

► « Madeleine Vionnet. Les années d'innovation. » Musée des tissus. 34, rue de la Charité 69002 Lyon. Tél : 78-37-15-05. Jusqu'au 26 mars 1995. Catalogue édité par le musée, 80 pages, trente illustrations : 150 F. A lire également, l'intéressante thèse consacrée à *l'Esprit Vionnet* par Jéromine Savignon, (Association pour l'Université de la mode, 1994). Et l'*l'Album Vionnet* par Jacqueline Demornex, Editions du Regard, 1990.

LETTRES : décès en France de l'écrivain allemand Hans Herlin. – L'écrivain allemand Hans Herlin est décédé le 21 décembre à Autun (Saône-et-Loire). Il était âgé de soixante-huit ans. Pocket avait publié, en 1992, son roman *Maria Toumanova*, Grasset, en 1982, *Quatre espions dans la place*, et les éditions Pygmalion, en 1985, *le Survivant du Doggerbank*.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

COMMUNICATION

Après avis favorable du ministre de l'économie

Le CSA devrait autoriser la reprise du réseau M 40 par la CLT

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devrait autoriser la reprise des 74 fréquences du réseau musical M 40 par la CLT avant la fin du mandat de Jacques Boutet, le 24 janvier. Après avis du Conseil de la concurrence, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a indiqué de son côté « qu'il n'y a[vait] pas lieu d'interdire les concentrations résultant de la prise de contrôle par la CLT des stations Fun et M 40 ».

L'affaire dure depuis neuf mois et agace RTL où l'on oppose un silence grognon à la moindre question évoquant M 40. Depuis le 1er février, date à laquelle la loi sur la liberté de la communication, dite « loi Carignon », autorise les groupes radiophoniques qui détiennent déjà un ou deux réseaux radiophoniques à en posséder un troisième, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, qui contrôle RTL, RTL-TV, Fun, etc.), a immédiatement fait connaître son souhait de reprendre la totalité du capital du réseau musical jeunes M 40, dont elle détient 35,73 % des parts. Simultanément, son partenaire espagnol, Prisa (*El Pais*) avait manifesté son désir de céder ses actions (48,05 %) dans ce réseau de 74 fréquences.

Mais la transaction dépendait de l'autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). En avril, la saisine du Conseil de la concurrence par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, à la demande de Jean-Paul Baudecroux, PDG de NRJ, ralentissait l'opération. Le CSA jugeait l'opération régulière sur le plan capitalistique, mais, en attendant l'avis du Conseil de la concurrence, donnait l'impression de ne pas vouloir se prononcer avant le ministre de l'économie (*le Monde* du 8 septembre).

35 % de parts de marché

Le 15 novembre, le Conseil de la concurrence finissait par rendre son avis – consultatif et secret – sur les menaces éventuelles que la reprise de M 40 ferait peser sur le marché publicitaire. Le Conseil ne s'opposait pas à ces concentrations. Il estimait cependant qu'elles devaient être *« subordonnées à des conditions de nature à rétablir le jeu de la concurrence »* sur le marché publicitaire. La régie Information et publicité (IP, filiale d'Havas) proposant en effet aux annonceurs des rabais pour des campagnes couplées sur RTL, Fun radio, M 40, Sud-Radio et la radio bordelaise Wit-FM, le conseil recommandait de *« modifier les conditions d'application »* de ces forfaits.

Dans une lettre adressée à Jacques Rigaud, administrateur général de la CLT, M. Alphandéry a repris en partie le constat dressé par le conseil de la concurrence. *« La CLT occupe bien le premier rang sur le marché publicitaire radiophonique, avec plus de 35 % de parts de marché »*. Toutefois, son principal concurrent, Europe 1, détient plus du quart du marché et il est, comme la CLT, associé à un important groupe publicitaire. Le ministre n'a donc pas estimé nécessaire de *« retenir »* la solution d'une modification des remises forfaitaires, et a donné son aval à l'opération.

Cet *imprimatur* en bonne et due forme donné au rachat de M 40 par la CLT devrait mettre fin aux atermoiements qui préoccupaient le ministère du budget, chargé de la communication.

Il ne reste plus en effet aujourd'hui qu'à attendre l'avis du CSA. Mardi 20 décembre, les « sages », qui vérifient *in fine* la concurrence que pourraient exercer RTL, Fun et le nouvel M 40 dans quelques villes françaises, se sont assurés auprès des responsables de la CLT que le « format » pour lequel avait été autorisée la radio ne sera pas fondamentalement modifié. A ces conditions, l'instance de régulation pourrait autoriser le rachat de M 40 lors de sa prochaine séance plénière, jeudi 5 janvier.

ARIANE CHEMIN

Dans un rapport sur la distribution de la presse

Le Sénat met en cause la position dominante des NMPP

Constitué le 9 novembre 1993 au sein de la commission des affaires culturelles du Sénat, le groupe de travail présidé par Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire) a rendu publiques, mercredi 21 décembre, ses conclusions sur la distribution de la presse, qui figurent dans un rapport de soixante pages élaboré après l'audition de vingt-cinq personnalités (éditeurs, dirigeants de messageries, responsables professionnels). Il met notamment en cause la position dominante des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP).

Rappelant qu'une distribution *« efficace et libre »* de la presse est un *« instrument indispensable »* à sa liberté et affirmant que le Parlement doit par conséquent porter une *« légitime attention »* à ce secteur, le document dresse un état des lieux du système en vigueur avant de présenter quelques orientations susceptibles de *« concilier la solidarité* [la solidarité financière entre les éditeurs de presse est un des principe de base de la loi Bichet du 2 avril 1947 qui régit encore aujourd'hui la distribution des journaux] *avec la transparence et l'efficacité »*.

Se fondant notamment sur une décision du conseil de la concurrence en date du 28 avril 1987, le rapport Gouteyron s'attaque essentiellement à la *« position dominante des NMPP sur le marché de la distribution »* et au *« contrôle »* exercé par ces messageries sur le réseau de vente, au détriment des éditeurs. Les NMPP sont accusées tour à tour d'avoir une influence excessive sur l'agrément des dépositaires (grossistes) et des diffuseurs et de *« faire pression sur les points de vente candidats à l'agrément afin de leur imposer l'achat de mobiliers d'agencement proposés par une de leurs filiales »*.

Le rapport préconise un *« renforcement du contrôle des coopératives sur la direction générale* [le groupe Hachette, opérateur et détenteur de 49 % du capital] *»* et notamment sur sa nomination et sa révocation, tout en envisageant une saisine du Conseil de la concurrence au sujet des *« conditions de restructuration du réseau des dépositaires »*.

Aux NMPP, on estime que ce rapport est entaché de nombreuses erreurs et approximations. De son côté, le directeur général des NMPP, Yves Sabouret, relève qu'*« Hachette est statutairement en charge de la direction générale des NMPP. Changer, cela ferait revenir à la période 1945-1947, avant la loi Bichet qui fonde la péréquation entre les titres, où il n'y avait pas d'opérateur et donc pas de gestion. »*

Constatant qu'en raison de *« faibles performances »*, le transport postal *« répond mal aux besoins spécifiques de la presse quotidienne »*, le rapport Gouteyron envisage également de revoir les conditions d'accès aux aides postales, en recentrant ses bénéfices sur la presse *« qui concourt à la diffusion des idées et de l'information générale et politique »*, aux dépens de celle qui vise la *« récréation du public »* : cette dernière notion devrait, selon le rapport, faire l'objet d'un *« réexamen sérieux »*. Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), a vivement réagi à ce sujet, jeudi 22 décembre, en déclarant que *« toute discrimination dans ce domaine, qui résulterait d'une appréciation subjective du contenu, est en fait une discrimination entre les lecteurs, bénéficiaires ultimes de cette aide »*.

TÉLÉVISION : Bruxelles avalise la prise de participation de Canal Plus dans la chaîne Vox. – La Commission européenne a approuvé, jeudi 22 décembre, la prise de participation de 24,9 % de Canal Plus dans le capital de la chaîne privée allemande Vox (*le Monde* du 20 décembre). Selon la Commission, ce nouveau tour de table n'entraînera pas d'abus de position dominante sur le secteur des télévisions gratuites en Allemagne, où la chaîne cryptée française est absente. Les deux autres actionnaires de Vox sont News International (49,9 %) et Bertelsmann (24,9 %). Lancée en janvier 1993, la chaîne allemande, dont l'audience ne dépasse pas 2 % de parts de marché, a annoncé, il y a quelques mois, 1 milliard de francs de pertes.

DANS LA PRESSE

L'« affaire Halphen »

Libération (Gérard Dupuy) : « La seule chose sur laquelle tout le monde s'accorde dans cette affaire, c'est pour dire que le juge Halphen est un honnête homme, un juge d'instruction efficace – bref, un excellent magistrat. Le parquet (...) a tiré de cette prémice la curieuse conclusion logique que cet excellent magistrat devait être le plus rapidement possible mis sur la touche. La sérénité de la justice y trouverait, dit-on, son compte. Mais beaucoup de Français – en tout cas ceux qui ont mauvais esprit, ce qui fait beaucoup de monde – préféreront croire que c'est plutôt la tranquillité des gens auxquels s'intéresse le juge Halphen qu'il s'agit d'assurer. »

Le Figaro (Catherine Delsol) : « L'instruction a été confiée aux juges Zanoto et Peyron qui devront faire toute la lumière sur l'hypothèse parfois avancée d'un coup monté permettant le désaisissement du juge Halphen afin de retarder une procédure embarrassante pour la majorité. Hier, cependant, la sérénité affichée dans certains cabinets ministériels après l'affolement de la veille montrait que le gouvernement était en partie rassuré sur l'éventualité d'une manipulation. »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « A l'évidence, (...) le gouvernement de M. Balladur a de plus en plus de mal à mettre en œuvre les mécanismes bien connus de domestication de la justice. Et s'il s'avérait que le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a passé la main au ministre de la police Charles Pasqua pour « casser » le juge Halphen, cela relèverait du gangstérisme d'État. Le gouvernement tout entier aurait à rendre compte d'une des machinations les plus graves de notre histoire contemporaine. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « A partir du moment où le Conseil supérieur de la magistrature est saisi, où ce sont donc les personnalités judiciaires les plus éminentes de France qui auront à donner un avis, où le président de la République n'exerce qu'une présidence totalement formelle sur ce Conseil et où c'est ensuite la Cour de cassation qui va devoir trancher, on est certain que cette affaire présentera d'une part le maximum de garantie et d'autre part le maximum de retentissement. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « La conséquence immédiate de l'initiative prise par François Mitterrand est donc double. Elle braque les projecteurs sur le juge Halphen. Toucher un cheveu de sa tête prendra désormais une valeur éminemment politique. Elle contraint aussi le gouvernement à faire très vite toute la lumière sur une possible manipulation destinée à freiner le cours de la justice. (...) Mais ce ne sont là qu'effets immédiats. On n'a pas fini de parler de cette « affaire dans l'affaire », véritable champ de mine pour le gouvernement et la majorité. »

CARNET

Naissances

Salomé et Arthur TREYNARD
ont la joie d'annoncer la naissance de leur cousine,

Cassandre CAMUS.

Sabine ZEITOUN et son mari
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Max, Abraham, Camille,

le 5 décembre 1994.

Anniversaires de naissance

Audrey AKOUN.

Pour tes dix-huit ans, tous ceux qui t'aiment te souhaitent un joyeux et heureux anniversaire.

Décès

– Famille Bailhache.

Jacques BAILHACHE

a rejoint

Hélène

le 14 décembre 1994.

Nous pensons à

Frédérique.

13210 Saint-Rémy-de-Provence.

– *M*me *Jacques Deygout,*
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

général de corps d'armée (c. r.)
Jacques DEYGOUT,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 21 décembre 1994, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 décembre, à 16 heures, en *l'église Saint-Jean-Apôtre du Bois-des-*Roches, à Saint-Michel-sur-Orge.

Un dernier hommage pourra lui être rendu à l'hôpital du Val-de-Grâce, jusqu'au 26 décembre.

L'inhumation aura lieu le mardi 27 décembre à L'Abergement-de-Varey (Ain) dans l'intimité de la famille.

20, rue Saint-Exupéry,
91240 Saint-Michel-sur-Orge.

– Mme Brachet
de la Valette Monbrun,
son épouse,
Véronique et Fleur,
sa fille, sa petite-fille,
Geneviève,
sa fille,
Régis, Bénédicte et Léon,
son fils, sa belle-fille, son petit-fils,
Les familles Rozès, Rougier, Mattlinger, Fargue, Guiraud, Bories, La Bardonnie,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

François-Xavier BRACHET
de la VALETTE MONBRUN,

le 21 décembre 1994.

« Un homme juste s'en est allé. »

La cérémonie religieuse aura lieu à *15 h 30, en l'église de Saint-Cybard,* Mouleydier (Dordogne), le lundi *26 décembre 1994, suivie de l'inhumation* au cimetière de Bergerac (Dordogne).

La famille remercie infiniment toutes les personnes qui ont su adoucir ses *derniers instants.*

– *M. et M*me *Delesse,*
Pierre, Pascal,
ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

Francis DELESSE,

survenu le 8 décembre 1994, à Paris, à l'âge de trente-sept ans.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

6, boulevard Saint-Martin,
75010 Paris.
25, *rue Joseph-Henot,*
57070 Metz.

– Mme Andrée Monnier,
sa sœur,
Et toute la famille de sa regrettée épouse, née Hélène Sourd,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert LEVY,

survenu le 16 décembre 1994, à l'âge de *quatre-vingt-quatre ans.*

L'inhumation a eu *lieu dans le* caveau de famille au cimetière nouveau de Colombes, le jeudi 22 décembre, dans la plus stricte intimité.

25, boulevard Edgar-Quinet,
92700 Colombes.

– Le docteur et Mme Charles-Etienne Flahault,
Le docteur et Mme Patrice Moinet,
*M*me *France Moinet-Walsh,*
M. et Mme Didier Moinet,
Le docteur et Mme Olivier Moinet,
ses enfants,
Olivier et Alessandra,
Caroline, David Flahault,
Sandrine, Hélène Moinet,
Edward, Isabelle Walsh,
Guillaume, Emilie Moinet,
Clément, Benjamin, Camille et Clara Moinet,
ses petits-enfants,
Constance et Charles,
Henri-Paul Flahault,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Colette Molinari,
ont la douleur de vous faire part du rappel à Dieu de

Henri-Paul MOINET,
avocat honoraire à la cour d'appel de Paris,
ancien bâtonnier du barreau de Poitiers,
vice-président honoraire de l'Association nationale des avocats,
président d'honneur du conseil de surveillance de *la Nouvelle République du Centre-Ouest,*
ancien vice-président *de la Fédération des sociétés de crédit* immobilier de France,
officier de la *Légion d'honneur,*
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 21 décembre 1994, à l'âge *de soixante-dix-sept ans.*

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, chapelle haute, 1, boulevard Jean-Mermoz, le mardi 27 décembre, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu à Montmorillon (Vienne), au cimetière Saint-Martial, le mercredi 28 décembre, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue de Chartres,
92200 Neuilly-sur-Seine.
127, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– Sophie et Séverine Sensier,
ses filles,
Ses amis,
Et tous ceux qui l'aimaient,
ont la tristesse de faire part du décès de

Alain SENSIER,

survenu le 21 décembre 1994, à Grenoble.

42, rue de la Charbonnière,
75018 Paris.
149, boulevard Joliot-Curie,
38600 Fontaine.

Le président,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la Confédération des coopératives vinicoles de France,
ont le regret de faire part du décès de

M. Antoine VERDALE,
chevalier de Légion d'honneur,
officier du Mérite national,
commandeur du Mérite agricole,
président de la CCVF de 1972 à 1993.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 21 décembre 1994, en l'église de Trèbes (Aude).

– Pauline Villeroux,
son épouse,
Jean et Christian Villeroux,
Aline et Jean Laforest,
Catherine Villeroux
et Olivier Chaffiol,
ses enfants,
Florence, Véronique et Franck,
Florent, Léa
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

René VILLEROUX,
professeur honoraire,

survenu le 16 décembre 1994, à Annecy (Haute-Savoie).

Ses cendres reposent dans son jardin, *aux Espagnoux.*

Remerciements

– Thiron. Gardais.

M. Philippe Lamirault
Et sa famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Mme LAMIRAULT,
née Françoise Jourdan,

remercient bien sincèrement toutes celles et tous ceux qui se sont associés à leur douleur et prient les personnes qui n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les excuser.

Pompes funèbres privées,
Centre funéraire nogentais
R. Billardelle,
28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. : 37-52-42-17.

– Saint-Chamond.

Infiniment touchée par l'ampleur et la qualité des témoignages qui lui sont parvenus à l'occasion du décès de

Antoine PINAY,

et dans l'impossibilité d'y répondre, sa famille prie tous ceux qui se sont associés à son deuil de trouver ici l'expression de ses sentiments émus et reconnaissants.

– Mme Jacques Raphaël-Leygues,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de

M. Jacques RAPHAËL-LEYGUES,

expriment leur sincère gratitude à tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Anniversaires

– Il y a cinq ans déjà.

Jean-Louis CALDERON

trouvait la mort à Bucarest, le 23 décembre 1989.

Regrets. Souvenirs. Pensées affectueuses et amicales.

– Pour le 24 *décembre,*

Pierre De LESTAPIS.

Quatre ans, mais est-ce après ?

« J'écrirai ton nom sur les pages de ton livre préféré : ainsi me tiendrai-je aux Sept Piliers de la sagesse. »
Z. M.

– Il y a *quatre ans,*

Pierre PERRONO,
ancien combattant d'Indochine,
engagé volontaire de la Résistance,
citation à l'ordre de la Division,
croix de guerre 1939-1945,

a quitté les siens.

Une pensée toute particulière est demandée à tous ceux qui l'ont aimé et estimé.

– En ce quatrième anniversaire du décès de

Bob WESTHOFF,

une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, en *union avec les messes qui seront dites à* son intention.

Soutenances de thèses

– Christian Vogels a soutenu, le 13 décembre 1994, à l'université de Nantes, sa thèse de doctorat : « Pour une sociologie de la littérature : le cas de la poésie contemporaine en France, juin 1940-juin 1992 ». Mention très *honorable et félicitations du jury, com*posé de Mme J. Deniot, directeur *(Nantes), et de MM. B. Péquignot, pré*sident (Besançon), D. Briolet (Nantes), C. Leneveu (Nantes), B. Toulier (ministère de la culture), A. Viala (Paris-III-Sorbonne nouvelle).

Communications diverses

– *Pour la restauration, la restitution* et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.

Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

AGENDA

Noël pour les plus démunis

Parmi les nombreuses manifestations caritatives qui ont lieu à l'occasion des fêtes de Noël, les initiatives suivantes, généralement sponsorisées, sont prévues pour le 24 décembre :

● **Noël ensemble.** – Cinq cents bénévoles du Secours catholique proposent un « Noël ensemble », de 18 h 30 à minuit, 30, quai d'Austerlitz, Paris-13e, à 1 400 *« exclus, SDF, clochards ».* Au programme : messe, réveillon, spectacles, cadeaux. D'autre part, le Secours catholique renouvelle, pour la quatrième année consécutive, son opération « Dix millions d'étoiles », qui consiste à acheter une bougie (5 francs). *L'an dernier,* la vente de 4 millions de bougies a permis de financer 381 projets en France *et* à l'étranger.

● **Noël aux Halles.** – Les Petits Frères des pauvres animent leur « Noël aux Halles » dans les locaux de la Banque de France à Paris, où 800 *« personnes en détresse »* ont rendez-vous samedi soir (sur invitation) pour un réveillon, des cadeaux et, sans obligation, une messe de minuit. Dimanche, un déjeuner de cent couverts aura lieu dans un restaurant parisien pour des gens défavorisés âgés de plus de cinquante ans. En province, un « Noël à la carte », répondant aux désirs de personnes âgées, est notamment présenté à Toulouse. A Lyon (tél. : 78-00-34-74) *et à Nantes (tél : 40-*68-96-96), l'association a besoin de chauffeurs et d'animateurs pour ces fêtes de fin d'année.

● **Soupes de nuit.** – L'Armée du Salut sert, depuis la mi-décembre et pendant tout l'hiver, ses « soupes de nuit », de 20 heures à 22 heures, à partir de quatre points fixes à Paris (gare du Nord, Châtelet, République et Nation) et d'une soixantaine en province. Pour Noël, elle offre des milliers de colis à des enfants déshérités et leurs familles, à des personnes âgées et handicapées (à domicile ou dans des maisons de retraite), à des détenus et des malades hospitalisés. Ses *« marmites de Noël »* recueillent des dons jusqu'au 24 décembre.

● **Réveillon contre l'exclusion.** – Les associations Autre monde - les Jeunes pour l'action humanitaire et Pour une meilleure citoyenneté des jeunes organisent, avec la participation, notamment, de la Fondation de l'arche de la fraternité, un « réveillon contre l'exclusion », de 19 heures à minuit et demi, Toit de la Grande Arche de la Défense, où 80 jeunes accueilleront 200 personnes sans domicile fixe, inscrites dans les bureaux d'aide sociale de la Ville de Paris. Au programme : dîner de fête, jongleurs, bal, cadeaux, distribution de vêtements neufs. Une collation et des cadeaux seront offerts aux SDF venus spontanément et un hébergement pour la nuit est *prévu au Bourget,* au centre de la Croix-Rouge.

● **Simone Veil aux côtés de personnes en grande difficulté le 24 décembre.** – Simone Veil, *ministre* des affaires sociales, de la santé et de la ville, a tenu à être présente, à la veille de Noël, aux côtés de personnes en grande difficulté. Samedi 24 décembre, elle doit participer, à 16 heures, à un goûter avec une vingtaine de *femmes seules,* hébergées au centre d'Inser Plus à Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines), puis se rendre vers 20 heures – après avoir visité l'hôpital pédiatrique parisien Robert-Debré – à la « Nuit des seuls », organisée sur l'hippodrome d'Auteuil à l'initiative d'un sans abri (avec l'aide de son ministère et de la radio *O'FM),* avant d'assister, vers 21 h 30, au réveillon proposé à 1 400 exclus par le Secours catholique à l'espace Austerlitz.

● ***Table ouverte à Lyon.*** – Deux restaurants, The Salmon Shop et Bleu de toi, situés rue Mercière, dans le deuxième arrondissement de Lyon, ouvrent leurs portes, de 12 heures à 17 heures, aux plus démunis, qui pourront *commander « à discrétion ».*

● **Au profit d'Emmaüs International.** – *Scalen'Disc* distribution (12, rue Lafon, 31000 Toulouse. Tél. : 61-99-32-46) propose *L'abbé Pierre : éclats de voix,* un coffret de quatre CD qui contient notamment tous les messages du fondateur des communautés *Emmaüs.* Ce document a reçu le grand prix de l'académie Charles-Cros en 1994. Prix *conseillés :* le coffret, 300 francs, un CD 109 francs, la cassette 69 francs. Les bénéfices sont intégralement versés à Emmaüs International.

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE SAMEDI 24 DÉCEMBRE VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ ; ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES ; TRÈS NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARD ; SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	9/6
BIARRITZ	6/-1
BORDEAUX	8/1
BOURGES	4/0
BREST	9/0
CAEN	7/-2
CHERBOURG	8/1
CLERMONT-FER.	2/0
DIJON	3/1
GRENOBLE	4/-2
LILLE	1/-1
LIMOGES	2/-1
LYON, BRON	2/1
MARSEILLE	8/-3
NANCY	3/0
NANTES	6/-1
NICE	11/3
PARIS	4/0
PAU	5/-1
PERPIGNAN	7/3
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	7/-2
ST-ETIENNE	1/0
STRASBOURG	2/1
TOULOUSE	6/1
TOURS	4/-1
ÉTRANGER	
ALGER	14/5
AMSTERDAM	5/-2
ATHÈNES	14/10
BANGKOK	31/22
BARCELONE	12/0
BELGRADE	4/0
BERLIN	4/0
BRUXELLES	2/-1
COPENHAGUE	2/0
DAKAR	30/19
DUBLIN	8/1
GENÈVE	2/1
ISTANBUL	11/7
JÉRUSALEM	13/2
LE CAIRE	20/8
LISBONNE	16/8
LONDRES	7/-3
LOS ANGELES	17/12
LUXEMBOURG	2/0
MADRID	12/0
MARRAKECH	22/5
MEXICO	18/11
MILAN	5/-1
MONTRÉAL	6/-1
MOSCOU	-9/-9
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	24/14
NEW-YORK	13/3
PALMA-DE-MAJ.	13/2
PÉKIN	-5/-7
RIO-DE-JANEIRO	30/22
ROME	10/7
HONGKONG	21/15
SÉVILLE	18/7
SINGAPOUR	30/24
STOCKHOLM	-1/-5
SYDNEY	33/22
TOKYO	12/4
TUNIS	15/7
VARSOVIE	-3/-7
VENISE	8/3
VIENNE	1/-3

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-12-1994 à 6 heures TUC et le 23-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Samedi : soleil au nord, nuages au sud. – Sur la Corse et le comté de Nice, les nuages couvriront le ciel, amenant quelques averses de neige au-dessus de 800 mètres sur les Alpes du Sud et 1 400 mètres sur la Corse. Le vent de nord-est soufflera entre la Corse et le continent jusqu'à 70 km/h en rafales. De la Franche-Comté au Languedoc-Roussillon et à la Provence, les quelques nuages, bien que plus fréquents sur le Sud-Est, dispenseront de belles éclaircies. La tramontane soufflera jusqu'à 50 km/h en rafales. Sur le Sud-Ouest, les nuages matinaux et les brouillards de vallée tarderont à se dissiper. Le relief restera dégagé au-dessus de 500 mètres. Puis les *nuages et éclaircies alterneront. De la Gascogne au* Bourbonnais, à l'Auvergne et au Nord-Est, les *nuages persisteront toute la journée. Au nord d'une* ligne Charentes-Lorraine, le soleil l'emportera largement. Quelques faibles passages nuageux voileront le ciel des côtes de la Manche en fin d'après-midi.

Les gelées seront généralisées au lever du jour, jusqu'à – 5 degrés sur un large quart nord-ouest, – 8 sur les Alpes du Nord, – 2 ailleurs. Seul le pourtour méditerranéen sera épargné, avec des températures minimales voisines de 2 degrés. L'après-midi, les températures s'étageront de – 1 à 8 degrés du nord au sud, jusqu'à 12 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mercredi 21 décembre. ***Elles*** **nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-33-32),** ***qui diffuse aussi ces ren-*****seignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.**

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : *05-60* ; Les Carroz-d'Araches : 05-100 ; Chamonix : 10-162 ; Châtel : 05-25 ; La Clusaz : 03-50 ; Combloux : n. c. ; Les Contamines-Montjoie : 10-60 ; Flaine : 20-100 ; Les Gets : 08-15 ; Le Grand-Bornand : n. c. ; Les Houches : 05-80 ; Megève : n. c. ; Morillon : n. c. ; Morzine : 00-60 ; *Praz-de-Lys-Sommand : 05-10* ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 00-00 ; Samoëns : n. c. ; Thollon-Les Mémises : 15-20.

SAVOIE

Les Aillons : n. c. ; Arcs : 15-130 ; Arèches-Beaufort : *n. c.* ; Aussois : n. c. ; Bessans : n. c. ; Bonneval-sur-Arc : 15-100 ; Le Corbier : 10-10 ; Courchevel : n. c.80 ; La Tania : 10-80 ; Crest-Voland-Cohennoz : n. c. ; Flumet : 05-10 ; Les Karellis : 10-70 ; Les Menuires : 12-75 ; *St-Martin-Bellev. : 00-60* ; Méribel : 10-80 ; La Norma : 35-20 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-15 ; Peisey-Vallandry : 05-55 ; La Plagne : 20-160 ; Pralognan-la-Vanoise : 15-20 ; La Rosière 1850 : 25-90 ; Saint-François-Longchamp : *05-20* ; *Les Saisies : 10-20* ; Tignes : 41-100 ; La Toussuire : 00-20 ; Val-Cenis : *05-60* ; Valfréjus : *10-100* ; Val-d'Isère : 40-n. c ; Valloire : 10-60 ; Valmeinier : 10-60 ; Valmorel : 05-30 ; Val-Thorens : 50-120.

ISÈRE

Alpe-d'Huez : 18-90 ; Alpe-du-Grand-Serre ; 10-30 ; Auris-en-Oisans : n. c. ; Autrans : 05-20 ; Chamrousse : 10-20 ; Le Collet-d'Allevard : 10-20 ; Les Deux-Alpes : 00-150 ; Lans-en-Vercors : 15-20 ; Méaudre : n. c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-15 ; Les Sept-Laux : n. c. ; Villard-de-Lans : 20-20.

ALPES DU SUD

Auron : 00-00 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Briançon : n. c. ; Isola 2000 : 10-30 ; Montgenèvre : 30-90 ; Orcières-Merlette : 05-50 ; Les Orres : n. c. ; *Pra-Loup : 00-00* ; Puy-Saint-Vincent : 05-60 ; Le Sauze-Super-Sauze : 00-20 ; Serre-Chevalier : n. c. ; Superdévoluy : *10-15* ; Valberg : 15-15 ; Val-d'Allos-Le Seignus : n. c. ; Val-d'Allos-La Foux : n. c. ; Risoul : n. c. ; Vars : n. c.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 40-60 ; Cauterets-Lys : n. c. ; Font-Romeu : 20-40 ; Gourette : 60-100 ; Luchon-Superbagnères : 60-100 ; Luz-Ardiden : 80-100 ; Peyragudes : 60-120 ; Piau-Engaly : 00-110 ; Saint-Lary-Soulan : 80-100.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 15-20 ; Super-Lioran : 00-00.

JURA

Métabief : 05-10 ; Mijoux-*Lelex-La Faucille : n. c.* ; Les Rousses : 05-10

VOSGES

Le Bonhomme : n. c. ; La Bresse-Hohneck : *15-25* ; Gérardmer : 15-15 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : n. c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; *Andorre* : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; *Autriche* : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis,* rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

Un entretien avec le président de la Banque nationale de Paris

Michel Pébereau : « La privatisation a donné à la BNP son indépendance »

Dans un entretien au « Monde », Michel Pébereau, président de la BNP, tire un bilan très positif de la privatisation de la banque, en octobre 1993, qui, souligne-t-il, lui a « donné son indépendance ». Récusant l'idée d'un « capitalisme consanguin », il affirme que « ce ne sont pas des participations croisées de quelques pourcents qui peuvent créeer des dépendances ». A propos de la polémique entre l'Etat et le Crédit lyonnais, M. Pébereau assure que « l'appel à l'actionnaire est la solution de dernier recours ».

« La privatisation de la BNP, il y a un an, a donné lieu à un débat sur la « fermeture » du modèle capitaliste français à travers les noyaux stables et autres participations croisées ? Croyez-vous, aujourd'hui, que ce modèle soit efficace et qu'il soit amené à évoluer dans le temps ?

– En économie de marché, les structures capitalistes d'une entreprise cotée se sont construites progressivement au fur et à mesure de l'ouverture du capital au grand public, au marché. Les nationalisations ont détruit ces structures. Leur reconstruction ne peut être assurée d'un coup, au moment de la privatisation. Elle demande du temps.

» Le système des groupes d'actionnaires stables permet précisement de donner ce temps, en créant une période transitoire entre le moment où l'entreprise, nationalisée, a un capital détenu totalement ou majoritairement par l'Etat et celui où le marché, la vie, le temps, auront modelé son actionnariat privé. Les actionnaires stables sont choisis par la Commission de privatisation, parmi les groupes qui font acte de candidature, et leur engagement de stabilité est limité dans le temps. Leur existence permet d'assurer le contrôle de la stratégie et de la gestion de l'entreprise, notamment au travers du conseil d'administration, quand certains de leurs responsables y sont élus. Elle permet un véritable contrôle du management, d'autant plus rigoureux que les actionnaires stables sont motivés par l'important effort financier que constituent leur participation au capital et le prix auquel ils l'ont acquise, supérieur à celui de l'OPV. A cet égard, ce système est bien différent de celui qui prévalait dans certaines sociétés il y a une trentaine d'années, lorsque certains conseils d'administration étaient constitués presque exclusivement de dirigeants de groupes sans participation au capital de l'entreprise concernée.

» Avec le temps, certains de ces actionnaires stables céderont leur participation ; d'autres apparaîtront. C'est ce qui s'est passé dans plusieurs des sociétés pivatisées en 1986-1988. Prenez l'exemple du CCF. Lorsque j'en ai quitté la présidence, en 1993, près de la moitié du capital détenu par ses grands actionnaires était aux mains de groupes qui ne faisaient pas partie des actionnaires stables de la privatisation.

– Est-ce que cela ne débouche pas sur un capitalisme consanguin, puisqu'il y a finalement peu d'entreprises capables de participer à ces groupes d'actionnaires stables ?

– Je ne le crois pas. Chaque investisseur a une priorité : assurer la rentabilité de son investissement, c'est-à-dire faire en sorte que l'entreprise dont il détient des titres ait une bonne stratégie et soit bien gérée. Ses intérêts sont les mêmes que ceux des autres actionnaires. Lorsqu'on siège au conseil d'une entreprise, on prend position en fonction seulement de l'intérêt de cette entreprise et de ses actionnaires. L'expérience montre qu'en général les grands groupes privatisés entre 1986 et 1988 ont enregistré de bonnes performances, en particulier quand on les compare à celles des entreprises qui sont restées nationalisées. En général, elles n'ont pas à rougir de leur parcours boursier et ont su assurer les relèves de management, lorsque c'était nécessaire, dans des conditions tout à fait comparables aux autres entreprises privées.

» Il est un peu paradoxal de parler de concentration du pouvoir dans le système français quand on sait comment sont organisés les capitalismes allemand ou japonais. Dans ces pays, il y a incontestablement une forte structuration autour de quelques institutions. Ce n'est pas le cas en France, où les centres de décision économique sont dispersés, où chacune des entreprises est indépendante des autres. Ce ne sont pas des participations croisées de quelques pour-cent qui peuvent créer des dépendances.

L'« appel à l'actionnaire » en dernier recours

– Que pensez-vous de la polémique presque publique entre le Crédit lyonnais et son principal actionnaire, l'Etat ? Concevez-vous que la banque publique puisse encore demander un soutien de grande ampleur aux pouvoirs publics ?

– Je pense avant tout que c'est l'affaire du Crédit lyonnais. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas exprimé récemment sur ce sujet. Je n'ai fait qu'un commentaire en son temps, avant que l'Etat décide, à la mi-1994, de procéder à une augmentation de capital. Le Crédit lyonnais traverse une passe difficile. Mais c'est une belle banque, avec un très grand fonds de commerce et de belles équipes. S'il y a un passif, il y a aussi un actif qui peut être valorisé et mobilisé. Dans une entreprise, l'appel à l'actionnaire est la solution de dernier recours, qui vient à l'appui d'un plan de redressement, de recentrage et de cessions. Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui à ce commentaire, sinon que je souhaite au Crédit lyonnais que ses problèmes puissent se régler dans la sérénité et que les solutions soient assez raisonnables pour éviter l'ouverture de vastes débats publics.

– Quels sont les avantages que la BNP a retirés de sa privatisation et y a-t-il en revanche des contraintes supplémentaires ?

– La privatisation a donné à la BNP son indépendance. Il est normal qu'une grande entreprise comme la nôtre, présente dans quatre-vingt pays, au service de près de cinq millions de clients, ne soit pas sous le contrôle d'un actionnaire majoritaire, qu'il soit d'ailleurs public ou privé. Nos principaux concurrents dans le monde sont privés et indépendants. En outre, la privatisation nous a permis d'accroître nos fonds propres par appel au marché : elle a été l'occasion d'une augmentation de capital significative.

Mais elle a surtout été l'occasion de bien préciser notre stratégie et d'engager toute une série d'actions de réingénierie, pour utiliser un terme à la mode. Cette stratégie est simple : développer l'entreprise et sa rentabilité en centrant nos efforts sur deux grands métiers : la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale. Cette stratégie s'appuie sur deux grandes alliances, avec l'UAP et avec la Dresdner.

» Au service de cette stratégie, nous avons décidé de mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse. Avec des réformes en profondeur, qui porteront leurs fruits à terme, qui visent à dynamiser et à cibler notre politique commerciale, à maîtriser nos risques de toute nature, à gérer notre bilan et nos placements, à moderniser notre contrôle de gestion.

« Une extraordinaire mobilisation »

» J'ajouterai que le succès de la privatisation a été le résultat d'une extraordinaire mobilisation des équipes de la banque. En fait, la BNP aurait pu la réussir seule, puisque les demandes de titres que notre réseau a rassemblées auprès de notre clientèle excédaient le montant de l'offre publique de vente réservée à ces investisseurs. Les souscriptions du personnel ont, elles aussi, excédé leur quota. Plus de 90 % des hommes et des femmes qui travaillent à la BNP en France, ont acheté des actions. Je crois vraiment que c'est là une performance historique, qui témoigne de l'attachement de nos équipes à la maison.

– Les banques françaises semblent avoir du mal à affronter la concurrence. Leur rentabilité en souffre déjà, alors que la libéralisation ne fait que commencer. D'où viennent les problèmes ?

– Bien sûr, l'âpreté de la concurrence affecte la rentabilité des banques françaises. Mais c'est normal dans une économie de marché et dans une période de faible demande : le secteur bancaire doit être un secteur de concurrence comme les autres.

» Ce qui n'est pas normal, ce sont les distorsions de concurrence qui affaiblissent les banques françaises par rapport à leur grandes concurrentes étrangères. Certains de nos concurrents bénéficient de privilèges hérités du passé et que plus rien ne justifie. Comment expliquer, par exemple, que le Crédit agricole, qui est une institution privée comme la BNP, ou la Société générale, partage avec les Caisse de dépôts le privilège exclusif de recevoir les dépôts de notaires ? Pourquoi réserver aux Caisses d'épargne, qui peuvent aujourd'hui comme les banques récolter l'épargne et les dépôts des Français, le monopole, avec La Poste, du livret A défiscalisé, alors que les banques ont dit et répété qu'elles étaient prêtes à orienter les fonds qu'elles collecteraient de cette façon vers le financement du logement social ? Pourquoi le livret Bleu qui bénéficie d'un privilège fiscal, est réservé au seul Crédit mutuel ?

» Ces privilèges créent des rentes de situation au profit d'organismes qui ont été autorisés au fil des ans à intervenir dans le secteur concurrentiel des banques ; ils leurs permettent de pratiquer des conditions de ventes à perte qui sont dévastatrices. Une telle situation serait jugée insupportable dans tout autre secteur. Imagine-t-on qu'un constructeur automobile ait le monopole de certaines voitures sans TVA ? Elle est insupportable pour toutes les grandes banques françaises, elle est, pour elles, un handicap dans la compétition internationale.

– Comment allez-vous gérer vos problèmes d'effectifs alors que l'informatisation supprime les postes de travail d'une partie importante du personnel administratif ?

– La banque connaît, du fait des progrès considérables de l'informatique, une véritable révolution industrielle qui nous pose un problème difficile. La BNP gère ce problème depuis plusieurs années en réduisant ses effectifs par les départs naturels. Mais, à partir de 1995, ceux-ci vont se réduire et ne seront pas suffisants pour faire face à la réduction des effectifs résultant des progrès de l'informatique et de l'organisation. Nous sommes en train de présenter au comité central d'entreprise un projet de modification de notre plan d'adaptation de l'emploi qui permettrait d'utiliser, outre les départs naturels, les départs volontaires. Cette politique, qui vise à éviter que l'entreprise ne soit acculée à un plan de départs contraints, suppose un grand effort de solidarité collective. Nous avons en effet prévu une adaptation de nos programmes de formation et de nos aides à la mobilité. Comme l'a dit un représentant du personnel, il s'agit de donner la priorité au *recrutement interne*.

Propos recueillis par ÉRIC LE BOUCHER et ÉRIC LESER

Faute d'accord entre l'AFB et les syndicats

Les négociations sur la revalorisation des salaires dans le secteur bancaire échouent

L'Association française des banques (AFB) et les syndicats ne sont pas parvenus, jeudi 22 décembre, à un accord sur les salaires en 1995 à l'issue d'une réunion de négociations. Les organisations syndicales ont jugé insuffisantes les propositions de la délégation patronale, en l'occurrence *« une revalorisation du point bancaire de 0,6 % au 1er juillet 1995 et une prime en francs versée à la signature d'un accord ». « Par conséquent, la profession bancaire revalorisera, de manière unilatérale; la valeur du point bancaire de 0,6 % au 1er juillet 1995. Compte tenu des automatismes et des augmentations individuelles et promotionnelles, la rémunération moyenne des salariés dans les banques AFB connaîtra une croissance de 2,9 % en 1995 »*, selon l'AFB.

UNION EUROPÉENNE

L'accord de Bruxelles sur l'« Europe bleue »

Les navires espagnols vont pouvoir pêcher dans les eaux britanniques protégées

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Les pêcheurs de l'Union européenne seront soumis à une nouvelle réglementation à compter du 1er janvier 1996. Cette réforme a été adoptée jeudi 22 décembre par les ministres des Quinze (les Douze et les trois pays qui s'apprêtent à adhérer à l'Union) après une négociation « marathon » de quatre jours. Elle était nécessaire pour permettre la pleine intégration des Espagnols, lesquels possèdent la plus importante flotte de l'Union, à la politique commune des pêches.

Madrid, qui menaçait de bloquer l'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, le 1er janvier, si elle n'obtenait pas satisfaction, s'est surtout opposée aux Anglais qui, jusqu'à la dernière minute, se sont battus pour empêcher les Espagnols de venir jeter leurs filets au sud de l'Irlande et de la Cornouaille, à l'intérieur d'une zone sensible et protégée qu'on appelle l'« *Irish box* ».

La France a profité de l'occasion pour négocier des arrangements qui devraient permettre de limiter ses traditionnelles tensions avec les Espagnols. Elle a ainsi obtenu un relèvement très substantiel du quota d'anchois que ses bateaux sont autorisés à pêcher chaque année dans le golfe de Gascogne. Par ailleurs, les deux pays ont décidé de créer un « comité franco-espagnol des pêches » chargé d'examiner les difficultés suceptibles de surgir.

L'Espagne et le Portugal sont entrés dans la Communauté en 1986 à des conditions fort sévères en ce qui concerne les droits de pêche. Une partie très limitée (300 bateaux) de l'imposante flotille espagnole était autorisée à venir pêcher dans les eaux communautaires, et les autorités de Madrid avait été contraintes d'accepter que ce régime transitoire pénalisant soit maintenu jusqu'au 1er janvier 2003.

Les Espagnols ont profité de la récente négociation d'élargissement, et notamment du fait qu'il n'était pas imposé aux Norvégiens, également grands pêcheurs, des conditions aussi draconiennes, pour exiger la suppression immédiate de toute discrimination à leur encontre. C'est ce qui vient d'être négocié durant quatre jours.

Le résultat de la réunion des ministres est un renforcement généralisé des dispositions pour mieux maîtriser les prélèvements sur une ressource devenue rare. Il faut éviter une surexploitation des eaux. Pour y parvenir, l'Union se contentait jusqu'ici, pour l'essentiel, d'attribuer à chacun des pays membres, par zone de pêche et par espèce, des quotas annuels. Mais ceux-ci n'étaient bien souvent pas respectés. Pour éviter cette situation, chaque Etat définira désormais, pour tous les navires de plus de quinze mètres et pour l'ensemble des zones, des plans de gestion des quotas, avec liste de navires autorisés à être présents simultanément sur une même zone et licences nominatives.



L'Espagne exploite la principale flotte de pêche de l'Union européenne, et ses navires fréquentent non seulement le golfe de Gascogne et la Méditerranée, mais aussi l'océan Pacifique, le golfe de Guinée, les côtes marocaines ou l'Atlantique nord. Le Danemark vient au premier rang pour les quantités débarquées car les pêcheurs de ce pays scandinave capturent des quantités considérables de petits poissons qui seront tranformés en farine destinée à nourrir les porcs ou la volaille. En termes de valeur ajoutée, l'Espagne est le numéro un en Europe, suivie de l'Italie, car ces deux pays prennent des poissons payés à un prix en général assez rémunérateur.

Le problème irlandais

La dernière phase de la négociation, la plus tendue, a concerné l'accès des pêcheurs espagnols à l'« *Irish box* », qui entoure l'Irlande. Problème symbolique, problème de présentation, au moins autant que véritable enjeu économique. Les Irlandais ne faisaient guère de difficultés, mais les Anglais sont montés au créneau. Leur ministre refusait l'idée que des chalutiers espagnols viennent en mer d'Irlande, dans le canal de Bristol et, surtout, dans le canal Saint-George.

Cartes en main, les experts se sont employés durant de longues heures à imaginer un compromis. Finalement, les Espagnols renoncèrent à la mer d'Irlande et au canal de Bristol, mais obtinrent que quarante de leurs navires puissent venir pêcher dans le très poissonneux canal de Bristol. Il fallut voter. Le ministre anglais, refusant d'avaliser l'insupportable, s'est abstenu. Ces vieux pays de marins, orgueilleux et belliqueux, s'étaient, une fois de plus, sortis honorablement d'une difficile affaire.

PHILIPPE LEMAITRE

Les suites du rapport Gerolami

Neuf présidents de chambres de commerce et d'industrie refusent une centralisation consulaire

Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, et José Rossi, ministre de l'industrie, ont été informés par neuf présidents de chambres de commerce et d'industrie (CCI) de leur opposition aux propositions centralisatrices du rapport Gerolami *« sur la réforme des chambres de commerce et d'industrie »* (*le Monde* du 14 octobre). Il s'agit de Jean Angeard (CCI de Moselle), Bernard Cambournac (CCI de Paris), Claude Danner (CCI de Strasbourg), Georges Farre (CCI de Toulouse), Paul Glotin (CCI de Bordeaux), Pierre Meiffret (CCI du Var), Henri Roux-Alezais (CCI de Marseille-Provence), Gilbert Stellardo (CCI de Nice-Côte d'Azur), Gérard Tiebot (CCI de Lille-Roubaix-Tourcoing).

Alain Gerolami, préfet de région et conseiller-maître à la Cour des comptes, avait proposé de rénover le système des 153 chambres consulaires, en les organisant selon un système pyramidal, chapeauté par une assemblée française des chambres de commerce et d'industrie (ACFCI) dont les membres ne seraient plus désignés selon le principe d'égalité où une chambre égale une voix. Les chambres régionales pourraient recevoir un pouvoir d'arbitrage entre les chambres locales en matière d'infrastructures (aéroports) ou de formation.

« La structure pyramidale proposée par M. Gerolami risquerait d'augmenter le coût de l'institution consulaire et de lui faire perdre son efficacité, explique Paul Glotin de Bordeaux au nom de ses collègues protestataires. *La réussite des chambres de commerce et d'industrie tient à leur enracinement dans le tissu économique et social local. Elles collent au terrain. Elles ont toujours travaillé de façon décentralisée. D'autre part, il est question d'instituer une taxe supplémentaire pour les chambres régionales, d'alourdir la fiscalité, et ce n'est pas souhaitable. »*

M. Glotin et ses pairs estiment qu'il faut protéger les *« petites »* chambres, ce qui n'exclut pas de mieux coordonner les activités des CCI au niveau de la région et de composer une représentation nationale qui tienne compte du poids de chaque institution consulaire. *« Avant d'être des opérateurs de développement économique, les CCI sont des corps intermédiaires qui doivent jouer un rôle civique, le seul qui justifie leur existence et qui les rende irremplaçables. »*

AL. F.

ÉTRANGER

Avec une hausse du PIB de 3,7 % en 1994

L'Amérique latine a connu sa plus forte croissance depuis quatorze ans

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Le produit intérieur brut des pays latino-américains a augmenté de 3,7 % en 1994, son plus fort taux de croissance enregistré depuis 1980, indique un rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), publié le 20 décembre à Santiago du Chili. Ce bon résultat est dû en particulier à la progression de 4,5 % de l'économie brésilienne, la plus importante augmentation constatée depuis 1986. Le revenu par habitant a ainsi augmenté de 1,9 % cette année en moyenne dans l'ensemble des pays latino-américains.

La CEPAL souligne le fait que les gouvernements de la région ont visé en priorité la stabilité des prix. L'inflation en Amérique latine a été ramenée de 49 % en 1991 à 22 % en 1992, 19 % en 1993 et elle devrait être cette année de l'ordre de 16 %. Six pays seulement – le Brésil, le Honduras, la Jamaïque, Haïti, le Venezuela et l'Uruguay – ont eu cette année une inflation supérieure à 25 %. Les méthodes employées par les gouvernements latino-américains pour arriver à ce résultat ont de nombreux points communs : augmentation moins rapide de la masse monétaire, austérité budgétaire, privatisations de nombreuses entreprises d'Etat et réductions généralisées des tarifs douaniers.

La CEPAL donne l'exemple de trois pays qui ont réussi à réduire de façon spectaculaire leur taux d'inflation. Au Brésil, le plan Real, dont la dernière phase a été la création d'une nouvelle monnaie, le real, le 1er juillet, a permis de passer d'une inflation mensuelle de 50 % au premier semestre à 3 % au second, et même à moins de 2 % en décembre. Le Pérou, qui avait atteint 7 500 % d'inflation en 1990, est descendu à 17,5 % en 1994. De même, la hausse des prix en Argentine est passée de 1 300 % en 1990 à 3,6 % cette année.

Frénésie consumériste au Brésil

Tout en notant la vigueur de la reprise brésilienne, commencée en 1993 et qui fait suite à trois années consécutives de récession, la CEPAL met en garde contre les soubresauts inhérents à cette période de transition. La croissance brésilienne a été due à la fois à l'augmentation de la production agricole et à celle des biens de consommation durable. Elle a révélé « *la capacité de réaction rapide de l'industrie à l'augmentation de la demande* », en particulier dans le secteur automobile. La fin de l'année au Brésil est marquée par une frénésie sans précédent d'achats de voitures, d'appareils électroménagers et même... d'avions légers destinés aux grandes fermes du pays, souvent dotées de pistes en terre battue.

Ce retour de la croissance laisse cependant de côté plus du tiers de la population brésilienne. « *Nous ne sommes pas un pays sous-développé, nous sommes un pays injuste* », a répété au cours de sa campagne le président Fernando Henrique Cardoso qui prend ses fonctions le 1er janvier. On estime à 58 millions de personnes le nombre des pauvres et des indigents. L'Institut brésilien de la géographie et des statistiques distingue les pauvres, qui sont 42 millions et subsistent difficilement, et les 16 millions d'indigents, dépourvus de tout, victimes des plus graves carences alimentaires, et qui sont pour plus de la moitié d'entre eux concentrés dans le nord-est du pays.

DOMINIQUE DHOMBRES

Face aux attaques spéculatives

Le gouvernement mexicain laisse flotter le peso par rapport au dollar

La dévaluation du peso mexicain décidée mardi 20 décembre n'aura pas suffi (*le Monde* du 23 décembre). Pour réagir contre les attaques spéculatives dont la monnaie nationale est l'objet, le gouvernement s'est résigné à laisser flotter le peso par rapport au dollar. La décision a été prise dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 lors d'une réunion du gouvernement avec l'ensemble des représentants des secteurs économiques et sociaux du pays. Cette mesure, décidée pour une période de soixante jours, pourrait se prolonger « *jusqu'à ce que les marchés des changes se stabilisent* », a précisé le gouvernement.

Outre le flottement du peso, les pouvoirs publics mexicains ont décrété un gel des prix et des salaires, un resserrement de la politique du crédit ainsi que diverses dispositions permettant d'offrir aux industries le gaz et le combustible « *dans des conditions de compétitivité* ». Ce plan de rigueur a reçu le soutien du Fonds monétaire international (FMI). Le Mexique a fait jouer, par ailleurs, jeudi 22, les « *accords de crédit réciproque* », conclus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et qui prévoient une ligne de crédit de 6,7 milliards de dollars de la part des banques centrales des Etats-Unis et du Canada, a indiqué le ministre des finances, Jaime Serra Puche.

Cette crise monétaire trouve en partie son origine dans le conflit, toujours non réglé, du Chiapas. Mais les analystes invoquent également l'important déficit de la balance des paiements courants estimé à 25 milliards de dollars.

En limitant entre 4 % et 6 % l'augmentation de la masse monétaire

La Bundesbank veut ramener l'inflation à 2 % en 1995

BONN
de notre correspondant

En adoptant un objectif de croissance limitée de la masse monétaire pour 1995, la Bundesbank a voulu montrer qu'elle gardait les yeux fixés sur la moindre menace d'inflation. La masse monétaire M3 (liquidités, dépôts à vue, comptes à terme jusqu'à quatre ans) devra évoluer dans un corridor de 4 à 6 % en 1995. Le même objectif avait été fixé pour 1994 et a fini par être atteint en fin d'année, avec une augmentation, en novembre, de 6 % par rapport au dernier trimestre de 1993.

Le corridor défini pour 1995 s'appuie sur un pronostic de croissance économique de 2,75 % et une hausse des prix de 2 % pour l'ensemble de l'Allemagne. L'objectif de croissance de la masse monétaire a été annoncé, comme chaque année, à l'occasion du dernier conseil de l'année de la Bundesbank, jeudi 22 décembre à Francfort. La banque fédérale allemande a par ailleurs décidé de maintenir inchangés les taux d'intérêt directeurs.

Les gardiens du mark continuent donc de penser que le contrôle de la masse monétaire est le critère le plus fiable pour lutter contre la hausse des prix, alors que d'autres banques centrales préfèrent observer directement le taux d'inflation ou le taux de change de la monnaie. Cette approche, adoptée en Allemagne depuis 1974, consiste à estimer que le rythme d'expansion monétaire ne doit pas dépasser les potentialités de croissance du PIB en ajoutant des facteurs de calcul comme l'inflation et la vitesse de circulation de la monnaie. La définition d'aggrégats monétaires est également la politique suivie par la Banque de France, qui vient de fixer son objectif de croissance de la masse monétaire pour 1995 à 5 %.

Une stratégie contestée

Cette stratégie, qui se veut pragmatique, est toutefois contestée outre-Rhin. En vingt ans, la Bundesbank a échoué une fois sur deux à atteindre l'objectif de croissance de la masse monétaire qu'elle s'était fixée. Tel a été le cas en 1992 et en 1993. Cette année, en termes de moyenne annuelle (et non plus sur la base d'une comparaison entre les derniers trimestres de chaque année), la masse monéraire M3 a augmenté de 9 %. Les dérapages exceptionnels du début de l'année (des pics de plus de 15 % avaient été observés au printemps) sont largement responsables de ce chiffre supérieur au corridor défini à la fin de 1993.

Certains économistes reprochent donc à la Bundesbank de ne pas définir ses objectifs de manière assez sévère, et redoutent que M3 ne permette pas d'observer avec assez de précision une éventuelle poussée d'inflation. Ces analystes pensent aussi qu'une hausse des taux d'intérêt sera nécessaire au cours des prochains mois dans un contexte de reprise forte menacée par la surchauffe.

Dans un communiqué publié jeudi 22 décembre, la Dresdner Bank souligne ainsi que la Bundesbank devrait introduire dans son analyse de M3 les nouveaux fonds d'investissement à court terme sur le marché monétaire, apparus en Allemagne depuis le mois d'août dernier. Ceux-ci ont absorbé 19,5 milliards de marks entre le mois d'août et le mois de mars, et ont donc contribué à « alléger » d'autant la masse monétaire. S'ils avaient été inclus dans le calcul de M3, « *la croissance de M3 aurait été de 7 % en 1994* », analyse Michael Trischler, de la Société générale à Francfort. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a expliqué, lors de la conférence de presse qui a conclu le conseil du 22 décembre, que la banque fédérale observerait désormais ces marchés « *de plus près* », sans pour autant les intégrer dans le calcul de M3 en raison de leur caractère « *intermédiaire* ».

LUCAS DELATTRE

INDICATEURS

GRANDE-BRETAGNE

■ **Balance des paiements courants : excédentaire au troisième trimestre.** – Pour la première fois depuis plus de sept ans, la balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a été excédentaire au troisième trimestre, affichant un solde positif de 846 millions de livres, soit environ 7 milliards de francs. Il faut remonter au premier trimestre 1987 pour trouver un excédent de cette balance, qui avait été déficitaire de 1,1 milliard de livres au deuxième trimestre. La balance commerciale a été déficitaire de 1,5 milliard de livres au troisième trimestre, mais les transactions invisibles (banque, assurance, tourisme, etc.) ont dégagé un surplus de 2,4 milliards de livres, presque le double de celui du deuxième trimestre (1,3 milliard de livres).

ITALIE

■ **Balance des paiements courants : déficit en novembre.** – La balance des comptes courants a enregistré un déficit de 2 023 milliards de lires (6,7 milliards de francs) contre un déficit de 4 182 milliards de lires en novembre 1993. Sur les onze premiers mois de 1994, le solde de la balance des paiements est déficitaire de 4 338 milliards de lires (14 milliards de francs) contre un excédent de 4 454 milliards de lires sur les onze premiers mois de 1993. La balance des capitaux a enregistré la sortie de 17 192 milliards de lires (56 milliards de francs) sur les onze premiers mois de l'année contre un afflux de 27 369 milliards de lires (90 milliards de francs) pendant la même période de 1993.

SOCIAL

L'évolution des dépenses de santé en 1995

Echec des négociations entre la CNAM et les syndicats de médecins

Intervenu dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 décembre, l'échec des négociations entre les syndicats de médecins libéraux et la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) met en difficulté tout le système conventionnel. Jean-Claude Mallet, président de la CNAMTS, a mis en cause le gouvernement. Les deux syndicats signataires de la convention médicale de 1993, la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) et le Syndicat des médecins libéraux (SML) partagent ce point de vue. « *C'est la fin du système conventionnel, nos interlocuteurs n'ont pas tenu parole* », a notamment déclaré Claude Maffioli, président de la CSMF, qui visait lui aussi le gouvernement.

La discussion sur l'adoption d'un avenant à la convention portait sur les hausses tarifaires et l'objectif d'évolution des dépenses en 1995. Vendredi 16 décembre, les négociateurs étaient parvenus à s'entendre sur une revalorisation de 5 francs des consultations au 1er mars et une augmentation des actes de chirurgie, radiologie et des indemnités de déplacement au 1er octobre. Ils avaient admis une évolution des dépenses de l'ordre de 3,2 %. Le gouvernement, pour sa part, avait souhaité que soit retenu un objectif de 2,3 %, puis avait ajouté une « *clause de revoyure* » qui subordonnait les hausses d'honoraires prévues au 1er octobre au respect partiel de l'objectif de maîtrise des dépenses en 1995. C'est cette dernière exigence qui a conduit à l'échec des négociations.

REPÈRES

ÉTATS-UNIS
4 % de croissance au troisième trimestre

La croissance de l'économie américaine s'est poursuivie à un rythme rapide durant l'été. Le département du commerce a *annoncé, jeudi 22 décembre, que* le produit intérieur brut (PIB) des *Etats-Unis avait augmenté de 4 %* en rythme annuel (chiffre définitif) *pour la période de juin à septembre*, après une hausse de *4,1 % au deuxième trimestre.* L'estimation initiale avait fait état *d'une croissance* du PIB de 3,4 %, qui avait été révisée une *première fois à 3,9 %*. Les marchés financiers n'ont pas réagi à cette *révision* car le déflateur (un indice de prix lié au PIB), estimé à 1,9 % au troisième trimestre, n'a pas été modifié.

TRAVAIL
Vingt-deux mille « chéquiers emploi-service » ont déjà été distribués

Depuis le lancement du dispositif, le 1er décembre, environ 22 000 « chéquiers emploi-service » ont d'ores et déjà été distribués par les établissements financiers, a indiqué, jeudi 22 décembre, le ministère du travail. Les banques, La Poste et les caisses d'épargne ont ainsi commandé 32 000 chéquiers au total et les distribuent au rythme de 2 100 par jour. Le chèque emploi-service est destiné à faciliter les formalités des personnes désireuses d'employer du personnel à domicile et lutter ainsi contre le travail au noir.

L'introduction en Bourse de la chaîne de télévision

La COB transmet à la justice les conclusions de son enquête sur M 6

La Commission des opérations de Bourse (COB) a annoncé, jeudi 22 décembre, avoir transmis au parquet le dossier concernant l'introduction en Bourse de M 6 pour faits susceptibles d'être appréciés au regard des dispositions du nouveau code pénal relatives au faux et usage de faux.

Après enquête sur le marché du titre M 6 introduit le 28 septembre 1994 au second marché de la Bourse de Paris, la COB avait constaté des anomalies dues aux agissements d'un opérateur d'une société de Bourse. Celui-ci avait transmis délibérément huit fiches de Bourse mentionnant 47 001 ordres fictifs portant sur 2,35 millions de titres. Opération faite dans le but d'obtenir le maximum de titres.

Ce procédé, poursuit la COB, a conduit la Société des Bourses françaises (SBF) à établir un calcul erroné du taux de réponse aux ordres et à faire en conséquence une allocation injustifiée de titres à la société de Bourse en question le 28 septembre, représentant près de 50 % de l'allocation globale.

Le directeur général de cette société de Bourse, informé ce même jour du caractère anormal de l'attribution des titres M 6, a donné instruction de les reclasser auprès de la clientèle institutionnelle de la société de Bourse sans en référer à quiconque et notamment à la SBF. Selon la COB, cette décision a gravement porté atteinte au respect de l'intégrité du marché.

Début octobre, la Société générale reconnaissait que sa société de Bourse, SGE Delahaye, avait commis des fautes dans la transmission des ordres. La banque a reconnu jeudi avoir pris des sanctions à l'encontre des responsables de cette affaire : l'opérateur incriminé a été mis à pied dès le mois d'octobre et la banque a engagé à son encontre une procédure de licenciement. La Société générale a également annoncé la démission du directeur de la société de Bourse.

De son côté, M 6 a rappelé qu'*« elle avait saisi, dès le 30 septembre, la SBF et la COB après avoir eu connaissance d'agissements suspects, de façon à réserver ses droits au cas où des responsabilités apparaîtraient »*.

La privatisation du constructeur informatique

Le gouvernement a présélectionné des candidats à la reprise de Bull

Le gouvernement a procédé à une première sélection des sociétés candidates à la privatisation du groupe informatique Bull, les groupes retenus devant maintenant *« examiner de façon approfondie la situation de Bull »* en vue de déposer une offre définitive, ont annoncé, jeudi 22 décembre, les ministères de l'industrie et de l'économie dans un communiqué commun. Les ministres de l'économie, Edmond Alphandéry, et de l'industrie, José Rossi, ont reçu ensemble le jour même le PDG de Bull, Jean-Marie Descarpentries, et lui ont *« manifesté toute leur confiance dans la poursuite du redressement de Bull et dans le succès de la privatisation »*, ajoute ce communiqué.

Le secret le plus total continue cependant d'être imposé sur les noms des candidats sélectionnés, qui ne seront pas rendus publics. Néanmoins, plusieurs candidats se sont déclarés : le japonais Nec, allié traditionnel de Bull et déjà actionnaire à hauteur de 4,46 %, et la société française Quadral (qui contrôle la CSEE). Quadral a fait savoir qu'il s'était associé au géant américain ATT, ce qu'ATT n'a jamais confirmé au niveau de sa direction américaine. On ignore si la candidature de Quadral, qui n'a pas les faveurs de la direction de Bull, a été retenue dans le cadre de la présélection. D'autres noms ont circulé : IBM (déjà actionnaire à 2,1 %), Motorola, partenaire industriel de Bull, le coréen Samsung, le taïwanais Acer et le groupe informatique de Singapour IPC. Les salariés devraient être associés au processus, avec une participation de 5 % pour les cadres dirigeants et d'environ 10 % pour l'ensemble du personnel à des conditions préférentielles.

Avec la présélection, la deuxième phase de la privatisation de Bull est lancée, après la clôture de l'appel d'offres le 9 décembre. Les candidats disposent maintenant d'un délai de six semaines pour déposer une offre irrévocable. Le processus de privatisation devrait s'achever vers la mi-février.

En rachetant les activités OTC de Rhône-Poulenc-Rorer en Amérique du Nord

Ciba-Geigy se hisse parmi les grands groupes mondiaux de l'automédication

Le groupe chimique suisse Ciba-Geigy s'est hissé, jeudi 22 décembre, parmi les leaders mondiaux du marché de l'automédication en rachetant les activités OTC (*Over the Counter*, médicaments sans ordonnance) en Amérique du Nord de Rhône-Poulenc-Rorer (RPR), filiale de Rhône-Poulenc. *« Cet achat nous confère la masse critique nous permettant de devenir l'un des acteurs principaux de cet important marché »*, a déclaré Roland Jeannet, responsable de cette division du groupe suisse.

Jusqu'ici, Ciba était en 14e position mondiale dans le secteur de l'automédication. Depuis le rachat, en 1992, du département automédication de Fisons, le groupe helvétique réalisait environ 29 % de ses ventes OTC aux Etats-Unis (contre 61 % pour l'Europe, 4 % pour l'Asie et 6 % pour le reste du monde). Avec la reprise de l'OTC de RPR, Ciba se hisse parmi les dix premières sociétés OTC du marché américain, le plus important du monde, et que Ciba estime à 12 milliards de dollars. En 1993, le premier groupe chimique suisse a réalisé dans le monde près de 1 milliard de francs suisses (740 millions de dollars) dans le secteur de l'automédication. La division automédication du groupe représente actuellement 4 % de l'ensemble du chiffre d'affaires mondial de Ciba et 10 % de son secteur santé.

RPR, qui cherchait depuis le début de l'année à céder une activité qui ne lui donnait pas satisfaction, recevra 407 millions de dollars (2,2 milliards de francs). Un premier versement de 189 millions de dollars en paiement de certains actifs et droits de propriété intellectuelle sera complété par le versement de 24 millions de dollars, sept années de suite. Au terme de cette période, Ciba-Geigy pourra acheter les actifs liés à la propriété intellectuelle pour la somme de 143 millions de dollars.

Réunis en assemblée générale

Les actionnaires de la GMF approuvent le plan de restructuration

L'assemblée générale ordinaire de la Garantie mutuelle des fonctionnaires a accepté, à l'issue d'un vote quasi unanime jeudi 22 décembre, le principe d'une filialisation de l'activité assurances-dommages de la GMF avec la création d'une société anonyme baptisée GMF Assurances, à laquelle le groupe Azur apportera 1,2 milliard de francs.

La GMF sera majoritaire dans cette société anonyme tandis que le groupe d'assurances mutuelles Azur, « partenaire » de la GMF détiendra une participation minoritaire dans cette nouvelle société. L'ensemble des activités d'assurances-dommages de la GMF vont être transférées dans la société anonyme, à l'exception de l'activité d'assistance (AMI) qui demeure à la GMF.

La mise en œuvre de cette opération nécessitera la réunion de deux nouvelles assemblées de la GMF et devrait être achevée en juin.

Pour Christian Sastre, directeur général de la GMF et patron du groupe Azur, la filialisation de l'activité d'assurances-dommages de la GMF dans une société anonyme était l'unique solution structurelle qui, répondant aux différentes contraintes, va permettre à la mutuelle de sortir définitivement de ses difficultés financières.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ASSOCIATION

VALEO et SIEMENS regroupent leurs activités chauffage et climatisation automobile. – L'équipementier français Valeo et le groupe allemand Siemens ont annoncé, jeudi 22 décembre, la création d'une société commune à laquelle ils apporteront leurs activités de systèmes de chauffage et de climatisation automobile. ValEo détiendra initialement au moins 75 %, Siemens ayant l'option de porter sa participation à 30 %. La nouvelle société réaliserait, en 1995, un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,2 milliards de francs. Valeo céderait à Siemens 70 % de son activité moteurs électriques pour le thermique habitacle après l'avoir filialisée. Cette société aurait un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 millions de francs en 1995.

ACQUISITIONS

DOW CHEMICAL reprend le complexe pétrochimique Buna-Boehlen en ex-RDA. – Une semaine avant de fermer ses portes, l'Office des privatisations dans l'ex-RDA (Treuhand) a réglé le dernier grand dossier industriel est-allemand encore en suspens. Le conseil d'administration de la Treuhand a approuvé, jeudi 22 décembre, la cession de 80 % du complexe pétrochimique Buna-Boehlen au groupe américain Dow Chemical, l'État fédéral conservant les 20 % restants jusqu'à l'an 2000. Un accord définitif doit être conclu entre les deux parties d'ici à la fin janvier 1995. Le projet comprend d'importantes aides publiques et doit recevoir l'aval du ministère fédéral des finances et de la Commission européenne. Il prévoit un investissement total de 4 milliards de deutschemarks (14 milliards de francs) *« dont la plus grande part sera prise en charge par la Treuhand »*, a indiqué le président du directoire de Dow Chemical Allemagne, Elmar Deutsch, sans plus de précisions.

CFAO (Pinault-Printemps-Redoute) reprend l'activité automobile de SCOA en Afrique. – La CFAO, filiale du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), va acheter, pour un montant non communiqué, le département automobile en Afrique de la SCOA, filiale de Paribas, a annoncé, jeudi 22 décembre, PPR dans un communiqué. Le contrat concerne les cartes de représentation des marques automobiles Peugeot, Mitsubishi, Suzuki, Renault Véhicules industriels (RVI) ainsi que des marques de matériel de travaux publics et agricole. Il porte sur un chiffre d'affaires d'environ 225 millions de francs. La cession de cette activité est l'un des points du plan de désendettement de la SCOA qui conserve la représentation de Toyota au Gabon ainsi que son activité automobile chez SCOA-Nigéria (Peugeot, Toyota, Steyr) et chez SCOA-Ghana (Peugeot, Iveco).

CAPITAL

CHARGEURS prend une participation directe de 10 % dans le groupe textile Deveaux. – Chargeurs (textile et communication) prend une participation directe de 10 % dans le capital du groupe textile Deveaux. Jusqu'ici, Chargeurs détenait 48 % de la SIMM (holding dont Lucien Deveaux détenait les soldes), qui avait, lui-même, une participation de 34 % dans le capital de la société Deveaux. L'opération se fait *via* une réduction de capital de la SIMM, entraînant l'annulation des actions que Chargeurs y détient. En contrepartie, Chargeurs se voit attribuer du numéraire et des titres Deveaux, représentant 10 % du capital de la société. Chargeurs et Deveaux poursuivront leur coopération industrielle.

SOCIAL

UNIMÉTAL : 492 suppressions d'emplois en 1995. – Guy Dollé, président d'Unimétal, filiale du groupe Usinor-Sacilor, a présenté au comité central d'entreprise (CCE) à Rombas (Moselle) un plan social pour 1995 qui prévoit 492 suppressions d'emplois (équivalent temps plein), a-t-on appris jeudi 22 décembre auprès de la direction. Ce plan concernera en fait 521 personnes dont certaines ne travaillent pas à plein temps. Parmi celles-ci, figurent les 90 salariés des ateliers protégés de Rombas, Longwy et Neuves-Maison qui se retrouveront dans une association de type loi 1901. Selon la direction, *« cette externalisation »* permettra de bénéficier des aides publiques et, à terme, d'augmenter le nombre d'emplois pour les handicapés. Selon l'intersyndicale CFDT, CFTC et CFE-CGC, en 1995 *« aucune notification autoritaire de suppression »* d'emploi ne devrait avoir lieu car *« des mesures de substitution existent »*. *« Tout doit être mis en œuvre pour conserver les emplois des salariés dans l'entreprise »*, a ajouté l'intersyndicale. Unimétal emploie quelque 1 850 personnes et fabrique du fil d'acier pour machine.

PARIS, 23 décembre ▲ Soutenue

La note était soutenue, vendredi 23 décembre, pour la dernière séance du terme de décembre à la Bourse de Paris dans un marché assez actif. En hausse de 0,17 % à l'ouverture puis en légère baisse par la suite, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,21 %. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,12 % à 1 954,39 points. A la même heure, le bilan mensuel était, pour la quatrième fois de l'année, positif, cette fois-ci de 3,23 %.

Malgré cette amélioration, les valeurs françaises accusent toujours une perte de 13,8 % par rapport au début de l'année. Le montant des échanges atteignait 1,8 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel. Le MATIF était faible, en repli de 0,12 %. Le Bund allemand s'effritait également.

Les gestionnaires constataient comme chaque année des achats et ventes de dernière minute, opérations pour la plupart du temps à but fiscal. Des investisseurs institutionnels effectuent également depuis quelques séances des achats sur les valeurs vedettes de la cote comme Danone, Saint-Gobain ou L'Air liquide.

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible on relevait Olipar + 8,6 %, Métrologie + 3,5 % et Bic + 2 %. En revanche, Sodecco abandonnait 6,6 %, Sade 3,6 % et le Groupe André 2,7 %. M 6 perd 1,57 % à 313 francs, dans un volume toutefois très limité (596 pièces).

La COB a décidé de transmettre au Parquet de Paris les conclusions de son enquête sur les conditions de l'introduction en Bourse de M 6, en septembre, mettant en cause un opérateur de la société de Bourse de la Société générale.

NEW-YORK, 22 décembre ▲ Poursuite de l'avance

Wall Street a continué sur sa lancée de la veille, jeudi 22 décembre, bénéficiant de la reprise traditionnelle, et longtemps attendue, de fin d'année. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 13,12 points, soit 0,35 %, à 3 814,92 points. Quelque 343 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse, 1 200 contre 1 099, et 651 actions ont été inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les emprunts du Trésor à trente ans, principale référence, a progressé à 7,86 %, contre 7,84 % mercredi soir.

Alan Ackerman, responsable chez Reich and Co., a attribué la progression à une chasse aux bonnes affaires, tempérée quelque peu par des ventes pour des raisons fiscales.

Les valeurs vedettes ont progressé plus que le reste du marché. Les valeurs cycliques, dont l'évolution suit celle de l'économie, ont été les plus prisées. La crise sur le marché mexicain a également contribué à la hausse de la grande Bourse new-yorkaise, de nombreux investisseurs se retirant du Mexique pour réinvestir leur argent aux Etats-Unis.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Alcoa	82 7/8	83 1/2
Allied Signal Inc.	34 1/4	35 1/8
American Express	29 1/4	29 1/2
ATT	50 1/2	51 1/2
Bethlehem Steel	18	18 5/8
Boeing	48	47 3/8
Caterpillar Inc.	53 5/8	54 1/4
Chevron	44 3/8	44 1/2
Coca-Cola	52 1/2	51 1/8
Disney Corp.	44 7/8	46
Du Pont de Nemours	55 7/8	55 3/4
Eastman Kodak	46 1/2	47
Exxon	61 3/8	61 3/4
General Electric	49 3/4	50 1/2
General Motors	37 7/8	39 1/8
Goodyear Tire	33	33 1/4
IBM	73 5/8	73 1/2
International Paper	76 1/2	75 1/2
Morgan (J.P.)	55 1/2	55 1/4
McDonnell Douglas	142 3/8	142 1/4
Merck and Co.	39 1/8	38 3/4
Minnesota Mining	52 1/4	51 7/8
Philip Morris	57 1/8	58 3/8
Procter & Gamble	62 1/4	62 3/8
Sears Roeb. and Co.	45 3/4	46
Texaco	61	61 1/8
Union Carbide	30	29 3/4
United Tech.	61 3/8	61 3/4
Westinghouse El.	12 1/8	12 1/2
Woolworth	14 1/2	14 3/4

LONDRES, 22 décembre ▲ Cinquième séance de hausse

La Bourse de Londres a progressé jeudi 22 décembre pour la cinquième séance consécutive, profitant de la bonne orientation de Wall Street et de l'annonce du premier excédent de la balance des paiements britannique depuis 1987. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 21,3 points, soit 0,7 %, à 3 091,7 points. L'activité est restée très calme à la veille des congés de Noël : environ 527,1 millions d'actions ont changé de mains contre 561,1 millions la veille.

La bonne tenue de l'économie britannique a été confirmée par l'annonce que l'excédent de la balance des paiements avait atteint 848 millions de livres au troisième trimestre et que le PIB avait continué à progresser fortement sur la même période.

Du côté des valeurs, aux pharmaceutiques, Zeneca a perdu 6 pence à 893 sur l'annonce du rachat du distributeur US Sakick Health Care pour 195 millions de dollars. Les autres titres du secteur ont été mitigés : Glaxo a abandonné 4 pence à 681, SmithKline Beecham 1,5 pence à 471, tandis que Wellcome progressait de 3 pence à 709.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Allied Lyons	5,53	5,53
BP	4,29	4,32
BTR	2,87	2,87
Cadbury	4,21	4,29
Glaxo	6,85	6,80
GUS	5,31	5,41
ICI	7,88	7,72
Reuters	4,71	4,78
RTZ	8,25	8,30
Shell	6,95	7,02
Unilever	11,43	11,61

TOKYO, 23 décembre Clos

Tous les marchés financiers et boursiers japonais ont chômé, vendredi 23 décembre, en raison de la célébration de l'anniversaire de l'empereur.

CHANGES

Dollar : 5,4447 ▼

Vendredi 23 décembre, le dollar se repliait à 5,4447 francs à l'ouverture du marché des changes parisien contre 5,4545 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4552 francs, contre 3,4544 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	22 déc.	23 déc.
Dollar (en DM)	1,5778	1,5765

TOKYO	22 déc.	23 déc.
Dollar (en yens)	100,51	clos

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (23 déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (22 déc.) .... 5 13/16 %

BOURSES

PARIS

	21 déc.	22 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 940,89	1 952,05
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 315,65	1 323,42
Indice SBF 250	1 270,47	1 277,15

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	21 déc.	22 déc.
Industrielles	3 801,80	3 814,92

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	21 déc.	22 déc.
100 valeurs	3 070,40	3 091,70
30 valeurs	2 356,20	2 374,70

FRANCFORT

	21 déc.	22 déc.
Dax	2 086,66	2 100,65

TOKYO

	22 déc.	23 déc.
Nikkei Dow Jones	19 633,53	clos
Indice général	1 545,02	clos

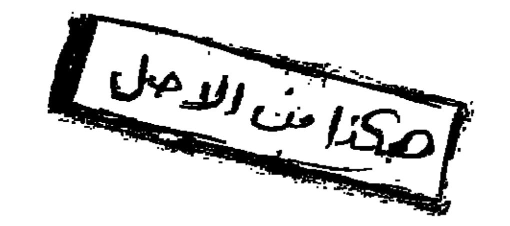
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4505	5,4515	5,4472	5,4492
Yen (100)	5,4353	5,4391	5,4861	5,4917
Ecu	6,5787	6,5821	6,5730	6,5788
Deutschemark	3,4566	3,4580	3,4631	3,4656
Franc suisse	4,0950	4,0989	4,1127	4,1183
Lire italienne (1000)	3,3151	3,3178	3,2924	3,2964
Livre sterling	8,4302	8,4346	8,4240	8,4308
Peseta (100)	4,0839	4,0862	4,0589	4,0629

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8	6 13/16	6 15/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 9/16	6 11/16
Deutschemark	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2
Franc suisse	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 11/16	8 15/16	9 7/16	9 11/16
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	6 3/8	6 1/2	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	7 15/16	8 3/16	8 5/16	8 9/16	8 15/16	9 3/16
Franc français	5 11/16	5 13/16	6	6 1/8	6 3/8	6 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5.50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,14 % (1954,82)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	6200	6200	—
10	B.N.P. (T.P)	1020	1016	-0,39
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	931	932	+0,11
10	Renault (T.P.)	1850	1854	+0,22
10	Rhone Poulenc(T.P)	1951	1975	+1,23
10	Saint Gobain(T.P.)	1190	1161	-2,44
10	Thomson S.A (T.P)	1084	1060	-2,21
25	Accor 1	570	571	+0,18
10	Air Liquide 1	730	729	-0,14
10	Alcatel Alsthom 1	467,90	467,20	-0,15
10	Alcatel Cable 1	450,90	450,10	-0,18
50	Alspi 1	372,50	372	-0,13
10	AGF-Ass.Gen.France	221,30	220	-0,59
5	Axa 1	259,90	259	-0,35
1	Bail Invest. 1	900	899	-0,11
25	Bancaire (Cie) 1	550	543	-1,27
25	Bque Colbert C2/	102	103	+0,98
50	Bazar Hot. Ville 2	511	511	—
1	Berger (M) 2	1300	1300	—
25	BIC 1	657	677	+3,04
25	BIS 1	316	316	—
10	B.N.P. 1	264,60	263	-0,60
25	Bollore Techno.1	455	450	-1,10
1	Bongrain 1	2850	2802	-1,68
1	Bon Marche (Au) 1	900	890	-1,11
25	Bouygues 1	534	536	+0,37
5	Canal + 1	887	890	+0,34
10	Cap Gemini Sogeti1	176,10	172,50	-2,04
50	Carnaudmetalbox 1	183,50	182,70	-0,44
5	Carrefour 1	2249	2252	+0,13
50	Casino Guichard 1	161,90	160	-1,17
50	Casino Guich.ADP 1	125,40	126	+0,48
10	Castorama Dl (Li)1	665	670	+0,75
10	Caumartin Part(M)2	430	425	-1,16
10	C.C.F. 1	220,80	221,50	+0,32
100	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	61	58,20	-4,59
10	Cegid (Ly) 1	424,80	418	-1,62
50	CEP Communication1	470	480	-2,13
5	Cerus Europ.Reun 1	89,50	88,75	-0,84
10	Cetelem 1	971	970	-0,10
25	CGIP 1	1215	1200	-1,23
25	Chargeurs 1	1186	1180	-0,51
5	Christian Dior 1	412,40	414	+0,39
25	Ciments Fr.Priv.B1	218,50	217,90	-0,27
10	Clarins 1	444,20	440	-0,95
50	Club Mediterranee1	443,10	440,50	-0,59
1	Coflexip	243	243,50	+0,21
25	Colas 1	892	891	-0,11
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1365	1351	-1,03
25	CPR Paris.Reesc. 1	360	355,20	-1,33
10	Cred.Fon.France 1	779	775	-0,51
10	Credit Local Fce 1	390	386,70	-0,85
25	Credit Lyonn.CIP 1	450	442,10	-1,76
10	Credit National 1	407,60	405,20	-0,59
25	CS(ex.CSEE)1	341,60	340	-0,47
1	Damart 1	5590	5450	-2,50
10	Danone (ex BSN) 1	788	786	-0,25
10	Dassault-Aviation1	415,50	415	-0,12
10	Dassault Electro 1	364	364	—

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
1	De Dietrich 1	2880	2841	-1,35
10	Degremont 1	420	415	-1,19
50	Dev.R.N-P.Cal/Li 2	88,40	88,10	-0,44
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	52	52,10	+0,19
50	DMC (Dollfus Mi)1	305	305	—
25	Docks France 1	866	858	-0,90
25	Dynaction 1	140	134,50	-3,93
10	Eaux (Gle Des) 1	538	539	+0,19
5	E.B.F 1	842	851	+1,07
25	Ecco 1	622	625	+0,48
10	Eiffage 1	800	788	-1,50
1	Elf Aquitaine 1	391,40	394	+0,66
50	Eridania Beghin 1	716	720	+0,56
25	Essilor Intl 1	751	745	-0,80
25	Essilor Intl ADP 1	479	478	—
50	Esso 1	715	711	-0,56
5	Eurafrance 1	1615	1597	-1,11
100	Euro Disney 1	10,45	10,50	+0,48
10	Euro RSCG W.W 1	550	545	-0,91
1	Europe 1-1	1460	1470	+0,68
50	Eurotunnel 1	23,75	23,85	+0,42
10	Filipacchi Medias1	926	929	+0,32
100	Fimalac 1	94,20	92,60	-1,70
50	Fives-Lille 1	475	465	-2,11
1	Fromageries Bel 1	4475	4499	+0,54
1	Galeries Lafayet.1	2300	2252	-2,09
10	GAN 1	280	274	-2,14
50	Gascogne (B) 1	492	490	-0,41
1	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1708	1702	-0,35
50	Geophysique 1	301	297	-1,33
10	G.F.C. 1	380	390	+2,63
10	Groupe Andre S.A.1	515	510	-0,97
10	Groupe De La Cite1	774	766	-1,03
50	GTM-Entrepose 1	360,60	370	+2,61
5	Guilbert 1	452	453	+0,22
5	Guyenne Gascogne 1	1359	1369	+0,74
25	Havas 1	436,50	437	+0,11
50	I.D.I.A 1	151,10	152	+0,60
25	Imetal 1	513	512	-0,19
10	Immobl.France 2	411	409	-0,49
100	Immob.Phenix 1	46	46	—
25	Ingenico 1	86	85,10	-1,05
25	Interbail 1	364,90	357	-2,16
10	Intertechnique 1	488	483	-1,02
10	Jean Lefebvre 1	342	332,50	-2,78
25	Klepierre 1	550	548	-0,36
25	Labinal 1	703	711	+1,14
10	Lafarge Coppee 1	393	394,50	+0,38
25	Lagardere (MMB) 1	130	129,80	-0,15
25	Lapeyre C1	277,50	272,10	-1,95
25	Lebon 2	279	274	-1,79
5	Legrand 1	6650	6670	+0,30
5	Legrand ADP 1	4400	4390	-0,23
50	Legris indust. 1	332	331,40	-0,18
25	Locindus 1	870	860	-1,15
10	LVMH Moet Vuitton1	864	864	—
5	Lyonnaise Eaux 1	474,10	472,50	-0,34

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
50	Marine Wendel 1	345	347	+0,58
50	Matra-Hachette 1	120,80	120	-0,66
100	Metaleurop 1	74	72,70	-1,76
1	Metrologie Inter.1	14,50	14,60	+0,69
50	Michelin 1	199,10	199,30	+0,10
100	Moulinex 1	185	182,70	-2,19
25	Navigation Mixte 1	950	945	-0,53
100	Nord-Est 1	132	130,30	-1,29
25	Nordon (Ny) 2	435	446	+2,59
10	NRJ # 1	535	525	-1,87
100	Olipar 1	8,70	9,15	+5,17
10	Oreal 1	1119	1140	+1,88
5	Paribas 1	368	368,80	+0,22
50	Pechiney CIP 1	355	359,90	+1,38
100	Pechiney Intl 1	159,90	161	+0,69
5	Pernod-Ricard 1	333	332,10	-0,27
25	Peugeot 1	743	749	+0,81
5	Pinault-Prin.Red.1	947	942	-0,53
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	560	563	+0,54
25	Poliet	359,20	356,50	-0,75
25	Primagaz 1	845	879	+4,02
10	Promodes 1	1033	1022	-1,06
10	Publicis 1	433,50	438,50	+0,69
25	Radiotechnique 1	518	505	-2,51
25	Remy Cointreau 1	196,70	196,30	-0,20
1	Renault 1	176,50	176,30	-0,11
25	Rexel 1	717	710	-0,98
10	Rhone Poulenc A 1	129,50	129,70	+0,15
100	Rochette (La) 1	56,90	57,70	+1,41
25	Roussel Uclaf 1	635	640	+0,79
1	Rue Imperiale(Ly)1	3380	3380	—
50	Sade (Ny) 1	179,90	180	+0,06
1	Sagem 1	2655	2668	+0,49
10	Saint-Gobain 1	633	638	+0,79
25	Saint-Louis 1	1400	1398	-0,14
10	Salomon (Ly) 1	2085	2089	+0,19
25	Salvepar (Ny) 2	393,50	391,10	-0,61
5	Sanofi 1	256,50	254,20	-0,94
1	Sat 2	1964	1970	+0,31
25	Saupiquet (Ns) 1	1204	1180	-1,99
25	Schneider 1	389,20	389	-0,05
10	SCOR S.A 1	118,40	119	+0,51
10	S.E.B. 1	527	521	-1,14
5	Sefimeg 1	378	374	-1,06
100	Selectibanque 1	153,10	154	+0,59
1	SFIM 2	811	811	—
100	SGE 1	193,10	199	+3,06
5	Sidel 1	1078	1061	-1,58
25	Simco 1	449,40	449,50	+0,02
10	S.I.T.A 1	700	695	-0,71
10	Skis Rossignol 1	1990	1990	—
25	Sligos 1	338	337,10	-0,27
10	Societe Gale A 1	581	583	+0,34
50	Sodecco (B) 2	37,90	35,40	-6,60
50	Sodero (Ns) 2	24,10	23,60	-2,07
10	Sodexho 1	897	895	+0,90
1	Sogenal (Ny) 2	185	185	—

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
1	Sommer-Allibert 1	1691	1680	-0,65
25	Sophia 1	403	400	-0,74
10	Sovac 1	385	384,90	-0,03
25	Spie Batignolles 1	259,50	255	-1,73
10	Strafor Facom 1	598	598	—
25	Suez 1	254,10	253,50	-0,24
25	Synthelabo 1	217,90	218	+0,05
1	Technip S.A. 1	247	242	-2,02
100	Thomson-CSF 1	168	168,50	+0,30
1	Total 1	327,40	329,30	+0,58
10	UAP 1	151	150,40	-0,40
10	UFB Locabail 1	418	418	—
25	UGC DA (M) 1	196	195,60	-0,20
5	Ugine S.A 1	365,60	370	+1,20
10	UIC 1	291	285	-2,06
25	UIF 1	446	450	+0,90
10	UIS 2	218	218	—
25	Unibail 1	483,80	482	-0,37
1	Union Assur.Fdal 1	560	551	-1,61
10	Valeo 1	254	257	+1,18
100	Vallourec 1	257	257	—
25	Via Banque 1	387	385	-0,52
10	Worms & Cie 1	257,50	255,20	-0,89
10	Z Gr.Zannier (Ly) 1	145	142	-2,07
1	Zodiac 1	2285	2297	+0,53
25	Elf Gabon 1	1003	1000	-0,30
50	ABN AMRO Holding 1	187,10	188	-0,59
100	American Barrick 1	118,60	118,40	-0,17
50	American Express 1	156	160	+2,56
50	Anglo American 1	313	313	—
50	Angold 1	553	530	-4,16
100	A.T.T. 1	274,10	279,10	+1,82
50	Banco Santander 1	216,10	216	-0,05
25	B.A.S.F. 1	1098	1096	-0,18
25	Bayer 1	1269	1245	-1,89
100	Blenheim Group 1	20,80	20,25	-2,64
100	Buffelsfontein 1	48,50	48,10	-0,82
50	Chase Manhattan 1	186	185	-0,54
10	Daimler Benz 1	2643	2630	-0,49
100	De Beers 1	124	123	-0,81
10	Deutsche Bank 1	2505	2478	-1,08
10	Dresdner Bank 1	1400	1393	-0,50
100	Driefontein 1	79	78,10	-1,14
50	Du Pont Nemours 1	304,50	304	-0,16
50	Eastman Kodak 1	248,20	255,10	+2,78
500	East Rand 1	6,70	6,60	-1,49
100	Echo Bay Mines 1	57,30	56,95	-0,61
100	Electrolux 1	268,10	271,20	+1,16
100	Ericsson 1	304,30	300,60	-1,22
100	Exxon Corp. 1	350	332	-5,14
100	Ford Motor 1	146	144,50	-1,03
100	Freegold 1	79,80	78	-2,26
500	Gencor Limited 1	19,10	18,45	-3,40
50	General Electric 1	270,60	273,10	+0,92
50	General Motors 1	210	212,40	+1,14
50	Generale Belgique1	358	362,50	+1,26
100	Grd Metropolitan 1	34,35	34,15	-0,58

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
100	Guinness Plc 1	38	37,60	-1,05
500	Hanson Plc 1	19,80	19,70	-0,51
100	Harmony Gold 1	50,90	49,50	-2,75
50	Hewlett-Packard 1	532	542	+1,88
500	Hitachi 1	52,05	52,15	+0,19
25	Hoechst 1	1138	1130	-0,70
25	I.B.M 1	404,60	400	-1,14
100	I.C.I 1	65	64,20	-1,23
50	I.T.T. 1	453	455,20	+0,49
100	Ito Yokado 1	281,60	282,20	+0,21
500	Matsushita 1	85,25	86	+0,88
100	Mc Donald's 1	158	156,60	-0,88
25	Merck and Co 1	211,60	210,30	-0,61
50	Minnesota Mining 1	287	280,50	-2,26
100	Mitsubishi Corp. 1	68,80	69,25	+0,65
100	Mobil Corporat. 1	435	457	+5,06
25	Morgan J.P. 1	382	382,30	+0,19
5	Nestle SA Nom.1	5130	5130	—
100	Nippon MeatPacker1	71,20	71,30	+0,14
100	Norsk Hydro 1	207,80	210,20	+1,15
25	Petrofina 1	1581	1570	-0,70
50	Philip Morris 1	310	307,10	-0,94
100	Philips N.V 1	161,80	160,70	-0,68
100	Placer Dome Inc 1	109,20	111,20	+1,83
25	Procter Gamble 1	337,50	339	+0,44
50	Quilmes 1	236	236	—
100	Randfontein 1	60	59	-1,67
50	Rhone Poul.Rorer 1	200	196,80	-1,60
25	Royal Dutch 1	583	580	-0,51
100	R T Z 1	69,60	69,50	-0,14
100	Saatchi & Saatchi1	12,15	12,15	—
10	Sega Enterprises 1	308	308	—
100	Saint-Helena 1	52,10	51,20	-1,73
100	Schlumberger 1	275,50	276	+0,18
1	SGS Thomson Micro	119	119	—
500	Shell Transport 1	59	58,10	-1,53
10	Siemens 1	2239	2217	-0,98
100	Sony Corporation 1	301,20	302	+0,27
100	Sumitomo Bank 1	100,30	100,50	+0,20
100	T.D.K 1	255,70	257,70	+0,78
100	Telefonica 1	63,40	62,95	-0,71
500	Toshiba 1	37,80	38	+0,53
50	Unilever 1	628	629	+0,16
50	Unit.Technologie 1	335	334,90	-0,03
50	Vaal Reefs 1	479	478	-1,88
10	Volkswagen A.G 1	1476	1505	+1,96
50	Volvo (act.B) 1	97,55	97,70	+0,15
100	Western Deep 1	218,90	216	-1,32
100	Yamanouchi 1	110	109	-0,91
500	Zambia Copper 1	3,97	3,92	-1,26
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 5% 91-02	104,20	1,288
CEPME 8,5% 88 CB	100,80	4,075
CEPME 9% 89 CA/	103,81	3,107
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,512
CFD 9,7% 90 CB	108,07	8,531
CFD 8,6% 92 CB	102,70	7,445
CFF 10% 88-98 CA/	106,21	1,699
CFF 9% 88-97 CA/	100,15	1,997
CFF 10,25% 90 CA/	109,49	7,947
CLF 8,9% 88 CA/	103,41	5,086
CLF 9%88-93/98 CA/	103,10	8,914
CNA 9% 4/92 CB	105	5,745
CRH 8,6% 92-93 CB	100,60	4,170
CRH 8,5% 87-88 CA/	102,27	6,823
EDF 8,6% 88-89 CA/	102,40	7,328
EDF 8,6% 92 CA/	102,70	6,079
Em.Etat10,26%86 CA	103,45	8,039
Emp.Etat 6%7/93 CA	96,53	2,630
Finansder 9%91CB/	104,75	8,666
Finanest.8,6%92 #CB	102,39	7,775
Flora(9,75% 90 CA/	106,43	4,068
OAT 8,70%5/95 CA/	100,95	5,053
OAT 9,8% 1/96 CA/	102,85	8,780
OAT 8,50% 6/97CA #	102,35	4,215
OAT 9,90%12/97 CA/	106,04	8,271
OAT 88-98 TME CA	100	5,985
OAT 9/1998 TRA	99,99	1,530
OAT 9,50%88-98 CA/	105,15	4,711
OAT TMB 01/99 CA	99,31	5,285
OAT 8,125% 99 CA/	101,26	4,719
OAT 8,50%99/00 CA/	102,74	6,286
OAT 9/00 TRA CA	101,90	2,089
OAT 10% 5/00 CA/	108,69	5,753
OAT 01 TME CA	99,35	5,985
OAT 8,5%11/02 CA #	103,03	0,652
OAT 8,50% 19 CA #	100,92	1,374
OAT 8,50%92-23 CA/	100,70	5,636
PTT 11,2% 85 CB/	103,53	0,773
SNCF 8,8% 87-94CA	102,40	7,812
Lyon.Eaux 6,5%90CV	854	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	450	459
Bains C.Monaco 2	682	650
B.N.P.Intercont.2	280	271
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,50	18,20
Cambodge	934	888
Carbone Lorraine 2	590	575
CBC 1	245	244
Centenaire Blanzy	300	—
Ceragen Holding	30,50	—
Champex (Ny)	22	—
CIC Un.Euro.CIP 1	341	340
C.I.T R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem.2	377	376
Concorde-Ass Risq2	840	805
Gpe Valfond ex.CMP	18	—
Credit Gen.Ind.	31,50	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	468,20	491,50
Didot Bottin	650	650
Eaux Bassin Vichy	2501	—
Ecia 1	683	682
Ent.Mag. Paris	3810	3810
Eridania Beghin CI	655	651
Fidei(ex-Immofice)2	143,40	139,70
Finalens	320	—
F.I.P.P.	123	—
FNAC 2	3038	—
Fonciere (Cie)	516	516
Fonciere Euris	185	183,50
Foncina #	472	464
France I.A.R.D	491,10	—
France S.A 1	880	790
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	303,10	303
Gaselin	171	171
Gevelot	1111	—
G.T.I (Transport)2	424	427
Immobail 2	307,90	303
Immobanque 2	829	829
Im.Marseillaise 2	5500	5510
Invest.(Ste Cle.)	1430	1490
Lille Bonnieres	1506	1506
Locafinanciere	450	430
Louvre 1	209,90	209,90
Lucia	70,20	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix(ex.Uniprix)	178	178
Metal Deploye	395	395
Mors 2 #	15,50	15,30
Navigation (Nle)	85	86,90
Ongry-Desvroise	1290	—
Monoprix s echang.	1460	1430
Paluel-Marmont	335	—
Pap.Clairefont(Ny)	799	790
Parfinance 2	187	187
Paris Orleans	245,20	249,90
Piper Heidsieck	728	—
Porcher	230,20	239,90
Promodes (CI)	670	662
Rochefortaise Com	198	198
Rosario 2	200	—
Rougier #	797	799
S.A.F.I.C Alcan	298	298
Saga	470	465
Salins du Midi 2	440,10	449,90
Savoisienne M.	157	—
Sfac 2	695	698
S.I.P.H.	199	—
Sofal	300	—
Solfo	285	285
Softam sct.a reg.	73,10	75,50
Sofragi	3900	3900
Soudure Autogene	905	913
Sovabail	484	400
Taittinger 1	2376	2405
Tour Eiffel	290	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	278	276,50
Vical 2	500	512
Virax	121	121
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	561	—
Akzo Nobel Nv	600	—
Alcan Aluminium	136,10	136,20
Arbed	777	—
Asturienne Mines	135,60	—
Banco Pop. Espanol	827	825
Banque Regl.Inter.	37500	37500
Chrysler Corp.	258,10	259
C.I.R SPA	5	—
Commerzbank AG	1136	1131
Dow Chemical Co.1	362	369,10
Fiat Ord.	18,10	18,50
G.B.L.(Brux.Lamb.)	600	630
Gevaert	215,10	215,20
Glaxo Holdings Plc	57,30	56,20
Goodyear T.& R.Cy	182	180
Honeywell Inc.	155	161
Johannesburg Cons.	136,50	—
Kubota Corp.	37	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	95,10	—
Pfizer Inc.	421,10	418,10
Ricoh Cy.	50,50	—
Robeco	345	345,60
Rodamco N.V.	150,10	150
Rolinco	351,40	352,50
Saipem SPA	8,40	—
Sema Group Plc	32,10	32,20
SKF Aktiebolaget	93	92
Tenneco Inc.	222,10	—
Toray Ind.	38,40	38,50
West Rand Cons.	10,50	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	188	—
Bque Hydro Energie	325	—
BIE	60	—
Benedictine* nom.	4125	—
Blanzy-Ouest*	999	—
Brasseries Maroc	301	—
Calciphos*	98,40	—
Canadien Pacifique	90,10	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—
Coparex Inter.*	555	—
Cr.Universel (Cie)	465	—
Cycnos	3,61	—
CEAC.*	81	—
Fiat Fce nom.	150	—
Table France*	308,10	—
Lecteurs Monde *	182	—
Off.Com.Pharm.*	731	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Olivetti Priv.	6,20	—
Ornal (CI)	998	—
Partic.Percier *	207,30	—
Rorento	255,50	—
Salaa	115,50	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1800	—
Schlumberger Ind.*	830	—
SEPR *	1120	—
SPR "B" nom.	225	—
Waterman *	1300	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	450,10	459,50
Boisset (Ly)#	285	—
C.A. Paris IDF 1	874	873
Calberson	387,50	388
Cardif SA 1	712	717
CEGEP #	163	183
CFPI	255	255
C.N.I.M 1	859	872
Codetour	239	238
Creeks	99	99
Dauphin OTA	287	276
Devanlay 2	899	980
Labor.Dolisos	175	179
Editions Belfond	90	—
Europ Propulsion 2	265	275
Finabail 2	132	128,10
Finacor 2	135	135
GLM S.A.	389	389
Gravograph	170	174
I.C.C. 2	181	181

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	65,25	—
Immob.Hotel. 2 #	178	166
Int. Computer #	144,90	144,90
IPBM 2	68	68
M6-Metropole TV 2	318	314
N.S.C Schlum.2 Ny	1049	1040
Rallye(Cathiard)Ly	152,50	151,20
Seribo 2	458	445
Sylea 2	437	434
Sofco (Ly)	169	170
Sopra 2	284,90	—
TF1-1	492	495
Thermador Hold(Ly)	382,10	382,10
Unilog 2	253	252
Vial et Cie #	178,50	180
Vilmorin et Cie#2	370	369,90
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 22 décembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34301,39	34301,39
Actimonétaire D	30770,39	30770,39
Améri-gan	8081,25	7780,05
Amplia	107332,17	107332,17 ◇
Amplitude Monde D	731,62	718,31
Antigone Trésorerie	790325	790325
Arbitr. Court Terme	8741,35	8741,35
Associa Première	34531,64	34531,64
Associc	1140,68	1140,68
Atout Amérique	100,73	98,27
Atout Asie	105,86	103,28
Atout Emergent	995,82	966,82 ◆
Atout Futur C	531,72	518,75
Atout Futur D	517,07	504,46
Aurecic	1560,70	1523,81
Avenir Alizes	1887,46	1830,84
Axa Capital	203,79	197,85
Axa Court Terme	9691,09	9691,09
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1009,67	980,26
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	816,47	792,68
Axa Europe	128,47	124,73
Axa Investissements	117,34	113,92
Axa NPI	149	144,66
Axa Ob.Fr.Extrans	151,94	147,51
Axa.Ob.In.Ex Ma.U.Se	142,01	137,87
Axa Prem.Ex.Agepre	118,11	114,67
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	154,93	150,42
Axa Valeurs PER	150,29	145,91
Cadence 1	1033,63	1023,40
Cadence 2	1025,16	1015,01
Cadence 3	1013,69	1003,65
Capimonétaire	7478,14	7470,67
Capiobligs	7350,44	7277,66
Capitacic	1521,71	1489,22
Cicamonde	1175,93	1141,68
Coexis	1541,82	1513,07
Comptevalor	4235,79	4229,45
Crédit Mutuel Capital	1457,64	1429,06
Créd.Mut.Ep.Cour.T	783,79	783,79
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,03	94,43
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	94,64	92,11
Créd.Mut.Ep.J	20843,55	20843,55
Créd.Mut.Ep.long.T	211	205,35
Créd.Mut.Ep.Monde	1148,60	1117,94
Créd.Mut.Ep.Quatre	1056,90	1028,61
Dieze	1576,89	1547,49
Drouot France	962,07	934,85
Drouot Sécurité	225,29	218,73
Ecocic	1180	1153,40
Ecupar	129,01	125,25
Ecur. Actions futur	195,47	189,78
Ecur. Capicourt	199,49	198,99
Ecur. Capitalisation	196,09	194,15
Ecur. Distrimonétaire	10087,31	10087,31
Ecur. Expansion	293823,68	292653,07
Ecur. Géovaleurs	2698,93	2620,32
Ecur. Investissement	163,06	158,31
Ecur. Monepremière	10145,31	10145,31
Ecur. Monétaire	11826,29	11826,29
Ecur. Trésorerie	291	291
Ecur. Trimestriel	1927,29	1908,21
Elanciel D	123,27	119,68
Elicash	849360,95	849360,95 ◇
Emergence Poste D	102,16	99,18
Energia	349,50	333,65
Eparcic	4378,17	4378,17
Eparcourt-Sicav	202,85	202,34
Epargne-Unie	1480,60	1424,98
Erfi Cash capi.	9463,61	9463,61 ◆
Euro Solidarité	1140,50	1129,21

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1245,03	1209,74
Eurodyn	1420,26	1395,62
Euro Gan	7822,66	7521,79
Fonsicav	17574,16	17539,08
France-gan	13198,35	12690,72
France Garantie	260,43	259,91
France Obligations	457,35	452,82
Francic	503,94	489,26
Francic Pierre	115,56	112,19
Francic-Régions	1405,87	1364,92
GAN Rendement	5067,93	4993,09
Gestion	17679	17679
Horizon	1510,19	1466,20
HLM Monétaire	16890,99	16890,99
Indicia	1134,63	1105,76 ◆
Indust.Fse.Court.T	1799,17	1790,22
Intensys D	107,33	107,06
Interepar	104500,94	101457,22 ◆
Interoblig	5685,69	5609,59
Intersélection Fce	543,11	532,46
Japacic	181,15	175,87
Jeunepargne	329,11	324,25
Latitude C	2695,45	2691,41
Lion Association	11353,94	11353,94
Lion Institution	35508,21	35419,66
Lionplus	1167,91	1145,01
Lion Trésor	2159,82	2138,44
Livret Bourse Inv.	605,41	587,78
Livret Portefeuil.	792,88	769,59
Méditerranée	217,73	211,39
Mensuel CIC	10108,58	10008,51
Monedem	82694,93	82694,93
Moné-Dis	10891,48	10891,48 ◇
Mone.J.	10802,92	10802,92 ◇
Monévalor	49668,70	49668,70
Mutualité dépôts	16246,96	16214,53
Natio Court Terme	12699	12699
Natio Court Terme2	345657	345657
Natio Epargne	21236,84	21026,57
Natio Ep. Capital	13043,19	12914,04
Natio Ep. Croissance	1977,74	1938,86
Natio Ep. Obligations	204,65	200,63
Natio Epargne Retraite	127,03	124,54
Natio Epargne Trésor	9264,33	9245,84
Natio Epargne Valeur	486,72	477,18
Natio France Index	1056,16	1035,45
Natio Immobilier	1248,96	1224,47
Natio Inter	1701,80	1668,43
Natio Monétaire	5005,57	5080,57
Natio Opportunités	142,34	139,55
Natio Patrimoine	1457,46	1428,88
Natio Perspectives	1199,17	1175,66
Natio Placements	71144,28	71144,28
Natio Revenus	1012,37	1002,35
Natio Sécurité	11410,71	11410,71
Natio Valeurs	928,67	908,50
Nippon-Gan	7213,82	6936,17
Nord Sud Dévelop	1912,79	1908,97
Oblicic-Mondial	2974,01	2930,06
Oblicic-Régions	1872,29	1856,44
Oblifutur	3244,99	3184,48
Oblig. tres caté.	208,67	203,62
Oblilion	1634,99	1618,80
Oblisécurité Sicav	15652,86	15652,06
Oblitys D	509,58	502,05
Oraction	1513,21	1476,39
Pervalor	606,36	594,47
Plénitude D	149,17	144,83
Poste Croissance C	3243,22	3239,98
Poste Gestion C	39912,06	39912,06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11647,19	11647,19
Première Oblig. D	10841,06	10835,54
Prévoy. Ecureuil	98,20	97,23
Priv'Associations	35312,18	35312,18
Proficus	911,44	894,45
Rentacic	162,31	159,91
Revenus Trimestr.	5147,08	5096,12
Revenu-Vert	1117,49	1055,55
St Honoré Vie & Santé	1153,04	1100,75
St Honoré Biens du Tr.	13469,81	13402,60
St Honoré Invest	943,11	900,34
St Honoré Pacifique	816,21	779,20
St Honoré Réal	18029,99	17558,16
Sécuricic	2074,20	2074,20
Sécuri-Gan	12417,30	12173,73
Sécuritaux	1665,62	1665,62 ◆
Sensivalor	31435,92	31435,92
SEVEA	103,34	100,82 ◆
SFI-CNP Assur	735,75	714,32
S.G. France opport. C	1437,50	1409,31
S.G France opport. D	1424,40	1396,47
S.G. Monde opport. C	980,33	951,11
S.G. Monde opport. D	980,33	951,11
Sicav Associations	2283,75	2283,75
Sicav 5.000	485,88	472,88
S.I. Est	1330,85	1292,09
Slivafrance	770,32	749,70
Slivam	435,09	423,45
Slivarente	212,58	208,33
Slivinter	520,05	508,13
Sogenfrance C	1351,41	1324,91
Sogenfrance D	1284,97	1259,77
Sogépargne	295,26	292,34
Sogevar	1131,42	1109,24
Sogintor	1596,89	1565,58
Soleil Investissements	674,56	648,62
Solstice D	2228,36	2222,80 ◆
State Street Act. Eur	12143,72	11847,53 ◆
State Street Act. Frce	11502,03	11221,49 ◆
St. Str. Act.Japon	1496,78	1460,27 ◆
State Street Emer. Mts	1798,49	1729,35 ◆
St.Street OAT Plus	12292,73	12171,02 ◆
Stratégie Actions	974,79	937,30 ◆
Stratégie Rendement	1610,58	1599,88 ◆
Synthesis	12858,70	12687,55
Techno-Gan	6523,28	6272,38
Thésora D	780,96	773,23
Trésor Plus	1531,39	1516,23
Trésor Trimestriel	990,34	989,45
Trésoricic	158332,41	158332,41
Trilion	5019,67	4855,75
Uni-Associations	118,85	118,85 ◇
Uni-Foncier	1272,14	1241,11
Unifrance	618,89	595,99
Uni-Garantie C	1398,93	1372,85
Uni-Garantie D	1303,61	1279,30
Uni Régions	1475,08	1439,18
Univar	279,80	279,80 ◇
Univers Actions	1580,36	1541,81
Univers Obligations	1944,40	1908,15
Valorg	2255,17	2252,92
Valreal	32070,89	32054,86
Winterthur St-Honoré	237,46	226,99
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4215	5,4545	5,10	5,70
Ecu	6,5745	6,5770	—	—
Allemagne (100 dm)	345,1000	345,4400	331	355
Belgique (100 F)	16,7900	16,8130	16,20	17,30
Pays-Bas (100 fl)	308,3400	308,6400	296	318
Italie (1000 lires)	3,2895	3,3175	3,05	3,52
Danemark (100 krd)	87,9200	88,0400	83	93
Irlande (1 iep)	8,3420	8,3270	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4530	8,4500	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2330	2,2335	1,95	2,45
Suisse (100 f)	408,0300	409,6500	393	417
Suède (100 krs)	72,3700	72,7600	67	77
Norvège (100 k)	79,0500	79,1900	74	83
Autriche (100 sch)	49,0410	49,0910	47,35	50,45
Espagne (100 pes)	4,0870	4,0820	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3600	2,95	3,85
Canada (1 $ can)	3,8937	3,9059	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4107	5,4328	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/12
Or fin (kilo en barre)	65700	66100
Or fin (en lingot)	66500	66960
Napoléon (20f)	384	384
Pièce Fr (10 f)	378	430
Pièce Suisse (20 f)	388	388
Pièce Latine (20 f)	385	385
Souverain	486	481
Pièce 20 dollars	2465	2540
Pièce 10 dollars	1300	1430
Pièce 5 dollars	662,50	800
Pièce 50 pesos	2495	2485
Pièce 10 florins	401	402

Matif (Marché à terme international de France)

22 décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 102 393

Cours	Mars 95	Juin 95	Sept. 95
Dernier	111,36	110,50	109,22
Précédent	110,66	109,98	109,40

CAC 40 A TERME
Volume : 31 525

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1971	—	1963
Précédent	1957,50	1968	1949

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée Noël. Huit ça suffit ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.20 Série : Beverly Hills
19.50 Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.46 Divertissement : L'Homme aux cent visages. Présenté par Patrick Sébastien.
22.40 Magazine : Télé-vision. TF 1 fête ses 20 ans. Invités : Georges de Caunes, Christophe Dechavanne, Philippe Bouvard, Stéphane Collaro, Bernard Tapie, Michel Polac, Jacques Pradel, Jean-Pierre Foucault, Pascale Breugnot, Michel Denisot, Patrick Poivre d'Arvor, Roger Zabel, etc.

FRANCE 2

13.50 Téléfilm : Secrets de famille. D'Hervé Baslé (dernière partie).
15.20 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Les années Tino.
16.15 Des chiffres et des lettres.
16.45 Série : Les Années collège.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Studio Gabriel (et à 19.25). Les meilleurs moments.
19.20 Flash d'information.
19.59 Journal et Météo.
20.55 Série : La Bible. Jacob, de Peter Hall.
22.30 L'Avis des bêtes. Présenté par Elie et Dieudonné.
23.25 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Johnny Hallyday.
0.45 Journal, Météo et Journal des courses.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Jordi.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (5e épisode) ; Peter Pan ; Fantôme 2040.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Hugues Aufray.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. 800e émission.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Les Voisins de l'archange, de Franck Cuvelier, Jean-Christophe Chéneau et Guy Nevers.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : le père Jaouen. Pologne : les moines pompiers ; Sénégal : la cité des vieilles ; France : fées d'hiver.
22.50 Météo et Journal.
23.15 Magazine : Passions de jeunesse. Présenté par Christine Ockrent. Hommage à Antoine Pinay (rediff.).

M 6

13.30 Cinéma : Natty Gann. ■ ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1985).
15.10 Téléfilm : L'Homme au masque de fer. De Mark Newell.
17.00 Magazine : Hit Machine.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Cosby show.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Extra large, la course aux diamants. D'Alessandro Capone.
22.25 Série : Mission impossible, vingt ans après. Le Serpent d'or.
0.20 Magazine : Sexy Zap.

CANAL +

13.35 Cinéma : Tout ça... pour ça ! ■ Film français de Claude Lelouch (1992).
15.40 Le Journal du cinéma.
15.45 Cinéma : Toys. □ Film américain de Barry Levinson (1992).
17.50 Canaille peluche. Insektors ; Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugeries, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : La Folie du citoyen Cohn. De Frank Pierson.
22.20 Documentaire : Les Allumés... Pan Man, de Barthélemy Fougea.
22.49 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Maman, j'ai encore raté l'avion. □ Film américain de Chris Columbus (1992).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi. Présenté par Mady Tran. Raconte-moi une histoire.
14.00 Documentaire : L'Age de la découverte. Christophe Colomb.
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps ; Langue : espagnol, anglais ; Le Journal du temps.
17.30 Magazine : Les Enfants de John. Le Journal du temps.
18.00 Documentaire : Le Corps humain. Les os et les muscles.
18.30 Documentaire : Animaux de la soif.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 17 décembre 1944, commentées par Marc Ferro et Klaus Wenger (rediff.).
17.50 Magazine : Macadam. Solo pour Eno, une rencontre avec le professeur pop, de Henning Lohner (rediff.).

19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Le Monde merveilleux des astres. 6. Des signaux venus d'ailleurs, de Franz Buob et Jochen Lamp.
20.00 Série : Germaine et Benjamin. 6. Intrigues, de Jacques Doillon, avec Anne Brochet, Benoît Régent.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Bonjour, camarade. De Manfred Stelzer.
22.10 ▶ Documentaire : Hubert Beuve-Méry. Itinéraire du fondateur du « Monde », de Pierre-André Boutang et Jacques Amalric.
23.15 Cinéma : Mister Boo, détective privé. □ Film chinois (Hongkong) de Michael Hui (1977) (v.o.). De Hartmut Bitomsky (30 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Thomas Dorsey. Du blues au gospel (5).
20.30 Radio Archives. Récit de l'An zéro.
21.32 Musique : Black and Blue. Lester, un grand président.
22.40 Les Nuits magnétiques. Dimanche (4).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. Peter Ustinov. Pastiches musicaux. (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 9 décembre à Sarrebruck): Musique pour les feux d'artifice royaux, Aries, de Haendel; Exsultate jubilate K 165, de Mozart; Symphonie nº 104 en ré majeur, de Haydn, par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. Thomas Hengelbrock; sol.: Emma Kirkby, soprano.
22.35 Soliste. José Van Dam.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en la majeur K. 464, de Mozart; Sonate pour violon et piano nº 2 en ré majeur op. 94, de Prokofiev; Les Préludes, livre I (extrait), de Debussy.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière. Le Trio de Kenny Werner, piano.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Du Rwanda au Liban : les enfants de la guerre » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

Bavoir

S'IL est vrai qu'un croquis vaut mieux qu'un discours, il arrive que quelques crachats soient plus parlants que n'importe quelle image. Ceux qu'a essuyés la caméra de France 2 postée devant l'immeuble de la Cogedim sis au 181 de la rue Saint-Honoré, dans le premier arrondissement de Paris, étaient des plus expressifs. Les propriétaires de cet immeuble vide ne pouvaient mieux résumer, par l'intermédiaire de l'employé anonyme qui leur a ainsi servi de porte-salive en plein journal télévisé, l'intérêt qu'ils portent aux sans-abri. L'abbé Pierre a donc employé le mot juste quand il a traité de « *salopards* » ces propriétaires qui préfèrent détruire leurs biens vacants plutôt que de les voir réquisitionnés: Il y a bel et bien une grande malpropreté dans les mœurs de ces gens-là.

Il y a de quoi baver d'admiration, en revanche, devant l'ingéniosité du scénario qui a transformé le feuilleton des fausses factures de la région parisienne en affaire d'État. Bien que la paternité de ce script ne soit pas encore parfaitement établie, on reconnaît dans cette œuvre l'influence spirituelle du maître des Hauts-de-Seine, l'esthète Charles Pasqua, qui n'a pas son pareil dans l'art de la galéjade. Qui d'autre qu'un professionnel de la bande dessinée pouvait concevoir cette belle histoire de juge incorruptible frappé de discrédit par le comportement d'un beau-père surpris en flagrant délit de corruption par ceux-là mêmes que menaçaient les investigations de son gendre ?

François Mitterrand, qu'aucun chef-d'œuvre ne laisse insensible, ne s'y est pas trompé. En faisant irruption sur le devant de la scène, le gérant du théâtre de l'Elysée a surtout voulu rendre hommage au talent de son vieux partenaire corse et des comédiens que celui-ci a formés.

L'acteur qui tient le rôle du gentil notable dénonciateur du méchant beau-père a d'ailleurs vendu la mèche lorsqu'il a raconté, sur France 2, comment ce dernier lui avait proposé ses services en lui disant qu'il souhaitait « *intervenir dans la procédure que menait son gendre* » afin « *d'agir pour les intérêts du RPR* ». Cet objectif a assurément été atteint et la réaction spectaculaire de François Mitterrand était simplement à la mesure de son admiration devant un tel paquet-cadeau, rempli d'affectueuse nostalgie par les disciples de « *ce terrible monsieur Pasqua...* »

Il convient également de saluer, au passage, la performance du préposé au rôle du directeur de la police judiciaire, auteur du flagrant délit, très naturel dans le registre du flic payé pour ne pas se poser de questions. Si le réalisateur ne l'avait pas filmé à côté d'une maquette de voilier, les téléspectateurs les plus crédules auraient pu ne pas comprendre que son jeu consistait à les mener en bateau. Son couplet sur l'apolitisme du scénario était en effet très convaincant. Finalement, ce ne serait que justice si cette troupe des Hauts-de-Seine recevait un jour un oscar du vrai-faux passeport en hommage à son génial inspirateur.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

TF 1

12.53 Météo et Journal.
13.15 Téléfilm : K 2.000.
14.55 Téléfilm : Les Aventures du jeune Indiana Jones.
16.35 Trente millions d'amis.
17.10 Le Noël de l'amitié. Avec les séries Premiers baisers ; Les Filles d'à côté ; Hélène et les garçons.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : En attendant le Père Noël. Avec des extraits de films Disney, Séverine, Karine Costa, Debbie Davis, Dany Brillant, la Chorale d'Asnières.
22.35 Patinage artistique. Une nuit à Saint-Pétersbourg. Spectacle de Philippe Angel. Chorégraphie de Patrick Hourcade.
23.45 Nuit de la Nativité. De Bethléem à Chartres.
23.55 Messe de Noël. En direct de la cathédrale de Chartres, à l'occasion du jubilée du 8e centenaire de sa fondation et de son jumelage avec Bethléem.
1.10 Théâtre : Un Suédois ou rien. Pièce de Laurence Jyl, mise en scène de Jean-Luc Moreau, avec Agathe Natanson, Michel Roux.
2.40 Programmes de nuit. Orchestre Paul Kuentz : *Grande Messe*, de Mozart ; 3.35, Atlantides ; 4.30, Concert : les Cuivres de Saint-Marc ; 5.30, Musique.

FRANCE 2

12.59 Journal et Point route.
13.35 Les Grandes Enigmes de la science. Présenté par François de Closets. 1. Quand la science rencontre Jésus. Premier volet : l'incroyable aventure des manuscrits de la mer Morte. Deuxième volet : les lieux saints de Jérusalem. Troisième volet : le suaire de Turin.
14.35 Histoires sauvages. Le Parc de Wasa au Cameroun ; La saga des reptiles.
15.20 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.30 Maureen Christmas. Le Noël des enfants hospitalisés.
18.05 INC.
18.15 Téléfilm : La Nouvelle Vie de Sarah. De Glenn Jordan.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
19.59 Journal et Météo.
20.45 Divertissement : Surprise sur prise. Présenté par Georges Beller et Marc Béliveau. Spécial Noël.
22.20 Les Enfants de la télé. Présenté par Arthur. Spécial Noël.
23.15 Sport : Patinage artistique. Holiday Festival on Ice à Reno (Etats-Unis).
0.00 Messe de minuit. En direct de l'église Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-de-Luz.
1.15 Danse : Le Lac des cygnes. De Tchaïkovski, avec Patrick Dupond, Marie-Claude Pietragalla, l'Orchestre national de l'Opéra de Paris, dir. Jonathan Darlington.
3.30 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Documentaire : Les Peuples de l'eau.
14.00 Dessin animé : Opération forêt verte.
15.15 Série : Magnum.
16.05 Téléfilm : Bonanza, le retour.
17.35 Magazine : Montagne. Le Noël des bergers, de Jean-Paul Jaud.
18.15 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Chapelle Sixtine, la voûte restaurée.*
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : L'Honneur des grandes neiges. De Gilles Carle.
22.20 Dix-huitième Festival du cirque de Monte-Carlo.
23.40 Météo et Journal.
23.55 Dessins animés : Tex Avery. Thugs with Dirty Mugs (1939) ; The Wild Hare (1940) ; Hollywood Steps out (1941) ; The Blitz Wolf (1942) ; One Ham's Family (1943) ; Screwball Squirred (1944) ; The Screwy Truant (1945) ; Northwest Hounded Police (1946) ; What Price Fleedom (1948) ; Out Foxed (1949) ; Ventriloquist Cat (1950) ; Droopy Double Trouble (1951).
1.30 Musique : Cadran lunaire. *Chacone*, de Bach, par Teddi Papavrami, violon (10 min).

M 6

14.00 La Saga des séries. Spécial Noël au Musée des arts forains à Paris.
14.05 Série : Flash.
15.05 Spécial animation. Les coulisses de la fabrication d'un dessin animé.
16.10 Série : L'Etalon noir.
16.45 Série : Rintintin.
17.15 Série : Highlander.
18.15 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
20.45 Téléfilm : Heidi. *Heidi, la petite orpheline, vit avec son grand-père dans une ferme isolée des Alpes suisses.*
0.00 Magazine : Fréquenstar. Présenté par Laurent Boyer. Les Restos du cœur.
2.30 Rediffusions. E = M 6 ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.55, Destination le monde (Ecosse-Shetland) ; 4.50, Portrait des passions françaises (L'amour).

CANAL +

En clair jusqu'à 14.00

12.35 Magazine : 24 heures. Le bal des débutantes.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone. Mangaloïd.
14.00 Téléfilm : Destins brisés.
15.30 Documentaire : Les Aventuriers du cœur. D'Isabelle Giordano, Alain Lasfargues et Marie Blanche.
16.20 Court métrage : Lava lava. De Frédéric Vitali.
16.25 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.30

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Balladurama. Spécial qui choisir ?
19.10 Flash d'informations.
19.15 ▶ Voodoo Stones. Interview de Philippe Manœuvre.
20.00 Dessin animé : Bugs Bunny. Sonate pour orchestre et catastrophes.
20.25 Court métrage : Atrox, la suite. De Michel Welterlin.
20.30 Téléfilm : Kazan. D'Arnaud Sélignac.
22.00 Documentaire : National Geographic. A la recherche du panda, de Mark Stouffer.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'homme qui n'a pas d'étoile. ■ ■ Film américain de King Vidor (1955). Avec Kirk Douglas, Jeanne Crain, William Campbell.
0.25 Cinéma : Toys. □ Film américain de Barry Levinson (1992) (v.o.).
2.25 Cinéma : Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes. ■ Film français de Jean-Jacques Zilbermann (1993).
3.50 Cinéma : Get Back. ■ Film américain de Richard Lester (1990) (v.o.).
5.35 Cinéma : Pas d'amour sans amour. □ Film français d'Evelyne Dress (1993). Avec Evelyne Dress, Patrick Chesnais, Dora Doll (88 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Documentaire : L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 2. Une idée prend forme.
14.30 Documentaire : Les Grandes Biographies. Les grands capitaines : César.
15.30 Documentaire : Arts musique. Opéra imaginaire.
16.30 Documentaire : La Fille du Père Noël. D'Antoine Lassaigne.
17.00 Documentaire : Cinéma, les grands séducteurs. Gabin (rediff.).
18.00 Documentaire : A tous vents. Et au milieu coule le Gulf Stream.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Un pays en exil. Le Tibet entre résistance et résignation (rediff.).
18.05 Documentaire : Louisiana Blues. De Jean-Pierre Bruneau et José Reynes.
19.00 Série : Mr. Bean.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Bilan de l'année géopolitique 1994.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises, allemandes et américaines de la semaine du 24 décembre 1944.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Les Enfants du voyage. De Dominique Mauclair et Laurent Chevallier.
21.30 Concert : Noël à Vienne. Avec Charles Aznavour, Sissel Kyrkjebo, Placido Domingo, le Chœur d'enfants de Vienne, l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Vjekoslav Sutej.
22.35 Téléfilm : Soyez les bienvenus ! De Hark Bohm.
0.00 Téléfilm : Forget About Me. De Michael Winterbottom (75 min). *Comédie britannique.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. André Boucourechliev, compositeur.
20.45 Fiction. Prêtez-moi vos oreilles, de Mangel Obin ; Trois rendez-vous avec le destin, de Jack London.
23.55 Musique : Opus. Sonnez Hautbois, résonnez jeunesse. Des adolescents parlent de leur vision de Noël.
0.05 Messe. En direct de l'église de l'Abbaye de Sylvanès, à Camarès.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Veillée de Noël. Par Daniel Caux.
20.30 Opéra. (Donné le 14 octobre 1994 à Rouen) L'Enfance du Christ, d'Hector Berlioz, par Bernarda Fink (mezzo-soprano), Mark Padmore (ténor), Olivier Lalouette (baryton-basse), Bernard Deletré (basse), le Collegium Vocale de Gand et l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : les plus grands et plus inattendus chants de Noël (« soirée de Noël »).

France-Inter, 22 h 50 : messe de minuit, célébrée par Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, en direct de l'église de la Nativité à Bethléem.

RTL, 23 heures : messe de minuit en direct de la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

Europe 1, 0 heure : messe de minuit avec le USA Mass Gospel Choir, en direct du parc Disneyland à Paris.

A l'issue d'une négociation entre Paris et Alger

Deux décrets créent de nouveaux obstacles à l'entrée des Algériens en France

Le *Journal officiel* du 20 décembre a publié deux décrets qui vont rendre plus difficile la venue en France des Algériens, notamment de ceux qui, menacés par les violences, cherchent à fuir leur pays. Ces textes, qui résultent de deux années de négociations entre Paris et Alger, suppriment des dispositions dérogatoires favorables aux Algériens en ce qui concerne la délivrance des visas et l'exigence d'une attestation d'accueil, pour les aligner sur le droit commun.

Depuis la décolonisation, les règles d'entrée et de séjour des Algériens en France comportent des dispositions plus favorables que le droit commun des étrangers, comme le régime des visas dits de tourisme (moins de trois mois), auquel les Maghrébins, comme les nationaux de la plupart des pays non-développés, sont astreints depuis l'automne 1986 et pour lequel les Algériens bénéficient d'un régime unique.

Alors que, pour tous les étrangers concernés, un séjour de plus de trois mois suppose l'établissement d'un visa de long séjour, délivré au compte-gouttes, il n'existe, pour les Algériens, qu'un seul type de visa, le visa de tourisme de trois mois qui, même si sa durée est limitée, permet de demander, sur le sol français, la régularisation du séjour au-delà des trois mois.

Depuis un an, aggravation des violences oblige, des centaines de milliers d'Algériens, dont beaucoup font état de menaces pour leur vie, ont tenté d'utiliser ces dispositions. Depuis que les attentats ont contraint à la fermeture des consulats français en Algérie, entre 1 000 et 3 000 demandes de visas parviennent chaque jour (soit une moyenne potentielle de 730 000 par an) au service spécialisé, installé à Nantes. Ceux qui franchissent ce premier et considérable obstacle – 10 % à 20 % – et souhaitent rester en France au-delà des trois mois doivent encore obtenir une autorisation de séjour accordée pour une durée limitée (10 000 ont été délivrées dans les préfectures depuis le début des violences en Algérie).

La fin d'une exception

C'est cette « exception algérienne » que lève l'un des décrets publiés, le 20 décembre, au *Journal officiel*. Ce texte autorise la publication d'un avenant à l'accord franco-algérien de 1968 sur l'entrée et le séjour des Algériens en France. Il instaure l'exigence du visa de long séjour pour les Algériens souhaitant s'établir en France. Cette banalisation du régime appliqué aux Maghrébins était souhaitée par la France depuis plusieurs années. Elle est déjà en vigueur pour les Tunisiens (depuis 1992) et les Marocains (depuis 1993), mais arrive à un bien mauvais moment pour les Algériens puisqu'elle risque de rendre plus difficile le sauvetage de ceux qui sont le plus menacés.

En effet, la délivrance d'un visa de long séjour, réservé aux étudiants, aux familles des résidents en France, à quelques hommes d'affaires, commerçants et à des personnalités politiques triées sur le volet, exige une instruction longue et poussée du dossier, incompatible avec la situation d'urgence vécue sur place. Or, le principe de droit commun veut qu'un visa de tourisme n'autorise pas de régularisation du séjour au-delà de trois mois.

Afin de surmonter ce nouvel obstacle, on assure, au ministère des affaires étrangères, que les personnes menacées pourront continuer de venir en France avec un visa de court séjour et solliciter ensuite auprès des préfectures la régularisation de leur séjour. Mais *« à condition d'avoir un bon dossier »*, précise-t-on. Cette expression sibylline signifie que l'administration vérifiera si les menaces invoquées à l'appui d'une demande de titre de séjour ont été précisées dès la demande de visa. *« Pour montrer que l'on n'a pas cherché à détourner la règlementation, un récit cohérent sera nécessaire »*, explique-t-on de même source.

Le soupçon d'immigration

Autrement dit, une personne qui ne fera état de menaces qu'une fois arrivée en France risque d'être soupçonnée d'avoir utilisé la procédure du visa « touristique » en vue d'émigrer. En alourdissant une procédure déjà drastique et en renforçant le poids du soupçon d'immigration, un tel raisonnement pourrait coûter leur visa à des personnes menacées qui, étant donnés les aléas des services postaux en Algérie, peuvent hésiter à exprimer par écrit les persécutions dont elles font l'objet. La nouvelle procédure risque, en outre, d'accroître le poids des administrations sur des décisions qui s'apparentent à l'asile politique, mais ne sont pas entourées des mêmes garanties juridiques (un refus de visa n'est pas motivé et ne peut faire l'objet d'un recours que devant le Conseil d'Etat).

Une seconde restriction vient d'être introduite, elle aussi, par décret. Désormais, les Algériens souhaitant effectuer une visite de moins de trois mois en France devront présenter, comme les autres étrangers non européens, un *« certificat d'hébergement »* établi par la personne qui les accueille en France et contresigné par le maire concerné. Auparavant, seule une « attestation d'accueil » établie sur papier libre était requise. La nouvelle exigence ne se limite pas à une formalité supplémentaire puisque le maire peut demander une enquête visant à vérifier la réalité du logement et les conditions d'hébergement offerts. Certains maires refusent d'ailleurs purement et simplement de signer de tels certificats.

PHILIPPE BERNARD

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Stupéfiant

AU début, il y a beau-papa, un psychiatre mondain, le docteur Maréchal, sexologue à ses heures, partageant son art entre l'avenue Foch et l'hôpital américain de Neuilly. Il y a Didier Schuller, conseiller général RPR en bastion RPR, les Hauts-de-Seine, ancien directeur d'un office HLM départemental auquel un juge porte un très vif intérêt. Il y a le juge précisément, Eric Halphen, le gendre du premier dont tous ses pairs s'estiment fondés à dire qu'il est *« l'intégrité même »*.

Au début, il y a une affaire, parmi d'autres, fausses factures, financement politique et tout le tralala, des têtes menacées, un ministre en examen, ce juge têtu qui tire sur la pelote de laine. Et à l'arrivée il y a une affaire d'Etat, une affaire qui monte, monte jusqu'aux sommets, à l'Elysée. Ce n'est plus une affaire. C'est l'Affaire.

Et disons-le, sans pince-nez, ni précautions, cette Affaire-là pue. Car si ce que disent les policiers est vrai, si le flagrant délit est dûment établi, la tentative d'extorsion de fonds patente, nous pataugeons en plein marigot. Et si ce que beaucoup pensent et disent, à savoir que ce scénario de série B sent son montage et la manipulation à pleins tonneaux jusque dans son calendrier et son déroulement, c'est que nous sommes en république bananière.

Le constat, on le voit, n'est pas excessivement réjouissant. Cette sombre histoire de rendez-vous à Orly, entre le docteur Oppenheimer-Maréchal et le docteur Meyer-Schuller, cette remise d'un « biscuit », un million de francs dans un sac bleu de duty-free, ces billets obligemment fournis par la Banque de France et sur l'ordre de qui, cette enquête confiée au chef de l'Office des stupéfiants, car l'affaire est stupéfiante, cela et tout le reste ne laisse pas d'intriguer. Il faudrait une bonne dose de crédulité pour l'ingérer ainsi toute crue... Et expliquer pourquoi, par exemple, le bon docteur Meyer a mis près de deux mois à déposer plainte et alerter la garde contre les agissements du fâcheux docteur Oppenheimer.

En un mot, il faut enquêter avant que de trancher. Mais, chacun l'aura compris, en cette affaire ce n'est pas beau-papa le souci, mais son gendre. Le juge Halphen, bien secoué, aurait pu avoir l'obligeance de renoncer à ses dossiers. Il s'y refuse, n'ayant rien à se reprocher, sauf, dans le pire des cas, d'avoir un beau-père indélicat. Le juge Halphen ne veut pas se démettre, donc se soumettre. C'est son droit. Et c'est le droit. Le parquet général, sur ordre de la chancellerie, a requis son dessaisissement au motif *« d'une bonne administration de la justice »*. Un dessaisissement d'urgence, et si l'on peut dire, toutes affaires cessantes. Voilà bien où le bât blesse ! La justice devrait avoir mieux à faire au nom d'une saine administration de la justice que de s'administrer, pour tout préalable, une balle dans la tête.

Raid israélien sur un fief du Hezbollah

Aggravation de la tension au sud du Liban

La tension s'est nettement aggravée, vendredi 23 décembre, au sud du Liban, où un soldat israélien et deux gendarmes libanais ont été tués, en l'espace de quelques heures. Selon la police, une Jeep de la gendarmerie a été touchée par deux missiles tirés par un hélicoptère israélien à proximité de la zone contrôlée par les troupes de l'Etat juif dans cette région.

Un chasseur-bombardier israélien a, par ailleurs, bombardé un fief du Hezbollah dans ce secteur, mais on ignorait encore en fin de matinée si ce raid avait fait des victimes. Les opérations israéliennes sont consécutives à des attaques du Hezbollah contre trois positions israéliennes à l'extrémité nord de la zone occupée. Un soldat israélien a été tué et cinq autres blessés. Jeudi, lors de l'enterrement des victimes d'un attentat à la bombe commis dans un quartier tenu par le Hezbollah dans la banlieue sud de Beyrouth, les responsables du mouvement islamiste chiite – qui ont imputé cet attentat à Israël (*le Monde* du 23 décembre) –, s'étaient juré de riposter. Au début de la semaine, en Israël, on s'attendait à une « escalade » et une possible offensive de l'armée au sud du Liban. – *(AFP.)*

Le « pape du foie gras » écroué à la prison d'Agen

AUCH

de notre correspondant

Surnommé un peu prématurément *« le pape du foie gras »* par la revue *50 millions de consommateurs* il y a un an, Jean-Michel Brunet, trente-deux ans, un Gersois qui s'était fait une réputation controversée en commercialisant du *« foie gras millésimé »*, vient d'être écroué à la prison d'Agen. Le procureur de la République d'Auch, Guy Etienne, l'a auparavant mis en examen pour *« travail clandestin, escroqueries, publicité trompeuse et tromperie sur l'origine des marchandises »*.

« Moi, c'est la Rolls-Royce »

Dans une profession toujours sensible aux dérapages qui portent atteinte à sa crédibilité, certains regretteront peut-être que cette affaire surgisse en période de fêtes, toujours faste pour ce qui concerne les ventes de foie gras. Mais il y a pourtant plusieurs mois que les méthodes de l'artisan traiteur gersois étaient dans le collimateur du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), lequel avait peu goûté, c'est un euphémisme, la fameuse dégustation comparative de foies gras organisée par *50 millions de consommateurs*, pour la plus grande gloire de Jean-Michel Brunet, que l'on disait par ailleurs doté d'un solide bagou. Il lui en fallait certainement, car il réussissait parfois à vendre ses produits millésimés plus de... 10 000 F le kilo.

Il est vrai que Jean-Michel Brunet ajoutait volontiers : *« Moi, c'est la Rolls-Royce du foie gras que je propose. »* Et ça marchait... Mais la colère grondait d'autant plus chez les professionnels que beaucoup soupçonnaient déjà ce que les enquêteurs ont mis au jour : non seulement Jean-Michel Brunet vendait du foie gras sans être inscrit au registre du commerce, ce qui est assimilé à du travail clandestin, mais une partie de ses produits garantis d'origine landaise ou gersoise n'étaient en réalité que des foies d'importation.

En outre, les enquêteurs qui ont interpellé l'artisan traiteur dans le petit village de Margouët-Meymes n'ont trouvé sur place aucun atelier de fabrication lui appartenant. Ni d'ailleurs en aucun autre endroit de la région. Ce qui ne manque pas de susciter de sérieuses interrogations, dans la mesure où les artisans de la profession doivent respecter des normes d'hygiène très strictes au sein d'unités agréées par les services compétents.

Des normes qui assurent la protection du consommateur et devraient constituer un élément majeur dans la motivation d'achat, car, dans le monde du « gras », l'acheteur, fût-il gourmet, sait rarement spontanément à quel foie se vouer.

DANIEL HOURQUEBIE

La situation des sans-logis dans la capitale

Le préfet de Paris est disposé à examiner les propositions de la mairie sur les réquisitions

Dans une « note d'information » publiée vendredi 23 décembre, Joël Thoraval, préfet de Paris et préfet d'Ile-de-France, se déclare *« compétent pour procéder à des réquisitions de locaux vacants ou inoccupés »*. Il *« examinera donc dans ce cadre les propositions de la mairie de Paris »*. Cependant, il précise que ces mesures ne peuvent être prises *« qu'à titre exceptionnel et assorties de conditions strictes de mise en œuvre »*. Ce communiqué de la préfecture est intervenu quelques heures avant que la mairie de Paris rende publique la liste de logements susceptibles d'être visés par cette procédure.

Jeudi 22 décembre, l'abbé Pierre a vivement réagi, sur Europe 1, à la découverte (*le Monde* du 23 décembre) de travaux de démolition entrepris par la COGEDIM dans un immeuble vide, situé 179-183, rue Saint-Honoré, dans le 1er arrondissement de Paris. *« Ceux*, a-t-il dit, *qui détruisent des logements sous les yeux des parents qui pleurent, ce sont des salopards. »*

Interrogé à propos de cette affaire, le même jour, sur O'FM, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice et ancien ministre du logement, a déclaré : *« C'est plus que regrettable, c'est condamnable. Cela dit, il faut aussi donner la parole à la COGEDIM. »* Précisément, la société immobilière – qui continue de se refuser à toute réaction sur l'occupation de son immeuble de la rue du Dragon, dans le 6e arrondissement de Paris (*le Monde* du 20 décembre) – a fait savoir, par l'entremise d'une agence de communication, que le bâtiment de la rue Saint-Honoré commençait à être détruit en vue de la construction, sur deux ans, de quarante-deux logements.

Il ne faudrait pas, en tout cas, que s'installe une « psychose » des réquisitions et que des particuliers fassent semblant d'ignorer que l'initiative de M. Chirac ne concerne que des grands groupes financiers : la propriétaire (demeurant près de Nice) d'un immeuble, en grande partie inoccupé, situé dans le onzième arrondissement de Paris a donné l'ordre, jeudi, à une équipe d'ouvriers de rendre le bâtiment inhabitable... *« Il faut chercher*, a souligné l'abbé Pierre, *quels moyens on peut mettre en œuvre dans le droit français pour qu'on ne laisse pas des puissants détruire l'habitat. »*

Ancien socialiste rallié à M. Carignon

M. Névache a été présenté au parquet de Grenoble

Après plus de quarante-huit heures de garde à vue à l'hôtel de police de Grenoble (*le Monde* du 23 décembre), Guy Névache, troisième adjoint du maire de Grenoble, a été présenté, vendredi 23 décembre, au parquet de Grenoble. L'enquête devrait aboutir à sa mise en examen pour une affaire de recel d'abus de biens sociaux et probablement aussi de corruption. Ce proche d'Alain Carignon cumule les fonctions de troisième adjoint chargé des grands travaux pour la ville, de vice-président de la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise et de directeur général de la puissante société d'économie mixte Grenoble Isère Développement (GID). – *(Corresp.)*

BUDGET : les socialistes défèrent la loi de finances au Conseil constitutionnel. – Au terme de la session parlementaire d'automne, les députés socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel de la loi de finances pour 1995, qu'ils jugent entachée d'insincérité sur trois points notamment : les recettes attendues des privatisations, la pratique systématique de la débudgétisation, le recours à la technique des emplois en surnombre.

VATICAN : le pape dénonce le « massacre » des enfants de la rue. – Dans son discours annuel, prononcé devant les membres de la Curie romaine, Jean-Paul II a dénoncé, jeudi 22 décembre, avec des mots indignés, *« le massacre brutal des enfants de la rue, la prostitution à laquelle ils sont soumis et le commerce auquel se livrent des organisations qui vendent leurs organes à greffer »*. Il a également évoqué le cas des mineurs victimes de la guerre.

L'ESSENTIEL

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs ; L'avis du médiateur, par André Laurens : « Le son de la différence » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Etats-Unis : les républicains veulent limiter l'aide au tiers-monde

De nombreux gouvernements de pays en développement redoutent l'arrivée au Congrès, le 4 janvier, de la nouvelle majorité républicaine. En effet, certains responsables, qui disposeront d'une influence déterminante sur la réorientation de l'aide, ne font guère mystère de leurs intentions, favorables à une conception plus « idéologique » de l'assistance économique de Washington *(page 6)*.

POLITIQUE

Le Sénat lève l'immunité parlementaire de MM. Pradille (PS) et Bécart (PC)

Le Sénat a décidé, jeudi 22 décembre, de lever l'immunité parlementaire de Claude Pradille (PS, Gard) et Jean-Luc Bécart (PC, Pas-de-Calais), mis en cause dans deux affaires distinctes. Très mécontents des conditions dans lesquelles il avaient été saisis, les sénateurs ont dénoncé *l'« arrogance »* des juges *(page 10)*.

SOCIÉTÉ

Le procès de la catastrophe de Furiani s'ouvrira le 4 janvier à Bastia

Le drame de Furiani a fait, jusqu'à présent, 17 morts. Au total, 2 357 personnes auront été victimes de l'effondrement d'une tribune provisoire le 5 mai 1992, à l'occasion de la demi-finale de la Coupe de France opposant l'équipe du Sporting Club de Bastia à l'Olympique de Marseille. Le procès de cette catastrophe s'ouvrira le 4 janvier devant le tribunal correctionnel de Bastia. Il devrait durer trois semaines *(page 13)*.

CULTURE

Madeleine Vionnet au Musée des tissus de Lyon

« Il y a dans les caprices saisonniers, fugitifs, instables, un élément superficiel qui choque mon sens de la beauté », affirmait Madeleine Vionnet (1876-1975) : sans choc, sans violence, elle a révolutionné la mode, incarnant à elle seule, la transition entre les lignes modernistes des années 20 et le mouvement des années 30 *(page 16)*.

ÉCONOMIE

L'Amérique latine enregistre, en 1994, sa plus forte croissance depuis quatorze ans

Selon un rapport de la commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes publié le 20 décembre à Santiago-du-Chili, le produit intérieur brut des pays latino-américains a augmenté de 3,7 % en 1994. Il s'agit du plus fort taux de croissance enregistré, dans cette région, depuis 1980. Le revenu par habitant a ainsi augmenté de 1,9 % cette année en moyenne dans l'ensemble de ces pays *(page 19)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Radio-Télévision

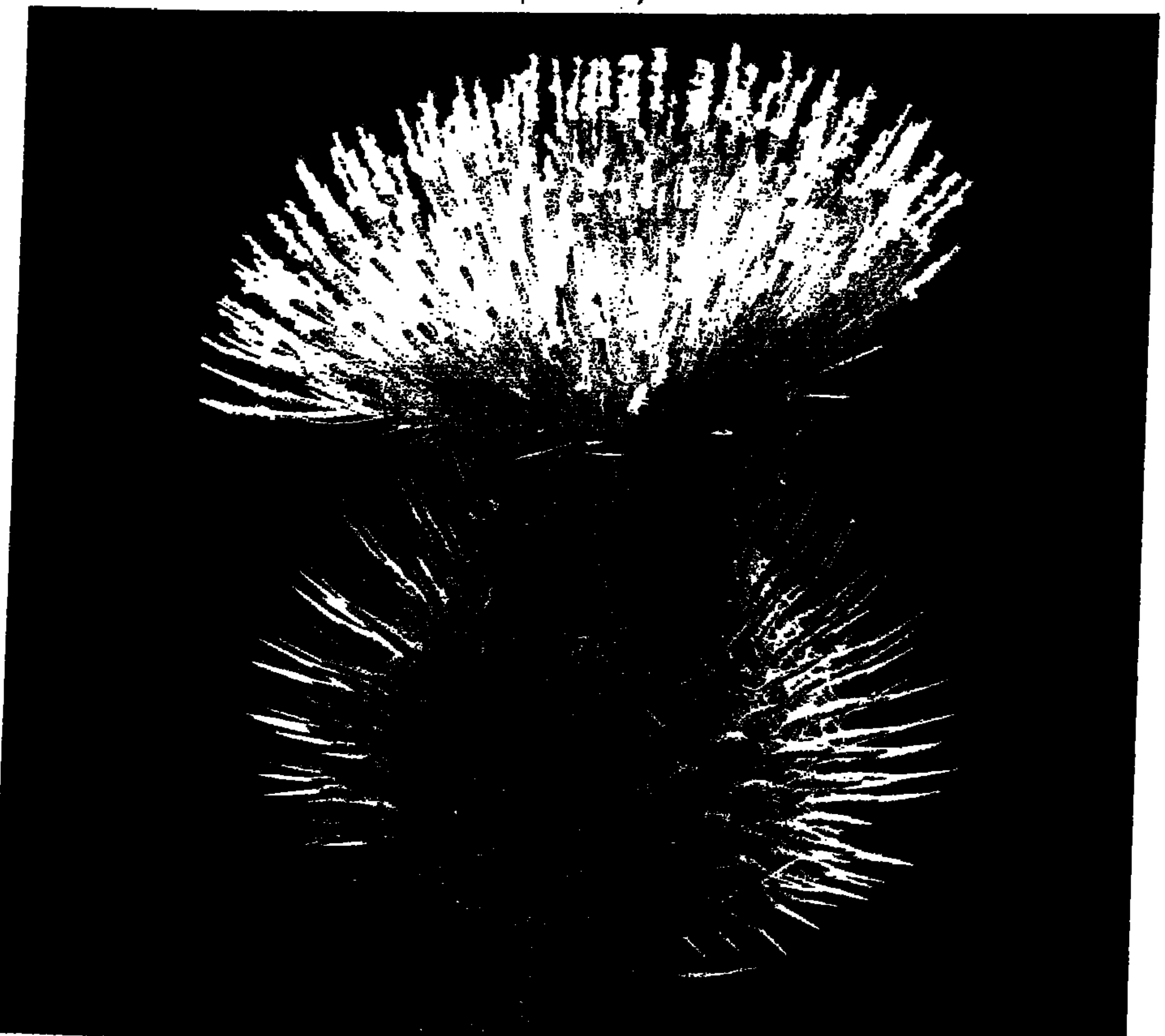
La révolution numérique : en 1995, avec la compression numérique, des dizaines, voire des centaines, de programmes seront proposés, par satellite, aux téléspectateurs européens. Derrière cette prolifération de nouvelles chaînes se profile une féroce concurrence entre les diffuseurs.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » foliote de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté vendredi 23 décembre 1994 a été tiré à 468. 133 exemplaires



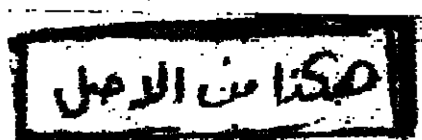
(Publicité)



GLEN TURNER
PUR MALT D'ECOSSE



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION





Le Monde

temps libre

EN VILLE

Belfast avec lampions

Vingt-cinq ans de guerre et puis soudain, enfin, les armes et la violence se sont éloignées de Belfast. Dans Falls Road, ce Noël 1994 n'aura pas un goût de cendre

« *Money, money, money...* » Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Irlande du Nord, le 1er septembre du fait de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), et le 14 octobre du fait des milices loyalistes protestantes, ce refrain bien connu insinué en sourdine dans les murs de Belfast s'amplifie de jour en jour. A l'heure de la reprise des négociations entre Londres et Dublin sur le plan de paix en Ulster, la cité de *Beal Feirste* (en gaëlique : abord du banc de sable) s'apprête à vivre son premier Noël de paix après vingt-cinq ans de guerre civile.

Beaucoup d'espoir ; de vrais bonheurs et de vraies fêtes, sans doute, et... la fièvre galopante d'un nouvel eldorado, frappant le petit commerçant comme le gros investisseur étranger. Ainsi que l'annonçaient dès fin novembre les agences de presse, « *l'Irlande du Nord encaisse les premiers dividendes de la paix* ». En fin de semaine, des trains bondés déversent des milliers de Dublinois venus faire leurs emplettes au centre-ville, zone « neutre » ou « mixte » – selon la teneur des conversations – des commerces et des administrations. De Londres et de Manchester, des représentants en bijoux débarquent avec de pleines mallettes.En plein cœur de la cité, le Grand Hôtel Europa, cible d'une vingtaine d'attentats pendant la guerre civile, refait peau neuve et affiche une hausse de plus de 40 % de réservation : ce ne sont plus les journalistes étrangers qui font sa clientèle; mais les hommes d'affaires internationaux, pour la plupart américains, qui viennent poser les jalons d'un commerce prometteur. Mardi 13 et mercredi 14 décembre, Belfast était du reste le théâtre surprenant d'un « Forum international pour l'investissement », où quelque trois cents hommes d'affaires se sont retrouvés à l'invitation du premier ministre britannique John Major.



DAVID MOREL/EDITING

Falls Road, cœur du fief républicain nationaliste.

Sous les regards bienveillants des fées CEE et Amérique, Belfast refleurit donc d'espèces sonnantes et trébuchantes ; mais il est à craindre que tous ses enfants (près de 300 000 habitants, dont 54 % de protestants et 41,4 % de catholiques) n'aient pas accès aux nouveaux jardins d'Eden.

Ainsi, à propos du très alléchant secteur touristique – car l'Irlande du Nord regorge de merveilles que ne vont pas tarder à découvrir ces millions de visiteurs désormais libérés du spectre de l'insécurité : hôtels, centres commerciaux, infrastructures de loisirs... Graham Gudgin, directeur du centre de recherche économique d'Irlande du Nord, estime, pour Belfast, à quinze mille le nombre d'emplois à créer dans les cinq années à venir.

« *De quoi compenser*, affirmait un article récent, *la moitié des postes menacés à court terme dans le domaine de la sécurité – police et armée* [le corps policier de la Royal Ulster Constabulary, composé à 93 % de protestants, et les quelque 20 000 militaires de l'Ulster Defence Regiment], *mais aussi compagnies privées de surveillance, qui risquent d'être les premières victimes de la paix.* » Les habitants des quartiers populaires de l'ouest de la ville, où règne un chômage avoisinant parfois les 60 %, ont sans doute apprécié la nouvelle, mais peut-être moins goûté cette rapide équation.

De notre envoyée spéciale
Valérie Cadet

Lire la suite page V

A nos lecteurs

Publié depuis octobre 1993 à la suite du « Monde-Sans visa », « le Monde-Temps libre », présente aux lecteurs, ce vendredi 23 décembre, sa dernière parution en tant que supplément, avec des reportages en Nouvelle-Zélande, au Yémen et à Belfast, ville qui passera son premier Noël de paix depuis vingt-cinq ans.

Dès la semaine prochaine, la continuité de certaines chroniques et rubriques sera assurée sans interruption : la critique gastronomique et la page des jeux ainsi que la philatélie paraîtront dans *le Monde* du vendredi 30 décembre (daté 31) ainsi que dans *le Monde* du vendredi 6 janvier (daté 7).

Par la suite, dans la nouvelle formule du quotidien qui sera mise en place au début du mois de janvier 1995, ces rubriques et d'autres comme, notamment, les ventes, les voyages et les rendez-vous du week-end, trouveront leur place dans le journal au fil de la semaine, selon un calendrier qui sera précisé en temps voulu.

HISTOIRE

Aden, envers et contre Rimbaud

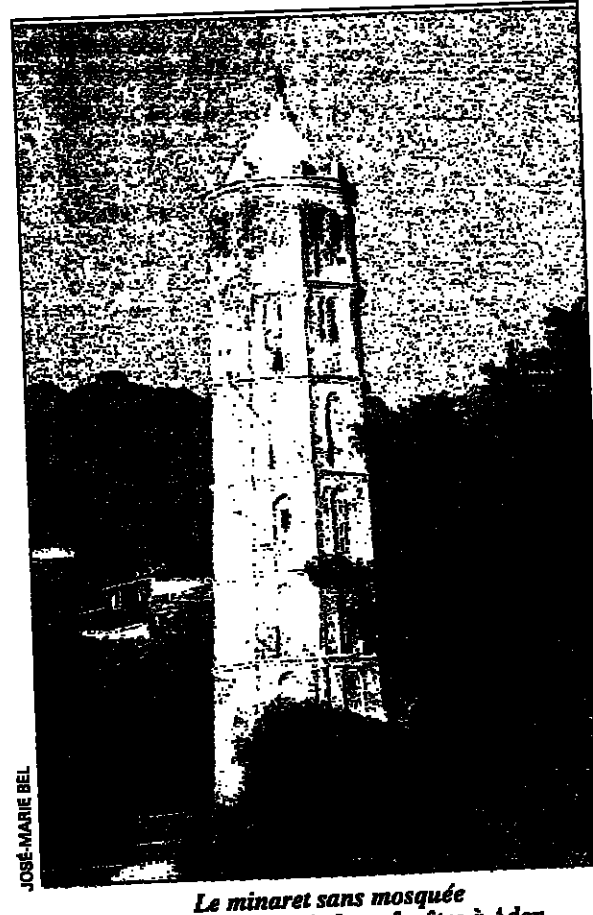
Un colloque international sur la modernité selon Arthur Rimbaud, clôturé par l'académicien Jean d'Ormesson, s'est tenu cet automne à Aden à l'occasion de la réouverture, en tant que Centre franco-yéménite, de la maison où le poète travailla comme surveillant des trieuses de moka et d'où il pesta dans ses lettres contre l'« affreux trou» qu'était, à ses yeux, la colonie britannique...

S'il est contraire à la bienséance de faire parler les morts, il n'est pas interdit de les imaginer en train de se moquer des vivants – si jamais ils les observent... Comment ne pas y penser lors du grand rendez-vous de presque toute la Rimbaldie euro-arabe, organisé cet automne à Aden dans l'ancien comptoir des frères Bardey où Rimbaud reconverti, et même, peut-on dire, masqué en employé de commerce, ne prit guère la plume que pour remplir des registres ?

Cela n'empêcha pas certains enthousiastes, saisis par on ne sait quel révisionnisme littéraire, de se croire obligés – peut-être parce que se trouvant en terre d'islam ? – de proclamer Rimbaud « *poète arabe* », voire « *commentateur du Coran* », alors qu'ici il n'écrivit qu'utilitairement et qu'au mieux il parla la *lingua franca* à base d'arabe portuaire, bien éloignée de l'idiome des livres et du Livre et utilisée sur les rives islamisées de la mer Rouge.

Sans doute ne faut-il pas être si regardant lorsqu'on célèbre quelque part la haute poésie française, surtout si ça se déroule dans l'endroit le plus inattendu pour ce genre de manifestation. On sait que le Yémen, Aden en particulier, outre leur excentricité géoculturelle, sont à peine remis d'un furieux printemps de guerre civile (six mille tués). Quelques semaines avant le séminaire, une escarmouchette encore, entre militants du djihad et des soldats, avait décoré d'éclats de balles la noble façade coloniale toute chaulée de frais de *Dar Rambo*, la « Maison Rimbaud », ainsi qu'on prononce et écrit en arabe, ce qui fit croire un moment aux Adénites qu'on allait ouvrir dans leur bonne ville une salle de spectacle sous l'invocation du pire héros du cinéma violent d'outre-Atlantique...

Au moment même où rimbaldologues, rimbaldomanes et autres rimbaldophiles de tous les horizons s'apprêtaient à se réunir dans le spacieux entrepôt à arcades mué en salle de conférences enluminée de citations du poète des *Illuminations*, la diplomatie française devait intervenir discrètement auprès du pouvoir yéménite – heureusement, le chef de l'Etat, le tout-puissant colonel Ali-Abdallah Saleh, homme du Nord, résidait alors à Aden, qu'après l'échec de la sécession il a proclamée « *capitale économique et hivernale* » – afin que soit évité l'excès de zèle iconoclaste de jeunes dévots qui, au nom de l'interdit sur la reproduction des traits humains, se proposaient d'aller déquiller le vilain Christ en plâtre juché sur la dernière église encore ouverte à Aden, où un brave curé indien a charge de vingt-cinq âmes catholiques (la chapelle anglicane avait, elle, été transformée en salle de tortures sous le régime communiste, de 1962 à 1990).



JOSÉ-MARIE BEL

Le minaret sans mosquée que Rimbaud voyait de sa fenêtre à Aden.

Risquons-nous à croire que tout cela n'aurait pas forcément déplu à l'inventeur du « *Mort à Dieu !* », au mécréant, à l'anarchiste qu'avant tout fut sans doute Rimbaud. Comme l'auraient peut-être déridé, par leur côté renversant pour l'esprit occidental et bourgeois, les autres actions menées par les mêmes dévots ou leurs cousins : mitraillage fatal de l'unique brasserie de bière du pays, réduction à la clandestinité des coiffeurs pour dames, transformation-minute d'un cinéma en mosquée, destruction au sol d'un avion médical ayant eu le toupet d'arborer une croix alors que le dogme musulman nie la crucifixion de Jésus, etc. Des mahométans morts il y a cinq siècles ou cinq ans, taxés d'athéisme ou de charlatanisme, et dans la même fournée les malheureux ouvriers et moissonneuses en bronze placés aux carrefours par feu le réalisme marxiste, en ont pris pour leur grade avec démolition en règle de tombeaux et statues. En revanche, la nécropole anglaise d'Aden, où Rimbaud, croit-on, aurait voulu être inhumé, a été respectée.

Tous ces éclats d'une religiosité exponentielle, comme presque toujours en islam très teintée d'ambition politique, se manifestent sans effusion de sang, comme si les islamistes, fréquemment eux-mêmes dans les affaires, ne voulaient pas troubler sérieusement le développement capitaliste, assorti naturellement d'investissements étrangers, que tout le Yémen, et les communistes adénites repentis en tête, appelle de ses vœux, ou plutôt de ses prières. MM. Bardey, Rimbaud et Cie pourraient derechef pratiquer ici en toute liberté l'import-export...

« *Rimbaud, s'il était mort chez nous, aurait été enterré dans un cimetière musulman, puisqu'il s'était converti à l'islam !* », tient un de ses admirateurs locaux. « *Quelle preuve de cela avez-vous ? – En 1883, il commanda chez Hachette un Coran bilingue arabe-français, et il le lisait à Harar ou à Obok, avec ses nouveaux coréligionnaires ; il ne buvait pas, il se coiffait d'un turban et il urinait accroupi.* » Il est exact que ce dernier argument, rapporté par des témoins neutres, n'est pas négligeable, vu que le musulman pratiquant, s'il veut aller prier « *sans crainte de souillures* », et que son témoignage reste valable, ne doit pas être un « *pisse-debout* »...

Il n'en est pas moins vrai que personne n'a jamais vu l'écrivain-négociant s'inclinant vers La Mecque ou jeûner en ramadan, attitudes tout de même plus probantes. Il semble plutôt que Rimbaud, une fois établi à Harar, cité et province d'Ethiopie farouchement islamiques, se souvint de l'adage : « *A Rome, vivons comme les Romains !* » et se fondit autant que faire se peut dans l'environnement.

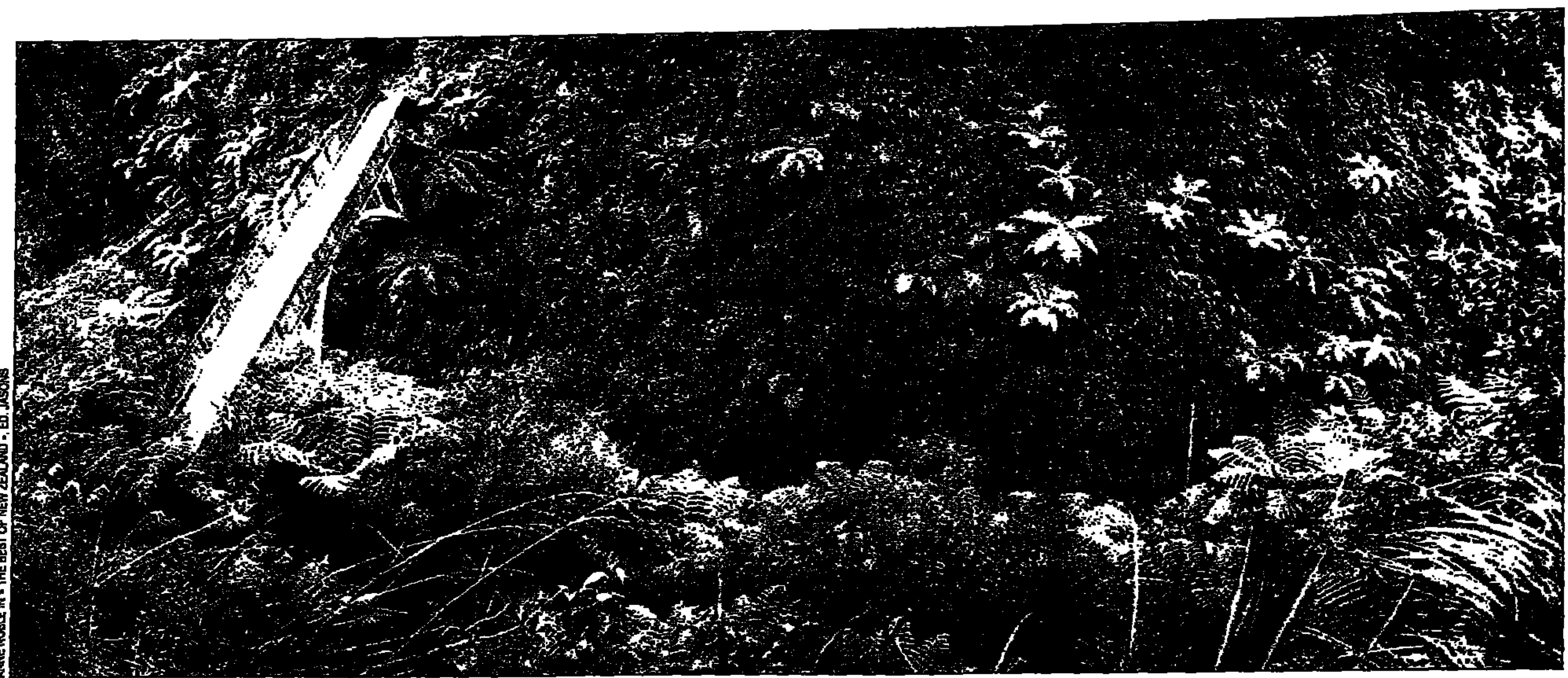
Son patron, Alfred Bardey, rapporte dans ses *Souvenirs d'Afrique orientale* que son employé, partant explorer la région de Boubassa, à 50 kilomètres d'Harar, « *s'entoura la tête d'une serviette en guise de turban et drapa, par-dessus son vêtement habituel, une couverture rouge. Son intention était de se faire passer pour un musulman. Il tenait, pour le prestige de la maison, à être considéré comme un riche marchand mahométan* ».

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Lire la suite page IV

Lire aussi

VOYAGE



Le « bush » dans la vallée du Mangapurua.

Nouvelle-Zélande, porte Pacifique

En prenant du champ avec le Vieux Continent, la Nouvelle-Zélande s'engage dans l'espace Pacifique et se découvre elle-même. Une nation jeune, en plein bouleversement, qui tente de réconcilier sa double culture maorie et européenne.

Ce matin de novembre, la photographie choisie par le *Dominion*, l'influent quotidien néo-zélandais, pour illustrer la page éditoriale est celle du pin de haute taille qui se dresse au sommet de la One Tree Hill à Auckland, principale ville du pays. Son tronc a été laborieusement pansé de bâches ficelées à la base, couvrant à demi une plaie béante qu'examine d'une main prudente un homme de l'art.

Dans un pays qui proclame son environnement *« propre et vert »*, où la végétation demeure abondante, l'attention centrée sur cette blessure, la multiplication des bulletins de santé doublés de commentaires et de prises de position de tous bords, excèdent largement le sort commun. L'arbre, assurément, porte une histoire qui le dépasse, victime ou coupable selon les parties, malheureux héros d'une fable confuse dont chacun est assuré détenir la morale. Et les arguments qui proclament son exclusive appartenance à l'espèce végétale n'entament en rien les propos adverses qui ne lui voient de fibres que politiques, celles d'une sentinelle assermentée à un pouvoir qu'ils récusent.

L'attaque eut lieu à l'aube. Un activiste maori (celui là-même qui était parvenu à remettre publiquement au prince Charles en visite officielle un drapeau indépendantiste) allait atteindre le cœur du sujet à la tronçonneuse lorsque des voisins s'interposèrent. L'homme, avant d'en appeler au seul jugement de ses anciens, déclara avoir voulu attirer l'attention sur les injustices faites aux Maoris par les Pakehas (Néo-Zélandais blancs), sur la nécessité de redonner à la colline son nom originel (Maungakiekie) et sur les lenteurs du tribunal de Waitangi, une cour chargée d'appliquer le traité du même nom (6 février 1840), qui stipulait la protection du territoire maori par les Britanniques en échange de la reconnaissance de leur souveraineté.

L'accord, au demeurant ambigu, porteur de variations significatives entre les textes anglais et maoris, fut balayé dans les faits par la pression des colons, conjuguée aux faiblesses de la Couronne, conduisant bon gré mal gré, devant l'argent ou devant la force, nombre de Maoris à céder des terres sans lesquelles ils n'avaient plus guère de raison collective d'exister. Premier à avoir abordé l'île du Nord (dès le huitième siècle, soit mille ans avant les Européens), ce peuple polynésien, qui représente maintenant environ 12 % de la population (420 000 sur 3,5 millions d'habitants), a été depuis peu réintégré dans certaines des terres dont il avait été spolié, et dans ses droits de pêche.

Les avancées juridiques n'ont à aucun moment conduit ses activistes à désarmer. Ils se sont bien au contraire aguerris et acclimatés aux démonstrations spectaculaires qu'offre le temps. Suscitant assez d'agacement dans cette affaire pour que l'ex-premier ministre (travailliste) David Lange ose lacher le mot de *« terrorisme »*, et assez d'émotion collective pour que la ville d'Auckland débloque 95 000 dollars (1) compte tenu de la *« signification historique de l'arbre »*. De son côté, la présidente du conseil maori du district, interrogée par le *Herald of New Zealand*, s'indignera que l'on puisse *« dépenser cette somme pour protéger un symbole qui a foulé aux pieds les* manas *maoris plutôt que de nourrir les nécessiteux »*. Au vrai, la One Tree Hill offre bien plus d'un symbole. Elle semble avoir véritablement aimanté les signes d'affrontement et d'incompréhension tracés par l'histoire dans l'usage du paysage. Ce n'est pas la colline qu'indique le nom attribué par des colons pressés, mais un volcan, l'un des seize cônes subsistant dans la région (quarante-sept autres ont été anéantis, par les carriers notamment), qui abritèrent des communautés maories et leurs places fortes durant les longues guerres du dix-neuvième siècle.

Quant à l'arbre blessé, c'est un pin d'essence européenne, apporté par les immigrants et – grief supplémentaire – planté à l'emplacement d'un *totora* (arbre indigène), dont on ne sait trop s'il mourut de vieillesse ou fut abattu par des Blancs pris de boisson. A l'affrontement des dénominations et des langues, s'ajouterait un antagonisme des espèces auquel la nature n'a guère apporté son soutien jusqu'alors. Mais au bûcheronnage (célébré aux antipodes lors du Sports Day), les Maoris, dont la résistance passée s'enorgueillit d'abattages répétés de mâts arborant l'Union Jack, ne pèsent que symboliquement devant les kilomètres carrés d'arbres natifs anéantis pour offrir des pâturages aux blanches brebis. Un seul pin suffit-il à cacher les tailles d'une forêt qui couvrait les deux tiers du pays il y a un siècle et demi pour n'en plus occuper qu'un quart ?

Last but not least, la One Tree Hill fut léguée à la ville par son propriétaire, sir John Logan Campbell, pour en faire un parc d'agrément, à l'anglaise. Celui que l'on considère comme le « père » d'Auckland fit ériger auprès de l'arbre une colonne en mémoire des Maoris, alors menacés d'extinction – ils n'étaient plus que 42 000 au tournant du siècle, plus victimes de maladies importées d'Europe que de guerres, – dont les mots gravés apparaissent *« comme des poignards »* aux générations actuelles. Double du mémorial, l'arbre unique n'apparaîtrait pas comme l'élégante ponctuation dans l'horizon d'Auckland qu'y relèvent les visiteurs, mais comme un épieu enfoncé dans le temps maori, rendant les contemporains irrémédiablement orphelins de leurs ancêtres.

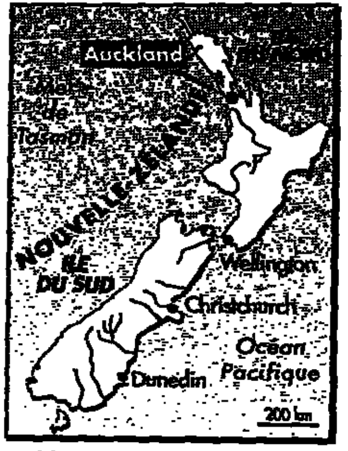
« La terre est au cœur de l'identité des peuples indigènes du Pacifique, témoigne le romancier d'origine samoane Albert Wendt. *Si nous perdons la terre, nous perdons aussi toute la vie qui y est enracinée. Non pas la propriété physique, mais l'héritage, le patrimoine culturel. La signification même de notre vie est attachée à la terre où les nôtres, génération après génération, ont grandi. C'est lorsque les Maoris ont commencé à être privés de leurs terres que leur culture a commencé à se désintégrer. Mais, s'ils ne les possèdent plus physiquement, ils les possèdent toujours spirituellement. C'est leur demeure. L'essentiel de leur combat n'en est pas moins de les recouvrer. Les dieux et les esprits maoris ont pris place sur les sommets, dans les forêts et dans les rivières, bien avant l'arrivée des Pakehas. Chacun, chacune a été nommé par eux. Les dieux vivent dans la terre, ils sont toujours là. »*

L'idée que le *bush* (la forêt dense originelle) puisse être sacré, habité de l'intérieur, n'était pas, n'était plus, dans l'entendement des premiers Blancs. Ils ne voyaient là qu'un chaos offrant une muraille végétale à la mesure de l'interminable traversée qu'ils avaient entreprise, à la mesure du désespoir accumulé et d'une force de travail impatiente. Tout leur enseignait que ce pays était vierge, proprement inculte. Ils étaient venus en conquérants le mettre en valeur, convaincus de lui apporter une forme de salut. Le défrichage de la terre marchait de pair avec sa christianisation. Il convenait de « civiliser » le paysage à leur image, de lui apporter l'ordre et la mesure dont ils s'estimaient uniques détenteurs, propres à une économie de bon rapport qui leur permettrait de rentrer chez eux fortune faite, le plus vite possible.

Aujourd'hui, pas un Néo-Zélandais revenu du « grand tour » qui ne fasse part de son étonnement devant les sages alignements des forêts d'Europe, cultivées depuis des siècles et qui ne correspondent à rien de ce qu'il connaît entre *bush* et prairie. L'idée de biculture (pakeha-maorie), qui paraît s'installer, s'alimente aussi de ces alternances, du passage de collines empruntées à la verte Irlande, ponctuées de *cabbage-trees* argentés, à des mornes polynésiens enrobés de *bush* auxquels on accède au terme d'une haie de peupliers. L'arrangement, plus subtil qu'un mélange, devient un art auquel les Néo-Zélandais s'adonnent avec curiosité et appétit, si l'on en juge par le nombre d'ouvrages consacrés aux plantes indigènes et européennes dans les librairies, aux soins nouveaux apportés aux jardins, ou à l'empressement gourmand avec lequel on vous désigne en plein Auckland les poches d'un *bush « inextinguible »*.

Le narrateur de *Living in the Maniototo*, roman de l'auteur (pakeha) d'*Un ange à ma table*, Janet Frame (2), découvrant la Nouvelle-Zélande, est séduit d'emblée par cette double culture végétale. Après avoir constaté : *« Nos arbres anglais s'épanouissent bien ici, chez eux, dans l'ombre bleu neige des pics et des glaciers et dans les parcs entretenus comme des jardins, dont toute ville s'enorgueillit »*, il avoue : *« Je suis tombé amoureux du* bush *aux feuilles sombres, qui a pour moi un air de souffrance et de mélancolie, une grandeur spirituelle que personne ne peut ignorer et qui conduit par opposition la population à mener une vie rebelle... La forêt et la terre sont si clairement les parents, les ancêtres faisant connaître leur présence, que les gens ne peuvent faire rien d'autre que s'insurger contre une vie aussi dépendante. »*

Mais cette insurrection, qu'il faut bien prendre en compte dans l'urbanisation du pays, dans l'appétit de voyages sans équivalent des Néo-Zélandais (l'Australie, rivale et voisine la plus proche, est pourtant à plus de trois heures de vol), conduit immanquablement à un retour chez soi, à un retour sur soi. A l'espoir, pour certains – comme la romancière maorie Patricia Grace, mêlant, dans *Potiki* (3), le romantisme au militantisme contemporain – de reconquérir leur dépendance : *« Les collines sont redevenues silencieuses. Elles nous ont échappé depuis longtemps, mais nous n'avons pas besoin de les posséder. Nous avons seulement besoin qu'elles soient là, qu'elles*



guérissent en paix, que les arbres repoussent. Lorsque les arbres couvriront de nouveau les reliefs, notre région sera sauve et nous aurons retrouvé notre identité. »

Etrangement, le renouveau identitaire maori paraît avoir parfois plus de résonance chez les Pakehas que chez les Maoris eux-mêmes. Les quelques éléments – périphériques – de leur culture reconnus, intégrés, viennent comme en reconnaissance d'une dette, en réparation d'une injustice, mais aussi en tentative de combler l'abîme des différences sociales, comme s'il était possible de compenser pleinement la marginalisation économique en mimant une fusion culturelle. L'application de ce vernis de valeurs polynésiennes, qui est aussi une réponse aux ancêtres blancs de la quasi-totalité des Maoris, permet une réécriture du passé, marquant la volonté d'une histoire commune et non pas séparée, qui s'oppose aux intégrismes des deux bords.

En affichant le nom, plutôt ironique, qui leur fut donné par les Maoris à leur arrivée, les Pakehas optent clairement pour le biculturalisme, mettant le poids mental de la composante maorie (sans commune mesure avec son importance numérique) dans la consolidation de la toute neuve identité néo-zélandaise. Les bouleversements profonds qui ont accompagné la plongée dans le libéralisme économique de ces dix dernières années, l'indéniable boom économique, qui a fait sortir le pays de son provincialisme, ont porté la nation à une assurance dans l'indépendance jamais atteinte auparavant. L'infidèle Albion est rejetée au loin, dans les images grisâtres d'un embouteillage qui ne lui permettra pas de rejoindre à temps le temps où est entrée la Nouvelle-Zélande, encore étourdie de trop de jeunesse et de liberté, et qui se mesure désormais à l'heure du Pacifique où se développent l'essentiel des échanges.

Dans un pays où la mer n'est en aucun point éloignée de plus d'une centaine de kilomètres, chacun a pourtant longtemps éprouvé le besoin de revenir sans cesse constater sa présence. Comme s'il attendait de se voir arriver lui-même, espérant revivre sa naissance, celle de ses proches, et éclaicir l'énigme du retour. *« A une époque de noir absolu, je suis descendue sur le rivage*, écrit Patricia Grace dans *Potiki*. *Nos yeux, les yeux de la tribu, sont des yeux marins, dirigés en permanence, sans faute et sans répit, vers la mer, leur mouvement suit celui des marées. Nos yeux sont les yeux du rivage ; son contour, sa géographie y sont dessinés de façon indélébile. »*

Ce rivage qui aurait pu être celui de *la Leçon de piano* n'est plus que la plage de Karekare, où le film de Jane Campion fut tourné, à une heure de route de la One Tree Hill. Les images tendent à effacer une œuvre de mémoire qui n'a jamais été aussi vive ni aussi vite transformée. La mer et l'océan ne sont plus ce qui isole, mais ce qui fait communiquer. Ils n'apportent plus le goût de l'exil, plus de vocation à la pénitence, mais ce qu'il faut d'enthousiasme pour croire en leurs vertus unificatrices, celles que suggère peut-être le *« grand old man »* de la littérature néo-zélandaise, le poète Allen Curnow : *« Toutes les mers sont une mer / le sang un seul sang / et les mains une main unique. »*

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

(1) 1 dollar néo-zélandais vaut environ 3,40 F.

(2) L'autobiographie de Janet Frame adaptée sous ce titre au cinéma par Jane Campion rassemble en français *Ma terre mon île* (Belles Lettres, 228 p., 125 F) et *Parmi les buissons de Matagouri* (Hommes et groupes, 216 p., 87 F).

(3) *Potiki, l'homme-amour*, de Patricia Grace (Arléa, 268 p., 99 F).

Carnet de Route

● Les Français sont encore peu nombreux à se rendre en Nouvelle-Zélande : six mille, soit dix fois moins que les Allemands – encore proviennent-ils souvent de Nouvelle-Calédonie ou de Tahiti. Le pays des Kiwis est très couru durant notre hiver (leur *été*) et il est recommandé de retenir à l'avance hôtels ou *« bed and breakfast »* Grands randonneurs, les Néo-Zélandais disposent d'un bon réseau de pensions modestes ouvertes aux porteurs de sac à dos.

● La compagnie Air New Zealand assure quatre vols hebdomadaires en direction d'Auckland *via* Londres. Aller et retour au départ de Paris à partir de 7 990 F en janvier. Réservations au 53-77-13-30.

● Parmi les guides sur la Nouvelle-Zélande, retenons celui de Lonely Planet (774 p., 175 F), dense et pratique, bien adapté en français, particulièrement recommandé à ceux qui entendent voyager seuls ; et le guide Olizane (232 p., 120 F), qui met l'accent sur la pêche, le golf, le vin et la randonnée pedestre.

● L'office de tourisme néo-zélandais se tient Friedriechstrasse 10-12, 60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne (accueil en français). Tél. : 19-49-69-97-12-110. Fax. : 97-12-11-13. Renseignements sur Minitel : 3614 NZKIWI.



VOYAGE

ÉCRIVAINS NÉO-ZÉLANDAIS

Witi Ihimaera, le Maori

En publiant Tangi (1) *en 1972, Witi Ihimaera s'affirmait comme le premier romancier maori. Raffiné et éclectique, ce diplomate, professeur au département d'anglais de l'université d'Auckland, est maintenant l'auteur d'une œuvre abondante (de la poésie au livret d'opéra), ancrée dans la mythologie de son peuple et dans l'histoire de son pays. Considéré comme « modéré » dans le débat parfois aigu qui agite la Nouvelle-Zélande, il s'est révélé un héraut incontesté de la renaissance culturelle maorie.*

« Peut-on parler de culture néo-zélandaise ?

– Quand j'étais en France, en 1993, j'étais réellement fasciné par le fait que dans les dîners on ne cessait de se poser la même question : qu'est-ce qui arrive à la culture française, à la langue française, au cinéma français ? Et les débats auxquels je me trouvais participer, s'achevaient immanquablement sur la manière de préserver et protéger la culture française. C'est la même chose en Nouvelle-Zélande, à cela près que, dans notre cas, nous tentons de faire évoluer une culture constituée à la fois d'éléments polynésiens et anglais. Il nous faut préserver la culture existante tout en tentant d'en développer une autre qui serait issue d'elle comme le phénix jaillissant des braises. Ces dernières années nous avons eu une importante immigration asiatique : Vietnamiens, Laotiens, Chinois, Coréens et aussi des Africains du Sud. Notre insularité accroît notre vulnérabilité et l'urgence de préserver ce que nous avons maintenant.

– Que faut-il préserver ?

– Du point de vue maori qui est le mien, il importe de maintenir un statu quo, de nous assurer que nous n'allons pas être ramenés en arrière en termes de régénération du langage, de littérature, de sculpture, de tissage, de chant, toutes ces formes de notre culture qui pourraient aisément être réduites par d'autres. Et dans le même temps nous devons utiliser ce qui arrive d'au-delà des mers, parce que notre culture n'est pas statique, elle s'est toujours enrichie de l'apport d'idées nouvelles. Simplement, dans la perspective de l'an 2000, il faut en renforcer les fondations économiques et intellectuelles.


D. R.

– A quel type d'économie faites-vous référence ?

– La culture maorie est enracinée dans la propriété de la terre et la manière dont nous vivons, au jour le jour, nécessite une économie forte.

– La plupart des Maoris parlent et écrivent en anglais. Exprimer les sentiments d'un peuple dans les mots d'un autre ne pose t-il pas problème ?

– L'influence perverse de l'anglais est un problème ici comme ailleurs. C'est la langue dominante. Mais, pour autant que l'identité maorie soit concernée, je considère que vous n'êtes pas maori avec votre bouche. Ce n'est pas ce que votre bouche dit qui vous constitue. Si vous construisez une identité basée sur des éléments physiques comme le langage et l'apparence, si vous dites d'un Maori qu'il a la peau et les yeux bruns, qu'il parle maori, que c'est un guerrier, dans ce cas, vous vous enfermez dans une définition physique des Maoris. Je prétends que n'importe qui peut avoir cette apparence, que n'importe qui peut parler maori s'il veut bien l'apprendre, mais que cela n'en fait pas un Maori.

– Qu'est-ce qui fait un Maori ?

– Je pense que c'est le cœur *[il répète en souriant]*. Tout mon travail consiste à tenter de décrire ce à quoi ressemble le cœur maori. C'est ainsi que j'approche la question.

– La lecture de votre œuvre aiderait-elle à devenir maori ?

– Certes non ! Vous naissez maori, vous vivez maori et vous mourez maori. Nous ne faisons rien d'autre que dire : voilà comme nous sommes. Mais cela n'implique en rien que vous puissiez le devenir.

– Depuis des générations les sangs se sont mêlés. Quelle est l'identité de ceux-là ?

– Il est impensable de circonscrire les Maoris à une identité physique. Il y a eu trop de mariages mixtes. D'authentiques Maoris sont blonds aux yeux bleus, et il y a des personnes à la peau sombre qui ne connaissent rien de notre langue. Je pense que c'est l'identité maorie qui vous choisit et non pas vous qui la choisissez. C'est un processus. Si vous vous identifiez comme Maori, ce n'est pas parce que vous en avez fait le choix, mais parce que quelque chose dans votre cœur dit que vous l'êtes.

– Peut-on être maori sans être néo-zélandais ?

– La question d'une souveraineté maorie est récente. Cela fait moins de quinze ans que nous nous sommes sentis assez forts pour l'exprimer. Les thèmes conflictuels qui traversent la société néo-zélandaise représentent un énorme fonds commun, qui n'est pas encore vraiment exploité. On ne ressent pas toujours ces contradictions bouillonnantes et pourtant c'est bien ainsi. Mais si vous mettez le couvercle trop tôt là-dessus ou si vous refroidissez le tout trop vite, je ne pense pas que nous parviendrons à cette nouvelle société basée sur les cultures polynésienne, pakeha et asiatique et je ne crois pas que la Nouvelle-Zélande deviendra cette Atlantide du Pacifique-Sud qu'elle pourrait être. Il n'y a jamais eu autant de gens qu'aujourd'hui à penser qu'elle devait être une société multiculturelle. Les Maoris sont assez forts pour y maintenir leur présence : nous disposons maintenant des structures politiques et des places qui nous assureront une parité économique et l'équité nécessaire.

– Vous les avez gagnées durant ces dernières années.

– Oui, et c'est excitant, parce que cela signifie qu'une nouvelle génération est en train de créer une nouvelle culture basée sur le fait que nous avons presque tout perdu. C'est le meilleur moyen de créer, de savoir que vous avez presque tout perdu.

– Quel est le devenir de la culture britannique ?

– La Nouvelle-Zélande n'est un pays colonial que depuis peu. Nous sommes très jeunes. Certains pensent qu'on devrait être aussi bons ou meilleurs que la Grande-Bretagne, et que cela signifie enseigner Shakespeare et s'assurer que nos étudiants peuvent imiter la Grande-Bretagne. Et pour imiter la Grande-Bretagne, ils répriment la culture maorie et la part polynésienne de notre culture. Un des problèmes dans cette répression, c'est que nombreux sont ceux qui ne sont pas avertis de la richesse intellectuelle de la culture maorie, y compris parmi les Maoris eux-mêmes. Quand cela a commencé à devenir évident que nous n'allions pas disparaître (parce que tout le monde était persuadé que nous allions mourir au tournant du siècle) et quand nous avons commencé à développer l'histoire des traditions maories dans le pays, les Néo-Zélandais ont commencé à dire : nous n'avons pas à être aussi bons ou meilleurs que la Grande-Bretagne, la seule chose dont nous avons besoin est d'être différents. Et une des façons de nous différencier est d'être plus maoris. Mais pour les Maoris, c'est un cas de survie absolue : si nous ne pouvons pas y parvenir, notre culture ne survivra pas.

» Un de nos mythes est cette grosse corde qui relie les origines jusqu'à la fin des temps. Au cours de notre histoire, cette corde s'est parfois renforcée, et parfois, comme durant notre conflit avec les Pakehas ou durant les années 50 et 60, elle s'est effilée au point de ne plus tenir que par un seul brin. Mais tant qu'il restait nos chants et nos coutumes ont pu être transmis à travers ce seul fil. Depuis, d'autres couleurs sont venues s'ajouter à la corde : celles de la culture pakeha ou celles de la culture chinoise, mais cette corde est demeurée une corde maorie. Elle n'est devenue ni européenne ni chinoise.

» Pour moi, l'histoire du monde n'est pas une histoire européenne, c'est une histoire maorie. Même si nous devenons des blonds aux yeux bleus dans tout le Pacifique-Sud nous resterons maoris parce que cette corde nous choisit. Nous devons continuer à tresser la corde, continuer de créer notre culture sans jamais perdre de vue nos traditions anciennes. Peut-être que ça n'a pas de sens maintenant, mais ca en aura dans cinq ans ou dans dix ans. Vous avez vu ces *wakas*, ces grands canoës qui vont sur l'océan : on ne les a reconstruits que dans ces dix dernières années et maintenant on fait des traversées jusqu'à Rarotonga, jusqu'à Samoa, jusqu'à Tahiti et des Hawaïens ont navigué jusqu'ici. Il y a beaucoup à recréer. »

(1) Publié en français par Belfond en 1986.

Christian K. Stead, le Pakeha

Poète, romancier et critique littéraire, le professeur Christian K. Stead (1) s'est révélé ces derniers temps un ardent polémiste, proche, par ses prises de position, de la mouvance ultra-libérale. Ses peu conformistes interventions ont conduit certains écrivains du Pacifique à refuser leurs textes à l'anthologie qu'il vient de consacrer à cette aire géographique.

« Peut-on parler de culture néo-zélandaise ?

– Il y a une tentative officielle pour créer une culture néo-zélandaise ancrée dans l'idée de biculture. Chacun est tellement persuadé que c'est une bonne chose – et ce pourrait être une bonne chose à long terme –, que l'on a forcé les étapes, et que c'est devenu plus cosmétique que réel. Lorsque j'étais enfant, nous appartenions à l'empire britannique, mais quand les Japonais sont entrés en guerre, Londres n'a rien pu faire pour nous, et ce sont les Américains qui nous ont protégés. Cela a changé sensiblement notre manière de voir. Puis la Grande-Bretagne est entrée dans la Communauté européenne et notre vision a changé de nouveau. Bien que nos liens familiaux et constitutionnels demeurent, la Nouvelle-Zélande est authentiquement indépendante. Mais lorsque le gouvernement pense que la politique dans l'éducation et la culture doit devancer la situation réelle, il s'engage dans l'artifice. La politique officielle court devant les faits.

– N'est-ce pas le rôle de la politique ?

– Il y a trop de cynisme. D'une certaine manière, les arts et la culture sont considérés comme des paravents par le gouvernement. Ainsi, les fonds pour les arts sont répartis entre un conseil des arts maoris et un conseil des arts tout court. Si vous êtes maori, vous pouvez vous adresser aux deux, si vous êtes pakeha, à un seul. Et maintenant le gouvernement dit que le second doit être biculturel, le personnel devant se partager à égalité entre Pakehas et Maoris. Mais dans les autres institutions ou au Parlement, on ne partage pas les sièges à 50/50. S'ils se souciaient réellement des arts, ils adopteraient la même représentation qu'au Parlement, mais ils considèrent l'art et la culture comme un paravent.

– Quelles en sont, selon vous, les raisons ?

– Durant des années, nous avons pensé que nous étions un pays harmonieux, sans problèmes raciaux. Maintenant, on réalise que deux races vivent ensemble et que les Maoris sont socialement désavantagés. Non en termes électoraux ou du point de vue des libertés, mais dans les statistiques de criminalité, de santé, d'espérance de vie, de chômage, dans l'éducation, ils font collectivement moins bien que les Européens. Alors, quand je dis que la culture est un paravent, cela signifie que c'est une manière pour le gouvernement de prétendre qu'il est concerné par le problème et qu'il tente de le régler. On ne peut pas décréter que la Nouvelle-Zélande doit être soudain biculturelle en créant des mécanismes parce que ça ne se passe pas comme ça. Les deux cultures ne vont pas se mélanger automatiquement. On y est parvenu dans quelques expérimentations, mais cela ne va pas arriver aussi rapidement.

– Le futur est-il dans le mélange ?

– Le futur est ce qui se développe naturellement.

– Où est la nature ?

– Dans la manière dont elle évolue dans ses interprétations de base, l'écriture et la peinture. Parce qu'il y a des éléments imprévisibles en eux. Ce que je n'aime pas dans la direction actuelle, c'est qu'elle minimise, qu'elle sape l'héritage de la langue anglaise. Notre histoire culturelle est dans une phase postcoloniale. Chacun se réjouit de ne plus être dans l'époque coloniale, parce que nous manquions alors de confiance en nous et nous nous croyions moins intéressants que le centre. Mais la tradition culturelle doit-elle être abandonnée pour autant ? En tant qu'écrivain de langue anglaise, il me semble que je suis un héritier de la littérature britannique, mais dans le système scolaire la tendance est à dire : « Vous exagérez l'importance de Shakespeare ou Dickens, vous retournez au colonialisme. » Comme si, dans une colonie française devenue indépendante, les professeurs et les écrivains décidaient de ne plus s'intéresser à Balzac, Racine et Molière parce que sinon, ils retourneraient à une situation coloniale. C'est alors se couper d'un fonds essentiel.

– Est-ce une tendance si importante ?

– Il y a des discussions serrées en ce moment sur ce thème. Sur ce dont les enfants peuvent avoir besoin. Si l'on pense que nos élèves ne doivent lire que de la littérature néo-zélandaise, il faut le dire. S'il y a des professeurs vieillots qui ne veulent enseigner que les classiques anglais, et pas la littérature mondiale ou néo-zélandaise contemporaine, je le déplore, mais en ce moment (dans ma jeunesse, les auteurs néo-zélandais n'étaient pas enseignés à l'école), on va vers un autre extrême en se coupant de notre héritage culturel. A une certaine époque, il fallait mettre l'accent sur nos créations plus que sur la tradition, maintenant, c'est le contraire.

– La Nouvelle-Zélande songe à couper ses derniers liens avec le Royaume-Uni en devenant une république, la situation culturelle n'est-elle pas une manifestation avancée de cette volonté d'indépendance ?

– Très probablement. Bien que les questions constitutionnelles me paraissent moins importantes que les questions culturelles. Que nous devenions une république ou que nous demeurions une nation indépendante dans le Commonwealth avec la reine comme chef de l'Etat, cela n'affectera guère nos vies. Ce que nous voulons faire, c'est la nation que nous pouvons faire. Tout symbolique que soit le geste, je serai ravi que nous devenions une république. Ce qui, à mon avis, ne se produira pas avant que l'Australie y passe. Pour moi, la question culturelle prime, parce que le nationalisme maori est puissant en ce moment, qu'il nourrit la politique du gouvernement sur les arts et la culture et conduit à mettre l'accent sur les écrivains maoris à l'école. C'est cela qui m'importe, car cela a des effets immédiats, alors que les problèmes constitutionnels n'ont pas d'effet sur ma vie.


CAROLINE FORBES

– Les auteurs maoris écrivent en anglais. N'ont-ils pas lu Shakespeare ?

– Ils l'ont fait, mais n'aiment pas l'admettre. La culture maorie était orale, pas écrite. Si vous pointez l'arrière-plan anglais de leur écriture, ils se sentent offensés. Ils écrivent indéniablement en anglais et à ce titre en sont aussi les héritiers. Mais ils disent en donner une qualité ou une couleur maorie.

– La culture n'est-elle qu'un objet politique ?

– On n'a jamais autant parlé de culture que depuis que les choses se sont politisées. Mais il est difficile d'évaluer ce qui se passe actuellement, car nous sommes au moment le plus aigu de la controverse. Notre pays est un petit pays, notre histoire est une histoire coloniale et pour quelque temps encore nous resterons probablement ce que V.S. Naipaul appelle une « client culture ». Tout indépendants que nous paraissions, notre culture ne peut être celle de la France ou de l'Allemagne, parce qu'elle dérive d'une autre culture plus large, qu'elle n'est pas véritablement indépendante, et qu'elle s'abreuve de plus en plus de culture américaine, comme le monde entier.

– Son identité serait fragile ?

– L'identité est quelque part compromise. L'identité des gens est trop liée à l'identité nationale qui encercle artificiellement. Si vous avez une forte identité personnelle, vous n'avez pas besoin de dire : je suis français ou néo-zélandais. Plus je vieillis, plus je résiste au nationalisme. Quand j'étais jeune, j'étais un nationaliste littéraire, maintenant, je ne pense plus que cela ait grande importance. A l'époque, il nous fallait établir qu'il y avait une littérature néo-zélandaise et que les Néo-Zélandais s'en aperçoivent. J'ai une identité, l'identité d'un écrivain néo-zélandais. Quand j'écris, la matière est néo-zélandaise, mais je laisse à d'autres le soin de dire ce qui est néo-zélandais ou pas. Si vous tenez à vous penser comme un écrivain néo-zélandais, vous commencez alors à vous conduire artificiellement. Faites ce qui est en vous en souhaitant que ce sera bon et que d'autres l'aimeront. »

Propos recueillis par
Jean-Louis Perrier

(1) POL a publié, en 1993, le dernier roman de Christian K. Stead : *Je ne suis pas ce corps* (219 p., 140 F).

HISTOIRE

Aden, envers et contre Rimbaud

Suite de la page I

« Le commerce en ces régions marche de pair avec la religion », commente Charles Petitfils, l'un des principaux biographes de notre aventurier polyvalent, rappelant qu'un Grec orthodoxe, collègue de Rimbaud au Harar, se donnait le titre et le prénom musulman d'*« Hadj Abdallah »* – « le pèlerin de La Mecque, serviteur de Dieu » – lorsqu'il allait en Ogaden.

Tout simplement, Rimbaud fut ce qu'on appela en Orient du XVII[e] au XIX[e] siècle un *« Turc de profession »*, qui, par politique – tels les anciens émirs du Liban changeant de confession selon celle de leur interlocuteur ou tel Bonaparte en Egypte se disant adepte du Prophète –, joua les caméléons de Dieu dans un univers où l'homme sans religion n'est pas digne de vivre et où la première question qu'on se pose lorsque se présente un inconnu est : *« Quelle est sa foi ? »*

Lorsqu'il fallut livrer des armes au très-chrétien roi du Choa, descendant de Salomon et de la reine de Saba, futur négus Ménélik II (1844-1913) et adversaire héréditaire de l'islam, le sieur Rimbaud cessa de jouer au mamamouchi. De même, lorsqu'il voulut *« avoir un fils et passer le reste de* [sa] *vie à l'élever à* [son] *idée »*, notre homme se mit en ménage à Aden avec une Abyssine copte habillée à l'européenne, et même fumant : *« La seule noce point délirante que nous lui connaissions »* (Salah Stétié).

Il vécut quelque temps avec cette Ethiopienne, peut-être dans l'un des studios aménagés aux étages supérieurs de l'immeuble Bardey, lui faisant dispenser des leçons de couture par une Française. Mais il se lassa vite de cette concubine africaine, pourtant décrite par d'autres comme *« grande et mince, avec une assez jolie figure »*. Dans une missive au ton misogyne, adressée à l'un de ses compagnons d'errance, un journaliste de la *Gazetta di Torino*, il annonça : *« J'ai renvoyé cette femme sans rémission. Je lui donnerai des thalers et elle ira où elle veut. J'ai eu assez longtemps cette mascarade devant moi. »*

Autant dire que rares ont été, au symposium d'Aden, ceux qui ont osé déballer carrément tout l'attirail dérangeant que l'auteur du *Sonnet du trou du cul* (qu'une édition récente intitule *Sonnet du tour du cul...)* apporta avec lui aux abords du Bab el-Mandeb ; que ce soit son abence totale de galanterie, son irascibilité, son eurocentrisme (*« On n'a aucune société que les Bédouins du lieu, et on devient donc un imbécile total en peu d'années »*, Aden, 1885), voire sa curieuse soif de respectabilité familiale : à sa mère, qui avait cru bon, en 1884, de lui rapporter que son frère Frédéric répétait, à qui voulait l'entendre à Charleville, qu'*« à vingt ans, Arthur Rimbaud se faisait entretenir par Verlaine et d'autres »*, le ci-devant poète révolté répondit en honorable marchand de café, peausseries et pétoires, vexé et finalement touchant : *« Je vais vous envoyer le témoignage de satisfaction exceptionnel que la compagnie m'a accordé pour quatre années de service, et j'ai une bonne réputation ici qui me permettra de gagner ma vie convenablement. »* Savait-il que le patronyme « Rimbaud » dérive d'un antique terme germanique qui a aussi donné « ribaud »....

Le sujet tabou le plus soigneusement évité à Aden a donc été la pédérastie et, pis encore, l'esclavagisme. Sur ce dernier point, tout rimbaldophile « politiquement correct » d'aujourd'hui, et ils sont légion, brûlerait, s'il le pouvait, jusqu'au dernier exemplaire de *Rimbaud in Abyssinia*, publié en 1937 à Oxford par une insupportable Anglaise, Miss Starkie, tenante de la thèse esclavagiste sur la base de rapports diplomatiques italien et britannique. Le servage domestique, que l'islam n'encourage pas mais ne prohibe pas non plus, n'était pas encore officiellement aboli par les Etats voisins du Bab el-Mandeb, et le commerce des Noirs était alors monopolisé par quelques chefs tribaux de la région. Si Rimbaud, donc, ne se basarda pas dans un tel négoce, qui l'aurait d'ailleurs aussi brouillé avec les colonisateurs français de Djibouti, il reste une fort embêtante missive qu'il adressa en 1889 à un conseiller du négus : *« Je vous confirme très sérieusement ma demande d'un très bon mulet et de deux garçons esclaves. »*

Au diable, cette fois donc, toute révérence sociale ! Rimbaud soudain redevenait le Rimbaud des débuts parisiens, le garnement, le mauvais sujet ne respectant rien ni personne, et surtout pas la morale ou les convenances de son ethnie. Quant à l'homosexualité, chacun s'est employé, depuis l'excellent Alfred Bardey, à peine son ex-collaborateur était-il mort, jusqu'à tel non moins excellemment intentionné plumitif arabe actuel, à la nier hautement, à transformer en *« fidèle serviteur »* le jeune Hararite, Djami Oueddeï – Djami, prénom dérivé du mot arabe signifiant « Vendredi » ! –, que Rimbaud, après avoir répudié son Ethiopienne, connut vers 1886, alors qu'il devait avoir seize ans. L'acheta-t-il ou l'engagea-t-il ? Ce qui plaide en faveur de la seconde solution, c'est que l'islamité de l'adolescent l'empêchait d'être l'esclave d'un infidèle, à moins que Rimbaud – on y revient – ne se soit, au moins pour cette circonstance, converti... En tout cas, il eut désormais Djami constamment sous son regard, l'emmenant jusqu'en Egypte pour un voyage surtout d'agrément et le gardant auprès de lui au Harar et au Yémen, jusqu'à son ultime départ pour Marseille en 1891.

A l'hôpital marseillais de la Conception, malgré la présence de sa vertueuse sœur Isabelle, Rimbaud, la conscience il est vrai probablement embuée par la fièvre, réclama Djami, et seulement lui. C'est pour son protégé qu'il prit alors son unique disposition testamentaire, lui léguant l'équivalent d'environ 55 000 francs 1994. *« Djami, dont le nom résonne comme par magie du mot « ami », fut sans doute le seul être dont Rimbaud reçut des marques de fidélité et d'affection »* (Alain Borer). Plutôt que d'acrobatiques rapprochements entre Averroès et Rimbaud, les congressistes d'Aden auraient peut-être été mieux inspirés en brodant par exemple sur Djami et... Djami, le grand poète afghan de ce nom (1414-1492), auteur du *Beharistan*, et qui confessa un jour dans un vers persan célèbre : *« Entre Tabriz et l'Irak, un joyeux garçon de Perse traversa le chemin de mon cœur... »*

M[lle] Rimbaud eut bien du mal à exécuter les dernières volontés de son frangin, et il lui fallut pour cela actionner longuement consuls et missionnaires, et jusqu'au prince Makonen, père du futur empereur Hailé Sélassié. Lorsque la famille Oueddeï fut retrouvée au Harar, Djami, âgé d'une vingtaine d'années, était mort, et ce fut sa jeune femme et son bébé qui reçurent les thalers d'argent à l'effigie de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, monnaie ayant cours alors en mer Rouge. En tout cas, le duo, au reste fort décent, formé par Arthur et Djami n'offusqua guère, ni en Abyssinie ni surtout au Yémen, où les mœurs, jadis, officialisèrent quasiment les *douidars*, ces « pages » bons à tout faire, que leurs maîtres dotaient lorsqu'ils quittaient leur maison pour convoler en justes noces...

Rimbaud n'adopta sans doute pas formellement les croyances de Mahomet, mais, certainement mieux que beaucoup de ses contemporains européens, il sut, à Harar ou à Aden, ne pas faire tache dans le paysage, et pas seulement à travers le cas de son « serviteur », mais aussi et surtout par cette forme passive du courage que forment à elles trois la patience, l'endurance et la relativisation des infortunes, vertus islamiques s'il en est, que nous appelons péjorativement « fatalisme » ou « résignation », et qui, pourtant, constituent probablement le fond de la sagesse en Orient proche.

En ce sens, et même si Rimbaud n'a pratiquement laissé, du moins par écrit, que des récriminations contre le climat de poêle à frire d'Aden, où en onze ans dans la région il vécut quarante-cinq mois fractionnés en plusieurs séjours et contre ce désert géographique et intellectuel cerné par des montagnes rébarbatives de lave violacée, il n'était peut-être pas si surréaliste que cela d'installer dans la Maison Rimbaud un foyer culturel français, doublé d'un lieu de rencontres littéraires franco-arabes, d'y réunir une fois par année écrivains et artistes sous le signe de celui qui composa prémonitoirement *Une saison en enfer*.

Ce « retour sur Rimbaud » à Aden, qui permet en outre maintenant à trois cents jeunes Adénites d'apprendre le français, là ou l'écrivain devenu contremaître donnait ses ordres en arabe à des ouvrières hindoues, est le fruit d'un patient travail, souvent contre leurs administrations respectives, mené depuis quatre ans par une poignée de Yéménites et de Français, au premier rang desquels le poète Chaouki Abdelamir, et un diplomate français, Marcel Laugel, originaire, et ce n'est pas indifférent, de Tipaza, haut lieu littéraire algérien depuis Albert Camus et Jean Sénac, lequel, dans *Dérisions et vertige*, chanta en 1970 :

A Tipaza soudain me revient du Harar / Le sceau, / L'héritage de Djami.

Il reste à savoir maintenant si le mécénat privé français – c'est la Banque Indo-Suez qui a financé les assises d'Aden – prendra le relais financier d'une France officielle qui craint d'indisposer l'Arabie en faisant trop de bonnes manières au Yémen : les crédits promis par le président Mitterrand lors de sa visite d'Etat à Sanaa, à l'automne 1993, n'ont toujours pas été versés, alors que les Yéménites, eux, ont tenu parole en louant à son propriétaire et en mettant à la disposition des Français l'ex-comptoir Bardey. Au moins 1 million de francs sont encore nécessaires pour achever ses aménagements, qui ont déjà coûté à peu près la même somme.

Aden en hiver, quand la touffeur se transforme en simple chaleur, n'est pas seulement d'ailleurs ce *« fond de volcan sans une herbe »* décrit par Rimbaud. De la presqu'île montueuse de Syra, où, selon les Arabes, vint se cacher Caïn après avoir tué Abel, de ce promontoire surmonté d'un sosie du château d'If, le Gibraltar de l'océan Indien se montre sous son meilleur jour. Entre ses pattes de pierre ponce, il déploie un panorama peu commun avec ses maisons blanches sur fond noir, dont celle du poète, la massive tour du silence où les parsis naguère exposaient leurs défunts aux rapaces, les gigantesques citernes, sinon de la reine de Saba elle-même, du moins bimillénaires, le palais anglo-arabe du sultan de Lahedj. On vient d'ajouter sur la grève, au milieu de ce tableau finalement très harmonieux, l'énorme toit rouge très haut pentu, dans une zone où il ne pleut quasiment jamais, d'une pizzeria américaine qui n'est apparemment pas contraire aux conceptions esthétiques et culinaires des islamistes... Il faudra donc s'en accommoder.

Le site n'est d'ailleurs pas abîmé par cette construction intempe[illegible] approuver le producteur de télévision Jean Namchrik, qui a choisi le Maroc plutôt que les parages du détroit des Lamentations pour tourner, avec l'acteur Laurent Malet, en vue de la rentrée 1995 sur France 2, un film de trois heures sur Rimbaud en « Africasie ».

Il est patent néanmoins que si on veut retrouver un peu de l'atmosphère cosmopolite et prospère qui régnait à Aden au temps où Rimbaud y promenait sa moustachette, il faut *« quitter le grand animal rugueux »* vu par Paul Nizan dans *Aden Arabie*, le *« décor de mâchefer »* croqué ici par Jean Cocteau dans son *Tour du monde en quatre-vingts jours*, il faut franchir la frontière maritime et débarquer à Djibouti afin d'y voir ses militaires français comme au temps de la coloniale, ses affairistes éternels de quatre continents, ses non moins très actuels experts humanitaires se cachant pour faire des gueuletons, ses vitrines de nouveautés *« à la mode de Paris »* et les seules librairies dignes de ce nom encore ouvertes en mer Rouge. Rimbaud ne s'y vend d'ailleurs pas trop mal, très concurrencé, il faut le reconnaître, par Mahomet et par Monfreid. Dans ce coin du monde, au reste, si on nous permet la comparaison, ces grands noms forment une Sainte Trinité pleine d'enseignements aussi bien pour les gens du cru que pour les voyageurs étrangers.

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

▶ Pour tout renseignement sur les activités du Centre poétique franco-yéménite d'Aden, s'adresser à l'Association pour la Maison Rimbaud, 70, rue Damrémont, 75018 Paris.

▶ Les timbres décoratifs (20 F la plaque de 6) sur Aden et Rimbaud sont diffusés par l'Association pour le patrimoine architectural et culturel du Yémen, animée par Théodore Monod et José-Marie Bel (4, rue du Moulin-Joli, 75011 Paris. Tél. : 43-57-93-62). Cette association organise une *exposition documentaire* sur le séjour adénite de Rimbaud. Elle circulera en France à partir du 19 janvier 1995, en commençant par la Maison de la poésie au Forum des Halles à Paris (tél. : 42-36-27-53).

L'ORIENT DE RIMBAUD

Timbres sur Aden et l'ancien comptoir commercial où Rimbaud travailla et vécut.

CHRONOLOGIE

Semelles de vent

1854 – Naissance d'Arthur Rimbaud à Charleville.
1868 – Il adresse une ode latine au prince impérial.
1869 – Il écrit son premier poème connu en français.
1870 – Fugue à Paris puis à Bruxelles.
1871 – Envoi de ses poèmes à Verlaine qui le fait venir à Paris puis l'emmène à Londres et à Bruxelles.
1873 – Rimbaud publie *Une saison en enfer.*
1874 – Retour à Charleville. Ecriture des *Illuminations* à Londres.
1875-1876 – *« Je ne m'occupe plus de ça ! (la littérature) »* (A. Rimbaud). Début des grands voyages : Allemagne, Italie, Autriche, Hollande ; engagement dans l'armée des Indes néerlandaises puis désertion à Java. Retour par Le Cap.
1877 – Allemagne, Danemark, Suède, Charleville, Marseille, départ pour l'Egypte mais interruption du trajet en Italie.
1878 – Départ pour de bon à Alexandrie puis à Chypre. Mer Rouge. Chef de magasin à Aden puis adjoint d'un agent commercial à Harar.
1881-1882 – Explorations en Abyssinie (Boubassa). Aden.
1883 – Retour à Harar.
1885-1886 – Convoyage d'armes entre Tadjoura et le Choa.
1887 – Ankober, Entotto (où il est reçu par Ménélik II). Harar, Zeila, Aden et enfin Le Caire avec le jeune Hararite Djami Oueddeï. Un peu de journalisme.
1888-1890 – Rimbaud crée et exploite sa propre agence commerciale à Harar.
1891 – Maladie du genou. Retour à Aden puis à Marseille, à Charleville et derechef à Marseille où il meurt le 10 novembre. Inhumation à Charleville-Mézières.

CARNET DE LECTURE

● Outre la poésie de Rimbaud publiée par la Pléiade, dans *l'Œuvre-Vie* (Arléa) et en annexe du *Dictionnaire Rimbaud*, de Claude Jeancolas (Balland), la bibliographie francophone compte quelque cent cinquante titres disponibles sur le poète de Charleville. Au premier rang, citons la très classique et très éclairante biographie de Pierre Petitfils, *Rimbaud* (Julliard), qui est en cours de traduction en arabe, le synthétique *Rimbaud* (Seuil) d'Yves Bonnefoy, qu'il aurait dû oser appeler *le Petit Rimbaud illustré*, l'album panoramique de Claude Jeancolas, *les Voyages de Rimbaud* (Balland), qui nous balade en sépia de Stuttgart à Batavia. L'essai d'Alain Borer, *Rimbaud en Abyssinie* (Seuil), balaie, lui, la période éthiopienne en long et en large et peut être utilement couplé avec *Je suis ici dans les Gallas*, passionnantes lettres et textes abyssins de Rimbaud, astucieusement présentés par Alain Jouffroy.

● Gérard Macé a préfacé le bref et instructif *Double de Rimbaud* (Fata Morgana), de Victor Segalen, cet autre écrivain baroudeur ; le diplomate et poète libanais sunnite Salah Stétié est parti de *la Légende dorée* et du Coran pour composer son *Rimbaud, le huitième dormant* (Fata Morgana, avec des dessins de Jean Messagier) ; Pierre Michon a reconstitué à sa façon très littéraire, très élevée, un *« Rimbaud en chair et en mots »* dans *Rimbaud le fils* (Gallimard). On peut naturellement consulter avec profit garanti le *Rimbaud, système solaire ou trou noir*, d'Etiemble (PUF).

● Passons à ce Yémen dont Rimbaud ne vit guère que les côtes les moins hospitalières, mais où il rêva de revenir dans son agonie. On ne peut faire l'économie de l'ancien mais toujours valable *Yémen* (Seuil) de Claudie Fayein, cette doctoresse française qui, il y a quarante ans, fit redécouvrir l'*Arabia felix* aux Français. L'imagination historique, poétique et journalistique d'André Malraux se donna libre cours dans *la Reine de Saba, une « aventure géographique »* (Gallimard). Nous lui avons préféré les très pésaïques mais bien plus palpitants *Récits de la mer Rouge et de l'océan Indien* de l'amiral Labrousse (Economica) ou, bien entendu, *Barr-Adjam. Souvenirs d'Afrique orientale 1880-1887*, d'Alfred Bardey (CNRS), patron de Rimbaud à Harar et Aden.

● *EL Rahina* (*l'Otage*), du romancier yéménite Zéid-Moti Dammaj (Edifra, traduit de l'arabe par Luc Baldit, ancien ambassadeur de France à Sanaa), donne une idée des lettres modernes locales avec ces *« aventures d'un jeune otage de l'imam-roi au Yémen du temps jadis »*. Un aperçu de la poésie arabophone actuelle dans ce pays, littérature généralement plutôt conventionnelle mais néanmoins toujours très vivace, est donné par la mini-anthologie de Chaouki Abdelamir (traductions de Mohamed Kacimi, Serge Sautreau, Philippe Delarbre et Chantal Dagron), *Yémen, la mémoire verticale* (revue Aires, n° 17, BP 221, 42013 Saint-Etienne Cedex 2. Illustrations d'Anne Slacik).

● Enfin, l'actif Centre français d'études yéménites de Sanaa (ambassade de France, valise Yémen, 128 *bis*, rue de l'Université, 75351 Paris 07 SP) diffuse des *Chroniques yéménites* recensant en particulier les recherches universitaires en toutes langues sur la terre du moka et du kat. La nouvelle publication trimestrielle *Saba* (26, rue Villain - XIII, 1050 Bruxelles, Belgique) se veut un reflet intellectuel et sophistiqué, en français, de la civilisation yéménite. *La Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, d'Aix-en-Provence, a consacré son récent n° 67 au « Yémen, passé et présent de l'unité », sous la responsabilité de Michel Tuchscherer (Edisud). Le maître ouvrage sur le Yémen demeure la somme en trois volumes *l'Arabie du Sud* (Maisonneuve et Larose), due à l'éminent orientaliste et ethonologue franco-syriaque Joseph Chelhod (mort à Paris le 23 novembre) et à son équipe. De Rimbaud au Yémen au Yémen sans Rimbaud, le choix de lectures est assez large, sans parler des textes littéraires évoquant le Sud arabique chez Gobineau, Morand, Cocteau, Kessel, Monfreid ou Nizan.

Belfast avec lampions

Suite de la page I

A l'est de Belfast, au long de la rivière où les fameux chantiers de construction navale Harland et Wolff ont jadis enfanté le *Titanic*, un gigantesque projet de rénovation des docks, le Laganside, a vu le jour en 1992. Pour un coût estimé à 130 millions de livres, nouveaux ponts, promenades aménagées, immeubles d'habitation, bureaux, centres commerciaux, hôtels, parkings, centre culturel avec auditorium et salles de conférences.... se dresseront d'ici à l'an 2000 sur ce site longtemps abandonné : *« Bon argent, jolies maisons, grandes écoles, pas de drogue – ajoutez la paix, et qu'est-ce que cela donne ? Ulster : un paradis pour la classe moyenne »*, titrait il y a peu l'édition dominicale de quotidien *The Independent*.

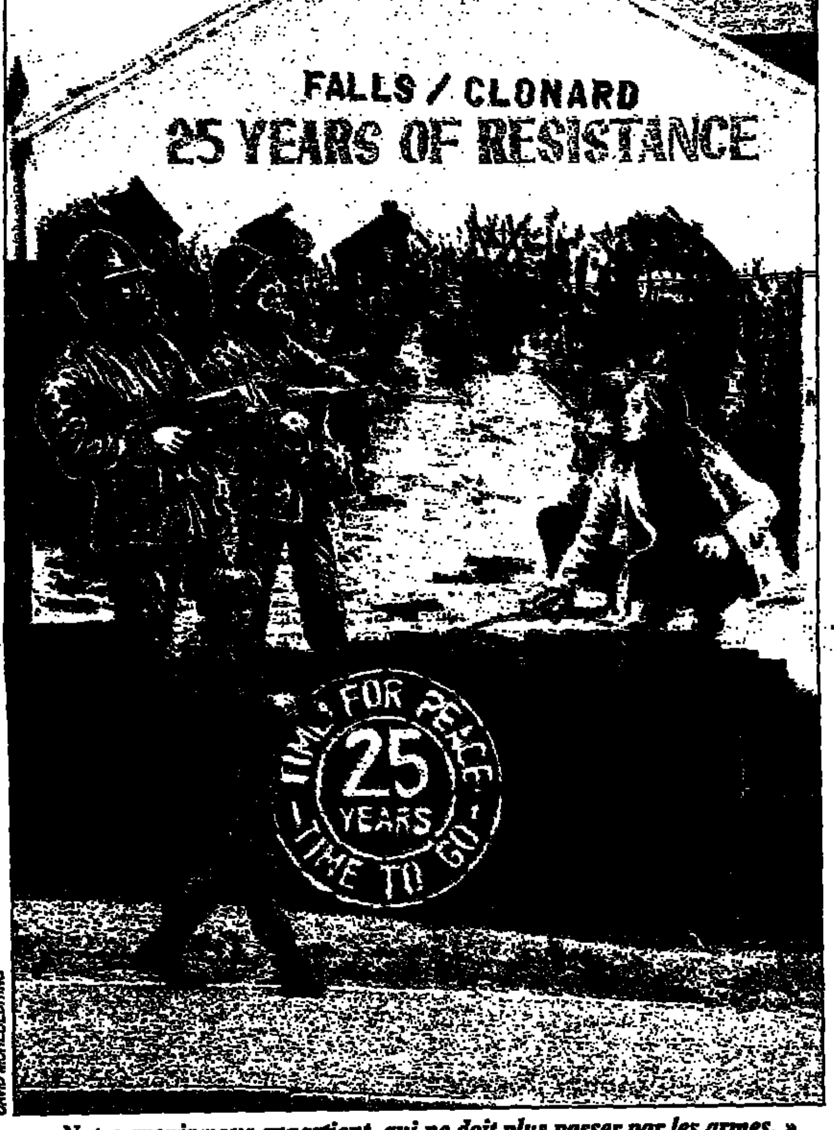
A l'ouest de Belfast, dans le quartier catholique de Falls, les sourires sont sceptiques ; de très gentils sourires, éloquents d'espoir, mais assez vite pimentés de cet humour noir serré, travaillé par des générations de laissés-pour-compte et plusieurs siècles de discrimination sociale. Ici, ce n'est pas tant la reprise économique qui préoccupe les esprits que ce tissu fragile à déployer patiemment, avec l'appréhension des accrocs : la paix.

Question de tempérament, ont souri certains : si la liesse a fait écho à l'annonce du cessez-le-feu par l'IRA dans les quartiers catholiques de Ardoyne, Andersontown et Whiterock, trente personnes à peine ont célébré la veillée de la paix le 14 octobre devant l'hôtel de ville, et le fief loyaliste historique du Shankill n'a résonné d'aucune manifestation de joie. Entre ces deux dates, les milices des organisations paramilitaires protestantes, l'Ulster Freedom Fighters (UFF) et l'Ulster Volonteers Force (UVF) se sont déchaînées : meurtre d'un jeune catholique le soir même du cessez-le-feu de l'IRA, attentats à la bombe, tentatives d'assassinats, représailles... On sait qu'il faudra beaucoup moins de temps pour remplir les caisses que pour parvenir à vivre correctement ensemble, mais jour après jour les tensions se relâchent.

Du jamais vu depuis vingt-cinq ans, dans le quartier de Falls, la police patrouille désormais seule dans les rues, sans les renforts de l'armée. Les pubs ne désemplissent pas, les parents autorisent leurs enfants à sortir le soir. Des brèches apparaissent dans les ghettos communautaires. Ainsi du temps fort marqué le 1er novembre avec la réouverture à la circulation d'un axe surnommé « rue de la Peur », Lanark Way, théâtre de raids meurtriers entre Shankill Road et le quartier catholique de Springfield. Les hautes palissades métalliques sont tombées. Le premier jour, de très rares piétons se sont aventurés le cœur battant. Rien à signaler.

Et tous ont un peu l'impression de rêver. Car la ville (pour peu de temps encore, sans doute) porte les stigmates de ces vingt-cinq ans d'agressions et de replis qui ont fait près de 3 500 morts et de 36 500 blessés. Dans le prolongement de Divis Street, avec ses modestes boutiques et maisons de brique rouge, Falls Road, l'une des trois plus longues artères de la cité, après Donnegall Road et Lisburn Road, témoigne à chaque pas de ce passé, même si des rénovations ont été opérées au début de la rue ces dernières années.

On est ici au cœur du fief républicain nationaliste, composé de tous les éléments d'une vie de quartier : un centre de sécurité sociale, *« où l'on est très occupé, dans cette rue habitée par plus de 65 % de chômeurs »*, plaisantera un guide ami ; deux grands parcs dessinés au dix-neuvième siècle, Dunville Park et Falls Park ; des écoles, St Dominics Girls Grammer School, construite en 1897, et St Mary's College, qui date de 1900 ; une bibliothèque au style victorien, la Carnegie Library Falls Road, érigée en 1908, dont les vitres de la section adulte ont volé en éclats sous l'effet d'une bombe début septembre ; une piscine qui remplace aujourd'hui les bains construits en 1894, Falls Swim Center ; deux pubs, le Crown bar, au numéro 191, et le Rock Bar, au numéro 491...



« Notre avenir nous appartient, qui ne doit plus passer par les armes. »

DAVID MORELEDITING

Mais l'ensemble est marqué par la désolation, singulièrement relevée par les couleurs vives des fresques murales dédiées aux héros combattants et au paradis futur : fenêtres grillagées ou barricadées de contreplaqué, chevaux de frise et barbelés, traces d'incendie, friches industrielles... Au nord, Conway Street marque la séparation des deux communautés. Au sud, au numéro 546, le Milltown Cemetery, construit en 1869, abrite le « carré républicain », où reposent notamment Bobby Sands, ce jeune officier chef de file des prisonniers républicains du camp d'internement de Long Kesh, et ses compagnons « morts de la faim » en 1981. Entre ces deux pôles, Clonard Street et Bombay Street, dont les murs et les trottoirs noircis racontent encore l'histoire des pogroms d'août 1969, et les façades de l'immense Royal Victoria Hospital, internationalement réputé pour son expérience chirurgicale dans le traitement des blessures par balle.

Au numéro 51 siège le Sinn Féin (« Nous seuls », en gaélique), aile politique de l'IRA qui a vécu une journée historique en entamant un dialogue officiel avec Londres, le 9 décembre. La librairie attenante déborde de publications militantes, de centaines de chroniques et d'ouvrages retraçant le film des *« événements »*, des *« troubles »*, des *« actions terroristes »*, de la *« guerre civile »*, du *« combat »*, selon les interlocuteurs. C'est ici que l'on trouve le précieux hebdomadaire républicain *An Phoblacht*, et l'on y vendait encore il y a peu un petit opuscule, *Falls Memories*, écrit de la main du leader du Sinn Féin, Gerry Adams. Enfant du quartier, il a souhaité ainsi transmettre aux plus jeunes de ce même quartier des fragments de leur histoire, scandée de guerres civiles, de ségrégation religieuse et sociale.

Il y raconte ce temps où Falls Road s'appelait Tuath na bhFal (la voie aux hautes haies) et n'était qu'un long chemin entouré de grands prés et de champs de blé, le début du dix-neuvième siècle marquant un véritable tournant avec l'expansion de l'industrie du lin : en 1850, trente-six moulins emploient plus de 36 000 personnes. Des familles éprouvées par la Grande Famine de 1847 (au cours de laquelle plus de 1 million d'Irlandais ont succombé) et qui s'intallent pour l'essentiel dans le quartier de Falls.

Dans les premiers temps, la population catholique était minoritaire – un tiers pour deux tiers de protestants. Les secteurs tels ceux de la construction navale, la briqueterie, l'ingénierie, les corderies prenaient leur essor, mais les catholiques demeuraient écartés des postes à responsabilité et des emplois qualifiés. La plupart des habitants de Falls Road étaient embauchés pour des salaires de misère dans les moulins qui se dressaient de Springfield Road à Northumberland Street. Tandis que les rares emplois masculins étaient dévolus aux convois et aux manœuvres, les femmes et les enfants assuraient douze heures durant le travail du lin, qui nécessitait alors plusieurs phases de traitement pénibles et dangereuses pour la santé.

En 1874 et en 1891, deux législations devaient alléger le travail des enfants, mais la malnutrition, le manque d'hygiène, la tuberculose et le rachitisme auront raison de la plupart d'entre eux lors de l'épidémie de typhoïde de 1897. En vain, les « esclaves du lin » (*« the linen slaves »*) déclenchent un important mouvement de grève en octobre, mené par James Connolly, l'un des héros de l'Irlande du Nord, dont la demeure, au 420 Falls Road, arbore encore une plaque commémorative. Beaucoup de répression, un peu de concessions ; l'échec au bout du compte avec le déferlement des années de crise économique, une timide reprise après guerre et le déclin définitif au tournant des années 50.

Rares étaient alors les maisons équipées d'électricité, et les Falls Baths remédiaient en partie aux manques sanitaires du quartier. En dépit de ses modestes conditions de vie, la première génération d'après-guerre, un peu mieux instruite, faisait le point ; même si la plupart des jeunes n'étaient pas politisés et s'abreuvaient de culture anglo-saxonne. On connaît la suite. Le grand vent de 1968, la bataille pour les droits civiques, les espoirs de changements rapides avec la perpective d'adhésion à l'Europe... quelques mois de rêves qui ont tourné au cauchemar, un certain 12 août 1969, lors de la marche des apprentis du Bogside.

Aucun de ceux qui dressèrent les barricades de Falls Road, le 14 août, ne pouvait alors imaginer l'ampleur des représailles des émeutiers anticatholiques. L'aube du 15 août offrait un spectacle de dévastation : des morts, et des quartiers entiers incendiés, Clonard, Bombay, Ardoyne... A l'automne 1969, l'armée britannique s'installait. Dans un premier temps pour arbitrer entre ces fous d'extrémistes orangistes et papistes. *Mais ils n'ont pas tenu* longtemps le juste milieu.

Aujourd'hui comme il y a vingt-cinq ans, les enfants font la loi à Falls Road. A l'époque, ils apportaient à leurs parents placés en veille derrière les barricades des bouteilles de lait remplies d'essence et de sucre. A présent, ils surveillent discrètement les étrangers en circulation dans la rue et font leur rapport. En 1969, des observateurs s'étonnaient qu'il y eût tant de chiens en balade, et on leur répondait en rigolant, comme aujourd'hui, qu'ils préfèrent être avec les catholiques qu'avec les « paisley » (1). On dit que depuis quelques semaines ils allongent le périmètre de leur promenades.

A la-mi septembre de cette année, les habitants de Falls Road se sont tous retrouvés dans la rue. En silence. Des banderoles affichaient : *« twenty five years : time for peace, time to go »* (vingt-cinq ans : le temps pour la paix, le temps de partir) sous le nez des nombreuses patrouilles militaires et malgré le poste d'observation de l'hélicoptère survolant le quartier plusieurs fois par jour. Un conseiller du Sinn Féin, dont le propre fils âgé de dix-sept ans avait été arrêté et torturé pendant sept jours un an auparavant, expliquait : *« Toutes les familles qui sont là ont eu l'un des leurs tué ou blessé, emprisonné ou torturé. Ils veulent que l'armée parte à présent. Ils ne veulent plus de cette présence quotidienne hostile, de cette surveillance et des provocations permanentes. Cette femme que vous voyez là, en tête du cortège, a perdu son fils unique, tué par l'armée britannique. Vingt-cinq ans, cela suffit. Notre avenir nous appartient, qui ne doit plus passer par les armes. »*

Les armes sont précisément au cœur du débat aujour'hui : l'arsenal de l'IRA (estimé à quelque sept cents fusils d'assaut, une quarantaine de lance-roquettes et 2 000 à 3 000 tonnes de Semtex, puissant explosif) comme celui des milices paramilitaires loyalistes (évalué à deux cents fusils d'assaut et une quinzaine de lance-roquettes) dorment sans avoir été déposés : dernière enclave d'ombre et de méfiance qui mettra sans doute encore beaucoup de temps pour se dissoudre. A l'approche de Noël, Falls Road répare petit à petit ses désastres les plus apparents.

Un jour viendra sans doute où des touristes armés de leur caméra vidéo viendront filmer les plaques tombales du « carré républicain », tout au bout de la rue, au Milltown Cemetery. Ils s'extasieront sur les incroyables jeux de lumière qu'offre le ciel irlandais et qui rendent fous photographes et peintres. Pour l'heure, ce sont les enfants qui sont maîtres des lieux et contemplent au sommet des arbres les collines proches. Quelques adultes viennent déposer une longue pensée aux morts de la faim, aux compagnons de route perdus pour toujours. Comme le fit Christopher, l'ami guide, quinze jours après la proclamation du cessez-le-feu. Christopher, qui se dit athée, espérait ce matin-là dans un sourire triste que le dieu Dollar n'effacerait pas complètement leur souvenir.

De notre envoyée spéciale
Valérie Cadet

(1) En référence au révérend Ian Paisley, le leader le plus intransigeant de la communauté protestante.

Noël à la Goutte-d'Or

Qui pourrait encore avoir peur du quartier de la Goutte-d'Or ?

« *Aux jours de l'Avent, voilà que des* mages vinrent d'Orient pour aller à Bethléem. L'étoile qu'ils avaient vue en Orient allait devant eux. » Elle s'arrêta au-dessus de la Goutte-d'Or, un quartier de Paris. Gaspard, roi de Méroé (1), pensa y trouver un présent. Ce qu'il vit dépassa toute espérance. Magie des couleurs, variété des légumes inconnus, beauté plus rare des fruits – anones et corossols – étrangeté des poissons, certains de rizière comme les silures, vivaneaux éclatants ou « tiofs ».

C'est la presse colorée d'un jour de marché de Noël dans les rues de ce quartier près du métro Château-Rouge, selon un axe déterminé par les rues Myrha et des Poissonniers. Là où la ville noire, qui est aussi Paris, reconstitue pour les fêtes ce qui fait son plaisir civilisé, le marché aux ignames, au manioc, au sorgho, au mil et à la banane plantain. *« Je suis noir, mais je suis roi »*, dit Gaspard, attiré par les couleurs, les parfums : *Myrrha*, la myrrhe, cet arbuste aromatique, *Balsamodendron myrrha*.



A ce banquet d'Hérode de la gastronomie que sont les étalages de ces rues pour nos fêtes de fin d'année, Gaspard, notre passeur, retrouve dans ces parfums d'exil le souvenir d'une terre qui imprègne immigrés, étrangers, hors-venus, attirés ici par l'abondance des boutiques du marchand chinois. A l'enseigne de *France Rama* (27, rue des Poissonniers, 75018 Paris. Tél. : 42-52-15-35), est la caverne d'Ali Baba des produits exotiques, fruits et légumes frais, des farines, semoules, couscous, légumes secs et riz importés directement.

« Pour préparer le nkui, c'est simple... Vous prenez du mendak, du tschwienga, du nsu'nflu, du lom nkak » (2). Spécialité bamiléké de l'ouest du Cameroun, le *nkui* est une sauce pour accompagner le couscous de maïs. Ceux qui connaissent le Cameroun et ses « chantiers », c'est-à-dire ses restaurants-buvettes un peu coquins, gardent un souvenir impérissable de *L'avion-me-laisse*, où Assene Flavienne prépare le pigeon braisé... Connaîtrons-nous jamais les arômes du « chais-de-bordeaux », qui n'est peut-être qu'un vin de canne à sucre ? Pas plus que « l'allocodrome », le marché où l'on vend l'*alloco*, une banane plantain frite, à Ouagadougou. Au fait, quel est le goût des pattes de bœuf fumées du Burkina-Faso ? Nestlé a tenté de lancer le *bonfoutou*, sorte de purée en flocons d'ignames et de banane. La vente se fait en France, avec le goût d'Abidjan ?

La colonie africaine à Paris est multiple. Elle a ses modes de coiffure, sa façon de s'habiller. La cuisine africaine est essentiellement familiale, c'est pourquoi, en général, nous ne la connaissons pas. Les restaurants sont confidentiels et mobiles. *Aïda*, qui était rue Myrha, s'est déplacé depuis peu (49, rue Polonceau, 75018 Paris). Gaspard, notre passeur, nous confie que la table antillaise, plus accessible, plus variée aussi, emploie nombre des mêmes ingrédients. Dans la marmite créole, on trouve les traditions confondues, la nostalgie africaine, les plantes de l'Amérique, les épices de l'Inde et le savoir-faire culinaire français. Il n'est donc pas étonnant que les boutiques de la Goutte-d'Or conviennent à tout le monde. Mais il faut connaître, ou bien être guidé, fût-ce par une étoile ! L'antillais du coin de la rue, Arsène, n'a jamais modifié l'enseigne de son restaurant : qui oserait imaginer qu'*A la Ville de Mâcon* (12, rue Doudeauville, 75018 Paris. Tél. : 46-07-46-32), on trouve les meilleurs accras du quartier, le boudin et le crabe farci ?

Alexandre Dumas, créole s'il en fut, rapportait l'histoire de la marmite éternelle. A Mme de Créquyi, qui affirmait, après Brillat-Savarin, que le bouilli n'est que de la viande cuite moins son jus, il répondit : *« Avez-vous goûté du bœuf ou du poulet de la marmite éternelle ? »* La « marmite éternelle » était un ancien usage parisien où le pot-au-feu ne quittait l'âtre ni jour ni nuit, dans lequel on rajoutait un poulet, si l'on servait un poulet, ou un filet de bœuf succédant à une pièce cuite, et où chaque tasse de bouillon était remplacée par son exact volume d'eau. Toute viande qui y cuisait héritait des sucs amassés dans ce bouillon qu'elle enrichissait de son apport (3). Cette marmite d'Alexandre Dumas est la métaphore de la cuisine du Paradis, celui où rien des saveurs créées ne se perd. C'est le monde de l'Afrique et des îles Caraïbes. Aussi colombo, lambi, calalou, chatou, ouassous, matoutou, ignames et gombos rejoignent dans leur générosité le foutou et l'alloco africains, dans une vaste redistribution qu'offre la facilité des transports aériens, le monde moderne des voyages, des exils aussi, des déracinements, des errances apatrides. En quelques rues, à la Goutte-d'Or, on trouvera ce qui fait toujours la fierté de Fauchon, et de Hédiard surtout, fruits du Paradis et légumes des tropiques. C'est une corne d'abondance répandue entre les boulevards Barbès et de la Chapelle, où l'on peut encore, à petits prix, puiser dans la richesse, accessible à tous, des fruits exotiques, des légumes venus d'ailleurs, des poissons à la fraîcheur vive et colorée et des épices, sous un ciel souvent gris de pluie, de précarité, de squats et de contrôles d'identité.

Connaissez-vous la rafraîchissante recette du crabe matoutou ? Crabe terrestre, *Cardisoma* de la famille des gécarcinidés. On l'appelle *tourlourou* aux Antilles, il est de couleur bleu-violet. Le crabe est mis à jeûner, puis il est gavé de bananes, piment, mangues et coco ! Il ne lui manque qu'un *ti-punch* avant que le couteau ne le décarcasse, et qu'il mijote avec herbes et piment. Il est servi avec le riz.

Gaspard se met à table. Il n'est qu'une pièce rapportée, un Antillais de Paris, qu'il connaît comme un chauffeur de taxi : *« Etes-vous gastronome ? Moi, je le suis ! »* La scène se déroule aux *Spécialités antillaises* (14-16, boulevard de Belleville, 75020 Paris. Tél. : 43-58-31-30). Le chef, interrogé sur son orthodoxie culinaire, est toujours inquiet. Il répond sur le mode inquisitorial. Il a raison. Un mage à la recherche des étoiles, ne serait-ce que celle de Bethléem, n'est jamais qu'une figure étrange et baroque de zombi à table, qui ne peut que s'escamoter, se dérober aux regards. C'est la logique de l'invisibilité !

Gaspard peut donc flâner tranquillement dans le quartier de la Goutte-d'Or, à la recherche de l'imprévisible myrrhe, résine végétale comme le benjoin ou le ciste. Accessoirement, il nous donne envie de retourner *Aux Petits Chandeliers* (62, rue Daguerre, 75014 Paris. Tél. : 43-20-25-87. Fermé le dimanche. Spécialités réunionnaises) pour allumer les bougies de Noël : rien n'est trop beau pour une pareille fête, celle de l'Enfant qui vient.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Gaspard, Melchior et Balthazar*, de Michel Tournier, NRF, 1980.

(2) *L'Afrique, côté cuisine*, Syros, 1994, 89 francs.

(3) *Dictionnaire*, d'Alexandre Dumas, Veyrier, 1978, p. 99.

▶ Restaurants africains :

– La Gazelle, 9, rue Rennequin, 75017 Paris. Tél. : 42-67-64-18. Fermé dimanche.

– Entoto, 143, rue Léon-Maurice-Nordmann, 75013 Paris. Tél. : 45-87-08-51. Le soir du mardi au samedi. Cuisine d'Ethiopie.

– Paris-Dakar, 95, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris. Tél. : 42-08-16-64. Fermé lundi. Cuisine de l'Afrique de l'Ouest.

Toques en Pointe

Aux Petits Chandeliers

La cuisine de l'île de la Réunion fait la part belle aux légumes, avec les délicieux achards de légumes, de palmiste, la fricassée de brède chou-chou, aux fruits des tropiques, avocats, mangues, et à la vanille. Avec le punch, on déguste d'abord des petits pâtés à la viande, savoureux. Le crabe farci s'impose ensuite, comme le boudin créole ou le poulet compère. Puis c'est la série des rougailles, crevettes, morue, saucisses. Cuisine corsée, aromatique et, ici, très soignée. Les saveurs sont tranchées, insolites parfois (cari de petit-jacques) et aussi roboratives (embrocal, mélange de riz et de haricots). Parmi les sorbets – aux fruits frais sans colorants – la neige de cilaos au combava est naturellement un dessert recherché. Sobre décor et service diligent. Assiette garnie à 49 F. A la carte, il faut compter 150 F. Quelques vieux rhums de derrière les bambous.

▶ Paris. 62, rue Daguerre (14e). Tél. : 43-20-25-87. Fermé le dimanche.

Le Saint-Amarante

Mme de Saint-Amarante, figure étincelante de *la Vie parisienne* (au temps d'Offenbach), aurait ici quelque émoi gastronomique, avec une plaisante entrée composée d'un œuf au plat, de queues d'écrevisses et d'oseille. *La Vie parisienne*, si j'ai bonne mémoire, n'évoque guère que *« les tripes à la mayonnaise »*. J'ai tâté aussi du beignet de salsifis sauce ravigote – une rareté (35 F) – suivi d'un croustillant de tête de cochon cuit à la perfection, en plat du jour (60 F). A signaler aussi le gâteau de sanglier, soit quelques feuilles de chou vert dans lesquelles sont cuites, à l'étouffée, les chairs émincées du gibier. Tarte fine aux pommes ou crème caramélisée à la réglisse pour conclure, avec un morgon de Guy Breton, par exemple (110 F). Yves et Christiane Avrillaud forcent l'estime. Accueil et service souriants, comme les prix : environ 170 F.

▶ Paris. 4, rue Biscornet (12e). Tél. : 43-43-00-08. Déjeuner : du lundi au vendredi ; dîner : mercredi, jeudi, vendredi.

L'Appart'

Fini le restaurant classique, lieu de société et d'abondance ? On va à l'Appart'. C'est comme chez soi, douillet, intime. Enfin presque, avec cent vingt-cinq couverts sur deux niveaux. Le décor reproduit un peu naïvement les espaces familiers, le salon, la cuisine, la bibliothèque. La bonne surprise, ici, est la qualité des produits et la simplicité des apprêts. Allons-y, pour la salade de ris d'agneau et friture de pommes de terre, les sardines au vinaigre tomaté, la morue fraîche poêlée, l'onglet de veau et gratin dauphinois, quelques bonnes grosses frites « pommes coin de rue ». Desserts de grand-mère, bien sûr, et petits vins de pays. Le menu de base est à 140 F vin compris. Au déjeuner, formule à 100 F. A la carte, environ 200 F.

▶ Paris. 9, rue du Colisée (8e). Tél. : 53-75-16-34. Tous les jours

Morot-Gaudry

La salle à manger a été rénovée, discrètement. La cuisine reste classique et décalée. La fine pâte des ravioles de homard au fumet de citronnelle et les trois terrines de pigeon au foie gras, de lièvre aux poivres et de faisan aux pistaches (100 F) donnent la juste mesure de cette table raffinée. On n'attend guère d'émotion hélas ! aujourd'hui d'une pièce de bœuf. De race normande, « longuement mûrie » et poêlée au vieux médoc, elle est accompagnée d'une « pomme amandine », souvenir de l'époque où chaque plat, ici, était garni d'une purée de légumes. Le résultat est heureux. Délicat et parfumé est le filet de chevreuil sauté au verjus, flanqué d'un cannelloni de foie gras. La poire passe-crassane au miel et crème cannelle associe subtilement le sucré et les épices. Chez Morot-Gaudry tout est nuance et volupté. Somptueuse carte des vins. Au déjeuner carte « affaires » 220 F vin compris. A la carte, le double. Pour le réveillon de Noël, carte « normale ».

▶ Paris. 6, rue de la Cavalerie (15e). Tél. : 45-67-06-85. Fermé samedi et dimanche.

J.-C. Rt

Échos Gourmands

★ **Les rois mages** étaient-ils trois, ou quatre selon Michel Tournier ? L'incertitude souvent demeure sur le nombre exact des invités d'une soirée de réveillon. Rien de plus déconcertant pour la maîtresse de maison. La solution est alors de faire appel à un traiteur. Et pourquoi pas un traiteur grec ? Appolon (24, rue Jean-Nicot, 75007 Paris, tél. : 45-55-68-47), où l'aimable Costa, ami des Muses comme la divinité tutélaire, saura mettre la musique et la poésie, sinon la gastronomie de son pays, au service de vos invités.

★ **Quelques restaurants** n'annoncent qu'au dernier moment, et parce que leurs clients souvent le leur demandent, un menu de la Saint-Sylvestre.

– C'est le cas de Jean-Claude Ferrero (38, rue Vital, 75016 Paris, tél. : 45-04-42-42), avec un menu tout truffes (980 F) et tout champagne, à volonté (1 200 F).

– La Table d'Anvers (2, place d'Anvers, 75009 Paris, tél. : 48-78-35-21), sans cotillons ni magicien – il est en cuisine –, vous fera passer une belle soirée (850 F).

– Au Grand Hôtel de Divonne, le réveillon de la Saint-Sylvestre sera musical (1 100 F).

– La soirée russe la moins chère de Paris – avec les violons tziganes de Romano, comme tous les soirs, mais vodka à volonté ! – vous coûtera tout de même 1 500 F : Nikita (6, rue Faustin-Hélie, 75016 Paris, tél. : 45-04-04-33).

– Chez le Père Claude (51, avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris, tél. : 47-34-03-05), la fête sera assurée – comme d'habitude, pourrait-on dire – mais aux prix habituels de la carte !

– L'insolite, au Ritz (place Vendôme), est l'assiette de tapas et cocktail (250 F) au bar Hemingway, à l'heure espagnole, avec le raisin blanc pour les douze coups de minuit.

J.-C. Rt

JEUX

PHILATÉLIE

Champs-Elysées

La Poste mettra en vente générale, lundi 2 janvier, un timbre à 4,40 F, les Champs-Elysées.

Encore un timbre « parisien » après ceux émis en 1994 sur le CNAM, Pierre de Coubertin et la Sorbonne, *Normal Sup*, Simenon et le quai des Orfèvres, la Cour de cassation, le Parc floral. L'Arc de Triomphe reste aussi le monument parisien le plus représenté sur nos timbres puisqu'on le retrouve dès 1917, à travers *la Marseillaise*, de Rude, en 1924 (Jeux olympiques de Paris), puis sur la dizaine de valeurs d'usage courant émises en 1944 ou les très nombreuses commémorations des guerres de 1914-1918 et 1939-1945 (en 1938, 1968, 1971, etc.) et, en 1989, sur *un panorama de la capitale*.

Le timbre, au format horizontal 76 x 22 mm, dessiné et gravé par Jacques Jubert, est imprimé en taille-douce en feuilles de vingt avec vignettes attenantes sans valeur comportant un texte bilingue français-anglais « Bonne année 1995-Happy New Year ».

P. J.

▶ **Vente anticipée à Paris, le 31 décembre, de 10 heures à 20 heures et le 1er janvier de 12 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert sous une tente au Carré Marigny (marché aux timbres), à l'angle de l'avenue Gabriel et de l'avenue Matignon (métro Franklin-Roosevelt ou Elysées-Clemenceau). *Timbre à date illustré* supplémentaire « Meilleurs vœux 1995 », le 1er janvier.**

En filigrane

● **Grands Prix.** – Les Grands Prix de l'art philatélique 1994 ont été décernés au cours du 48e Salon d'automne. Pour la France, le timbre *Simenon*,



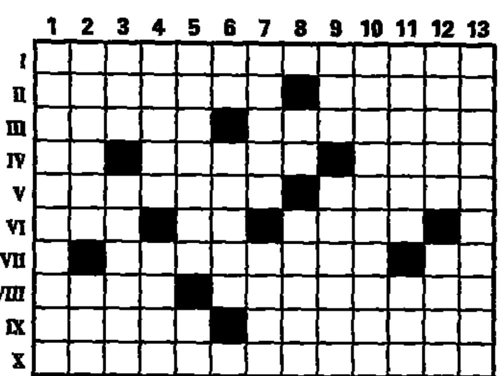
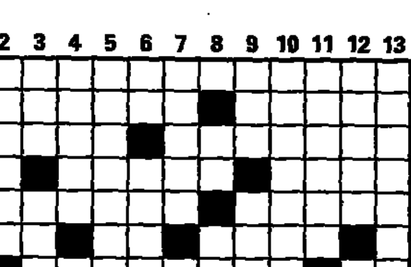
dessiné par *Jean-Paul Véret-Lemarinier et Désiré Roegiest, gravé par* Claude Andréotto, imprimé en taille-douce et offset, l'emporte haut la main devant *l'Orgue de la cathédrale de Poitiers*, dessiné et gravé par Patrick Lubin et imprimé en taille-douce, et le carnet *De la scène à l'écran*, de Miehe et Siran, imprimé en héliogravure. La bande *Patrimoine culturel : les buttes à Sylvain*, émis par Saint-Pierre-et-Miquelon et le bloc de la Journée du timbre émis par l'Islande ont *aussi été* distingués.

● **Sans valeur faciale.** – Une nouvelle association philatélique spécialisée a vu le jour, le NVI Club *(No Value Indicator)*, qui réunit les collectionneurs de timbres et entiers *postaux du monde entier* sans valeur faciale numérique indiquée (renseignements : Alain Vailly, 1, rue du Chiron, 44120 Vertou).

● **Ventes.** – Au fil des ventes en cette fin *d'année*, à *noter les promotions*, par dix exemplaires, chez André Macher (Paris, tél. : (1) 45-23-25-23) : bande carnet non pliée des personnages célèbres 1987, bloc *Philexfrance, bande carnet n° 2655 Chanson française*, etc. Chez Laurent Désiré (Cherbourg, tél. : 33-93-55-91), l'année complète 1993 de Russie coûte 380 F. Actualité philatélique (Cormeilles-en-Parisis, *tél.* : (1) 34-50-64-16) propose un très beau lot des numéros 1 à 6 de France oblitérés (9 900 F). 16 300 F franco pour les TAAF complets de 1948 à 1993 chez Drouot *Philatélie (Paris, tél. : (1) 45-23-41-83)*. Spécialiste des anciennes colonies françaises, Beauvais (Paris, tél. (1) 47-70-25-26) propose des années complètes du Laos, ainsi que *le n° 1 de* Nouvelle-Calédonie en bloc de quatre (5 200 F).

Mots croisés

n° 844

HORIZONTALEMENT

I. Conduisent les acteurs du I à se manifester. – II. Il plane. Pour transmettre le message. – III. Bien loin de l'apogée. Se rencontre aux Six Jours. – IV. Pronom. Au drapeau du pirate. C'est à l'oreille qu'elle nous parle. – V. Cassant... et faire suivre de la brosse à reluire. – VI. On y casera l'étudiant. Pour un tango. Permet une haute ligne de flottaison. – VII. Appellera à la rescousse. En *tête et en queue de train*. – VIII. Vieil Indien. Restait dans le bain. – IX. Ni vous ni moi. Mouche du coche. – X. Reçus aujourd'hui, ils serviront demain.

VERTICALEMENT

1. *Voisine opération de nettoyage.* – 2. La fleur surtout s'offre *dans* nos villes. Ecrivain. – 3. Cocon. Sérieusement étudiées par Sherlock Holmes. – 4. Singe. Piscine à batraciens. – 5. Il n'apprécie pas les écarts de langage. Note. – 6. Note. Princesse. – 7. Lui, passe encore, mais elle ! Indispensable à la coquette. – 8. Voyelles. Demeure d'un horrible monstre. – 9. Possessif. Métal. – 10. Recherche les faveurs. – 11. Travaille pour l'avenir. Le numéro un. – 12. *Si* on la suit on limite les risques. Choc d'atomes crochus. – 13. *Vous laissent hébétés.*

SOLUTION DU N° 843

Horizontalement

I. Paupérisation. – II. Enrôlent. Robe. – III. Ratel. Dératés. – IV. Critère. Ecart. – V. Ecce. Exile. Eo. – VI. Phases. Ness. – VII. Tin. Timon. Api. – VIII. Estrade. Tigre. – IX. Ut. Epure. Nain. – X. Représentants.

Verticalement

1. Percepteur. – 2. Anarchiste. – 3. Urticant. – 4. Poètes. RER. – 5. Elle. Etape. – 6. Ré. Résidus. – 7. Index. Mère. – 8. Ste. Ino. En. – *9. Relent. – 10. Tracés. INA. – 11. Iota. Sagan. – 12. Obéré. Prit. – 13. Nestoriens.*

François Dorlet

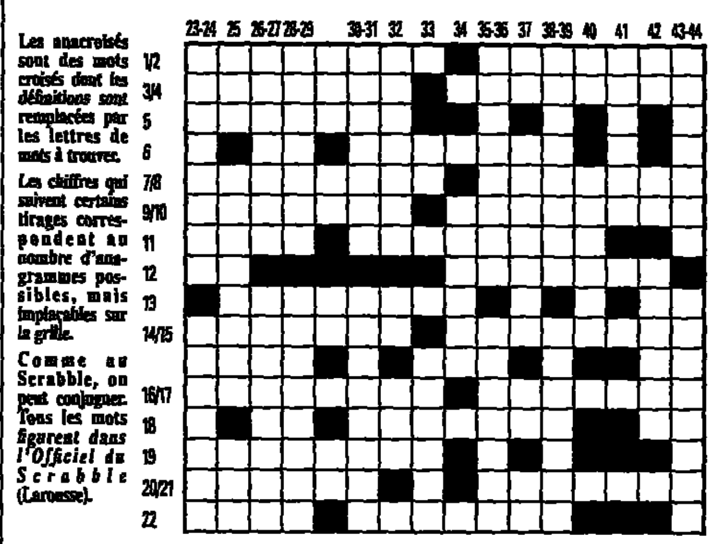
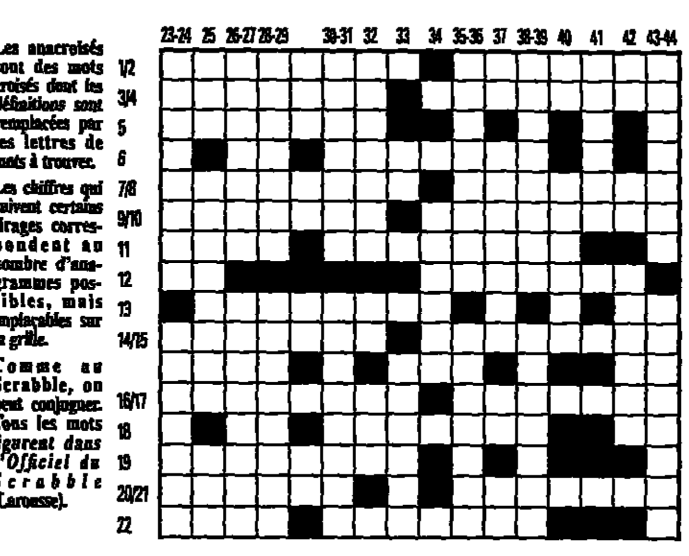
Anacroisés(®)

n° 845

Les anacroisés sont des mots croisés dont les *définitions sont* remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots *figurent dans l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. CEIINOTV (+ 1). – 2. AEMRSST. – 3. AAILMNU. – 4. *AEILMNNU (+ 1).* – 5. AEPPRUZ. – *6. AGINOST (+ 4).* – 7. AEEILNSU. – 8. AAENRTU (+ 3). – 9. EILNSTU (+ 2). – 10. AEINOPRT (+ 6). – 11. CEEELLRT (+ 1). – 12. EIIIRSZ. – 13. ACEFIILT (+ 2). – 14. CIILNOP. – 15. *EEELLNTU.* – 16. AACEGILR (+ 1). – 17. *CEHIOPT (+ 1).* – 18. ALOQRRU. – 19. ADGNOOPS. – 20. AEINPT (+ 6). – 21. EINOQTU (+ 1). – 22. EINRSST (+ 2).

VERTICALEMENT

23. AILLNNOZ. – 24. ACEMPRR. – 25. *AEFIIRRU.* – 26. *CEIPRTU (+ 1).* – 27. AAEGGIOP. – 28. IIMNPSU. – 29. CINOORST (+ 1). – 30. EILNSUU. – 31. AILORSTV. – 32. AEIRSST (+ 13). – 33. AENPRS (+ 1). – 34. EIPRRU. – 35. AEGIMNRU (+ 3). – 36. CEINOTU. – 37. AEILORS (+ 4). – 38. AELNSSTU. – 39. *ILNOSTU (+ 1).* – 40. CEINOT. – 41. ADELTU (+ 2). – 42. EELOTZ. – 43. ABENORS (+ 2). – 44. *EEEHIRSS (+ 1).*

SOLUTION DU N° 844

1. ESQUIMAU. – 2. VAUTRER. – 3. DECROCHE (DECOCHER). – 4. ACHETEUR. – 5. DERADANT. – 6. THALERS. – 7. CUEVAS. – 8. COUILLON. – 9. CHEVEUX. – 10. OUTILLEE (TOUILLEE). – 11. TZIGANE (GANTIEZ). – 12. FREGATE. – 13. RELAYER. – 14. IRISERAI. – 15. OBSEDER (BORDEES, BRODEES, DEROBES). – 16. RAIRONT. – 17. SEVERES (SEVREES, VERSEES). – *18. IMPERIAL (EMPLIRAI, REMPILAI, REMPLIAI).* – 19. EGOSILLA (GALLOISE). – 20. ZIEUTEES. – 21. FAISANS (FINASSA). – 22. EVIDENCE. – 23. FRIRIEZ. – 24. *QUARTIER (EQUARRIT, TRIQUERA).* – 25. ELLIPSE (PEILLES, PILLEES). – 26. VULGAIRE. – 27. IRIDACEE. – 28. ALOUETTE. – 29. ARENEUX. – *30. ZEROTAGE. – 31. SLOUGHIS.* – 32. LUNAIRES (LAINEURS, ULNAIRES). – 33. CHICOTIN. – 34. PREMUNI. – 35. ENSEVELI (NIVELEES). – 36. AERERAS. – *37. CERVELET.* – 38. ANAVENIN, vaccin. – 39. AERASSE (ARASEES). – 40. CUISSE (CUISES).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Bridge

n° 1 613

UN AUDACIEUX STRATAGÈME

Quand on regarde cette donne de la sélection de l'équipe américaine pour les Olympiades de 1992, on se demande comment une paire aussi réputée que celle de Kaplan et de Kay (E-O) ont pu livrer une manche en tombant dans le piège qu'avait tendu Meckstroth. *Mais dites-vous bien* que chacun d'entre nous aurait sans doute pu être victime de cette ruse.

Nord : ♠ 9 8 4 3 – ♥ 10 9 8 – ♦ V 10 9 – ♣ V 4 3
Ouest : ♠ 10 6 5 – ♥ A V 5 3 2 – ♦ R 7 – ♣ 7 5 2
Est : ♠ R D – ♥ R 7 6 4 – ♦ D 8 6 5 4 3 – ♣ 10
Sud : ♠ A V 7 2 – ♥ D – ♦ A 2 – ♣ A R D 9 8 6

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest Kay	Nord Rodwell	Est *Kaplan*	Sud Meckst.
–	passe	passe	1 ♣
passe	1 ♦	contre	1 ♠
passe	2 ♠	passe	3 ♣
passe	3 ♠	passe	3 SA...

L'entame à Cœur aurait immédiatement tué le déclarant, mais Ouest crut bon d'attaquer le Roi de Carreau dans la couleur contrée par Est. *La situation restant désespérée, grâce à quel stratagème* Jeff Meckstroth a-t-il gagné ce contrat de TROIS SANS ATOUT qui était théoriquement infaisable ?

Réponse

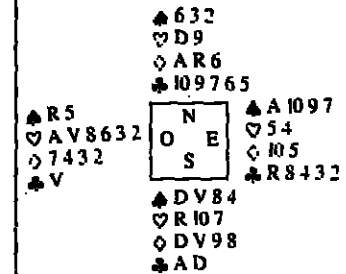
Le déclarant n'avait que huit levées et il songea à rejouer tout de suite Carreau pour affranchir le Valet de Carreau, la neuvième levée. Mais l'adversaire (qui prendrait avec la Dame de Carreau) comprendrait la situation et trouverait facilement la contre-attaque à Cœur.

Alors que faire ? Avec un rare sang-froid Meckstroth, après avoir pris l'entame avec l'As de Carreau, joua... *la Dame de Cœur !* Et ce bluff eut l'effet désiré : Ouest se précipita sur l'As de Cœur *pour continuer Carreau* afin de libérer la couleur de son partenaire. Bien entendu Est, après avoir fait la Dame de Carreau, *rejoua Carreau*, et le machiavélique Meckstroth trouva ainsi sa neuvième levée !

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Les tournois individuels n'ont pas une grande vogue car la chance joue un rôle plus important que dans les tournois par paires où vous ne changez pas de partenaire toutes les deux donnes. En revanche, un tournoi individuel entre les meilleurs joueurs d'Europe évite les disparités et, pour *cette raison, Generali* a organisé en 1992 un Championnat d'Europe individuel. Le Polonais Piotr Gawrys, un des finalistes de la récente Coupe Rosenblum, a été le vainqueur de cette épreuve qui a duré trois jours à Paris à l'Automobile Club.

Voici une donne où Gawrys a réussi le *coup de flanc* le plus brillant de cette compétition :



Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud Bellad.	Ouest Rohan	Nord Perron	Est Gawrys
1 SA	2 ♥	3 SA	passe...

Ouest a entamé le 6 de Cœur pour le 9 du mort, le 5 d'Est et le 7 de Sud. Le déclarant a fait l'impasse au Roi de Trèfle, puis il a tiré l'As de Trèfle sur lequel Ouest a défaussé le 3 de Cœur. Belladonna est alors monté au mort par le Roi de Carreau pour jouer le 10 de Trèfle (afin d'affranchir le 9 de Trèfle). Comment Gawrys en Est (qui ne voyait que son jeu et le mort) *a-t-il fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Bien qu'il n'ait qu'un demi-arrêt à Cœur, Perron n'avait guère d'autre enchère que 3 SA.

HORRESCO REFERENS

Peu de bridgeurs frémissent *aujourd'hui en entendant utiliser* l'horrible franglais « *ducker* » (tiré du verbe anglais *to duck*) au lieu de *laisser passer*. En fait, le verbe français qui convenait le mieux avait été proposé par le regretté Jean Besse. Dans une traduction d'un livre de Reese, il *avait traduit to duck par esquicher* qui correspond, d'après le Petit Larousse, à « donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre ». Malheureusement, laisser passer ou esquicher sont plus longs que « ducker », et par conséquent moins commodes ! Qu'en pense M. Toubon ?

Philippe Brugnon

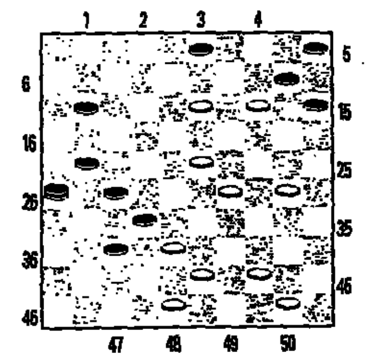
Dames

n° 496

LE COIN DU DÉBUTANT

Les grands classiques Schémas (suite)

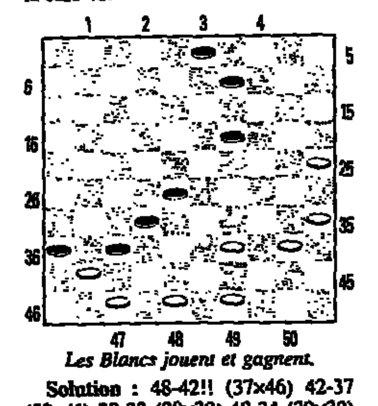
● **Le coup Kleute** : nous sommes, avec ce mécanisme très surprenant, à longue distance des « tout premiers pas » des débutants, qui devront, en priorité, fixer leur attention sur la dame noire.



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 13-9 !! [superbe pointe dans le préliminaire] (10×28) 30-24 ! [la notion de temps de repos] (3×12) 48-42 (37×39) [la *clé du mécanisme*] 44×31 (26×33) [une calamité cette dame noire pour son camp] 29×18!,+.

● **Thème de l'enfermé.** Il n'y a pas de « coup de l'enfermé », mais une multitude de coups de l'enfermé, ne serait-ce que sur la base diabolique de la case 46.

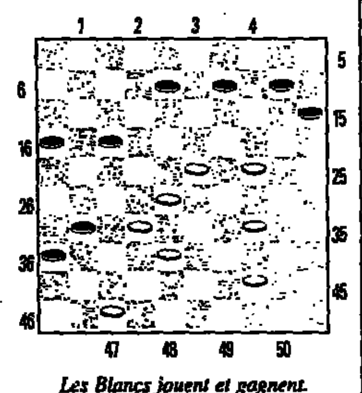


Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 48-42!! (37×46) 42-37 (32×41) 39-33 (28×39) 40-34 (39×30) 35×41!+ par enfermé *a* (37×48) 39-34 (48×30) 35×4 (32-38) 4-10 (28–33) 10-37,+.

L'UNIVERS MAGIQUE

D'après une partie libre opposant le regretté GMI Michel Hisard (13 fois champion de France) conduisant les Blancs, en 1959, contre le maître national SERF, son aîné de deux générations.



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 24-20 ! (15×24) 34-30 (24×35) 47-41 (36×47) 28-22 !!

L'excitation suprême pour les connaisseurs du coup TURC dans ses milliers de variantes

(47×27) 32×5 !, +. Relativement simple sur une chorégraphie superbe !

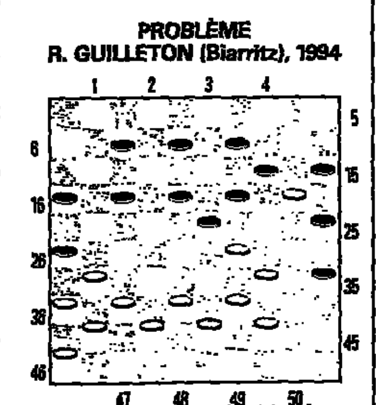
SOLUTION DU PROBLÈME n° 495 C. ROMON (Carrières-sur-Seine (1994))

Blancs : pions à 11, 12, 18, 21, 22, 25, 26, 29, 31, 34, 42, 47, 49.

Noirs : pions à 1, 2, 9, 10, 14, 20, 24, 32, 33, 38, 40, 44, 45.

12-8 !! (2×13) 11-7 ! (1×23) 29×18 (40×29) 49×40 (45×34) 22-17 !! (13×11)21-17 ! (11×22) 31-27 (22×31 ou 32×21) 26×19 (14×23) 42×13 (23-29) 13-8 ! (29×34)8-2 ! (34×39) 2-35 ! (39×43) 35-49 (43-48, *dame*) 49-40 (48-37) 47-42, etc. Superbe démonstration conçue pour les lecteurs du *Monde*.

PROBLÈME R. GUILLETON (Biarritz), 1994



Une combinaison « Top-Model » en 10 temps ponctuée par un triple enchaînement de rafles. Problème récemment composé pour les lecteurs du Monde.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Echecs

n° 1617

CHAMPIONNAT DE RUSSIE, ELISTA, 1994

Blancs : S. Rublewsky.
Noirs : S. Jonou.
Défense sicilienne.
Variante Sosine.

1. é4	ç5	15. Dh5	Tg8
2. Cf3	Cç6	16. Dxf7	Tg7
3. d4	çxd4	17. Dé8 +	Tg8 (j)
4. Cxd4	Cf6	18. Dh5	b4
5. ç3	d6	19. Cé2	a5 (k)
6. Fç4	é6 (a)	20. Cd4	d5 (l)
7. Fé3	a6 (b)	21. éxd5 ! (m)	a4
8. Fb3 (ç)	Dç7 (d)	22. Fç4 !	b3 (n)
9. f4	Fé7	23. Th3	Fç5 (o)
10. Df3 (é)	Cxd4 (f)	24. Fd3 (p)	f5
11. Fxd4	0-0	25. Cb5	Dxf4+
12. 0-0-0	b5 (g)	26. Rb1	Tg7
13. Fxf6 (h)	gxf6	27. Dé8+	Tg8
14. Td3 (i)	Rh8	28. Dç6 !	ab. (q)

NOTES

a) La limitation de l'action du F-R blanc est indispensable.

b) Ou 7..., Fé7 ; 8. Dé2 (8. ; Fb3, 0-0 ; 9. 0-0, a6 ; 10. f4, C×d4 ; 11. Fxd4, b5 ; 12. é5, dxé5 ; 13. fxé5, Cd7 ; 14. Cé4, Fb7 ; 15. Cd6, Fxd6 ; 16. éxd6, Dg5 ; 17. Tf2, a5 ! donne aux Noirs un jeu égal), 0-0 ; 9. 0-0-0, Fd7 ; 10. f4, Tç8 ; 11. Fb3, Da5 ; 12. f5 ! avec une bonne attaque.

ç) 8. Dé2 suivi de 0-0-0 (« attaque Délimirovic ») est une autre idée.

d) Ou 8..., Fé7 ; 9. f4, 0-0 ; 10. Df3, Ca5 ; 11. 0-0-0, Cxd4 ; 12. Txd4, Fd7 ; 13. g4, é5 ; 14. Cd5 ! (Jakovitch-balachov, St-Petersbourg, 1993).

é) 10. 0-0 est également jouable : 10..., Ca5 ; 11. f5, Cç4 ; 12. Fxç4, Dxç4 ; 13. Df3, 0-0 (si 13..., é5 ; 14. Cb3, b5 ; 14. Cd2) ; 14. Ta-d1, é5 (si 14..., b5 ; 15. é5, dxé5 ; 16. Dxa8, éxd4 ; 17. Fxd4) ; 15. Cd-é2 ou 15. Cb3 avec avantage aux Blancs.

f) La variante 10..., 0-0 ; 11. 0-0-0, Cxd4 (après 11..., b5 ; 12. é5, Cxd4 ; 13. Dxé5 ; 14. fxé5, Cd7 ; 15. Dxa8 ; Fb7 ; 16. Da7, Ta8 ; 13. Dxa8) les *Noirs n'ont aucune compensation pour la qualité)* ; 12. Fxd4, b5 ; 13 é5, dxé5 ; 17. Dxa8, Fxa8 n'est pas très claire ; de même, si 14..., Fb7 ; 15. éxf6, Fxf3 ; 16. fxé7, Fxd1 ; 17. éxf8=D+, Txf8 ; 18. Cxd1, a5. A noter la forte réponse des Blancs sur 10..., Ca5 ; 11. g4 !

g) Une position connue dans laquelle les Blancs ne paraissent pas obtenir un clair avantage par 13. é5 comme le montre la note précédente. De même, si 13. a3, Tb8.

h) Une idée simple et efficace : si 13..., Fxf6 ; 14. é5, Fb7 (ou 14..., dxé5 ; 15. Dxa8, Fb7 ; 16. Da7, Ta8 ; 17. Df2 !) ; 15. Fd5 !, éxd5 : 16. éxf6, g6 ; 17. Cxd5 et la supériorité des Blancs est nette.

i) Cet affaiblissement du roque donne tout de suite aux Blancs une attaque sur l'aile-R, grâce à la menace directe Dh5-Th3.

j) Si 17..., Txg2 ; 18. Tg3 !

k) Menace de gagner le Fb3 par 20..., a4.

l) Semble gagner un temps en conservant la menace 21..., a4.

m) Bien plus fort que 22. d6;

n) Si 22..., Dxç4 ; 23. Th3, Tg7 ; 24. Dé8+, Tg8 ; 25. *dxé7*, Tg7 ; 26. Df8+, Tg8 ; 27. Df6+, Tg7 ; 18. Tg3. Après 23..., Rg7 ; 24. Dxh7+, Rf8 ; 25. Tg3 !, Txg3 ; 26. hxg3 le R noir doit fuir (si 26..., Dxd4 ; 27. Db8+, Rf7 ; 28. Th7+, Rg6 ; 29. Tg7+, Rf5 ; 30. Dh7 mat) mais sans succès après 26..., Ré8 ; 27. Cç6, Dç5 ; 28. Dg8+, Ff8 ; 29. Dg6+, Rd7 ; 30. *Df7+, Fé7* ; 31. *Dxé6+*, Rç7 ; 32. *Dxé7+ etc.*

o) 23..., Dxf4+ est vain : 24. Rb1, bxç2+ ; 25.0 Cxç2, h6 ; 26. Tf1,Dg5 ; 27. dxé6 et les Noirs sont perdus.

p) Menace mat en h7.

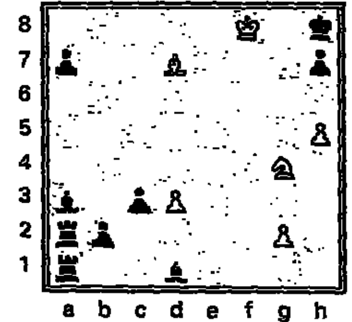
q) Cette double attaque de la Ta8 et du Fç5 met fin au combat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1616 E. POGOSSIANTS (1967)

(Blancs : Rh5, Fa6, Cç8, Pb6. Noirs : Rç6, Ta8, Ff1 et b8, Pa7.)

1. b7, Fé2+ ; 2. Rg6, Fd3+ ; 3. Rf7, Fç4+ ; 4. Ré8, Rç7 ; 5. bxa8=C+ !!, Rç6 ; 6. Fxç4 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE N° 1617 BONDARENKO et KAZNETSOV (1969)



Blancs (6) : Rf8, Fa3 et d7, Cg4, Pd3 et g2. Noirs (9) : Rh8, Ta1 et a2, Fd1, Pa7, b2, ç3, h7 et h5.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine